LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

VOL. LV — NO 229

MONTRÉAL, MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

MÉTÉOROLOGIE
Ensoleillé, le ciel se couvrira cet après-midi. Un peu moins frais
Min.: 35 — Max.: 60

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTREAL

10¢

FÊTE DU JOUR
Saint Michel Archange

Les librairies
F. PILON INC.
Papeteries - Dactylographes
Accessoires de bureau

Lesage: il est trop tôt pour discuter des changements à notre constitution

Le premier ministre Jean Lesage a déclaré hier que ce n'est pas le moment de discuter des changements qu'il faudra apporter à la constitution canadienne, changements qui devront refléter le dialogue et l'expérience politique qui se poursuit à l'heure actuelle.

Prenant la parole au déjeuner du Canadian Club, M. Lesage a fait remarquer que de nombreuses études sont en cours, que ce soit sous forme de commission royale d'enquête ou de comités législatifs ou spéciaux du parlement fédéral et des législatures provinciales, sans compter tous les autres efforts qui tendent à reformer la conception qu'on se fait des exigences minimales d'une nouvelle constitution canadienne. "Vous comprendrez donc, a-t-il dit, que je dois m'exprimer avec toute la prudence et toute l'humilité qui doit entourer une entreprise aussi importante tant qu'elle n'a pas passé l'étape de l'étude pour devenir un fait".

Ces réserves étant faites, M. Lesage a affirmé que, même à l'heure actuelle, on a suffisamment étudié le problème pour connaître clairement au moins deux exigences minimales que la grande majorité des Canadiens français pose à la Confédération.

Il s'agit en premier lieu d'un statut pour les Canadiens français égal en tous points à celui des Canadiens anglophones. Ce qui, dans l'avenir immédiat, ferait du français une langue de travail au gouvernement fédéral et une langue d'enseignement partout où il se trouve des minorités françaises.

En second lieu, le Canada français exige une décentralisation véritable des pouvoirs, des ressources et des centres de décision dans le régime fédéral: "Le Québec, comme je l'ai souvent dit, croit en l'harmonie que créent la consultation et la discussion entre égaux, non pas à l'harmonie venant d'une uniformité imposée par un gouvernement central tout-puissant. A l'heure actuelle, nous croyons nos cadres politiques assez souples, surtout s'ils étaient adaptés aux circonstances présentes, pour permettre la centralisation au niveau du gouvernement québécois de tous les moyens nécessaires au développement de la nation canadienne-française qui est concentrée à l'intérieur de nos frontières. Ces cadres politiques, fondés sur des réalités historiques, géographiques et économiques, est assez résistant pour assurer la permanence d'un pays qui s'étend d'un océan à l'autre."

Notant que tout le monde cherche des solutions raisonnables et créatrices aux problèmes actuels, M. Lesage a dit qu'il se considère "comme quelqu'un qui est peut-être forcé de chercher des solutions radicales, mais toujours par des moyens modérés".

Auparavant, le premier ministre avait souligné que le Québec, même s'il choisit de se retirer de certains programmes conjoints, ne se retire pas du Canada. S'il discute de politique monétaire et fiscale, s'il exprime des réserves au sujet du volume et du coût des dépenses militaires, ce n'est pas pour s'immiscer dans des domaines de juridiction fédérale, mais pour ouvrir la porte à une nouvelle technique de discussion que notre fédéralisme n'a pas prévue jusqu'à maintenant, sauf au moyen de la représentation électorale au niveau fédéral même.





Le cardinal Léger prend la défense du peuple juif

ROME. — Deux évêques canadiens ont demandé hier matin au concile que la déclaration sur les Juifs et les non-chrétiens rejette beaucoup plus clairement l'accusation de déicide portée contre le peuple juif, et condamne toute forme de discrimination et de haine contre les Juifs.

Le cardinal Léger et Monseigneur Pocock, archevêque coadjuteur de Toronto, ont tous deux affirmé que le salut vient des Juifs, selon les paroles mêmes du Sauveur, et que l'Evangile n'abolit pas, mais accomplit la loi ancienne.

Avant de proposer quelques remarques particulières, l'archevêque de Montréal a souligné que la déclaration conciliaire sur les Juifs et les non-chrétiens apparaissait comme l'acte nécessaire d'une Eglise renouvelée qui veut se tourner vers le monde non-chrétien et entreprendre avec lui un dialogue fraternel. Cette déclaration aura également l'avantage d'éclairer les fidèles et de dissiper "des préjugés qui ne concordent aucunement avec la foi catholique".

Le cardinal a ajouté que "la seule et unique intention du concile en formulant cette déclaration est de promouvoir la paix et l'amour entre tous les hommes".

Parce que l'Eglise a des origines juives, a poursuivi le prélat, le peuple juif jouit d'une dignité spéciale et ce devrait être une raison particulière de condamner la haine et les persécutions contre les juifs. "Il faudrait, de plus, souligner que l'Eglise catholique dénonce tout particulièrement les outrages et les injures que font naître, contre les Juifs. "Il faudrait, de losophies ou des interprétations erronées des vérités chrétiennes".

A cet égard, le cardinal estime qu'il faudrait bien marquer dans le texte de la déclaration que le peuple juif n'a pas été maudit de Dieu et rappeler, avec saint Paul, que "Dieu n'a pas rejeté le peuple que d'avance il a discerné". Il faut donc inviter très fortement les catholiques à "n'entretenir ni par la parole ni par l'action les préjugés anti-juifs".

Regrettant que le texte de la déclaration ne rejette pas plus clairement l'accusation de déicide portée contre le peuple juif, le cardinal Léger a déclaré qu'il fallait dire explicitement qu'on ne peut imputer au peuple juif une faute dont les péchés de tous les hommes sont responsables.

Enfin, le cardinal a affirmé que, dans la seconde partie de la déclaration où il est parlé des religions non chrétiennes, il conviendrait d'exprimer notre respect des valeurs morales de ces religions et notre désir de promouvoir et de défendre, avec elles, les idéaux que nous avons en commun.

Quant à Mgr Pocock, il a montré que si les prophètes, le Christ et saint Paul ont parfois des mots très durs pour les Juifs, c'est qu'ils étaient eux-mêmes Juifs et voulaient convertir leur peuple. "On aurait donc tort, a-t-il dit, d'interpréter ces paroles de l'Ecriture comme des descriptions littérales d'un peuple."

Presque tous les Pères conciliaires qui ont pris la parole hier matin ont demandé très fortement que la déclaration sur les Juifs et les non-chrétiens établisse bien que le peuple juif n'est pas déicide, sauf au sens où les hommes sont tous déicides.

Contrairement à la déclaration présentée cette année celle de l'an dernier repoussait explicitement l'accusation de déicide. Il est sans doute vrai que ce qui n'est pas nié n'est pas pour autant affirmé, mais l'antisémitisme n'hésiterait sûrement pas à répondre que, si l'accusation de déicide a été supprimée, c'est qu'elle est justifiée. "Puisque les textes antérieurs contenaient le rejet de cette accusation, a noté le cardinal Léger, on pourrait trop facilement en tirer un jugement défavorable aux Juifs."

Le PNB augmente, grâce à la hausse des prix, et non à la croissance

par Jean-Pierre FOURNIER

OTTAWA — L'activité économique, qui avait progressé régulièrement depuis trois ans et demi jusqu'à toucher un sommet durant le premier trimestre de 1964, a considérablement ralenti durant le second trimestre. Le produit national brut a atteint $46 milliards, n'augmentant que d'un pour cent par rapport au premier trimestre, et la hausse, estime le bureau fédéral de la statistique, tient presque tout entière à l'élévation des prix.

Malgré ce ralentissement décevant, les pronostics du gouvernement pour 1964 n'en paraissent pas moins devoir se réaliser. La hausse avait été si forte durant le premier trimestre (quatre pour cent) qu'il suffirait d'une progression d'un pour cent par trimestre d'ici la fin de l'année pour justifier les prévisions du ministre des finances. Dans son discours du budget, le 16 mars, M. Walter Gordon avait prédit une augmentation de cinq et demi pour cent.

Le ralentissement du second trimestre n'a pas semblé inquiéter le gouvernement. Le ministre du commerce, M. Mitchell Sharp, s'adressant hier aux membres de la Chambre de commerce du Canada à Winnipeg, a été encore plus optimiste que le ministre des finances. Il a prédit une augmentation de sept pour cent du produit national brut.

Les statistiques publiées hier semblent devoir tempérer cet optimisme. Sauf le revenu de l'agriculture, l'augmentation du produit national brut ne dépasse pas une demie d'un pour cent et cette hausse, comme le précise le bureau de la statistique, provient presque exclusivement de la hausse des prix.

Les prix avaient déjà commencé à grimper durant le premier trimestre. Cette augmentation s'est accentuée durant le deuxième trimestre. Elle a atteint, dans l'ensemble, un peu plus d'un pour cent.

La hausse du produit national brut durant le second trimestre provenait surtout de l'augmentation des exportations de biens et de services. La valeur globale des exportations est passée de $9.9 milliards à $10.5 milliards, une augmentation de 5.9 pour cent. Les dépenses gouvernementales ont aussi augmenté sensiblement, pasant de $8.4 à $8.5 milliards (1.2 pour cent).

La formation brute de capital fixe des entreprises a singulièrement diminué (6.8 pour cent), passant de $8.9 à $8.3 milliards.

Durant le premier trimestre de 1964, la hausse des investissements privés avait été exceptionnellement forte en raison, pense-t-on, de l'application par étapes de l'impôt de 11 pour cent sur les matériaux de construction. Un grand nombre d'entreprises ont avancé les investissements qu'ils projetaient durant l'année de façon à éviter un plus fort impôt. (La taxe sur les matériaux de construction, suivant la décision annoncée le 8 juillet 1963 par le ministre des finances, devait passer de quatre à huit pour cent au 1er avril 1964 et à 11 pour cent en janvier 1965).

La peur du socialisme plane sur le congrès de la Chambre de commerce

De notre correspondant particulier, Jacques OUVRARD

WINNIPEG — La grande ombre du dirigisme socialisant plane sur le 35e congrès de la Chambre de commerce du Canada. Le président de l'organisme, Howard T. Mitchell, de Vancouver, a lancé un vibrant appel à l'union des défenseurs de la liberté : "Comme les libertés de culte, d'enseignement, de travail et d'expression dépendent toutes d'un régime économique fondé sur la liberté d'entreprise, si elles doivent être préservées de l'écrasement sous le poids irrésistible de l'Etat, il faut que leurs tenants comprennent que la liberté des affaires est aussi vitale pour eux que pour ceux qui sont engagés dans ce que l'on a d'une façon trompeuse et préjudiciable appelé l'entreprise privée".

Le ton du discours de son président, les réactions des quelque huit cents congressistes présents, les commentaires dans les couloirs de l'hôtel ne laissent aucun doute sur la direction que la Chambre de commerce entend donner aux discussions des trois jours du congrès. La réponse à une question qui est le titre de la discussion de mardi matin apparaît, d'ores et déjà, comme évidente: la planification économique: camisole de force ou catalyseur ?

Derrière ce qui semble être une levée de boucliers pour la préservation des bases économiques de la liberté, on trouve des préoccupations immédiates précises, tout particulièrement l'augmentation croissante des charges sociales alors que dans des pays comme l'Angleterre et les Etats-Unis on fait tout pour les diminuer. Ces préoccupations, la Chambre de commerce du Canada les chiffre: 500 millions de dollars par an pour le régime de retraite, 910 millions de dollars par an si les recommandations de la commission Hall sont appliquées intégralement.

Les congressistes sont persuadés d'une chose; les mesures sociales, s'ajoutant à une fiscalité dévorante, tarissent les sources de capitaux canadiens et forcent les industries canadiennes à avoir recours aux capitaux étrangers. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la frustration de nos ambitions nationales dans ce domaine.

Tout ceci aurait peut-être tendance à s'estomper en raison de ce diagnostic donné par le président Howard T. Mitchell : "Le pouls économique au Canada est régulier et très fort". S'il n'en est rien, c'est que les hommes d'affaires sont conscients de deux dangers. Il s'agit d'une part de l'hésitation de notre commerce extérieur. Après une progression favorable, particulièrement sensible, en 1963, celui-ci marque un temps d'arrêt. Les explications données par le ministre du commerce, M. Mitchell Sharp ont, pense-t-on, justifié en partie les inquiétudes exposées plus haut : "La croissance accélérée de l'économie canadienne, jointe à des immobilisations exceptionnellement élevées ont provoqué une relance des besoins en produits exportés." Le deuxième sujet d'inquiétude a été exposé ainsi par le président de la Chambre de commerce du Canada : "On peut fort bien penser que nous sommes beaucoup plus préoccupés par les simples symboles d'une nation — aussi précieux qu'ils puissent être — que par les éléments essentiels de notre avenir". Ce qui veut dire en clair ceci. Nous disposons d'immenses ressources naturelles. Ces ressources ne nous appartiennent pas en propre. Elles doivent nous permettre de devancer la famine mondiale.

Dans ce domaine, comme dans un autre tout aussi important : notre opposition au communisme, nous ignorons, en fait, les frontières internationales. Aucun doute possible, pour la majorité des délégués présents que pèsent dans la balance ce que monsieur Mitchell appelle "De vieilles rancunes". Cette fois-ci c'est un appel à l'unité. Je cite de nouveau : "La génération canadienne adulte faillira à son devoir envers les jeunes anglophones du pays si elle ne leur fait pas voir un Canada qui aspire à une unité de chances égales pour tous, de confiance et de respect mutuels."

Nous sommes loin ici du ton de l'allocution prononcée quelques instants plus tôt par Monsieur W. J.A. Rowe, de Calgary, président de la Chambre de commerce des jeunes : "Nous rejetons catégoriquement le concept de deux nations.

Le dialogue sera pondéré et il semble bien que, au niveau des hommes d'affaires membres de la Chambre de commerce du Canada, rien ne sera dit qui puisse entraîner une rupture entre Canadiens français et Canadiens Anglais. Les congressistes donneront raison à leur président qui vient d'affirmer que "par sa nature même, le monde des affaires peut franchir les barrières raciales et provinciales et favoriser la compréhension".

Un nouveau journal est publié à Montréal: "La Presse libre"

par Evelyn GAGNON

Le premier numéro de "LA (PRESSE) LIBRE", journal publié par la Confédération des syndicats nationaux en marge du conflit qui dure depuis le trois juin au quotidien LA PRESSE, a paru hier.

Dans ce premier numéro, tiré à 100,000 exemplaires et distribué simultanément dans plus de 25 villes du Québec, il y a, bien sûr, des explications sur le conflit au quotidien montréalais. Mais il y a aussi des articles d'information générale, l'un sur la tragédie de Ste-Thérèse, l'autre sur les problèmes de détaillants d'essence. Il y a un billet où Renaude Lapointe, journaliste de LA PRESSE, raconte les sentiments qu'éprouve un gréviste, et une entrevue de Jacques Guay avec le gérant des prêts de la Banque d'épargne de la Cité et du district de Montréal, M. Roland de Varennes, qui affirme que sa banque prêtera aux syndiqués tant que durera le conflit et que "dans les milieux d'affaires on ne considère plus les conflits syndicaux avec l'hostilité du passé", surtout quand il s'agit d'une question de principe.

MM. Richard Daignault et Dominique Clift, qui ont créé à LA PRESSE la chronique "La démocratie au Québec", signent une chronique de "La démocratie en marche" où ils communiquent les avis de M. Duplessis sur le conflit en cours. M. Jean-V. Dufresne, directeur de l'information à "La (Presse) libre", commente la position du rédacteur en chef de LA PRESSE, M. Gérard Pelletier, dans le même conflit.

Enfin, l'écrivain Roger Lemelin, sous la rubrique "témoignages", écrit : "L'époque n'est plus aux courtiers de La Presse, elle est aux équipes qui font un journal. On ne doit plus écrire pour ne rien dire. On écrit pour témoigner. Et c'est LA PRESSE qui témoigne pour nous ici dans la nation. Quand la direction de ce journal aura compris cela, les dividendes seront encore plus considérables. C'est une forme de lâcheté que de refuser les devoirs qu'une entreprise devenue géante et instrument du bien commun nous impose un beau matin. Et ce n'est pas en fermant boutique ou en faisant trainer une grève qu'on échappe à ses devoirs."

Le prochain numéro de "La (Presse) libre" paraîtra jeudi. Le premier a deux pages, une seule feuille grand format imprimé des deux côtés. Le mot "presse" a été remplacé par le dessin d'une presse. Le journal augmentera son volume et paraîtra plus souvent jusqu'à devenir quotidien si le conflit devait durer. Sous la direction de Richard Daignault, chef du bureau de "La Presse" à Québec, et d'André L'Heureux, assistant du secrétaire général de la CSN, il est fait et distribué par une équipe bénévole de journalistes, employés de bureaux, des ateliers et de la distribution de LA PRESSE. Il est composé par les typographes du DEVOIR et imprimé à l'Imprimerie Richelieu.

LES NEGOCIATIONS

Après avoir rencontré vendredi dernier le président du conseil d'administration de "La Presse", M. Maurice Chartré, le secrétaire général de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, a négocié seul à seul hier toute la journée avec le représentant de la direction du quotidien, Me Fernand Guertin, au sujet du projet de contrat des journalistes. A l'issue de cette journée de négociations, M. Pepin s'est refusé à tout commentaire. Il rencontre M. Guertin de nouveau aujourd'hui, et il aura peut-être un nouvel entretien avec M. Chartré au cours de la semaine. M. Pepin a reçu des dirigeants de la section "La Presse" du syndicat des journalistes de Montréal le mandat de négocier en leur nom, et il leur fait constamment rapport de la marche des pourparlers.

Pearson veut réconcilier "la parole et l'action"

OTTAWA — Le premier ministre Pearson a affirmé hier qu'il fallait que le pouvoir de décision du gouvernement soit renforcé de telle sorte qu'il puisse mettre un terme aux discussions parlementaires sans fin qui, à son avis, constituent un obstacle à la bonne administration du pays.

Prenant la parole devant les membres des cercles Kiwanis de l'Ontario, du Québec et des Maritimes réunis, le chef du gouvernement a déclaré : "Il faut réconcilier le verbe et l'action".

Faisant discrètement allusion à de récentes déclarations du chef de l'opposition lui-même relativement à une éventuelle réforme de la procédure parlementaire, M. Pearson s'est fait le champion de tels changements en ajoutant qu'il ne fallait pas, pour autant, limiter le droit d'expression.

Sharp: combattre les entraves au commerce au sein du Canada

WINNIPEG. — Le ministre du commerce, M. Sharp a mis les Canadiens en garde hier contre le "sectionalisme économique" qui entrave la liberté de commerce entre les provinces.

Il a déclaré devant la Chambre de commerce du Canada qu'un des premiers objectifs que celle-ci devrait poursuivre est de s'opposer aux efforts qu'on tente parfois pour empêcher la libre circulation des marchandises au sein du Canada.

Notre pays, a-t-il dit, est déjà trop petit dans ce monde de géants : il ne peut se permettre le luxe de la fragmentation.

M. Sharp n'a pas illustré ses affirmations par des exemples, mais a insisté sur la "perspective nationale" que doit observer le commerce. Quatre-vingt pour cent de notre production, a-t-il dit, est écoulée au pays.

Au moment, a-t-il ajouté, où le monde devient de plus en plus petit et les populations de plus en plus grandes, au moment où se multiplient les associations de commerce, au moment où tout favorise les grands, le Canada ne peut se permettre d'offrir de la division ou de la faiblesse.

Peugeot à Québec en octobre

QUEBEC — Un porte-parole de la société Peugeot a déclaré hier à Québec que M. Pierre Peugeot, président directeur général de la compagnie de construction d'automobiles serait dans la capitale le 29 octobre. Cette nouvelle a fait renaître l'espoir d'un accord prochain quant à la mise sur pied au Québec d'une usine de montage de voitures françaises.

Le directeur général de la SGF, M. Gérard Filion a récemment passé plusieurs jours en France à ce sujet mais il s'est refusé, au retour, à tout commentaire favorable ou non au projet.

Hier, une déclaration de M. Paul-Emile Dubé, président du Syndicat industriel de Saint-Romuald, est venu donner du poids aux rumeurs voulant que l'usine en question soit construite aux environs de Québec. M. Dubé, en effet, a dit que des options avaient été prises sur 9,000,000 de pieds carrés de terrain à Saint-Romuald.

EATON



20% DE RABAIS!

EATON présente

le style colonial

Haddon Hall

Fini brun épices

Haddon Hall d'Eaton, une marque prestigieuse en fait d'ameublement déploie pour vous 3 mobiliers assortis en érable massif, rehaussés d'un nouveau fini brun d'épices et à des prix extraordinairement bas. Adoptez l'ambiance chaleureuse du style colonial et ajoutez à votre intérieur une note rustique et confortable. Les tiroirs sont montés sur des guides centraux, avec des poignées de cuivre fini antique. Tous les meubles sont à l'épreuve de la poussière. Les coussins de poly-mousse ont des revêtements disponibles dans une grande variété de motifs coloniaux. Les meubles et le bois apparent sont finis dans la nouvelle nuance d'épices (brun clair) avec un laque "Kaydura" qui résiste aux cernes des verres et à la chaleur.

SALLE A MANGER		Rég.	Spéc.
A.	Vaisseliers de 54"	122.50	98.00
B.	Buffet de 56"	142.50	114.00
C.	Chaise à accoudoirs	39.50	31.60
D.	Chaise	29.50	23.60
E.	Table rectangulaire 38" x 52" x 72"	99.50	79.60
F.	Vaisselier de 34"	147.50	118.00

NON-ILLUSTRÉ	Rég.	Spéc.
Buffet de 50"	119.50	95.60
Vaisselier de 43"	55.00	44.00
Table ronde de 44" de diamètre, avec 2 rallonges, 74"	109.50	87.60

CHAMBRE A COUCHER		Rég.	Spéc.
G.	Commode triple de 60" et	159.50	127.60
H.	miroir encadré 42" x 28"	53.50	42.80
J.	Chiffonnier à 2 sections superposées 5 tiroirs 32" x 18" x 47½"	129.50	103.60
K.	Table de chevet à 1 tiroir	34.50	27.60
L.	Lit à barreaux de 39" ou 54"	79.50	63.60

NON ILLUSTRÉ	Rég.	Spéc.
Chiffonnier double à 6 tiroirs 50" x 18" x 33"	130.00	104.00
Miroir encadré 36" x 26"	44.50	35.60
Chiffonnier à 4 tiroirs 30" x 18" x 42½"	99.50	79.60
Lit à panneaux de 39" ou 54"	49.50	39.60
Secrétaire 38" x 18" x 30"	80.00	64.00
Commode simple 38" x 16" x 33"	90.00	72.00
Miroir encadré 18" x 26"	24.50	19.60

SALON		Rég.	Spéc.
M.	Table d'extrémité de 22" x 19"	29.95	23.80
N.	Table à café de 40" x 19"	29.95	23.80
P.	Canapé de 72"	215.00	172.00
Q.	Table à lampe à deux paliers de 27" x 17"	29.95	23.80
R.	Fauteuil	119.50	95.80
S.	Fauteuil-berceuse	125.00	100.00
T.	Ottoman-repose-pieds	39.25	31.80

NON-ILLUSTRÉ	Rég.	Spéc.
Causeuse	169.50	135.60

Place coloniale (rayon 371) au 7ième étage, chez EATON

Il ne reste plus que 2 jours pour voir

"LA POÉSIE DE L'IRLANDE" CHEZ EATON

- **À VOIR** l'exposition de la CRISTALLERIE WATERFORD, au rayon de la porcelaine, quatrième étage.
- **À VOIR** les multiples attractions au cinquième étage.
- **À VOIR** l'exposition de TABLEAUX par de jeunes peintres irlandais, au Foyer du neuvième étage.

DIVERTISSEMENTS

AUJOURD'HUI EN PERSONNE
AU CINQUIÈME ÉTAGE



PATRICK O'HAGAN

Ténor de renommée mondiale

et les

KERRY DANCERS

Ces artistes sont venus directement de Dublin
pour participer à la présentation de "Columbia Festivals"

"IRELAND ON PARADE"

qui aura lieu **au Forum, mardi à 8 heures p.m.**

AUJOURD'HUI AUSSI: De 12 h. 15 à 1 h. 15 P. M.
MARY GILLESPIE, Soprano de Belfast.

DEMAIN

MERCREDI 30 SEPTEMBRE: 12 h. 15 à 1 h. 15
JOHN MALONEY, piano-accordéoniste de Dublin



1, 2, 3, OCTOBRE 400 AUBAINES FORMIDABLES

Oui, jeudi, vendredi et samedi de la semaine prochaine, EATON vous propose plus de 400 occasions uniques et avantageuses pour l'automne durant la

EATON VENTE TRANS-CANADA

Consultez l'importante circulaire de **28** pages que vous avez reçue chez-vous ! Conservez-la, elle vaut son pesant d'or ! Une quantité impressionnante d'articles opportuns, pour toute la famille. Qualité, choix et service EATON coutumiers durant ces 3 grands jours. Choisissez les articles que vous préférez grâce à la circulaire EATON et COMPOSEZ 842-9211 ou, rendez-vous en personne chez EATON jeudi, vendredi et samedi les **1, 2** et **3** octobre. C'est la Vente Trans-Canada EATON.

HEURES D'AFFAIRES EATON: 9h.30 à 6h., samedi compris — JEUDI et VENDREDI: 9h.30 à 9h. — Le standard des commandes téléphoniques ouvre à 8h.30 tous les matins — 842-9211 — Pour un rayon déterminé: 842-9331

THE T. EATON Co LIMITED OF MONTREAL

LE DEVOIR
MONTRÉAL, MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

Deux citoyens demandent à la Cour l'annulation de l'annexion projetée de Pointe-aux-Trembles

Deux citoyens ont demandé hier à la Cour supérieure, district de Montréal, "dans l'intérêt de la justice et dans l'intérêt public en général," de déclarer nul et sans effet le règlement de la Ville de Montréal concernant l'annexion projetée de Pointe-aux-Trembles.

Ils allèguent dans leur déclaration que le gel projeté des taxes d'eau et d'affaires, et des taxes foncières, pour une période de cinq ans est contraire aux dispositions de la charte de Montréal qui veut que toutes les taxes soient imposées et perçues pour chaque exercice financier. Ils prétendent aussi que l'imposition des taxes foncières et personnelles à compter de la date de l'annexion est contraire aux dispositions de la charte, qui veut que les rôles d'évaluation et de perception des taxes du territoire annexé continuent d'être en vigueur.

Le règlement serait de nature à faire croire aux contribuables que les taxes d'eau et d'affaires ainsi que les taxes foncières n'augmenteront pas pendant cinq ans "alors qu'en fait c'est le contraire qui va se produire."

Les demandeurs sont : MM. Lucien Beaudoin, de Rivière-des-Prairies, et Pierre Lachapelle, le Pointe-aux-Trembles.

Les chauffeurs de taxi appuient la hausse des tarifs

Un sondage auprès des artisans de l'industrie du taxi à Montréal a permis d'établir que plus de 98 pour cent d'entre eux sont favorables à la hausse de tarif promise par M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal.

Ce sont les Propriétaires unis du taxi de Montréal qui ont organisé le sondage en question. La hausse qu'a recommandée l'association patronale ne modifierait que de manière presque imperceptible le prix de la course en taxi.

En fait, le prix initial, $0.35, demeurerait inchangé, tout comme le tarif de $0.25 du mille. Seul le prix des périodes d'attente, soit le prix chargé au client pendant que la voiture-taxi est immobile, serait haussé, de $2.40 à $4 l'heure.

Faits divers

Incendie : un mort

LORETTEVILLE. — Le corps d'un bambin de deux ans a été retiré des ruines d'une vaste salle de quilles détruite par un incendie. Denis Lessard se trouvait avec son père, Laurent, dans l'établissement lorsque les flammes ont éclaté, à la suite d'un explosion d'une cuisinière. Les dégâts sont évalués à $100,000.

Accidents au pays

Deux provinces n'ont rapporté aucun accident au cours de la dernière fin de semaine: la Colombie-Britannique et l'Ile-du-Prince-Edouard. L'Ontario vient en tête de liste avec 20 des 42 morts violentes survenues au pays. Le Québec a enregistré 10 pertes de vie, dont sept dans des accidents de la route et trois noyades.

Conduite dangereuse

CHATAM. — Jean Pelletier, gé de 20 ans, d'Arvida, a été accusé de conduite dangereuse à la suite de la mort d'un compagnon, Pierre Gervais, âgé de 21 ans, également d'Arvida. L'accident est survenu sur une route de gravier, à dix milles au sud-est de cette municipalité. Gervais a été projeté hors de la voiture qui a roulé sur lui en capotant, après que Pelletier eut perdu la maitrise du volant.

Au "Toronto Star"

TORONTO — La police a indiqué qu'un incendie qui a détruit 25,000 exemplaires du magazine *Canadian Weekly*, publié par le *Toronto Star*, samedi matin, a été allumé délibérément. Des détectives de l'escouade des incendies criminels mènent une enquête sur cet incident survenu dans l'entrepôt de l'American News Company Limited, à East York, en banlieue de Toronto. Le gérant de l'entrepôt, M. George Harwood, a signalé à la police qu'un extincteur automatique d'incendie n'a pas fonctionné.

FM à Radio-Canada

OTTAWA — Les stations de Radio-Canada diffusant en modulation de fréquence FM recommenceront, dès le début de novembre, à présenter quotidiennement des émissions distinctes du programme AM. La musique formera la majeure partie du programme, et aucune réclame commerciale ne viendra interrompre les émissions.

L'ordre du jour du Conseil municipal: 168 articles

Le Conseil municipal de Montréal se réunira en séance statutaire d'automne, ce soir, pour prendre en considération un grand nombre de mesures que lui soumet le comité exécutif.

Le Conseil sera ainsi appelé à :

1) sanctionner l'abandon, par les autorités, du projet de construction de logements à loyer modique, le long du boulevard des Trinitaires;

2) approuver un projet d'entente entre le Gouvernement de la province de Québec et la ville de Montréal relatif à la construction de la route transcanadienne;

3) autoriser un emprunt de $20,000,000 pour la route transcanadienne;

4) approuver le projet d'acte par lequel la ville vend, à certaines conditions, l'emplacement borné par les rues Craig et Wolfe, le boulevard Dorchester et l'avenue Papineau;

5) approuver le projet de convention entre la Ville et la Brasserie Dow du Québec Limitée, pour la construction d'un planétarium dans les limites du square Chaboillez;

6) nommer les représentants de Montréal à la Régie de la Place des Arts.

L'ordre du jour de cette assemblée comporte 168 articles dont 71 demandes de crédits pour améliorations locales.

La décision de Montréal d'abandonner le projet de construction de logements à loyer modique le long du boulevard des Trinitaires pour s'en remettre à l'entreprise privée, entraîne l'adoption d'un règlement de zonage de ce secteur.

Le règlement permettra la construction, dans ce secteur qui borde le parc Angrignon, de construire des maisons de trois à six étages contenant des logements d'une superficie de plancher d'au moins 800 pieds carrés.

Après l'adoption de ce règlement, en deuxième lecture, soit dans environ un mois, l'administration demandera au Conseil l'autorisation de céder ces terrains qui sont la propriété de la Ville, par voie de vente à l'enchère.

Le projet de construction de logements à loyer modique à cet endroit a pris naissance il y a déjà quelques années. Des négociations ont eu lieu avec le fédéral par le truchement de la Société Centrale d'Hypothèques et de Logement. Au début, il s'agissait d'un projet de $3,125,000 pour la construction de 250 logements. Cet espace de 4.7 acres avait été choisi comme centre de décantation pour les projets de démolition de taudis à venir.

A la suite des négociations, cependant, le projet a été réduit à 83 unités de logements en septembre 1962. Ce projet réduit devait pouvoir recevoir 500 personnes, et son coût de réalisation était évalué à $1,200,000.

Pour des raisons qui n'ont pas été expliquées clairement, mais que le président Lucien Saulnier résume en disant que l'entreprise privée peut répondre aux besoins de logement dans ce secteur, le projet a été entièrement abandonné.

Le projet d'entente entre Montréal et le Gouvernement provincial pour la construction de la route transcanadienne, entraînera toute une série de mesures que le Conseil sera appelé à approuver. Ainsi Montréal se retire des expropriations qu'elle avait entreprises dans le but d'élargir le boulevard Décarie dans sa partie sud, cette artère ayant été choisie pour devenir un tronçon de la route transcanadienne. De plus Montréal participe financièrement à cette réalisation et les divers règlements qui seront soumis au conseil, ce soir, concrétisent cette participation.

Le conseil ratifiera, au cours de cette séance le projet d'entente relatif à la cession des terrains à la Société Radio-Canada. Conformément à une entente préalable ces terrains doivent être remis à la société, le 1er octobre et celle-ci s'est engagée à commencer les travaux de construction au plus tard le 1er octobre 1965. Demain, mercredi, une cérémonie marquera cette remise de l'emplacement.

Parmi les nombreux règlements soumis à son attention, le conseil municipal sera appelé à changer le nom de la rue Maisonneuve afin de pouvoir donner le nom du fondateur de Montréal à la grande artère que deviendront les rues Ontario, Burnside, Saint-Luc et Western après la construction du métro. La ville de Westmount a déjà accepté en principe de donner le nom de Maisonneuve à la partie de la rue Western qui se trouve dans ses limites.

Concernant les noms de rues, il est à souligner que le conseil sera aussi appelé à redonner son ancien nom, soit celui de Montée Rivière-des-Prairies, à la principale artère nord-sud dans le nouveau quartier de Rivière-des-Prairies. Avant l'annexion, le conseil de cette municipalité avait décidé de donner le nom du maire, soit Omer Gaucher, à cette voie.

Le juge Pettigrew préfère ne pas instruire l'affaire Bégin

QUEBEC — M. J.-D. Bégin, ex-ministre de la colonisation et organisateur en chef de l'Union nationale sous le régime Duplessis, ne subira pas son procès avant le 19 octobre. Le juge Thomas Tremblay, juge en chef de la cour des sessions, a accédé à une demande de la défense d'ajourner la cause à cette date, malgré les protestations de la couronne.

M. Bégin, qui est âgé de 64 ans, fait face à cinq chefs d'accusation de fraude contre le gouvernement provincial. Ces fraudes, totalisant $11,700, auraient été commises entre 1955 et 1960. Le montant des fraudes aurait été versé par la compagnie Automotive Products à des intermédiaires désignés par M. Bégin.

Me René Letarte, procureur de M. Bégin, a demandé au juge Tremblay d'ajourner la cause parce qu'il n'était pas prêt à procéder.

Me Yvan Migneau, procureur de la couronne, a rétorqué que le fait de ne pas être prêt n'était pas une raison valable pour remettre la cause à plus tard. "Je ne peux concevoir que la défense ne soit pas prête," a dit l'avocat, "car toute la preuve de la couronne est consignée dans les dossiers de l'enquête préliminaire qui date de près d'un an."

Le juge Tremblay a cenpendant fait savoir qu'il n'y avait pas de juge de disponible pour entendre la cause et que cela était une raison suffisante pour consentir à l'ajournement.

La cause de M. Bégin devait tout d'abord s'instruire hier devant le juge Achille Pettigrew, mais ce dernier s'est récusé et a référé la cause au juge Tremblay. La récusation du juge Pettigrew a fait suite à une demande de la défense.

Me Letarte a demandé au juge de se récuser parce que ce derier a un lien de parenté avec M. Alfred Hardy, ancien directeur du service des achats. M. Hardy, qui fait également face à des accusations de fraude, pourra être appelé à témoigner lors du procès de M. Bégin. M. Bégin devra aussi répondre à une accusation de conspiration avec M. Hardy.

L'épouse de M. Hardy est la nièce de l'épouse du juge Pettigrew et ce dernier, malgré les protestations de la couronne, à l'effet que ce n'était pas une raison suffisante pour motiver la récusation, a tout simplement décidé de se retirer pour éviter les conflits.

Les Jaycees rejettent catégoriquement le principe de "deux nations, un pays"

M. J. A. Rowe, de Calgary, président de la Canadian Junior Chamber of Commerce, a déclaré hier que son organisation rejette catégoriquement le concept de deux nations vivant séparément au sein d'un même pays.

Parlant au congrès de la Chambre de commerce du Canada, M. Rowe a dit qu'il existe des groupes au Canada qui cherchent à briser les liens qui nous unissent comme nation et qui aménagent un territoire distinct en collaboration avec un gouvernement (celui du Québec) qui ne s'emploie pas à rechercher la justice économique par l'entreprise libre et individuelle.

Ils recherchent plutôt, a-t-il dit, en parlant de ces groupes, "par un socialisme d'avant-garde, à tout contrôler, par des législations sur la langue, la culture et, par-dessus tout, l'isolement..."

M. Rowe a dit que son organisation endosse pleinement l'utilisation du français et de l'anglais au Canada. Tout en supportant l'autonomie des provinces, a-t-il ajouté, nous croyons néanmoins qu'un pays aussi grand que le nôtre ne pourra continuer à fonctionner que si nous avons un gouvernement fédéral efficace et bien dirigé.

A Montréal, M. Bernard F. Keegan, président de la Chambre de commerce des jeunes de la province de Québec, "aussi connu sous le nom de Jaycees du Québec", comme un communiqué en fait part, a déclaré qu'un des buts des "Jaycees" du Québec est de fournir un moyen de coopération et de coordination entre les "chapitres" (sections) de langue française et de langue anglaise de la Jeune chambre.

On sait que les jeunes chambres francophones du Québec se sont presque toutes dissociées, récemment, de la Jeune chambre du Québec et de celle du Canada, pour former la Fédération des jeunes chambres du Canada français. La nouvelle fédération cherchera à obtenir sa reconnaissance mondiale, au congrès de la Jeune chambre internationale, bientôt à Oklahoma.

Dans sa déclaration, M. Keegan dit aussi que les "Jaycees" du Québec veulent "stimuler un vigoureux sentiment national canadien". Ils veulent encore "transiger avec les sujets d'intérêt général, direct ou indirect aux organisations membres de la Chambre de commerce des jeunes du Canada situées dans la province de Québec... (sic)".

M. Keegan, poursuit le communiqué des "Jaycees" du Québec, affirme que son organisme a été attristé de la démission ("résignation" dans le texte, une traduction libre de l'anglais "resignation") "particulièrement alors qu'ils avaient tellement besoin de leur aide" (sic).

Et M. Keegan conclut (textuellement) que "vu la résignation de la Fédération en décembre 1963 comme Jaycees, toute affiliation avec l'organisation internationale par groupe dans la province de Québec doit maintenant suivre la procédure normale ce qui veut dire l'affiliation avant avec la Chambre de Commerce des Jeunes de la province de Québec, Jaycees du Québec".

CENTRE D'ACCUEIL POUR ETUDIANTS ETRANGERS

Souscription de $25,000 pour venir en aide à "Carrefour"

M. Pierre Sévigny a inauguré hier une souscription de $25,000 pour venir en aide au centre d'accueil des étudiants étrangers à Montréal.

C'est en 1961 que le cardinal Paul-Emile Léger, archevêque de Montréal, prêtait à la Société internationale des auxiliaires féminines une grande maison du nord de la métropole qui est devenue un centre d'accueil pour les étudiants étrangers des universités de Montréal.

Connu sous le nom de "Carrefour" (Crossroads en anglais) ce centre a accueilli 32,000 étudiants étrangers depuis sa fondation. Quelque 275 étudiants venant de tous les coins du monde et fréquentant principalement les universités de Montréal et McGill s'y retrouvent chaque semaine pour s'entretenir de leur pays respectif, apprendre à se connaître, écouter de la musique de pays étrangers, échanger des livres, etc.

Quatre jeunes femmes dirigent "Carrefour" : une Canadienne, une Allemande, une Autrichienne et une Italienne; toutes ont reçu une formation au bureau central de la société internationale des auxiliaires féminines, à Bruxelles. Le centre est dirigé par l'une d'elles, Mlle Gabrielle Einsle.

Le président de la souscription, M. Pierre Sévigny, ancien ministre associé de la défense nationale, a souligné la fonction essentielle de ce centre d'accueil dans notre milieu, précisant qu'il remplit, au niveau des étudiants du monde, un rôle analogue à celui que remplissaient les Nations unies au niveau du monde.

C'est ici, a-t-il dit, que les étudiants de diverses origines apprennent à se connaître et à s'aimer, en dehors de tout préjugé de race, de religion ou d'origine ethnique.

La souscription lancée hier par M. Sévigny, au montant de $25,000, est la première du genre, lancée par "Carrefour". Elle a pour but de soutenir cette oeuvre, d'absorber les frais courants d'exploitation de cette entreprise bénévole.

BOUCHERVILLE



Vue du fleuve à l'arrière et de côté

FACE AU MAGNIFIQUE ST-LAURENT (CETTE PARTIE DU FLEUVE DE 9 MILLES DE LONG FORME PRESQUE UN LAC).
RESIDENCE POUR PROFESSIONNEL
Approx. 34,000 pieds carrés Prix : $61,000.
Située quelques minutes seulement des importants commerces dans ce territoire. A 5 minutes de la rue Sherbrooke à Montréal, avec le nouveau pont et le tunnel de Boucherville. Luxueux bungalow merveilleusement construit dans un paradis d'arbres et d'arbustes. Salon lambrissé 31' par 18' d'un côté et 13' de l'autre, foyer. Porte française qui donne sur le patio avant, fenêtres panoramiques. Jolie porte de bois donnant à la salle à diner. Chambre à coucher de maître lambrissée avec placards encastrés. Porte française au patio arrière. Salle de bain connexe, deux autres chambres à coucher plus une suite pour une personne et salle de bain avec entrée privée, idéal pour bureau particulier. Cuisine lambrissée, trois grandes dépenses, solarium chauffé, les planchers et les plafonds sont découpés avec des jolis modèles de paille, garage pour deux autos. ZONE RESIDENTIELLE. Un côté de la rue séparé des voisins par des arbres et des haies. Résidence idéale pour médecins ou autres. Vous pouvez obtenir plus de terrain si désiré.
JOUR : 274-3563 M. J. LALONDE SOIR : 655-5532

AU REINE ELIZABETH
Salle Bonaventure
Une revue canadienne vive et pétillante:
"UN CLIN D'OEIL AU PASSÉ"
avec une troupe de sept vedettes dont
JOËL DENIS et SHIRLEY THÉROUX
ainsi que les "FROU-FROU GIRLS"
et le retour de
DENNY VAUGHAN
et son orchestre
Deux spectacles chaque soir, sauf le dimanche. Musique de danse sans interruption avec le célèbre orchestre de Denny Vaughan—aussi Misha et son trio. Stationnement à l'intérieur.
Réservations: 861-3511, demandez Edouard.
Premier spectacle à 9h.15—frais d'entrée : $2.50 du lundi au vendredi inclusivement—$3.00 le samedi et les jours de fête.
Deuxième spectacle à 11h.30—frais d'entrée de $3.00 le samedi. Les autres soirs, du lundi au vendredi inclusivement, minimum de $3.00, pas de frais d'entrée.



Digne couronnement d'un bon repas





Office général des Grandes Marques, limitée

C'est le temps de faire installer
les GOUTTIÈRES ho-do
45 pieds de longueurs SANS JOINTS
COULEURS AU CHOIX
Galvanisé • Cuivre • Aluminium • Inoxydable
AUSSI RÉPARATIONS



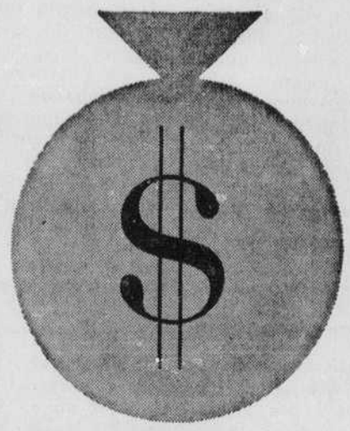
EXCLUSIVITÉ
PRIMEAU MÉTAL
"INCORPORÉ"
ESTIMÉS GRATUITS
TELEPHONES
MONTRÉAL 322-4160 • QUÉBEC 872-9244

à prix populaires
marabout
en vente partout
L'HISTOIRE VECUE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE
en 4 volumes illustrés de plus de 500 photos saisissantes
UN DOCUMENT CAPITAL DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE
marabout université



en vente partout
$1.75 le volume
CATALOGUE GRATUIT SUR DEMANDE
EDITIONS MARABOUT KASAN
226 EST, CHRISTOPHE COLOMB. - QUEBEC P. Q.

De combien avez-vous besoin



pour acheter la voiture de vos rêves?

Parlez-en au gérant de la Banque de Nouvelle-Ecosse la plus proche de chez-vous. Des milliers de Canadiens (dont certains de vos amis font sûrement partie) savent qu'un prêt de la Banque de Nouvelle-Ecosse constitue l'un des moyens les plus pratiques pour acheter une automobile. Et lorsque vous considérez que les taux sont peu élevés, qu'une assurance-vie vous est offerte sans aucun frais, que les mêmes taux d'intérêt sont applicables quels que soient la marque et le modèle de voiture et que le Service de Prêts est à la fois amical et rapide, vous conviendrez que vous avez tout avantage à acheter votre voiture neuve ou d'occasion, en utilisant le Service de Prêts de la Banque de Nouvelle-Ecosse. De combien avez-vous besoin?

Scotia BANK
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

EDITORIAL

Le journaliste et son public

Grâce à l'initiative de l'Office catholique des techniques de diffusion, les citoyens québécois sont invités, cette semaine, à s'interroger sur le rôle du journal dans la vie quotidienne. Depuis deux jours, des hommes et des femmes de toute tendance profitent de l'occasion pour dire tout ce qu'ils attendent de leur journal.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, ceux qui fabriquent les journaux écoutent ces propos avec attention. Mais un responsable de journal aurait l'impression de manquer un peu le coup s'il ne cherchait, à son tour, à dire au lecteur ce que lui et ses confrères en attendent. Si *La Presse* n'était toujours absente, on se bornerait à parler du *Devoir* et de ses attentes un peu spéciales. Etant donné les circonstances, nous devons plutôt parler du journal en général.

●

Le premier voeu du journaliste est simple : il veut être lu avec attention. La moitié des critiques qu'on formule présentement à l'endroit des journaux proviennent de gens qui ne savent pas lire.

Le lecteur moyen est un homme distrait. Il jette un coup d'oeil rapide sur un article, examine le titre, parcourt en vitesse trois ou quatre paragraphes. Il tire ensuite sa conclusion : tel article, tel journaliste, telle publication ne méritent pas d'être lus.

Un ami nous reprochait récemment de n'avoir point parlé d'un congrès qui lui tenait à coeur. Avant de lui donner raison, nous procédâmes à une vérification : le journal avait bel et bien parlé de l'événement un jour où cet ami ne l'avait pas lu. Cet homme est droit : il s'excusa de sa méprise. Que d'autres concluent sans vérifier et sans nous avertir !

Souvent, un lecteur vous parle d'un article que vous avez écrit sur tel sujet. Vous avez beau vous torturer les méninges : vous n'avez jamais écrit une ligne sur ce sujet. N'empêche que l'autre est sûr de vous avoir lu et a même sa propre opinion sur celle qu'il vous prête gratuitement.

●

Le journaliste veut que le lecteur respecte sa liberté. Il est plus conscient que tout autre des limites que la vie concrète impose à l'exercice de cette liberté. Même dans le journal le plus libre du monde, il sait que sa liberté est conditionnée par d'innombrables facteurs matériels et moraux. Mais il tient quand même à être le plus libre possible.

S'il travaille dans le secteur de l'information, le journaliste est obligé, chaque jour, de faire un choix dans la matière abondante qui lui arrive. Il choisit au meilleur de sa connaissance, mais en songeant d'abord à l'intérêt public. L'événement qui s'est déroulé à Saint-Pamphile n'a pas toujours, à ses yeux, la même importance que pour le maire de ce patelin. De même, le gros monsieur qui a commis une gaffe souhaiterait qu'il n'en fût pas question dans le journal du lendemain : il ragera en voyant son nom et sa photo en première page. En faisant ces choix, le journaliste peut se tromper, et il doit admettre qu'on le lui dise. Mais il ne voudra jamais, pour aucune considération, que d'autres lui dictent, de l'extérieur, ses décisions. C'est surtout cela qu'il entend par "sa" liberté.

S'il doit commenter les événements, le journaliste s'expose chaque jour à déplaire ou à susciter des critiques. Il s'y attend; il a été prévenu. Ce qu'il veut obtenir, ce ne sont pas d'abord des compliments ou des reproches, mais des réactions vraiment libres. Certaines lettres de lecteurs sont tellement élogieuses qu'on se demande spontanément : "Que veut-il me demander demain ?" D'autres attaquent directement la personne ou l'intégrité de l'éditorialiste : on publie rarement ces lettres, on y répond encore moins souvent. D'autres lettres donnent l'impression d'avoir été rédigées en série; elles répètent pour la vingtième fois des préjugés ou des refrains de propagande. Les réactions les plus détestables sont celles qui revêtent un certain caractère possessif : "Vous *nous* décevez" — "Vous *nous* trahissez". Les auteurs de ces réactions souhaitaient trouver chez vous le miroir de leurs déformations; ils n'acceptent pas que vous soyez tout simplement libre.

●

Surtout dans un journal comme *Le Devoir*, le journaliste a besoin de l'aide de son lecteur. Des lecteurs nous téléphonent souvent pour nous signaler un événement qui a échappé à notre attention ou, mieux encore, un problème très sérieux auquel nous n'étions pas éveillé. On serait étonné de compter le nombre de primeurs ou d'enquêtes originales qui durent leur origine à une visite ou un appel d'un lecteur soucieux du bien public. Ce type de lecteur est le meilleur ami du journaliste.

D'autres lecteurs se font un devoir de nous signaler avec bienveillance les erreurs ou les excès qui ont pu se glisser dans nos pages d'information ou de commentaire. L'autre jour, par exemple, un lecteur soulignait à l'auteur de cet article qu'il abusait un peu fort du pronom personnel dans ses éditoriaux. Un autre nous soulignait que nous étions en avance d'un mois dans notre calendrier hagiographique ! Plusieurs écrivent pour nous signaler des fautes de français. Ces menus écarts sont le plus souvent réels et nuisent, sans que nous le soupçonnions, à l'autorité de notre journal. Ceux qui se donnent la peine de nous les signaler nous rendent un fier service.

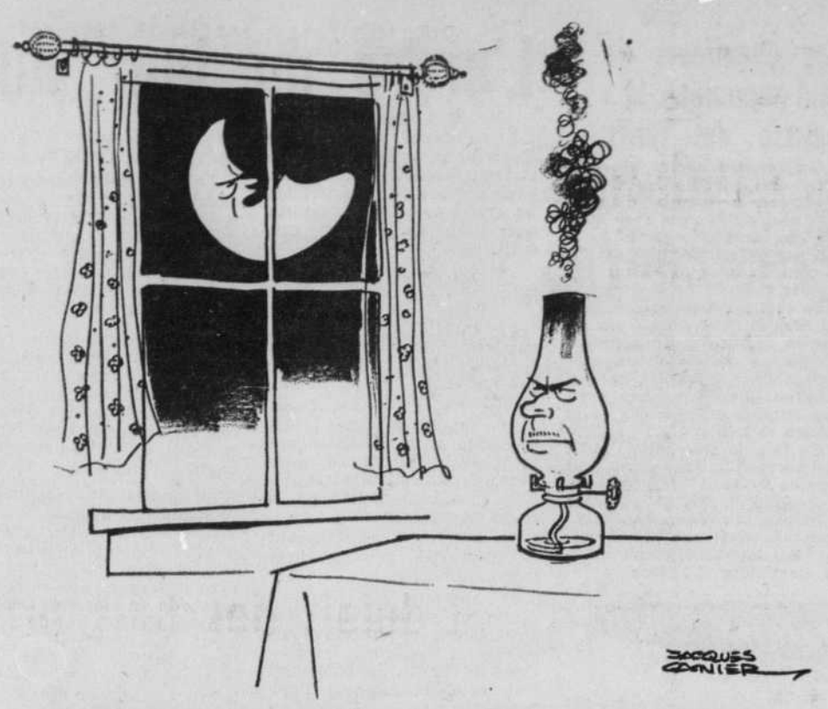
●

Le lecteur reste d'abord, pour le journal, un client. Mais partout où le journalisme est conçu comme une profession, le lecteur est aussi la "seconde conscience" du journaliste.

Si indépendant soit-il, le journaliste a besoin de l'appui moral de son public. Il a besoin de savoir que les lecteurs sérieux de son journal le lisent et le jugent avec droiture, sans complaisance. Il est plus sensible qu'il n'en a l'air aux réactions de ses lecteurs.

Dans une démocratie vivante, le dialogue entre journalistes et lecteurs est la plus sûre garantie de la liberté et de la vitalité de la presse. Aucun caprice, aucune pétition stupide, aucun boycottage ne pourra changer cette loi.

Claude RYAN



Dorchester retournera-t-il au temps de la lampe à l'huile ?

Les Chinois blâment l'URSS pour leurs excès au Tibet

par Jean WETZ

New-Delhi, 18 septembre. — La propagande chinoise à l'adresse des Tibétains, et particulièrement des Tibétains réfugiés en Inde, a trouvé un nouveau moyen d'exploiter la querelle avec Moscou. C'est en effet sur l'"influence soviétique" que Pékin rejette la responsabilité de tous les excès commis depuis l'entrée des troupes de Mao Tse-toung à Lhassa. Ce thème original est particulièrement exploité dans les appels que la radio et les tracts chinois diffusent parmi les réfugiés dans le nord de l'Inde et au Népal.

Les nouvelles du Tibet parvenant en Inde par l'intermédiaire de réfugiés qui réussissent encore à franchir les cols himalayens sont naturellement sujettes à caution. De plus, les autorités indiennes ne laissent guère filtrer que les informations utilisables pour leur propre propagande. C'est pourquoi, depuis le conflit de l'automne 1962, la presse de Delhi ne mentionne guère le Tibet que pour signaler des "révoltes", ou du moins des manifestations de mécontentement populaire.

A travers cette guerre des propagandes, quelques faits certains finissent toutefois par se laisser entrevoir. C'est ainsi que le dépouillement de la presse chinoise auquel se livrent les experts indiens a fait apparaître la déception des dirigeants de Pékin devant l'échec de leurs efforts pour convertir "la fleur de la jeunesse tibétaine". Après leur occupation du pays, les Chinois avaient en effet envoyé au "collège des minorités" de Pékin un certain nombre de jeunes gens qui devaient revenir au Tibet après avoir obtenu leurs diplômes pour constituer le noyau d'un parti communiste fidèle à la cause de Mao Tse-toung. Aujourd'hui cependant **le drapeau rouge** de Pékin se plaint parce que les élèves tibétains ainsi favorisés n'ont pas été capables d'assimiler le véritable marxisme-léninisme, et qu'ils se sont transformés en "révisionnistes" ou en "déviationnistes"".

Il est évidemment plus difficile de vérifier les informations indiennes, selon lesquelles on verrait maintenant des slogans antichinois sur les murs de tous les bourgs tibétains. Une chose est certaine, toutefois, c'est que la propagande de Pékin s'efforce actuellement de rassurer la population locale, et d'annoncer le retour au pays des Tibétains qui se sont enfuis depuis 1950.

Comme toujours dans les cas de ce genre, les difficultés que les émigrés rencontrent hors de leur pays sont de nature à provoquer une certaine nostalgie chez les plus faibles ou les plus malheureux. Une partie des quelque soixante-dix mille Tibétains réfugiés en Inde ont eu du mal à s'adapter et ont passé de trop longues années dans les camps organisés à leur intention. Encore ne semble-t-il pas qu'ils aient été impressionnés sérieusement par les promesses d'amnistie et par les appels de Pékin. Cela même quand leurs parents restés sur place leur ont demandé de revenir par l'intermédiaire de Radio-Lhassa.

Grâce à la présence du dalaï-lama et de son entourage, les émigrés tibétains, s'ils n'ont pas tous un sort enviable, bénéficient néanmoins en Inde d'une organisation et d'un encadrement qui ne leur permettent pas de se sentir abandonnés. Beaucoup d'entre eux ne demandent d'ailleurs qu'à en découdre, et les autorités indiennes doivent surtout veiller à prévenir les provocations antichinoises auxquelles certains "commandos" tibétains risqueraient de se laisser entraîner.

La situation n'est pas tout à fait la même au Népal, où les malentendus entre réfugiés et population locale auraient donné lieu récemment à des explications sanglantes. D'autre part, il est probable que le gouvernement de Katmandou tient encore moins que celui de Delhi à s'entendre dire par Pékin qu'il fournit une "base" aux terroristes et aux saboteurs antichinois. Toujours est-il qu'au cours des dernières semaines les autorités népalaises ont jugé bon de resserrer leur contrôle sur les réfugiés.

C'est aussi au Népal que la propagande chinoise pour le retour au pays s'exerce le plus ouvertement. Ainsi a-t-on eu connaissance d'un texte pour le moins original figurant dans une brochure destinée aux réfugiés tibétains. Il s'agit du discours d'un "commandant chinois" au Tibet qui n'est pas identifié mais qui est qualifié d' "important'. Celui-ci admet que les officiers chinois sont responsables de **"beaucoup d'erreurs"**. Mais, poursuit-il, la raison en était dans les **"bonnes relations de la Chine avec l'Union soviétique"**. L'administration chinoise de 1950 aurait donc repris à son compte les méthodes russes telles que **"l'auto-accusation, la confiscation de la propriété privée, l'emprisonnement et la peine de mort"**. Mais aujourd'hui, poursuit le commandant, **"nous avons compris notre erreur"**, les fonctionnaires coupables seraient à leur tour l'objet d'une rééducation pour que Tibétains et Chinois puissent désormais **"se libérer de la mauvaise influence soviétique et suivre à tous égards la bonne voie de leur propre communisme"**.

Jean WETZ, (Le Monde)

Lettre au "Devoir"

La rue Amherst

Monsieur Paul-Emile Robert,
conseiller,
Cité de Montréal.

A titre de citoyen de la ville, de membre de la Saint-Jean-Baptiste et d'historien de Montréal, je voudrais vous présenter une requête au sujet de la rue Amherst, dont on veut changer le nom.

Je vous suggère de ne pas la débaptiser pour les raisons suivantes :

a) Il n'existe pas de raison **fonctionnelle** pour le changement. Alors ce geste prend une apparence de motif anti-racial propre à irriter la population anglaise. Si l'on adopte ce principe, il faudrait logiquement débaptiser les rues Wolfe, Sherbrooke, Drummond, Aylmer, Metcalfe etc., qui portent des noms de personnages anglais, qui n'ont rien à faire avec l'histoire de Montréal, sans mentionner les noms absurdes des rues du quartier d'Outremont.

b) Ce changement de nom déplait aux habitants de cette rue, et surtout, va désorienter et bouleverser, et parfois ruiner le commerce de marchands et de boutiquiers, qui font affaires là depuis de longues années, les uns depuis cinquante ans. Ce dont des citoyens et des contribuables qui paient des taxes, et qu'on n'a pas même consultés, ni même prévenus. C'est une violation de leurs usages, de leurs libertés et de leurs droits élémentaires, ce qui s'appelle, au fond, une injustice morale et sociale.

c) Le nom d'Amherst est indissolublement relié à l'histoire de Montréal, dont il reçut la capitulation de Vaudreuil en 1760. De plus ce fut un général de haut mérite qui accorda au pays une capitulation généreuse et loyale. De plus, il manifesta une véritable sympathie à la population: il lui reconnut la complète liberté du commerce et ordonne de lui payer en espèces sonnantes ses services et ses fournitures, il ordonna aux soldats "de vivre avec l'habitant en bonne harmonie et intelligence" et proclama par avis public que les Canadiens "jouiront des mêmes privilèges que les sujets britanniques". On peut dire que c'est lui qui posa les bases de la politique qui nous accorde l'Acte de Québec avec la reconnaissance de notre religion, de notre langue et de nos lois.

Que dirait Montréal si Westmount décidait de supprimer le nom de la rue Belmont, qui rappelle un supérieur de Saint-Sulpice pour la remplacer par un nom anglais.

Ce serait une injustice envers la ville, envers les citoyens de cette rue et envers un personnage historique et remarquable que de supprimer le nom du général Amherst. Je suis d'avis qu'il existe des mesures plus efficaces pour donner à Montréal un visage français, ce que vous avez déjà fait et dont il faut vous féliciter.

Croyez, cher monsieur à mes sentiments empressés.

Bien à vous,

Gustave Lanctot

L'Actualité

Au pays des nains

L'agent de police africain de l'Etat nouvellement émancipé porte deux montres-bracelets et des lunettes contre le soleil. Sur le verre teinté, il a pris soin de laisser, bien collée, l'étiquette montrant le prix des lunettes. Il faut que tous sachent qu'il les a bien payées ses lunettes, et un bon prix. Il est encore enfant de la brousse, s'est retrouvé tout à coup, à la faveur des événements, dirigeant la circulation des véhicules dans un centre urbain de toutes pièces créé par les colonisateurs qui viennent de s'en retirer. Ses parents, ses frères, ses soeurs, habitent encore leur case, en pleine brousse, à quelques kilomètres à l'intérieur du pays.

●

Au pays de Québec, le premier ministre s'émeut des massacres presque quotidiens sur les grandes routes, avertit, menace. Rien n'y fait. A l'occasion du long congé de la Fête du Travail, l'Etat prend des mesures extraordinaires. Armée, corps policiers, corps auxiliaires, sont mobilisés. Le long des principales artères, à tous les douze, quinze milles, des ambulances sont postées, prêtes à répondre aux appels de détresse, qui devraient aussi faire réfléchir l'automobiliste. La presse, la radio, la télévision, sont de la partie, incitent à la prudence. Vous croyez que cela a de l'effet ? Au lendemain de la fin de semaine, les autorités admettent la faillite de leurs efforts et dressent la liste de morts. On ne parle plus des accidents moins graves qui n'impliquent que des pertes matérielles, élevées quand même, et qu'on en est venu à considérer comme normaux.

Entre l'Africain aux lunettes teintées et le "Canayen" qui roule de façon désordonnée sur les routes de "la belle province", il n'y a de différence que le standard de vie. Les deux souffrent d'un complexe d'infériorité, les deux viennent tout juste de franchir le stade tribal, les deux veulent à tout prix se manifester. Le premier sort de la brousse, le second du milieu rural traditionnel, ce qui ne veut pas nécessairement dire "la campagne" puisqu'une bien faible proportion des gens de la ville sont des urbains purs, les autres étant des campagnards transplantés qui, même installés à la ville, se ressentiront pendant des générations encore des effets de l'atmosphère de leur milieu d'origine. Il faut plusieurs générations, trois, quatre, peut-être, pour faire un urbain intégral. J'ai décrit, déjà, ici (1) et ailleurs (2), l'évolution du Canadien français, casanier, immobile depuis des siècles dans son milieu fermé, soudainement frappé, comme par la foudre, — choc résultant de l'avènement des moyens de communication de masse (radio, télévision, cinéma), de l'usage généralisé de l'automobile — par l'image qu'il s'est faite, que les moyens de communication de masse lui ont fabriquée qu'il croit être celle de la vie urbaine. Forcé de quitter la terre où il a végété pendant sept, huit, neuf, dix générations (le Pays de Québec, contrairement à ce qu'on nous a longtemps fait croire, sauf le long de ses cours d'eau, n'est pas une région agricole mais une contrée pierreuse, sablonneuse. Le Bureau d'Aménagement de l'est du Québec estime que sur un territoire donné où l'on a créé dix paroisses, où l'on a "établi" nos gens pour les "préserver", il n'y avait de quoi faire vivre que la population d'une seule de ces paroisses !), il arrive en ville où il lui faudra trois ou quatre générations pour s'intégrer au milieu nouveau. S'il reste à la campagne, dans son village, dans sa petite ville (les gens des villages et même des campagnes ne sont pas nécessairement des gens de la terre, ces derniers ne constituant présentement que quelque 12½% de la population du Québec alors qu'à la fin du siècle dernier, ils en représentaient 70%), il lâche tout, il rue ! Il veut être un "évolué", enfin, ce qu'il croit être un "évolué". De l'immobilisme total traditionnel, de la soumission aveugle à laquelle son éducation l'a plié, il passe à l'extrême opposé. Et contrairement à ce qui se passe dans la grande ville où les pressions du milieu le contiennent, il n'y a rien à faire pour le retenir.

Il roule carosse, même dans les régions déprimées, décore sa bagnole de "bebelles', s'arrange pour qu'elle fasse un bruit assourdissant (car il faut qu'on le remarque, qu'on sache qu'il existe... le policier africain aux lunettes et aux deux montres-bracelets)... Il veut à tout prix être (avoir l'air, en tout cas) ce qu'il croit être un citadin. Il circule dans les rues de son village ou de sa petite ville en écervelé, faisant fi de toute prudence, passant outre à tous les règlements. Depuis quelque temps, il encombre les salles de danse tous les soirs de la semaine. On estime que si l'image que le rural se fait de la vie dans la grande ville était exacte, il existerait à Montréal quelque 20,000 salles de danse où l'on servirait chaque soir des millions de bouteilles de bière ! Et la population serait vite décimée par les accidents d'automobiles ! De même, peu de jeunes Montréalaises oseraient s'accoutrer de la façon dont le font les jeunes filles qui encombrent les salles de danse des petites villes. Il faut les voir, ces pantalons "collants" (c'est peu dire!), jaunes, roses, bleus, rouges, mauves... Ils seraient surpris, ces jeunes et ces moins jeunes, s'ils venaient à Montréal, de trouver une ville calme la nuit et policée le jour (il convient de dire que le degré de calme et de respect des lois varie selon les quartiers, certains, peuplés en majorité de "nouveaux" urbains — une, deux générations — ressemblant quelque peu aux régions rurales). Ah ! oui, s'ils venaient voir le vrai visage de Montréal la nuit, ils seraient surpris. A la radio de Québec, un petit annonceur de l'une des stations privées récite chaque soir un boniment insignifiant qu'il intitule "le vrai visage de Québec la nuit". En voilà un qui décrit Québec comme il l'imagine et non comme elle est. Car, à Québec comme à Montréal, les soirs et les nuits sont calmes. Il y a un peu d'activité à la fermeture des cinémas, et là, les gens reprennent doucement le chemin de la maison, observant, s'ils conduisent leurs voitures, les feux de circulation, roulant à une vitesse raisonnable (ici aussi, il faut faire certaines distinctions entre les divers quartiers de la ville).

Il n'y a pas de révolution au Pays de Québec, mais une explosion violente des masses rurales comprimées durant trois siècles puis libérées soudainement par l'avènement des moyens de communications qui leur ont ouvert des fenêtres sur le monde. On dirait que c'est plus qu'elles n'en peuvent supporter. Elles foncent, tête baissée. Immaturité. Société tribale qui se veut tout d'un coup urbaine.

●

Quand les experts se réunissent (on se réunit si souvent, de ce temps-ci, on discute tellement de choses...), il est rare qu'ils se quittent satisfaits. Il semble n'y avoir jamais de solutions aux problèmes. C'est que, règle générale, on s'attache, on s'attarde, à des questions particulières. On ne va pas au fond du problème, qui est celui de l'évolution de la communauté québécoise. Les pétards du FLQ sont de la petite bière à côté de la houle menaçante de l'industrialisation de nos populations. Les spécialistes sont trop souvent isolés dans leurs disciplines. Ceux qui se préoccupent des situations le font trop souvent (on a vu ça, dernièrement, à Montréal au congrès de la Chambre de commerce du Québec) de leurs problèmes à eux quand ce n'est pas de leurs intérêts immédiats. Chacun ne voit que son domaine.

La sociologie est une science jeune. L'étude des communautés reste à faire. Et à moins qu'on la fasse, on ne comprendra jamais ce qui se passe chez-nous et il sera du même coup impossible de solutionner les problèmes. On s'imagine, par exemple, prendre soin de celui des loisirs, qui en est justement un résultant de l'industrialisation des masses, en construisant des centres de loisirs. Tient-on compte des humains qui viendront, dans ces centres ? On peut en douter. Suivant la conception paternaliste qui a présidé à tout ce qui s'est passé chez-nous depuis des siècles, on veut que les jeunes (à propos, pense-t-on aux moins jeunes ?) s'adaptent au nouvel, au bel, au dispendieux immeuble. On veut qu'ils jouent (on persiste à penser aux loisirs en terme de "jeu") à ce quoi on leur dira de jouer, à l'heure qu'on aura choisie pour eux, etc. Il y aurait grandement lieu, avec les problèmes terribles que nous réserve, pour tout à l'heure, l'automatisation, de penser à des loisirs formateurs...

Un collègue me disait, au lendemain de l'un de ces colloques : "On n'a rien compris. Nous sommes une société de nains qui tentent de supporter un énorme édifice, une énorme machine..."

Jean-Jacques Le FRANÇOIS

(1) Le phénomène "majorettes" — Le Devoir, 15-8-63.
(2) La Revue Desjardins, livraison de juin 1964.

Zonage contestable

Le conseil municipal sera saisi ce soir d'un projet de règlement de zonage qui appelle beaucoup de réserves. Il s'agit du boulevard des Trinitaires, dont on a discuté depuis trois ans, et où l'administration avait projeté la construction de logements à loyer modique avec l'aide du gouvernement fédéral. Tout cela est maintenant abandonné et le projet de construction que permettrait le règlement proposé marque un recul sur le plan de l'habitation.

BLOCS NOTES

La Loi nationale de l'habitation autorise depuis plusieurs années des prêts fédéraux pour la construction de logements à loyer modique dans la proportion de 75% du coût, et avec la même participation aux déficits; c'est-à-dire que le subside d'Ottawa est aussi de 75%. Ni le Québec ni Montréal n'ont eu leur part légitime de ces crédits et subsides car nous n'avons eu que les 796 logements des Habitations Jeanne-Mance tandis que l'Ontario en a eu 6,000 dont 2,600 à Toronto.

La responsabilité de cette situation est difficile à établir. Il semble bien qu'une fois de plus les modalités établies à l'échelle canadienne ne conviennent guère aux besoins du Québec, et que la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui administre ces dispositions de la loi fédérale, n'a pas cherché à rendre ses méthodes plus souples, mais que la majorité de ses fonctionnaires ne voyaient pas d'inconvénient à ce que le Québec soit évincé de ce programme, comme il l'a été d'autres programmes mixtes.

Il faut bien constater aussi que les autorités provinciales de Québec n'ont pas rempli leur rôle, et ont manifesté beaucoup moins de diligence que celles de l'Ontario pour aller chercher les crédits et subsides qui nous revenaient, puisqu'ils proviennent en partie de nos taxes.

On a pu aussi adresser le même reproche aux autorités municipales de Montréal, sous plusieurs administrations; il a fallu une véritable offensive de plusieurs associations et corps intermédiaires pour faire accepter le projet des Habitations Jeanne-Mance. C'est d'ailleurs à cause de ce climat de querelle et de difficultés qu'on n'a pas trouvé une formule mieux adaptée à nos besoins pour cette entreprise, de telle sorte qu'on a placé ces logements à un endroit qui aurait dû être réservé de préférence à des fins communautaires car il fait partie du quartier central; et de plus, on a construit trop de petits logements alors que Montréal avait besoin de logements familiaux beaucoup plus spacieux.

Boulevard des Trinitaires

Pour réfuter les accusations d'apathie qu'on lui adressait dans ce domaine, l'administration Drapeau-Saulnier a décidé il y a quelques années de proposer plusieurs programmes de logements à loyer modique. Or la SCHL trouvait toujours des objections et des difficultés. C'est ainsi qu'à l'automne 1961, on se réfugiait derrière la déclaration du ministre fédéral des travaux publics, M. Walker : que Montréal était une zone de surplus quant au nombre d'unités de logements disponibles; alors que la métropole avait trop de petits logements trop chers, mais manquait de logements spacieux à un prix convenable.

C'est dans ce climat qu'a surgi le projet du boulevard des Trinitaires. La ville proposait la construction d'environ 250 logements sur ces terrains dont elle était déjà propriétaire, et où on devait loger les gens déplacés de taudis d'un secteur voisin. Là encore les négociations ont été très laborieuses. Finalement, le projet montréalais a dû être réduit, et à la fin il ne comportait que 83 logements; mais il s'agissait de logements familiaux de six pièces.

Lorsque la SCHL a finalement consenti à financer cette entreprise selon les termes de la loi fédérale, on a cru que l'administration municipale avait remporté un succès notable, qui pourrait être répété ailleurs, et en particulier dans une partie du Domaine Saint-Sulpice réservée alors pour des habitations à loyer modique. Malheureusement, cet accord n'eut pas de suite. La ville constata que les méthodes d'évaluation de l'organisme fédéral rendaient le projet trop onéreux, et l'administration municipale décida finalement d'y renoncer.

A qui la faute ? C'est difficile à trancher; la SCHL et la ville se reprochent mutuellement d'avoir fait échouer ce programme, pourtant limité de 83 logements. Cela mériterait d'être tiré au clair, car on verrait mieux ce qui ne va pas. En mettant les choses au mieux, il semble que la loi fédérale telle qu'on l'utilise dans les autres provinces, ne nous convient guère, et que le Québec devrait demander une option de ce programme mixte, afin d'obtenir une compensation fiscale qui pourrait être utilisée selon nos besoins.

Un mauvais exemple

Jusqu'ici, on pouvait espérer que le programme prévu pour le boulevard des Trinitaires finirait par être réalisé moyennant un compromis entre les deux parties. Le projet de règlement soumis au Conseil municipal indique que l'administration municipale a définitivement renoncé à la formule du logement à loyer modique. Maintenant on veut vendre ces terrains à des constructeurs privés.

Or pour la transaction en vue, les acquéreurs exigent une plus grande latitude que celle que permet le zonage actuel, et l'administration propose des changements. Au lieu de limiter les constructions à trois étages, on autoriserait six étages; c'est un aspect plutôt secondaire. Ce qui est plus grave, c'est qu'on renonce aux logements familiaux. Le nouveau zonage permettrait de construire des logements de quatre pièces et de 800 pieds carrés; il s'agit d'un minimum, mais on peut penser que ce sera pratiquement un maximum et que presque tous les logements seront de quatre pièces.

Un logement familial doit avoir au moins six pièces et une superficie assez étendue. Pour une famille normale il faut au moins trois chambres à coucher puisque généralement une famille compte des enfants des deux sexes. Cela n'est pas possible avec quatre pièces. Le danger c'est que les familles y logent quand même et que ces logements neufs deviennent, comme bien d'autres du même genre, encombrés et surpeuplés, qu'ils deviennent insalubres par surhabitation tout en étant modernes et neufs.

Montréal a déjà trop de ces logements exigus et chers. Il est même arrivé ces mois derniers que les Habitations Jeanne-Mance ont eu des logements vacants; il s'agissait pourtant de logements à loyer modique, mais on avait momentanément un surplus de ces petits logements de trois et quatre pièces. Ce qui manque à Montréal ce sont des logements spacieux à des prix convenables pour les petits salariés.

La ville est déjà propriétaire des terrains du boulevard des Trinitaires; au lieu de se plier aux exigences de constructeurs qui n'apporteront aucune atténuation à la crise actuelle de l'habitation, mais qui vont vraisemblablement l'aggraver encore, l'administration devrait exiger la construction de logements plus spacieux; dans les conditions actuelles, elle donne un mauvais exemple, et le Conseil municipal devrait refuser de voter le règlement de zonage qu'on lui propose.

P. S.

La Bible vous parle

Humiliez-vous sous la puissante main de Dieu, pour qu'il vous élève au bon moment; de toute votre inquiétude, déchargez-vous sur lui car il a soin de vous.

(I Pierre 5, 6-7)

Textes choisis par la Société Catholique de la Bible

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN, Directeur — André LAURENDEAU, Rédacteur en chef

Rédacteur en chef adjoint : Paul SAURIOL
Directeur de l'information : Michel ROY
Trésorier : Arthur LEFEBVRE

"Le Devoir" est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditrice. Seule la Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS : édition quotidienne, livraison par porteur, Montréal, Québec, Lévis et banlieue: $20. Ailleurs au Canada: $16. A l'étranger: $25. Edition du samedi: $5. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE : VIctor 4-3361

Le ministre termine sa première tournée régionale

Gérin-Lajoie invite les étudiants du Québec à se donner des cadres

HULL. — A une foule de plus de 5,000 écoliers et étudiants, le ministre de l'éducation du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie, a affirmé hier qu'un "Québec en marche ne se conçoit pas sans une jeunesse en marche", et il a assuré les étudiants d'une participation de plus en plus active à l'élaboration des politiques de son ministère.

Complétant sa première tournée au cours de "l'opération 55", le ministre a invité les jeunes, qui lui ont fait un accueil enthousiaste, à former des cadres "qui canaliseront votre foi dans l'avenir et qui vous permettront d'avoir une influence directe sur l'élaboration des structures que le Québec est en train de se donner". Il a rappelé que les étudiants souhaitaient obtenir un siège permanent au Conseil supérieur de l'éducation, ajoutant que les 24 sièges ne permettaient pas d'en distribuer un à la classe étudiante, mais qu'il y avait de la place, et des places de choix, dans d'autres comités de son ministère.

En réponse à une question d'un étudiant, M. Gérin-Lajoie a dit que la Commission Parent, qui doit présenter son rapport final le 31 décembre, avait pour mandat d'examiner la question de l'étatisation des collèges classiques pour faciliter à l'ensemble de la population l'accessibilité aux études supérieures. "A la suite de la présentation du rapport, des décisions seront prises, et je puis assurer qu'une politique sera établie à ce sujet au cours de la présente année scolaire".

Aux instituteurs et commissaires d'écoles de la région de Hull, le ministre a par ailleurs fait état de la mobilité des travailleurs.

Il a notamment déclaré : "Il est nécessaire que notre système d'enseignement secondaire offre aux jeunes, dans tout le territoire du Québec, une formation qui les rende aptes à trouver des emplois n'importe où dans notre grand Canada." Il a également insisté sur l'apport des jeunes aux 55 comités de planification régionale dont "l'opération 55" prévoit la formation d'ici trois mois.

A Buckingham, dimanche, M. Gérin-Lajoie a déclaré que "la coopération et la collaboration entre commissions scolaires catholiques et protestantes sont concevables et désirables,' 'dans le domaine des services à offrir aux écoliers, précisant toutefois que la mise en commun de services tels que le transport doit se faire en préservant les différences voulues par le système d'enseignement confessionnel en vigueur au Québec. Dans un autre domaine, il a admis la nécessité d'établir des pensionnats près des écoles régionales qui desservent une population disséminée à plusieurs milles à la ronde.

Samedi, le ministre de l'éducation avait terminé sa visite en Abitibi en annonçant que son ministère prépare actuellement une législation qui sera présentée à la prochaine session concernant la sécurité autour des autobus scolaires. Animant, au poste de radio de Rouyn, une émission d'une heure, M. Gérin-Lajoie a ajouté, à l'adresse d'un auditeur qui l'interrogeait à ce sujet : "C'est un problème très sérieux. Mon ministère l'examine et proposera une solution dès la prochaine session."

Tout au cours de sa tournée de six jours dans le Nord-ouest et dans l'Ouest du Québec, le ministre a insisté sur l'urgence d'établir des comités consultatifs régionaux à travers la province, étant donné que les plans d'aménagement scolaire régional doivent être mis au point en 1965, si l'on veut que les travaux de construction débutent en 1966 et soient terminés en 1967. Le programme d'aide fédérale à la formation technique, qui prend fin en 1967, financera partiellement le programme d'équipement scolaire régional qui coûtera $300 millions au Québec d'ici 1967.

A Val d'Or, le ministre a souligné que "l'opération 55" échappe à la confessionnalité, expliquant que la planification scolaire doit être faite autant par les protestants que par les catholiques, car tous ont besoin d'écoles.

M. Gérin-Lajoie a aussi souligné l'urgence d'établir au Québec un enseignement secondaire "polyvalent", "condition première de l'avancement de la nation canadienne-française".

"L'opération 55" vise précisément à corriger deux maux: 1) suppléer à une pénurie d'écoles et d'équipement scolaire dans toute la province; 2) réformer dans les écoles secondaires actuelles l'enseignement "cul-de-sac" qui s'y donne.

Picard accuse : patronage en faveur des hebdos de Montréal

Le président de la Fédération de l'imprimerie et de l'information (CSN), M. Gérard Picard, affirme que c'est pour des raisons de patronage politique que le ministère du travail ne sanctionne pas le nouveau décret de l'imprimerie commerciale pour la région de Montréal, en suspens depuis des années.

Dans un télégramme adressé hier au ministre du travail, M. Carrier Fortin, M. Picard souligne qu'un rapport préparé à la demande même du ministre recommandait que le décret de l'imprimerie commerciale de la région de Montréal s'applique également à la partie commerciale des entreprises intéressées aux hebdomadaires. Un patronage éhonté a toujours favorisé les hebdos de la province, dit-il. Copies de ce message ont été envoyées à MM. Lesage, René Lévesque, Kierans et Gérin-Lajoie.

Papeterie de $50,000,000 en Abitibi

PRICE (Matane) M. Lucien Cliche, ministre des terres et forêts, a déclaré que la construction d'une nouvelle papeterie qui nécessiterait des mises de fonds de l'ordre de $50,000,000, débutera dans un avenir rapproché en Abitibi.

Le ministre, qui prenait la parole en faveur du candidat libéral aux élections partielles du comté de Matane, a dit que l'emplacement de la nouvelle usine n'avait pas encore été décidé. La papeterie, a-t-il dit, est le résultat du programme du gouvernement visant à traiter au Québec même tous les produits forestiers québécois.

A Québec, un porte parole de la Dominion Tar and Chemical a dit que cette société choisira peut-être le lac Québillon, à 60 milles au nord de Senneterre, en Abitibi, comme emplacement de la papeterie projetée. Le choix de cette région est presque définitif, a-t-il ajouté.

De son côté, M. Cliche a ajouté à Price qu'il ne sera pas possible au gouvernement d'annoncer, avant l'élection partielle, l'établissement d'une papeterie à Matane. Il a expliqué que des démarches sont en cours, mais que l'on ne peut s'attendre à des résultats avant quelque temps.

Les délais des bills privés

QUEBEC — Le gouvernement invite les municipalités du Québec qui se préparent à présenter un bill privé à la prochaine session à en informer le ministre des affaires municipales dans les plus brefs délais.

Cette mesure a pour but d'accélérer le travail sessionnel et de favoriser une meilleure administration, car l'étude des bills municipaux constitue un élément important du travail législatif au Parlement du Québec.

Les municipalités intéressées sont donc priées, après en avoir informé le ministre des affaires municipales, de préparer leur projet de loi sans délai pour qu'il soit déposé à Québec avant le 31 décembre de cette année, conformément aux règlements de la Législature qui demande que tous les bills privés soient déposés avant l'ouverture de la prochaine session.

Toutefois, M. Pierre Laporte fait remarquer que depuis quelques années, la politique du gouvernement tend à relever les municipalités de l'obligation onéreuse de venir devant la Législature pour obtenir des amendements à leur charte.

PROGRAMMES 1964-1965
COURS SUPERIEURS ET COMPLETS

Conversation ANGLAISE

ESPAGNOLE — ITALIENNE — ALLEMANDE

✓ Programmes à TOUS LES NIVEAUX ET Cours AVANCES de PERFECTIONNEMENT. (Option aux Sessions du Soir ou du samedi après-midi).

✓ TESTS ET EXAMENS DE COMPREHENSION SANS FRAIS qui déterminent exactement le programme conforme aux connaissances actuelles de chaque élève en Conversation.

✓ Méthode comportant TOUS LES NOUVEAUX PROCEDES D'ENSEIGNEMENT prouvés incontestablement supérieurs, suivant les plus récents travaux de recherches dans ce domaine.

✓ Tous les Cours sont dirigés par d'éminents professeurs, dont la réputation en tant que linguistes est solidement établie.

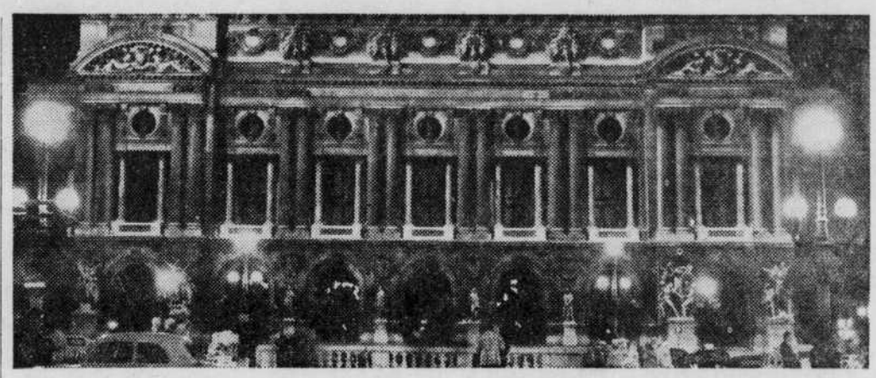
Toutes les personnes désirant bénéficier de cet enseignement supérieur, doivent faire leur demande d'admission immédiatement en fixant leur rendez-vous pour une entrevue au Secrétariat, Section "A", de :

Ecole facile d'accès pour tous
Heures des entrevues
de 9h. a.m. à 9h.30 p.m.

L'ACADEMIE DES HAUTES ETUDES LINGUISTIQUES

2015, rue DRUMMOND, Suite 401 — 4e étage — Tél : 849-9154

Tests les 29-30 sept. de 1 h. p.m. à 9.30 p.m.



Air Canada vous convie à une saison de spectacles et de gaieté à Paris. Quelles vacances!



Grâce à Air Canada, vous êtes à une détente près de la vie artistique la plus intense qui soit, celle de Paris. Joignez-vous au Tout Paris qui se recueille à l'opéra...s'émeut au théâtre...se distrait au cabaret...s'amuse au théâtre de boulevard! Et naturellement, après les plaisirs de scène, suivent les plaisirs de la table. Et une fois sur le continent, allez vous détendre quelques jours sur la Côte d'Azur ou dans les Alpes; voilà qui terminera vos vacances en beauté... surtout que votre voyage de retour s'effectuera à bord d'Air Canada.



Air Canada vous offre ses plus bas tarifs d'excursion de 14 à 21 jours, classe économique, aller-retour en jet vers l'Europe (Vous pouvez bénéficier du plan "Voyager maintenant—Payer plus tard"). Consultez votre agent de voyages ou téléphonez à AIR CANADA: 489-3411.
Bureau d'Air Canada à la Place Ville-Marie et 7116, rue St-Hubert

Tarif d'excursion de 14 à 21 jours, en classe économique, aller-retour: MONTRÉAL-PARIS $346.90

AIR CANADA



Gérin-Lajoie a rencontré des représentants du fédéral

HULL. — Le ministre de l'éducation du Québec a profité de son séjour dans la région de Hull pour rencontrer dimanche des représentants du gouvernement fédéral. Rien n'a transpiré de ces rencontres, mais on croit savoir qu'elles sont préparatoires à la conférence des procureurs généraux des provinces et du ministre fédéral de la justice sur le rapatriement de la constitution, conférence qui est prévue pour les 4 et 5 octobre. M. Gérin-Lajoie représentera le Québec à cette conférence.

La décision de réunir les procureurs généraux des provinces, pour étudier le rapatriement de la constitution, a été prise à Charlottetown à la fin du mois dernier, durant une conférence constitutionnelle des premiers ministres qui ont alors fait l'unanimité sur la nécessité de rapatrier la constitution et ont décidé de confier à une réunion des procureurs-généraux la tâche de mettre au point une procédure de rapatriement.

On se rappelle qu'à l'issue de la récente conférence constitutionnelle de Charlottetown, le premier ministre du Canada, M. Lester B. Pearson, déclarait qu'il a "bon espoir que la constitution canadienne sera rapatriée avant la fin de l'année".



Le présilent de l'Institut de Personnalité, M. Jean-Guy Leboeuf, est l'auteur du volume "Arrêtez d'avoir peur, et croyez au succès!" (3e édition, 30e mille), dont la préface est signée Me René Paré, président de La Société des Artisans.



Le Club Succès

offre aux 6,000 gradués de l'Institut de Personnalité des soirées d'études, des activités sociales et une revue mensuelle. En ayant terminé l'un des cours de l'Institut de Personnalité, vous pourriez être admis au CLUB SUCCES et en profiter.

L'Institut de Personnalité, fondé en 1954, célèbrera cette année son 100e aniversaire, 90 ans à l'avance, pendant que tous les pionniers sont encore là.

SURMONTEZ LE TRAC et CROYEZ en VOUS-MÊME

DECOUVREZ EN 15 SEMAINES COMMENT VOUS POUVEZ VAINCRE LA TIMIDITE ET CULTIVER LA VRAIE CONFIANCE EN VOUS-MEME

Vous avez des talents, des connaissances et de l'expérience. Mais pour bien réussir, vous devez les faire valoir. Nous pouvons vous prouver que notre entraînement peut vous aider à bien les faire valoir.

Notre cours n'est pas une série de trucs ou de recettes qui s'expliquent en quelques mots. C'est une méthode sérieuse, pratique et réaliste qui a aidé plus de 6,000 adultes depuis 1954.

Nous pouvons vous montrer comment le cours opère et vous donner des preuves de son efficacité. Venez assister, sans aucune obligation, à un cours-démonstration gratuit, dans une salle climatisée, au Palais du Commerce, suite 219 (entrez par 1600, rue Berri et prenez l'ascenseur), mardi ou mercredi ou jeudi ou vendredi à 8 heures précises. Venez, quels que soient votre âge, votre occupation et votre degré d'instruction.

Consacrez seulement une heure à cette rencontre et voyez comment vous pouvez augmenter sensiblement vos chances de bonheur et de succès tout en acquérant une richesse d'expériences nouvelles.

Le coût est minime et notre méthode amène chaque participant à pratiquer et à vivre tous les jours ce que nous enseignons: plus de confiance en soi, plus d'enthousiasme, plus d'esprit de décision, plus d'entregent, plus de facilité à s'exprimer.

Pour plus de détails, composez 842-8186

Démonstration gratuite
à Québec
Palais Montcalm, suite 36
Du lundi au vendredi à 8 h. p.m.
523-9119

L'INSTITUT DE PERSONNALITÉ

Pour devenir plus dynamique en pensées, en paroles et en actions

théâtre • musique • cinéma • variétés

Le bruit de la ville

FUTUR EXPLOIT

Un projet théâtral : l'adaptation du "Neveu de Rameau" de Diderot. C'est Gilles Groulx et Guy Provost qui le mèneront à bien. On sait que cette adaptation, qui demande uniquement deux comédiens, a été créée à Paris par Pierre Fresnay et François Perrier. Nos deux amis auront fort à faire.

BUTTERFLY

Début novembre, au Théâtre Lyrique de Nouvelle-France de Québec, Micheline Tessier chantera le rôle-titre de "Madame Butterfly", de Puccini.

CARMEN DU JAZZ

Autre semaine importante pour le jazz à Montréal : passage, avec le "volcanique" batteur Art Blakey, de la chanteuse Carmen McRae. Opinion d'un expert (Ralph J. Gleason) : "L'émotion concentrée dans chacune de ses chansons vous fait monter les larmes aux yeux. C'est bien banal de dire ça, mais je l'ai remarqué chez plus d'un spectateur (hier soir) et j'avais moi-même la gorge sèche". Au Jazz Hot.

TOUTE L'IRLANDE

Ce soir, à 8 heures, au Forum, présentation du grand spectacle de Dublin, "Ireland on Parade", véritable festin de mélodies authentiquement irlandaises, faites de musique militaire, de cornemuses, de danses légendaires et contemporaines.

RICHTER ENCORE

Sviatoslav Richter donnera un concert supplémentaire le 5 octobre à la Place des arts. Cette décision a été prise par Canadian Concerts and artists vu le succès exceptionnel remporté par l'artiste russe. Le programme est entièrement nouveau et comporte des oeuvres de Beethoven et de Chopin. On sait que Richter joue très rarement Chopin en public. L'attrait de ce concert est donc double.

DANS LES GALERIES

A la galerie "L'Art français" on vernira, le 3 octobre, une exposition de Marc-Aurèle Fortin. Au "coin des arts" de la gare centrale des oeuvres de Thomas Armstrong et John Davies.

NOUVELLE CONFÉRENCE

Un des "inventeurs" du "nouveau roman", Alain Robbe-Grillet, donnera une conférence, le 6 octobre à 20.15, au grand amphithéâtre de l'U. de M. Titre de la conférence : *"Le roman comme invention du monde"*.

PLACE DES ARTS

Nina Simone, jeune chanteuse noire, donnera un récital Place des arts le 4 octobre. Au programme, des variétés, du jazz, des "spirituals", etc....

VEDETTES

15 vedettes pour le Festival TV-Radio qui se tiendra au Palais du Commerce du 1er au 6 octobre : Parmi eux, Michel Louvain, Charles Gauthier, Lucien Hétu, Serge Laprade, Monique Gaube, Yoland Guérard, Murielle Millard, Christine Charbonneau, etc... On prévoit plus de 75,000 visiteurs et auditeurs.

COURT-MÉTRAGE

Un court métrage en noir et blanc de Jacques Giraldeau "La Courte échelle", produit par l'ONF sera distribué en salle cet automne. Il s'agit d'une fable illustrant l'absurdité des rapports humains.

horaires des spectacles

THÉATRE

PLACE DES ARTS — Ballet de Leningrad — 8.15
COMEDIE - CANADIENNE: — Philippe Clay — 8.30.
THEATRE DE LA PLACE — "Le quadrille" — Tous les soirs à 8.00 relâche lundi) — "Danse contemporaine — tous les soirs à 10.30 (relâche lundi).
THEATRE DE LA POUDRIERE — "La main passe" — 8.40 — Relâche, dim. et lundi.
THEATRE DU RIDEAU-VERT — "Des enfants de coeur" — 8.30.

CINÉMA

ALOUETTE — "20,000 Leagues under the Sea" — 10.15 - 1.00 - 3.45 - 6.25 - 9.10.
AVENUE — "Nothing but the best" — 1.20 - 3.20 - 5.20 - 7.20 - 9.20.
BIJOU — "Tartarin de Tarascon" — 12.30 - 3.47 - 6.44 - 10.01 — "Le couronnement de ma vie" — 1.55 - 5.12 - 8.29.
CANADIEN — "Médecin pour femmes" — 12.00 - 3.15 - 6.20 - 9.50 — "Sables brûlants" — 1.25 - 4.40 - 8.00.
CAPITOL — "The Patsy" — 10.15 - 12.10 - 2.30 - 4.45 - 7.05 - 9.30.
CHAMPLAIN et CREMAZIE — "La Monne" — 2.42 - 6.21 - 10.00 — "Le Scandale" — 12.45 - 4.24 - 8.03.
CHATEAU — "Tarzan chez les coupeurs de têtes" — 12.50 - 4.20 - 7.50 — "Salvatore Guiliano" — 2.15 - 5.45 - 9.20.
CINEMA FESTIVAL — "La femme des dunes" (sur semaine) 7.30 - 9.30 (dimanche seul.) 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30
CINE-WEEK-END — "Procès de Jeanne d'Arc" "La douceur du village" ven. 8.00 Sam. et dim. 2.00 - 8.00.
CINERAMA THEATRE IMPERIAL — "It's a mad, mad, mad, mad world" — 8 h. 30 tous les soirs. 2 h. merc. et sam. — Dim. 1.00 - 4.45 - 8.30 — Enfants 10 ans et plus admis merc. et sam. 2 h. dim. 1 h.
DORVAL — (Red Room) "South Pacific" — 6.30 - 9.00 — mer. sam. et dim. 2.00 (Salle dorée) — "The Cardinal" — 8.20 merc. sam. et dim. 2.00.
ELYSEE — Resnais: "La Peau douce" — du lun. au ven. — 7.30 - 9.30 - sam. 5.30 - 7.30 - 10.00. Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30. Eisenstein: "Festival Jean Vigo": "L'Atalante" et "Zéro de conduite" lun. au vend. — 7.30 - 9.30 — sam. 5.30 - 7.30 - 10.00 — Dim. 1.30 - 3.30 - 5.30 - 9.30.
EMPIRE — "Festival Bergman" —
FRANCAIS — "Les dix gladiateurs" — 2.30 - 6.05 - 9.35 — "Les révoltés du bagne" — 12.40 - 4.10 - 7.45.
GRANADA — "Tarzan chez les coupeurs de têtes" — 2.35 - 6.15 - 9.55 — "Salvatore Guiliano" — 12.30 - 4.10 - 7.50.
LOEW'S — "Good Neighbor Sam" — 9.50 - 12.05 - 2.20 - 4.35 - 6.55 - 9.15.
LAVAL — "Le diable et les 10 commandements" — 1.30 - 5.25 - 9.20 — "Inconnu aux services secrets" — 12.00 - 3.35 - 7.30.
KENT — "Beat the Devil" — 1.00 - 3.00 - 5.00 - 7.00 - 9.00.
LA SCALA — "Adam et Eve" — 3.21 - 5.25 - 8.27 — "Et Dieu créa la femme" — 12.45 - 3.48 - 6.41 - 9.44.
OUTREMONT ET MONKLAND — "South Pacific" — 2.00 - 5.15 - 8.30.
PAPINEAU — "Aarzan chez les coupeurs de têtes — 12.30 - 4.10 - 7.50 — "Salvatore Guiliano" — 1.55 - 5.35 - 9.15.
PALACE — "Night of the Iguana" 10.10 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.45
PARISIEN — "Mondo Cane" — 10.00 12.00 - 1.55 - 3.50 - 5.45 - 7.40 - 9.45
PASSE-TEMPS — "Opération geishas" — 4.35 - 9.30 — "Les Vikings attaquent" — "La Vallée de la Poudre" — 1.30 - 6.25.
PLACE VILLE MARIE — (Grande salle) — "Yesterday, today, tomorrow" — 12.15 - 2.30 - 4.50 - 7.00 - 9.30 — (petite salle) — "The Easy Life" — 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.05 - 9.15
PLAZA — "Médecin pour femmes" 12.00 - 3.15 - 6.20 - 9.50 — "Sables brûlants" — 1.25 - 4.40 - 8.00.
RIALTO — "A Hard Day's Night" — 1.10 - 4.35 - 8.00 — "From Russia With Love" — 2.40 6.05 - 9.30.
RIVOLI — "Les dix gladiateurs" — 2.40 - 6.05 - 9.40 — "Les révoltés du bagne" — 12.50 - 4.20 - 7.45.
ST-DENIS — "Le couronnement de ma vie" — 12.20 - 3.37 - 6.34 - 9.51 — "Tartarin de Tarascon" — 1.52 - 5.09 - 8.29.
SAVOY — "A HARD DAY'S NIGHT" 1.10 - 4.35 - 8.00 — "From Russia with Love" — 2.40 - 6.05 - 9.30
SEVILLE — "Becket" — 3.15 — mer. et sam. — 2.15 - 8.15 —Dim. — 2.15 - 7.45.
SNOWDON — "Woman of Straw" — 12.50 - 2.50 - 4.50 - 6.55 - 9.00.
STRAND — "Male and Female since Adam and Eve" — 10.00 - 12.50 - 3.45 - 6.45 - 9.45 — "Passport to Treason" — 11.30 - 2.20 - 5.20 - 8.20.
WESTMOUNT — "Tom Jones" — 1.05 - 3.35 - 6.05 - 8.35.

RADIO-SELECTION

• A 1 h. 30, **Une demi-heure avec...** Alexander Graham Bell, texte de Juliette Trépanier.
• A **Folies musicales**, à 2 heures, **Orphée aux enfers**, d'Offenbach, sous la direction de René Leibowitz.
• A 4 h. 45, **Ad Lib.** André Hébert présente le Quintette pour piano et cordes, de Rodolphe Mathieu.
• A 7 h. 30, **D'amour et de chansons**, avec Denise Parent.
• Au **Concert symphonique**, à 8 heures, la **9e Symphonie**, de Beethoven, sous la direction de Zubin Mehta, avec le concours de Saramae Endich, Huguette Tourangeau, Léopold Dimoneau, John McCurdy et la Chorale des Jeunesses musicales.

HORAIRES DE LA TÉLÉVISION

MARDI 29 SEPTEMBRE

CBFT — Canal 2

12.00 Musique
1.55 Téléjournal
2.00 LONG MÉTRAGE "Tempête sur la prairie" — américain — aventures.
3.30 LONG MÉTRAGE "Pour l'amour d'une reine" — Allemand drame
5.00 Ulysse et Oscar
5.30 La Flèche brisée.
6.00 Gendarmerie Royale
6.30 Place Radio-Canada remise des terrains à R.C.
6.50 Nouvelles du sport
7.00 Aujourd'hui
8.00 Les Trois Ménestrels
8.30 Tous pour un
9.00 La Cour est ouverte
9.30 Monsieur Tecon
10.00 Intérêt et principal
10.30 Téléjournal
10.45 Supplément régional
10.54 Nouvelles du sport
11.00 CINE-CLUB "Le Silence est d'or" de René Clair — français avec Maurice Chevalier — Comédie

CFTM-TV, Canal 10

10.30 Mire
11.00 Cocuetel musical
11.00 Manchetes — Horaire
12.15 EN MATINEE "C'est arrivé à Aden — français avec Danny Robin — comed.
2.00 BON APRES-MIDI
4.00 LES BOUCANIERS
4.30 Zoo du capitaine Bonhomme.
5.30 SIR LANCELOT
6.00 TELE-METRO
6.50 SPORT-IMAGES
7.00 DERNIERE HEURE
7.15 CINE-ROMAN
7.30 Le Saint
8.30 Tentez votre chance
9.00 La police des plaines
9.30 Une invitation de Fernand Gignac
10.00 Prix Plazza
10.45 En première page
10.55 La couleur du temps
11.00 Football — Toronto à Calgary
1.30 La ronde des sports
1.40 Fermeture

CBMT — Canal 6

1.29 Today on CBMT
1.35 News and Weather
1.30 Movie Matinee "The Outrider" — western
3.00 TBA
3.30 Take Thirty
4.00 TBA
4.31 Razzle Bazzle
5.00 Fireball XL-5
5.30 Music hop Jeunesse oblige
6.00 Mobile
6.30 The Observer
7.00 CBC TV News
7.23 Sports With Doug Smith
7.30 Focus
8.00 Jack Benny
8.30 Danny Kaye
9.00 The Planemakers
9.30 Front Page Challenge
10.01 Newsmagazine
10.30 Ciné-Club
11.00 CBC National News
11.14 Viewpoint
11.21 Final Edition
11.29 Sports Final
11.36 The Fugitive —

CFCF — Canal 12

9.30 The Sound of 12
9.45 Meditation
10.00 The Liberal Arts
10.30 Romper Room
11.00 Ed Allen Time
11.30 Abracadabra
12.00 Lunchtime Little Theatre
1.00 Channel 12 Theatre "Imperfect Lady" — with Ray Milland — comédie sentimentale
2.30 Four Of A Kind
3.00 People in Conflict
3.30 It's Your Move
4.00 Surprise Party
5.00 Family Theatre "His Majesty O'Keefe" avec Burt Lancaster — aventures
6.30 Channel 12 Stakes
6.40 Police in Action
6.45 Pulse
7.00 The Littlest Hobo
7.30 Let's Sing Out
8.00 Petticoat Jonction
8.30 SUNSET THETRE "The Revolt of Mamie Stover" avec Jane Russel — comédie dramatique
10.00 The Twilight Zone
11.00 Football — Toronto vs Calgary
1.30 National News

---

la Musique par **Gilles POTVIN**

Le deuxième concert de l'Orchestre Philharmonique de New-York, dimanche après-midi, dans la Grande Salle ne laisse aucune équivoque quant à la supériorité de l'ensemble comme tel et de ses diverses sections. Joseph Krips avait choisi un programme qui demandait beaucoup et les résultats obtenus dissipent tous les doutes que nous avions à la suite du concert de samedi.

Le prélude des MAITRES-CHANTEURS fut détaillé avec splendeur; chaque thème ayant son caractère propre avant de se fondre aux autres dans la grande péroraison finale qui fut un triomphe de sonorité. La HUITIEME SYMPHONIE de Beethoven fut jouée avec enthousiasme et modération à la fois, sans la moindre anicroche. Krips adopte des tempi qui mettent bien en valeur la structure de l'oeuvre et aussi le contraste de son instrumentation. Jouée trop vite comme cela fut un peu le cas mardi dernier, par l'O.S.M., l'oeuvre perd beaucoup de sa clarté et devient haletante et confuse. La Huitième de Krips est jouée avec une telle logique qu'on ne sait quelle partie préférer. Pour ma part, j'opterais pour l'ALLEGRETTO SCHERZANDO qui fut une petite merveille.

C'est la troisième fois en un an que nous écoutons ici les METAMORPHOSES SYMPHONIQUES de Paul Hindemith basées sur des thèmes de Weber. Krips et l'orchestre new-yorkais en ont certes donné la meilleure exécution, celle en tout cas qui en faisait le mieux ressortir l'humour. Ce fut un magnifique déploiement sonore, où l'on admira l'adresse des bois, cuivres et de la percussion, notamment dans ce scherzo dit TURANDOT, véritable kaléidoscope musical.

Ces trois oeuvres auraient, à elles seules, constitué un programme substantiel mais Krips termina avec une effervescente exécution de la suite de l'OISEAU de FEU de Stravinsky.

LA PHILHARMONIQUE DE NEW YORK

Second concert brillante réussite

DU 5 AU 11 OCTOBRE A LA COMEDIE-CANADIENNE

Un voyage en danse au pays d'Haïti

Jean-Léon Destiné et sa troupe de danseurs, chanteurs, batteurs et musiciens haitiens seront à la Comédie-Canadienne du lundi 5 octobre au dimanche 11 octobre prochains.

Jean-Léon Destiné fut un des premiers à reconnaitre dans les danses du Vaudou, un grand art.

L'identification émotionnelle et intellectuelle de Destiné vis-à-vis du Vaudou est à la fois artistique et puissante. Comme danseur et chorégraphe il a créé plusieurs danses basées sur les rites du Vaudou.

Dans la "Fête au Village" les danseurs jouissent d'une heureuse détente en la célébrant joyeusement.

La suite "Bamboche des Caraïbes" amène subtilement les danses traditionnelles d'Haïti, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Trinidad, de la Jamaïque, etc...

Pour faire un retour dans l'histoire Afro-Haïtienne, la troupe présente "Yoruba Bakas" qui est la légende locale.

Le point culminant du spectacle arrive avec la présentation de la danse des esclaves. Jean-Léon Destiné exprime les chagrins des esclaves enchaînés et l'exultation de ceux qui sont libres.

C'est donc un spectacle-voyage que l'on pourra voir à la Comédie-Canadienne du 5 au 11 octobre, avec la troupe complète de Jean-Léon Destiné. En quelque sorte, Haïti à la portée du bras !

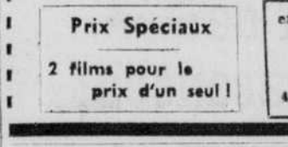
Pour un monde en état de crise... Un film qui apporte la réponse!
3 Grands Prix au Référendum International de Vichy
MURIEL SMITH
ANN BUCKLES
LOUIS BYLES
LE COURONNEMENT DE MA VIE
Un film avec une idée si grande qu'elle ne vous quittera jamais
TECHNICOLOR
Egalement à l'affiche
DES AVENTURES COCASSES, DÉBORDANTES DE FANTAISIE ET D'HUMOUR
FRANCIS BLANCHE
tartarin de tarascon

THÉATRE DU RIDEAU VERT
Ce soir 8h.30
Dimanche 2.30, 8.30
Grand succès de rire
DES ENFANTS DE
comédie de F. CAMPAUX
ABONNEMENTS et RESERVATIONS
AU STELLA 844-1793

Cote de satisfaction la plus élevée (91%) au Festival du film de Montréal
Prix spécial du jury
FESTIVAL DE CANNES 1964
LA FEMME DES DUNES
MISE EN SCENE, TESHIGAHARA
Un film prestigieux et provoquant
CLIMATISATION IDÉALE
CINEMA FESTIVAL
1208 EST, RUE STE-CATHERINE 525-8600
Sur semaine : 7.30, 9.30
Dimanche : 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

PARTIE D'HUITRES FRANÇAISE
Organisons un party jeudi 1er octobre
Salle Union Française, Carré Viger
Entrée : $3.00
pour tous renseignements appelez :
937-7701

AU CANAL
ET AU RÉSEAU FRANÇAIS
TOUS POUR UN
le mardi à 8h.30
radio-canada


CE SOIR À 8H.15
Blue Bonnets
Le dimanche: 2h. 15 — Pas de courses le jeudi.
Cuisine réputée au restaurant "LE CENTAURE", dominant la piste. Réservations: 735-2680. Venez donc!

Unique à Montréal!
Le MENU du JOUR de L'ANJOU
comprenant un potage, un hors d'oeuvre, un choix de six plats de viande garnis de pommes de terre et de légumes appropriés, un dessert, un café.
A partir de $1.30 tout compris
"Les meilleures spécialités à la carte"
1204, DRUMMOND
UN. 6-0668
Licence complète
Stationnement gratuit d'une heure
Cartes de crédit

"AUJOURD'HUI... "...CE QUE VOUS AIMEZ" 2e SEMAINE
LA SCALA
Papineau et Beaubien. 721-5107
LA CREATION D'UN MONDE MASCULIN ! et FEMININ ! ★ ★
"ADAM et EVE"
"et DIEU CREA LA FEMME"
BB et les hommes

RICHARD BURTON · AVA GARDNER
DEBORAH KERR · SUE LYON
un homme trois femmes une nuit
"Iguana déborde de tension sexuelle". M. Y. World Telegram
4e SEMAINE
PALACE
THE NIGHT OF THE IGUANA
HORAIRE : 10.10 - 12.15 - 2.30 - 4.45 - 7.00 - 9.15.
AIR CLIMATISE

CINERAMA Mar. 8h.30, Mer. 2 - 8h.30 CINERAMA
STANLEY KRAMER présente en Technicolor et • Nulle part ailleurs à Montréal
CINERAMA 42e SEMAINE 230,000 SPECTATEURS
"IT'S A MAD, MAD, MAD WORLD"
• 8 h. 30 tous les soirs — 2 h. mer. et sam.
• Vous rirez à vous tordre les côtes ! • Sièges réservés en vente au théâtre, par courrier, téléphone ou chez Faucher Electrique, chez Morgan (magasins Rockland, Dorval, Boulevard).
CINERAMA IMPERIAL
1430 BLEURY, Montréal — AV. 8-7102 ou 3653

1er FESTIVAL INGMAR BERGMAN
CE SOIR
"UNE LEÇON D'AMOUR" à 6.15 et 10.00
et au même programme: "Sourires d'une nuit d'été" à 8.00
Pour informations : Tél.: 274-4521
Prix Spéciaux
2 films pour le prix d'un seul !
en exclusivité à l'
EMPIRE
CINEMA de REPERTOIRE
451 avenue Ogilvy (coin Durocher)

GALERIE SOIXANTE
du 24 septembre au 20 octobre
ADMUND ALLEYN
HUILES 1964
GALERIE DU VIEUX PIN
tapisseries de
ANNE CHÉRIX
280 ouest, rue Sherbrooke AV. 8-5029
Tous les jours de 2 à 10 heures
Samedi et dimanche de 2 à 5 heures

EISENSTEIN elysée CINÉMA D'ART RESNAIS
7e SEMAINE
FESTIVAL JEAN VIGO
1934 • • • L'ATALANTE
1932 • • • ZERO DE CONDUITE
la peau douce
la peau douce

Un mets très français, salé, épicé mais succulent, facile à digérer et tout à fait délicieux . . .
2ème SEM.
Horaire 2.42 6.21 10.
ANNIE GIRARDOT MARIE BELL
La Bonne Soupe
Egalement à l'affiche : LE SCANDALE (en couleurs)
CHAMPLAIN-CREMAZIE
Ste-Catherine et Papineau LA. 4-1685
St-Denis et Crémazie DU. 8-4210

PREMIÈRE JEUDI
LE THEATRE QUEBEC PRÉSENTE
Le P'tit BONHEUR de Félix LECLERC
THÉATRE NATIONAL — 1220 est, rue S. Catherine — 521-4151

4e SEMAINE
"GOOD NEIGHBOR SAM" COUL.
Jack LEMMON · Romy SCHNEIDER
HORAIRE : 9.50 - 12.05 - 2.20 - 4.35 - 6.55 - 9.15
AIR CLIMATISE
LOEW'S

UNE RANDONNEE HONTEUSE A TRAVERS LA RACE HUMAINE!
4e SEM.
MONDO CANE
Le Parisien
480 OUEST, RUE STE-CATHERINE
HORAIRE : 10.00 - 12.00 - 1.55 - 3.50 - 5.45 - 7.40 - 9.45

Les enfants de 10 ans et plus sont admis tous les jours, jusqu'à 3.20 p.m. — Admission .65
Le FILM le plus PUISSANT de TOUS !
WALT DISNEY presents
20,000 Leagues UNDER THE Sea
KIRK DOUGLAS · JAMES MASON · PAUL LUKAS · PETER LORRE
A l'affiche au cinéma à air climatisé
TECHNICOLOR
UN. 1-2807 ALOUETTE
HORAIRE : 10.15 - 1.00 - 3.45 - 6.25 - 9.10

Cinema DE LA PLACE VILLE MARIE
ENSEMBLE
SOPHIA LOREN · MARCELLO MASTROIANNI
COLOR
YESTERDAY, TODAY AND TOMORROW
HORAIRE : 12.15 - 2.30 - 4.50 - 7.00 - 9.30
11e SEM.
AIR climatisé

10e SEM.
HORAIRE 12.30 - 2.40 - 4.50 - 7.05 - 9.15
"BRILLIANT! A 'TOM JONES' WITH JETAWAY!"
Cinema DE LA PLACE VILLE MARIE
the Easy Life
VITTORIO GASSMAN CATHERINE SPAAK

théâtre • musique • cinéma • variétés

Philippe Clay à la Comédie-Canadienne

par ALAIN PONTAUT

Vendredi soir, à la Comédie-Canadienne, Philippe Clay a remporté le plus mérité des succès. Son spectacle s'est imposé une fois de plus par cette extrême agilité scénique que, désormais, la présence fixe du micro ne vient même plus entraver : le problème est réglé par un de ces petits appareils invisibles (et follement coûteux) que l'on fixe sur soi, dans une poche ou sous un revers. Ainsi la plus grande mobilité de l'interprète ne nuit en rien à la diffusion du son dans la salle.

Les chansons nouvelles sont remarquablement choisies, tant par leur qualité — Yanne, Prévert, Lemarque, Boris Vian, Aznavour, Nougaro, Gainsbourg — que par les possibilités qu'elles offrent à ce comédien - mime - chanteur d'y utiliser au maximum son élasticité corporelle et les ressources expressives de son visage, celui d'un Jouvet grave ou cocasse, étonnamment mobile, au-dessus d'un corps qui nous impose sur-le-champ les silhouettes les plus inattendues et les plus diverses.

Par cette plastique et cette plasticine singulières, la galerie des personnages de Philippe Clay défile sous nos yeux, le temps d'une chanson, quelquefois dans la même chanson, avec une authentique vivacité dans la caricature. Ce ne sont plus, d'ailleurs, des chansons mais de complets mimodrames, où "les voyous" alternent avec l'écrivain snob, "Monsieur Jonas" ,champion de billard, avec "l'illusionniste", "la sentinelle" obsédée par sa belle avec le funambule en équilibre instable sur son fil, "l'homme de l'équateur" assailli de moustiques avec le marin tragique de "Bleu, blanc, rouge", le célèbre "danseur de charleston" avec "le cheminau" ou "le clown", le dos ployé du mendiant philosophe ou le ballet flottant et vert du "noyé assassiné" avec la romance titubante du pochard de "Je suis sous"... ton balcon.

De cette dernière chanson, et à vrai dire de toutes les autres, Philippe Clay fait, de sa voix souple et gouailleuse, un petit chef-d'oeuvre d'humour, de vérité, de mise en place et de présentation scénique. Les savants éclairages, l'excellent quatuor de Jean-Paul Mengeon achèvent de donner au spectacle l'efficacité des numéros de grande classe.



Patricia NOLIN, en femme infidèle, fait montre de tout son charme et de sa fantaisie dans "La Main passe" de Georges Feydeau que l'on présente actuellement à la Poudrière. Un spectacle gai d'un des maîtres du vaudeville.

Un Rubens identifié

BERLIN-OUEST — Un tableau vieux de 366 ans, appartenant à un Berlinois de l'Ouest en retraite, a été identifié comme étant un Rubens de la première période, a déclaré aujourd'hui le Dr Hermann Kunnerth, un historien de l'art habitant Berlin-Ouest.

La toile s'intitule : "Les noces de Marie et de Joseph." Peinte en 1598, elle porte la signature : "P.P. Rubens." Elle fut achetée en Italie par une famille berlinoise qui l'amena à Berlin en 1900, et appartient à son actuel propriétaire depuis 1920.

Le Dr Kunnerth a précisé qu'un expert ouest-allemand, le Pr. H. G. Evers, a identifié la toile comme étant l'une des premières de Pierre-Paul Rubens 1577-1640.

Son propriétaire qui refuse de révéler son identité, est désireux, de vendre "Les Noces de Marie et de Joseph" à la vilte de Siegen, où naquit Rubens, selon le Dr Kunnerth.

"HABITAT 67" présenté par les JAM

Les Jeunes Associés du Musée des Beaux-Arts de Montréal présentent jusqu'au 28 octobre une exposition sur "Habitat '67", le projet de logements envisagé pour l'Expo '67. Cette exposition se tient à la galerie de l'Etable du Musée et comprendra, entre autres, une maquette de 15 pieds de hauteur représentant l'un des projets. On y verra également des dessins et des photographies. L'entrée est libre.

M. Moshe Safdie, qui est à l'origine de l'"Habitat '67", a suscité parmi les architectes et les urbanistes du monde entier un enthousiasme général. Se basant sur le thème de l'Expo '67, "terre des hommes", M. Safdie a conçu un centre d'habitation où les contacts de l'homme avec la société d'une part, et la conservation de sa personnalité et de son intimité d'autre part, se fusionnent dans un milieu adapté à l'ère moderne.

A LA POUDRIERE
La main passe
DE GEORGES FEYDEAU
Relâche dim. & lundi
RÉSERVATIONS : 526-0821

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
1ère ou 2e hypothèque
De $2,000. à $25,000.
(Jusqu'à 80% de la valeur)
Remboursement: jusqu'à 12 années
Les prêts sont payables en aucun temps avant l'échéance sans encourir de pénalité
• Pas de bonis!
• Pas de frais de courtage!
• Pas de frais dissimulés!
NIAGARA
NIAGARA MORTGAGE & LOAN COMPANY LIMITED
Membre du Groupe de compagnies IAC
1625 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, (P.Q.)
Tél.: WE-7-6361
Ann. no NML 64-56F (128)®
préparée par
Ronalds-Reynolds & Company
Bureau de Montréal
615 Boul. Dorchester O.,
Suite 1120
Téléphone : 866-1946


Pour SUPERBE HAIE BASSE (2½-3')
PLANTEZ le groseillier décoratif alpin RIBES ALPINUM, vivace partout, très compact, feuillage élégant, supporte très bien la taille. Plantation fin août jusqu'en novembre ou en avril-mai, en haie simple, 14 à 18" de distance, selon la grandeur des plants.
Beaux plants forts et trapus. 24-30", 25 pour $18.00; 50 pour $35.00; 100 pour $69.00. 18-24", 25 pour $15.00; 50 pour $29.00; 100 pour $57.00. 15-18", 25 pour $13.00; 50 pour $25.00; 100 pour $49.00. 12-15", 25 pour $11.00; 50 pour $21.00; 100 pour $41.00.
MOINS escompte spécial de 20% sur présentation de cette annonce.
(62) W. H. PERRON & Cie Ltée
GRAINETIERS & PÉPINIÉRISTES
515 BOUL. LABELLE, CHOMEDEY, P.Q. TÉL. 681-1615

GRAND GUIGNOL DE PARIS
PRÉSENTE SUR SCÈNE
UN SPECTACLE DE CHOC et d'HORREUR
LA VIOLEUSE
DRAME EN 2 ACTES
AUSSI
Comédie en 1 Acte
ECOLE DU STRIP-TEASE
UN GRAND FILM EN COULEURS
AH! LES BELLES BACCHANTES
INTERDIT AUX MOINS DE 18 ANS
Orpheum
849-2153 525 Ste-Catherine ouest
Ce soir à 8 h. 30 p. m.
Pas de sièges réservés
Adm. $2.25 Taxe Incl.

JAMAIS MONTREAL N'AURA ACCORDE UNE PAREILLE OVATION A UN PIANISTE !
Pour répondre à la demande des mélomanes
un 3ième CONCERT
Richter
programme entièrement nouveau
Beethoven et Chopin
LUNDI SOIR 5 OCT.
PRIX DES BILLETS
$6., $5., $4., $3., $2.50 (taxe incl.)
PLACE DES ARTS
1000 BILLETS
RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS ET AUX MEMBRES DU CLERGÉ (parterre, mezzanine, corbeille)
à $1.00
BILLETS EN VENTE DEMAIN à la Place des Arts; Canadian Concerts, 1822 ouest, Sherbrooke (sous-sol); Ed. Archambault Inc., 500 est, Ste-Catherine et 2140, de la Montagne; Atlantic, Pacific Travel, 4956, Queen Mary Rd.; chez Charlebois, 2115 est, Jean-Talon et 6960, St-Denis; Librairie Ducharme, 418 ouest, Notre-Dame.
RESERVATIONS à Canadian Concerts SEULEMENT.
De 9 h. à 6 h. p.m. 932-2171 - 932-3722

RÉCITAL PHILIPPE CLAY
L'INTERPRÈTE FILIFORME DE LA CHANSON FANTAISISTE
25 Sept. au 4 Oct.
à 8.30
semaine
4.00-3.50-3.00-2.25-2.00
samedi et dimanche
4.50-4.00-3.00
2.75-2.50
RÉSERVEZ MAINTENANT
COMÉDIE-CANADIENNE 84 ouest, rue Ste-Catherine 861-3338

Pour la première fois à la Place des Arts, le chef-d'oeuvre de Bizet
Carmen
OPÉRA EN QUATRE ACTES DE BIZET
ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL
Au pupitre : ZUBIN MEHTA
SHIRLEY VERRETT
PIERRETTE ALARIE
RICHARD VERREAU
VICTOR BRAUN
Mise en scène : IRVING GUTTMAN
Chef des choeurs : MARCEL LAURENCELLE
18 et 18 octobre 1964
8.00 p.m.
$8.50 • $7.50 • $6.50 • $5.00 • $4.00 •
Les billets sont maintenant en vente
Commandes postales acceptées
PLACE DES ARTS
MONTRÉAL 18 (QUÉBEC). TÉL.: 842-2112

360 est, rue Rachel
Montréal
VI. 9-4107
JWETTE Ltée
HAUFFAGE - PLOMBERIE

JEAN MEUNIER VOUS INVITE À SON STUDIO DE STÉRÉO JEUDI SOIR PROCHAIN À 7H.30 P.M.



Dans cette photo, Jean Meunier met en opération l'incomparable table-tournante EMPIRE. Il donnera lui-même la démonstration et expliquera en détails l'opération et les caractéristiques des appareils qui constituent un système de reproduction stéréophonique en partant du magnétophone, du syntonisateur multiplex et de la table-tournante. Vous vous féliciterez d'avoir assisté à cette démonstration des appareils les plus efficaces en matière de reproduction stéréophonique. Vous aurez l'impression d'être au cinérama ou au Radio City Music Hall de New York tellement la reproduction de la musique est parfaite. Venez vous familiariser avec ces merveilleux appareils et vous verrez comment vous pouvez progressivement vous installer un système stéréo qui vous procurera des heures de joie et de détente.

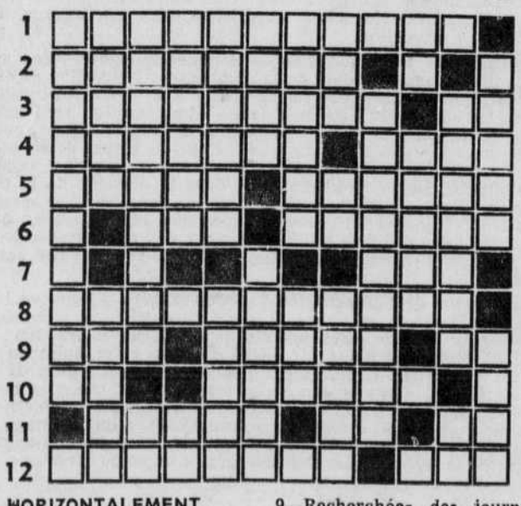
L'entrée est gratuite mais vous devez
RESERVER PAR TELEPHONE
LA. 5-2551 — Local 28

Le nombre d'invités sera limité pour que chacun puisse bénéficier pleinement des explications. Ne soyez pas déçu, donnez votre nom immédiatement par téléphone avant qu'il ne soit trop tard. Cette année, pour Noël, pourquoi ne pas choisir un STEREO ?

cité électronique
3165 Hochelaga MONTRÉAL 4
DANS L'IMMEUBLE TECCART

Ne manquez pas de voir . . .
Festival TV-Musique
DU JEUDI 1ER OCT. AU MARDI 6 OCT.
TOUS LES JOURS DE MIDI À 11 P.M., LE SAMEDI À PARTIR DE 10.30 A.M.
PALAIS DU COMMERCE, MONTRÉAL
ENTRÉE: $1.00 (ENFANT ACCOMPAGNÉS PAR UN ADULTE: 50¢)
Voyez les plus récents postes de TV—radio—haute-fidélité—et les instruments de musique.
PRIX INTÉRESSANTS À GAGNER!
Les prix qui seront remis ont une valeur marchande de plusieurs milliers de dollars— ils vont des téléviseurs aux tourne-disques.
REVUES SUR SCÈNE SENSATIONNELLES!
Avec, en personne:
FRAN WARREN
DENNY VAUGHAN ET SON ORCHESTRE
MICHEL LOUVAIN
CHARLES GAUTHIER
LES LOUNSBURY SISTERS
LUCIEN HÉTU
LES DYNAMETTES
LES REVUES AURONT LIEU CHAQUE JOUR À 2.30, 7.30 ET 9.30 P.M.

Les mots croisés du "DEVOIR"



HORIZONTALEMENT
1—Attentions particulières
2—Qui prête à la moquerie
3—Elle incite à faire mieux — Adverbe
4—Boulevard de Montréal — Entendre
5—Se rendrait — Sans parti pris
6—Propre en tous sens — Jalouser
7—Choisi
8—Qui ne changent pas
9—Gros oiseau — Amène la fin de l'hiver — Conjonction
10—Négation — Friandise sucrée
11—Souvent amenée par l'excès de sucreries — Se suivent — Familier
12—Fait tomber à terre — Large étendue d'eau salée

VERTICALEMENT
1—Découverte anticipée
2—Faire des vers — Parente
3—Qui instruit — Unité de révolution
4—Méchant — Rendez-vous
5—Repoussé — Rayé
6—Nuit désordonnée — Porter à domicile
7—Dont l'esprit est déséquilibré — Perroquet
8—Préfixe de nouveauté — Préposition — Interjection
9—Recherchées des journalistes
10—Conjonction — Qui sert
11—Pour faire reluire — Pronom
12—Orner — Petit voyage circulaire

Solution d'hier :

Horizontalement
1—PRESBYTES
2—RECOIVE — IDEE
3—AGRUMES — ERE
4—TAISES — VUS
5—ILS — DO — AM
6—CE — ASSEMBLEE
7—ETUI — MAINT
8—ENTRETIENS
9—ELUCIDERA
10—SOL — EOLE — EN
11—LAOS — MIG
12—CHATELAINE

Verticalement
1—PRATICIENS
2—REGALE — OL
3—ECRIS — ET — LAC
4—SOUS — ATRE — OH
5—BIMENSUEL — SA
6—YVES — SITUE
7—TES — DE — ICONE
8—SOMMEIL
9—SI — BANDE
10—DEVALISE — MI
11—CERUMEN — REIN
12—EES — ETRANGE

Qu'est-ce que le Club Succès ?
Voir page 5

Le doyen des restaurants français
chez Stien
Le sanctuaire de la vraie cuisine française
Diners d'affaires $1.50
Tables d'hôtes $3.50
Cartes de crédits acceptées
Licencié
Stationnement gratuit
Air climatisé
2149, rue Mackay, Montréal
Ouvert jusqu'à 1 a.m
VI. 2-9139

À travers le Québec

Une bonne saison

Les navires côtiers qui reviennent du Grand Nord québécois rapportent qu'ils ont connu une bonne saison et peu de difficultés dans leur travail de ravitaillement de la population nordique. Les brise-glace reviennent les uns après les autres de leurs missions estivales.

Pour les convalescents

La construction du nouvel hôpital juif pour les convalescents débutera bientôt à Chomedey. Le nom officiel approuvé par la Législature est le suivant : Jewish Convalescent Hospital et l'hôpital juif de convalescence. Le président réélu de l'institution est M. Moe Kanigsberg.

Fédération paroissiale

La nouvelle fédération des oeuvres paroissiales St-Georges de Longueuil tinedra sa première campagne de souscription du 14 au 26 octobre prochain. La fédération se propose de fournir à tous les organismes paroissiaux les fonds nécessaires à leur bon fonctionnement. Même la collecte habituelle de Caritas est remplacée par la souscription de la fédération, qui rendra également inutiles une foule de quêtes spéciales à l'église paroissiale.

Contrat de voirie

QUEBEC — Le ministre de la voirie, M. Bernard Pinard, a annoncé l'octroi d'un contrat de $1,475,978 à Walsh-Québec Construction, pour la construction de voies separées et l'aménagement d'un tronçon de la route 9B, entre Montréal et Saint-Jean, avec le raccordement des carrefours de la route 3 et du boulevard Taschereau dans l'arrondissement des villes La prairie et Brossard. Ce contrat a été accordé au plus bas soumissionnaire.

Message aux facteurs

DRUMMONDVILLE — Les 10, 11 et 12 octobre prochain aura lieu à Drummondville le congrès provincial des employés des postes du Canada.

Le congrès, auquel seront présents des délégués des quatre coins de la province, débutera samedi après-midi, à 1h.30, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de Drummondville. Les délibérations se continueront dimanche après-midi. Une réception civique ,un dîner et une danse sont prévus pour remplir les temps libres entre les séances.

Nouveau service

QUEBEC — Le ministre du Travail, M. Carrier Fortin, a annoncé la création d'un nouveau service au sein de son ministère. Il s'agit du service de collaboration patronale — ouvrière qui sera dirigé par M. Lucien Pilon, qui était jusqu'ici agent de relations industrielles au service de conciliation et d'arbitrage du ministère. Le nouveau service aura pour but de promouvoir la création de comités de collaboration au sein de l'industrie et des entreprises pour faciliter la recherche de solution à des problèmes qui dépassent les cadres de la convention collective.

Pas d'avions civils

GRANBY — A la suite d'une lettre qu'a reçue M. Constant Bagordo, secrétaire de la Chambre de commerce du district de Granby, émanant du directeur de l'aviation civile au sein du ministère des transports, M. R. W. Goodwin, il semble bien que les avions civils devront attendre 2 ou 3 ans avant de pouvoir poser les roues à l'aéroport de Saint-Hubert.

Indifférence envers les partis politiques

TORONTO. — Les Canadiens français du Québec ne s'occupent pas beaucoup des partis politiques fédéraux, a déclaré à Toronto, M. Dalton Camp, président du parti conservateur du Canada. Il a ajouté que les organisateurs de la récente "conférence d'orientation" des conservateurs à Fredericton "ont eu toutes les difficultés au monde" à convaincre des Québécois de l'importance d'y participer.

"Et ceci ne tient pas au fait que c'était une conférence conservatrice," a déclaré M. Camp devant l'Association des jeunes conservateurs, "en fait, les Canadiens français ne font aucun cas d'aucun parti fédéral."

D'UN OCEAN À L'AUTRE

Assurance-santé

VANCOUVER — Le doyen de la faculté de médecine de l'université de la Colombie britannique, M. John F. McCreary, a affirmé que plus de 5% des médecins pratiquant au Canada s'en iront à l'étranger si le gouvernement fédéral institue un régime d'assurance-santé. Avec un tel régime, a-t-il dit, les salles d'attente des cabinets de médecins seront bondées de monde durant une bonne dizaine d'années.

Canada-Tunisie

TUNIS — M. Mongi Slim, ministre tunisien des affaires étrangères, a reçu hier matin M. René Garneau, nouvel ambassadeur du Canada en Tunisie, qui lui a remis une copie de ses lettres de créances.

Bourses fédérales

OTTAWA — La Commission géologique du Canada vient d'accorder à 48 professeurs de 15 universités canadiennes des bourses dont la valeur globale atteint $100,000. Un professeur de l'université de Montréal, deux de l'école Polytechnique et cinq de l'université McGill comptent parmi les bénéficiaires de ces bourses.

Code du travail

OTTAWA — Entre 10,000 et 13,000 employés du gouvernement fédéral qui gagnent actuellement moins que $1.25 l'heure recevront des augmentations de salaire en vertu du projet de code fédéral du travail. M. Cal Best, président de l'Association des fonctionnaires croit que toutes les catégories d'employés qui gagnent actuellement moins de $2,600 par année bénéficieront d'augmentations de salaires.

Vanier et la reine

OTTAWA. — Le gouverneur général et Mme Vanier quitteront la capitale vendredi par train à destination de Charlottetown. Ils souhaiteront la bienvenue à la reine Elizabeth quand elle arrivera à Summerside, dans l'Ile-du-Prince-Edouard, lundi prochain. La reine doit passer huit jours au Canada.

L'ALCAN à Kingston

KINGSTON — Plus de 200 machinistes déclencheront peut-être la grève contre la société ALCAN vendredi prochain. La grève a été décidée par un vote majoritaire en fin de semaine dernière et entrera en vigueur si les négociations pour un nouveau contrat de travail n'aboutissent pas sous peu.

Grandeur du Canada

OTTAWA. — Le chef de l'opposition, M. John Diefenbaker, a déclaré qu'il est temps que les Canadiens cessent de parler de la grandeur des autres pays et qu'ils commencent à parler davantage de la grandeur du Canada. Parlant devant des sections du Kiwanis international, il a dit : "Commençons à penser à notre pays, sa grandeur, son avenir".

Le rôle de l'épargne

HALIFAX. — Un économiste de l'université d'Ottawa, M. O. J. Firestone, a déclaré que le Canada a besoin d'un Institut de recherches financières chargé d'étudier les problèmes à long terme que pose le financement de la croissance économique du pays. Les Canadiens, a-t-il dit, épargnent des milliards de dollars et les font servir au financement du développement et de l'expansion du pays. Pourtant, ils ne savent pas grand chose au sujet des facteurs qui produisent l'épargne, des mécanismes de l'épargne ni de l'évolution des relations entre le revenu et l'épargne.

Publicité et aliments

OTTAWA — Seulement 35.2 pour cent de 398 personnes interrogées dans un questionnaire sur leur consommation de nourriture et de remèdes ont admis que leurs achats étaient influencés par l'utilisation de termes "excellent" ou "bon" comme source de vitamines dans leurs diètes. Les résultats du relevé, fait pas téléphone dans 800 foyers d'Ottawa-Hull, paraissent dans le **Canadian Home Economics Journal".**

ON DEMANDE
EMPLOYEE JUNIOR
JEUNE FILLE
Pour travail général de bureau. Position permanente. Semaine de cinq jours.
S'adresser à :
J. Trudel,
N.G. VALIQUETTE LTEE
915 est, rue Ste-Catherine
Montréal.

Connaissez-vous des membres du Club Succès ?
Voir page 5

REPRÉSENTANT
Manufacturier d'ameublement de bureau recherche représentant pour la promotion chez les distributeurs. Position stable, revenus intéressants.
Téléphonez à : Philippe Dandurand, 727-0315 - 727-0346

AIDE - BIBLIOTHÉCAIRE
Il faut avoir suivi le cours universitaire qui accorde ce titre
Adresser toute correspondance à :
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES MILLE-ISLES,
a/s M. René Lortie, directeur général des écoles
216, boul. Laval, Ste-Rose de Laval

TRAVAILLEUR SOCIAL
La Commission Scolaire Régionale du Golfe recherche les service d'un diplômé en sciences sociales pour s'occuper d'un service ayant comme but :
Contrôle des absences; des comportements anormaux; cas de délinquance, etc...
Les intéressés sont priés de faire parvenir leur demande au soussigné,
Monsieur Fernando Trépanier,
Directeur des Etudes,
C.P. 457, Sept-Iles, Co. Duplessis

AGENTS de LIAISON
Une Association professionnelle de détaillants cherche deux représentants, bilingues, sobres et distingués. De préférence avec expérience de l'organisation professionnelle. Auto essentielle. Salaire, allocation de dépenses et commission.
CASE 921, LE DEVOIR

OFFRE D'EMPLOI
LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE CHAMBLY
1330 ouest, Curé-Poirier, Cité Jacques-Cartier, P.Q.
DEMANDE :
Six (6) chauffeurs pour ses autobus scolaires
Les candidats devront posséder une licence de chauffeur et avoir quelques années d'expérience dans la conduite de ces véhicules et être âgés de 30 à 45 ans.
Semaine de 40 heures — 42 semaines par année
Adressez curriculum vitae à :
M. André Chartier,
secrétaire-trésorier.

INGENIEUR INDUSTRIEL
Nous sommes à la recherche d'un ingénieur pour la division du génie industriel dans une importante industrie manufacturière de Montréal.
Expérience requise en estimation, schédule, développement, standard et contrôle de travail dans l'industrie métallurgique.
Les candidats devront posséder un degré universitaire.
Le salaire sera proportionnel à l'expérience et aux autres qualifications.
Ecrivez à : Case 841, "Le Devoir," Montréal

REPRESENTANT BILINGUE
Compagnie canadienne d'outillage mécanique désire représentant pour la région de Montréal. Expérience dans le marketing, personnalité acquise faciliterait le succès Instruction adéquate, 28 à 35 ans, salaire très intéressant plus rémunération additionnelle et autres bénéfices. Ecrire donnant curriculum vitae à :
CASE 926, LE DEVOIR

AGENT DE MESURE DU TEMPS
Le Service d'organisation et méthodes d'un organisme qui grandit rapidement offre un poste intéressant à un agent expérimenté en études de temps et méthodes. Le candidat qui sera désigné poursuivra des études sur des travaux d'écriture, d'atelier et de construction.
Les candidats doivent avoir complété au moins la 12e année scolaire et avoir trois ans d'expérience dans l'application des techniques des temps et mouvements. Ils doivent pouvoir parler et écrire couramment le français et l'anglais.
Toute demande demeure strictement confidentielle.
Prière d'adresser curriculum vitae en mentionnant le no 64-11J, au
SERVICE DE L'EMBAUCHAGE
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, Qué.

DIRECTEUR du PERSONNEL
Qualifications requises : Maîtrise en Relations Industrielles ou équivalent.
Expérience : En administration du personnel, dans le domaine hospitalier de préférence, pour un hôpital psychiatrique de 1,400 lits à proximité de Montréal.
Fonctions : A) Responsable de l'application et de l'interprétation des conventions collectives.
B) Responsable de l'administration des salaires.
C) Responsable de l'application des politiques internes de direction du personnel de l'Hôpital.
D) Autres fonctions administratives connexes.
Salaire et autres bénéfices : A discuter en fonction des qualifications et de l'expérience.
Tout candidat intéressé devra présenter sa candidature et son curriculum vitae par écrit à :
CASE 925, LE DEVOIR

ANALYSTES EN PRIX DE REVIENT
L'Hydro-Québec, qui distribue l'électricité dans toutes les régions du Québec, offre d'intéressantes occasions de se créer une carrière à des analystes en prix de revient pour procéder à des études sur des travaux d'écriture, d'atelier et de construction.
Nous sommes intéressés à recevoir des offres de services de candidats ayant une formation universitaire d'au moins deux ans, ou l'équivalent en expérience, et qui sont familiers avec les activités d'un chantier de construction. Les candidats doivent parler et écrire le français et l'anglais couramment.
Toute demande demeure strictement confidentielle.
On est prié d'adresser son curriculum vitae en mentionnant le numéro 64-12J au
SERVICE DE L'EMBAUCHAGE
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, Qué.

INGENIEURS INDUSTRIELS
Les multiples travaux que nous poursuivons par toute la Province nous permettent d'offrir à des ingénieurs industriels des fonctions responsables, aussi bien dans nos chantiers qu'au Siège social. Ceux qui possèdent une solide expérience dans les diverses phases du génie industriel peuvent obtenir immédiatement des postes de commande intéressants.
EXIGENCES
Les candidats doivent être diplômés en génie et posséder de trois à dix ans d'expérience dans l'industrie, dont au moins deux comme ingénieurs industriels. Ils doivent posséder l'initiative requise pour assumer les responsabilités de la tâche avec un minimum de directives. Il importe aussi de parler et écrire couramment le français et l'anglais.
Toute demande demeure strictement confidentielle.
Prière d'adresser son curriculum vitae, en mentionnant le no 64-10J, au
SERVICE DE L'EMBAUCHAGE
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, Qué.

Occasion intéressante de faire carrière dans la vente
Dû à l'addition de nouveaux produits et à l'ouverture de nouveaux magasins, nous sommes maintenant en mesure d'offrir de nouvelles situations intéressantes comme vendeurs, dans la région de Montréal. On accordera préférence aux candidats de 21 à 40 ans.
L'expérience de la vente et la possession d'une automobile sont préférables, mais non essentielles.
NOUS VOUS OFFRONS :
- Salaire fixe plus commission.
- Automobile fournie ou allocation pour usage de votre voiture.
- Entraînement professionnel avec salaire garanti pendant cette période.
- Privilège d'achats d'actions.
- Nombreux bénéfices marginaux.
- Tels qu'assurance-groupe, plan de retraite, vacances annuelles, etc...
- Possibilité réelle d'avancement.

Pour obtenir une entrevue, communiquez avec le service du personnel :
842-9175 — LOCAL 53
de 10.00 a.m. à 1.00 p.m. — de 7.00 p.m. à 9.00 p.m.
mardi et mercredi
ou postez résumé de vos qualifications à :
LA COMPAGNIE SINGER DU CANADA LTÉE,
1245, rue Sherbrooke Ouest,
Montréal,
Service du Personnel

Traducteur ou traductrice
Une importante société d'assurance-vie demande un traducteur compétent et travailleur.
Il est préférable que la personne ait un baccalauréat ou un cours de traduction et un peu d'expérience. Avant tout, la personne doit bien écrire son français. Devra travailler en Ontario pendant quelque temps.
Appointements élevés.
Donnez curriculum vitae à
Case 919, Le Devoir, Montréal

PRÊTS PREMIÈRE HYPOTHÈQUE
au taux le plus bas!
6½%
Pour acheter, construire, refinancer votre propriété • Montréal et banlieue • Aucune commission • Service Rapide • Consultez le gérant, que vous soyez client ou non.
LA BANQUE D'ÉPARGNE
DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL
64 bureaux ouverts tous les soirs de 7 à 8 h.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
EMPLOIS DANS LA FONCTION PUBLIQUE
INSPECTEURS
($3,900. — $4,700.)
Office des Autoroutes du Québec
Cantons de l'Est
Les titulaires devront élire domicile à proximité du lieu de travail. Les postes à combler sont situés à Marieville et Waterloo.
FONCTIONS : patrouiller l'autoroute afin de protéger et de surveiller les automobilistes; voir à l'observance des règlements; renseigner le public voyageur et l'assister en cas de panne; enquêter sur les accidents et faire rapport; accomplir tout autre travail connexe.
QUALITÉS REQUISES : Diplôme de 11ème année ou l'équivalent; permis de conduire. Connaissance du français, de l'anglais et de la géographie locale; entregent, courtoisie, tact, esprit d'équipe et de discipline; état de santé satisfaisant. Mesurer au moins 5'8", pieds nus, peser 150 livres ou plus selon la grandeur; être âgés d'au moins 21 ans et au plus 35 ans à la date de fermeture du concours; ceux âgés de 30 à 35 ans devront posséder une expérience équivalant à une année de service dans un corps policier. Les candidats choisis devront subir un examen médical.
Les personnes qui désirent prendre part à ce concours doivent s'inscrire au moyen de la formule "demande d'emploi" de la Commission du Service Civil, 50 est, rue Saint-Joseph Québec, ou 1454 de la Montagne, Montréal. Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 9 octobre 1964. Mentionner le numéro 64 - 852.

CITE DE SAINTE-FOY
POSITION OFFERTE
La Cité de Sainte-Foy recevra des demandes d'emploi pour le poste de directeur du personnel.
Responsabilités :
Sous la responsabilité de l'administrateur en chef de la Cité, coordonne et contrôle le recrutement, le placement et la formation du personnel; l'administration des salaires, les bénéfices sociaux; dirige les services aux employés; devra établir et maintenir les structures administratives adoptées par le Conseil de la Cité et mettre en exécution les méthodes et procédures s'y rattachant.
Formation professionnelle exigée :
Formation universitaire en relations industrielles, en administration publique, avec en plus, deux ans de travaux à caractère universitaire dans les mêmes champs.
Expérience exigée :
Sept à dix ans d'expérience en administration publique dans le domaine de la gestion de personnel, dans l'administration des salaires, des bénéfices sociaux, des négociations de contrats de travail, etc..., dans le recrutement et la formation du personnel.
On adressera la demande au Maire de la Cité, Hôtel de Ville de Sainte-Foy, 1000, Route de l'Eglise, Sainte-Foy, Qué. 10
Les candidatures seront acceptées jusqu'au quinze (15) octobre 1964.
Donné à Sainte-Foy, le 23 septembre 1964.
NOEL PERRON, avocat
Greffier de la Cité

OFFRES D'EMPLOIS
VILLE DE MONTRÉAL
SERVICE DU PERSONNEL
Calculateur gr 1 ($4500-$5700) — Hommes bilingues. Age: avoir au moins 19 ans à la date de la nomination. Résidence : résider dans la ville de Montréal. Instruction : au moins l'équivalent d'une 12e année et produire certificat à cet effet; bien connaître l'algèbre et le toisé. Expérience : de préférence, posséder un minimum de connaissances en construction ou avoir quelque expérience dans un bureau d'ingénieurs ou d'architectes ou autre travail analogue.
Chargé de recherches ($5000-$6200) — Hommes bilingues. Résidence : résider dans la ville de Montréal. Instruction : posséder un baccalauréat ès-arts. Expérience : quelque expérience dans l'exécution de travaux de recherches ou dans la préparation de mémoires traitant de questions économiques, sociales, touristiques, historiques, urbanistiques ou autre de même nature.
Enquêteur (urbanisme) ($4200-$6200) — Hommes bilingues. Age : avoir au moins 21 ans à la date de la nomination. Résidence : résider dans la ville de Montréal. Instruction : au moins l'équivalent d'une 11e année d'études et produire un certificat à cet effet. Expérience : quelque expérience dans des travaux d'enquête ou d'inspection.
Estimateur gr 1 ($6500-$7700) — Hommes bilingues. Age : avoir a umoins 35 ans à la date de la nomination. Instruction et expérience : au moins l'équivalent d'une 11e année d'études et quelques années d'expérience dans l'administration ou l'estimation d'immeubles ou comme préposé à la préparation de soumissions dans le domaine de la construction du bâtiment; ou posséder un diplôme universitaire en génie ou en architecture et avoir quelque expérience professionnelle dans le domaine de la construction de l'immeuble ou de l'estimation foncière; une compensation sur le nombre d'années d'expérience requis sera en outre accordée aux candidats qui auront suivi des cours post-universitaires dans le domaine de l'estimation foncière. Produire certificats d'études.
Examinateur de bâtiments gr 1 ($4500-$5700) — Hommes bilingues. Age : avoir au moins 21 ans à la date de la nomination. Résidence : résider dans la ville de Montréal. Instruction : au moins l'équivalent d'une 11e année d'études et produire un certificat à cet effet. Expérience : quelque expérience dans un travail exigeant la connaissance des matériaux et procédés usuels de construction; notions élémentaires du dessin géométrique, aptitudes au dessin à main levée, connaissance du mesurage des bâtiments; un diplôme de technicien en menuiserie-construction d'une école technique reconnue pourra compenser pour une partie de l'expérience requise.
Exterminateur ($4200-$5200) — Hommes bilingues. Age : avoir au moins 21 ans à la date de la nomination. Résidence : résider dans la ville de Montréal. Instruction : au moins l'équivalent d'une 9e année d'études et produire certificat à cet effet. Expérience : quelque expérience dans l'extermination de vermine; posséder une licence de compagnon-fumigateur ou compagnon-exterminateur de la ville de Montréal.
Infirmière — infirmière hygiéniste ($4200-$5200) — Femmes bilingues. Association professionnelle : être membre en règle de l'association des infirmières de la province de Québec; et produire certificat à cet effet; de préférence, posséder un diplôme d'une école d'infirmières hygiénistes. Expérience : de préférence, avoir de l'expérience dans un service de santé publique ou dans toute autre organisation sociale d'infirmières visiteuses, hygiène industrielle, etc.
Photographe $4200-$5200) — Hommes bilingues. Age : avoir au moins 19 ans à la date de la nomination. Instruction : au moins l'équivalent d'une 9e année d'études et produire un certificat à cet effet. Expérience : quelque expérience dans un travail de photographie. Les candidats devront être familiers avec toutes les opérations de la photographie : le développement, l'impression, l'agrandissement, la retouche, etc.
Policier $4400-$5795) — Hommes bilingues. Age et citoyenneté : être citoyen canadien et avoir au moins 18 ans et demi à la date de l'examen préliminaire et ne pas avoir atteint 30 ans à la date d'entrée en fonctions; produire certificat de naissance. Instruction : au moins l'équivalent d'une 10e année d'études et produire un certificat à cet effet. Divers : taille minimum 5'9", pieds nus, poids minimum 140 livres sans vêtement.
Toute demande d'emploi doit être accompagnée des certificats de naissance et d'études ainsi que de trois photos récentes (app. 2½ x 3).
Pour de plus amples renseignements, s'adresser au Service du Personnel — Bureau 403 — Hôtel de ville.

L'univers féminin

Lecture jeunesse

Pour cette chronique nous avons lu quatre livres pour préadolescents dont trois possèdent nettement un certain caractère culturel qui cadre d'heureuse façon avec la reprise des études.

LE VICOMTE DE BRAGELONNE
par Alexandre Dumas

Dans la Collection Bibliothèque Verte, la maison Hachette met à la portée des enfants de 12 ans quelques oeuvres du père des Trois Mousquetaires. Le texte y est "condensé" selon l'annotation de l'édition, mais les 510 pages qui en restent dans le volume qui nous intéresse, reflètent quand même assez parfaitement l'esprit et la langue de l'auteur.

Vers 1660, donc trente ans après leurs premiers exploits, D'Artagnan, Athos, Porthos et Aramis n'ont rien perdu de leur vigueur et de leur goût d'aventure et ils gravitent individuellement ou par équipe de deux autour de Louis XIV ou de Charles II; le roman utilisant merveilleusement l'histoire, cette tranche de vie des mousquetaires de 60 ans correspond exactement à la prise de possession du trône de ces deux rois. Et ce sera alors les entreprises extraordinaires, quelquefois un peu invraisemblables mais toujours enlevantes de ces héros symbolisant la bravoure, la générosité, la noblesse et l'esprit.

Un texte qui se lit facilement et qui intègre avec une grande maîtrise les hauts-faits passionnants de personnages fictifs aux grandes figures historiques d'une époque donnée, constituant ainsi une intéressante approche de l'Histoire, à condition évidemment que le lecteur soit en mesure de faire la part de la réalité et de l'invention.

SUR LES PAS DES CROISES
par Geneviève Duhamelet

Les Editions Desclée de Brouwer, dans la collection Belle Humeur, présentent sous ce titre le captivant pélerinage en Terre Sainte de deux jeunes de 12 et 13 ans.

Isabelle et Benoit ont pu accompagner leurs parents à Jérusalem et en Galilée; avec eux ils font partie d'un groupe organisé qui fera un tour complet et planifié des lieux saints. C'est ce périple détaillé que raconte l'auteur avec finesse, dosant avec intelligence et sensibilité des passages de l'Evangile et de la Bible, des notions historiques, des éléments géographiques, des considérations sur l'Israël d'aujourd'hui, des notes sur des découvertes archéologiques, des précisions sur les Musulmans, des réflexions sur la paix, ainsi que des impressions enthousiastes sur la participation à un tel pèlerinage.

Un livre où la ferveur, l'ouverture d'esprit et la solide documentation s'étalent à pleines pages. Notons toutefois que destiné à des enfants de 8 ans et plus, ce volume qui par la langue et la présentation convient parfaitement à des enfants de cet âge, pourrait constituer à l'occasion une lecture fastidieuse pour eux vu l'importance de la matière et semblerait de ce fait plus facilement abordable par des jeunes possédant davantage de connaissances de base.

HISTOIRE DES CIVILISATIONS

Dans la Collection Globerama, la maison Casterman offre d'impressionnantes encyclopédies aux enfants de 12 ans et plus. Après "L'Aventure de la terre", "La Vie et ses merveilles", "Les Conquêtes de la science", voici un vaste tour d'horizon allant des premières civilisations historiques jusqu'à celles d'aujourd'hui. ...

..Résumer 8,000 ans de civilisation en moins de cent pages de texte pouvait sembler, de premier abord, une impossible entreprise. L'équipe de spécialistes qui ont collaboré à la réalisation de ce projet a relevé le défit de façon surprenante en nous livrant une vue d'ensemble extrêmement profitable, une synthèse rarement obtenue des cours d'histoire, ces derniers étant habituellement donnés en fonction d'une époque spécifique qu'on néglige généralement de vraiment situer dans le grand tout. Mais du tour de force résulte aussi, et il fallait s'y attendre, une extrême limitation à l'essentiel, d'où un certain escamotage que l'on retrouve presque toujours dans le digest.

Un livre grand format, de belle présentation, et conçu spécialement pour une compréhension facile et une consultation rapide : une page de texte résume un sujet, la page d'illustrations correspondantes l'explicite. De plus une table des matières détaillée et un index bien fait peuvent faciliter des recherches. Une excellente acquisition pour les bibliothèques familiales et scolaires.

LES SIX COMPAGNONS AU GOUFFRE MARZAL
par Paul-Jacques Bonzon

Un roman d'aventure tout bonnement distrayant et passionnant, paru chez Hachette dnas la Collection Bibliothèque Verte à l'intention des 10 à 14 ans.

Six garçons en vacances deviennent imprévisiblement guides touristiques dans une caverne souterraine. Ils s'initient rapidement aux rudiments de la spéléologie quand, inopinément surviennent, la nuit, de mystérieux visiteurs. Ce sera alors un véritable suspense jusqu'à la capture de deux dangereux voleurs — non pas de stalagmites mais d'un célèbre tableau caché dans les infractuosités de la voûte.

Un roman bien écrit, où se déroule une intrigue un peu forcée à l'occasion, mais débordante de rebondissements.

Lise BLAIS



Trois jeunes institutrices de l'Ouganda sont photographiées lors de leur passage à Montréal en route pour Ottawa et Calgary où elles séjourneront un an, à titre de boursières d'un organisme du Commonwealth. Ce sont Mlles Nakibouka, Kahai et Kabasindi.

Il n'est pas si simple d'avoir un enfant précoce

BOULDER, Colo. — Une fillette de douze ans vient de passer les examens d'admission à l'Université de Colorado. Sandra Louise Sanborn, de Boulder, Colorado, a appris la trigonométrie à l'âge de 5 ans. Son père était son professeur. Toute l'éducation de Sandra a été faite à la maison par ses parents. Le ministère de l'Education du Colorado a donné la permission aux parents de Sandra de lui faire la classe pourvu qu'elle soit au même niveau que les enfants de son âge qui fréquentaient l'école. Une nouvelle loi de l'Etat exige que l'enfant fréquente une institution.

Les autorités de l'université ont déclaré que Sandra, dû à son âge et à son manque d'expérience de l'école, ne serait pas de taille à affronter ses camarades de classe, si elle entrait à l'université.

Ses parents se sont alors décidés de l'envoyer dans une école où elle passera les prochaines années.



De g. à d.: Mme Jean-Paul Parent, présidente des Festivals de musique, section Montréal, Mme Jean Blouin et Mme Lucien Grandmont, qui ont organisé un défilé-modes qui aura lieu, ce soir, à 8h.30 au salon Windsor de l'Hôtel Windsor. On y présentera des modèles de R.-J. Fouré, Jacques de Montjoye, Mario DiNardo et La Costa. Renseignements: 334-0742.

Cours et démonstrations culinaires

L'association Professionnelle des employées de bureau organise des cours de conversation anglaise et de travail de bureau pour toutes les femmes qui voudraient retourner au travail. On peut s'inscrire le lundi soir de 6 à 8 hres en téléphonant à CL. 9-3502.

L'Ecole des Loisirs, coins St-Hubert et Boucher, reprend ses cours d'enseignement ménager, lundi le 28 septembre. Chapellerie les lundis après-midi et soir. Couture les mardis après-midi et le jeudi soir. Renseignements: CR. 4-8036 ou CR. 2-1119.

Les enfants de 5 à 15 ans sont conviés aux cours des Ateliers des enfants dirigés par Louise et Jean-Noël Poliquin. Un nouvel atelier pour enfants de 3, 4 et 5 ans ouvre ses portes à Outremont. Renseignements: 521-2939.

Pour supprimer la gêne DES DENTIERS qui bougent

Ne soyez plus gêné ni irrité par un dentier qui bouge et bascule. Saupoudrez-le de FASTEETH, une poudre alkaline (non acide) améliorée, qui le maintiendra en place plus solidement et plus confortablement. Evitez les désagréments d'un dentier qui bouge, procurez-vous FASTEETH, à tous les comptoirs de produits pharmaceutiques.

C'est à la bibliothèque familiale que s'alimentent les enfants

NEW YORK — Une spécialiste en relations humaines, Phyllis Greer, de l'université de Rutgers, est d'avis que l'intérêt que les adolescents portent à la lecture vient de leur habitude de la lecture, lorsqu'ils étaient enfants.

Elle a déclaré: "Il est évident que certains enfants sont plus intéressés à la lecture que d'autres, mais la plupart des enfants lisent quelque chose."

Mlle Greer a précisé que d'habitude les livres que l'adolescent peut se procurer sont soit à la maison, à l'école ou à la bibliothèque.

Les jeunes ne devraient pas avoir de difficulté à trouver les livres de leur choix à l'un ou l'autre de ces endroits. Il aura évidemment des préférences pour certains livres.

Mlle Greer a fait remarquer que si les parents encouragent leurs jeunes enfants à lire, ils ne se préoccupent pas beaucoup de leurs adolescents.

Elle suggère aux parents de toujours avoir à la maison des livres susceptibles d'intéresser les enfants. Un libraire averti et compétent peut être d'un secours précieux aux parents soucieux de choisir les livres adéquats à chaque âge de l'enfant. L'adolescent qui aime la lecture trouvera un monde vaste de connaissances qu'il acquerra grâce à ce passe-temps nécessaire.

SUR VOTRE AGENDA

Date	Invitation	Lieu
29 septembre	Dîner et défilé de modes organisé par les Auxiliaires de Hôpital Royal Edward, sous la présidence de Mme Alphonse Couturier, et de Mme A. Paterson. Renseignements: 486-4350	Hôtel Ritz Carlton
29 septembre	Défilé-modes organisé par les Festivals de Musique du Québec, section Montréal, sous la présidence de l'hon. juge Yvette Dussault-Mailloux. La soirée aura lieu à 8 h. 30 au salon Windsor.	Hôtel Windsor
30 septembre	Défilé de modes organisé par l'Amicale de l'Ecole Normale Notre-Dame, à 8 h. 30. Renseignements: HU. 4-6796.	Hôtel Windsor
Conférences:	Le Centre maternel de l'hôpital Notre-Dame organise une série de conférences qui porteront sur la grossesse, l'accouchement, etc. Ces séances présentées par des médecins débuteront le 28 septembre à 8 h. 30	Hôpital Notre-Dame
Cours d'arts féminins:	Les cours d'arts féminins et d'art culinaire des Soeurs N.-Dame du Bon-Conseil débuteront en octobre. L'inscription obligatoire a lieu jusqu'au 8 octobre. Renseignements: 522-1791.	1593 rue Maisonneuve, Montréal 24.
Cours de tricot, et tissage:	Des cours de tricot, crochetage et de tissage seront donnés gratuitement par le Service d'éducation populaire du Centre de loisirs St-Barthélemy. L'inscription aura lieu le 5 octobre à 8 hres du soir, au sous-sol du presbytère.	7111 rue des Erables, Montréal

La journée du pauvre

Les Associées Notre-Dame de la Protection ne s'adressent au public pour recueillir des fonds pour leurs oeuvres qu'une seule fois par année. La campagne de souscription aura lieu cette année du 28 septembre au 3 octobre. Parmi les services rendus au public par les Associées, notons la maison d'accueil pour jeunes filles du centre de la ville, l'assistance qu'elles apportent aux foyers désunis, un orphelinat pour fillettes. En plus, les Associées qui portent un costume civil font la visite des pauvres à domicile pour y donner des soins et surtout de l'aide. Chaque année, les Associées hébergent, habillent et orientent environ 1,500 fillettes. Vous pouvez les aider en envoyant des fonds ou des dons de vivres ou en offrant des travaux de réparation. On peut rejoindre les Associées à 101 ouest, rue Lagauchetière, Montréal.

L'événement de la saison!

GIGI



anciennement du salon Maria Gloria

de retour...

Le SALON SEVIGNE

vous propose la

'Permanente Modeling'

valeur de $20. pour $8.

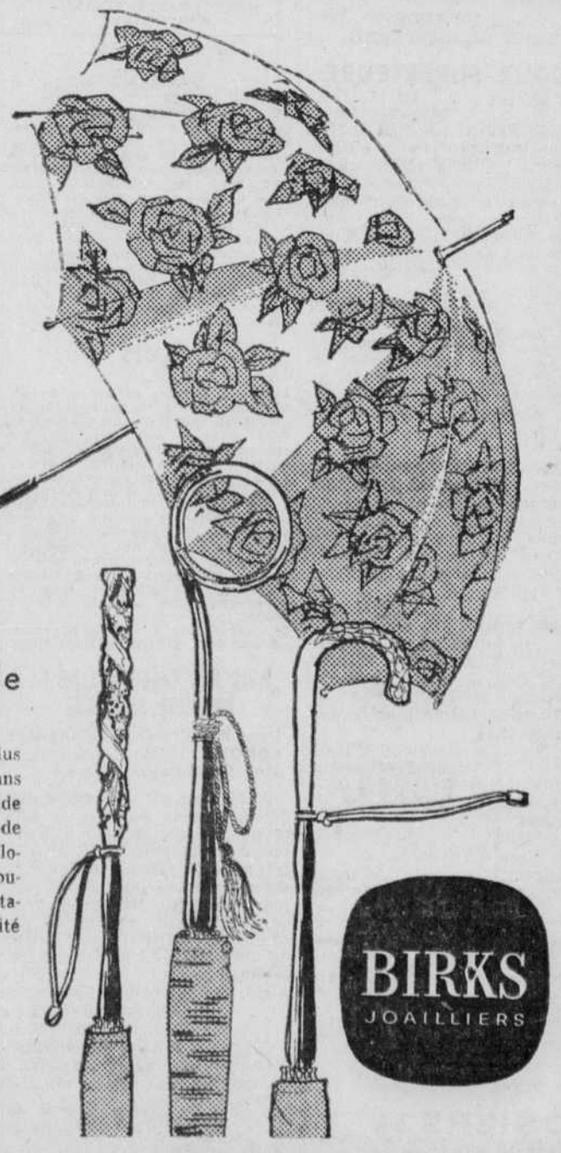
convient aux cheveux naturels, teints, décolorés

au téléphone: 276-3607

6700 PLAZA ST-HUBERT

Cartes de Credico acceptées

BIRKS B·B



très joli sous la pluie

...connaissez-vous un abri plus élégant? Vous trouverez dans la collection Birks un splendide assortiment de parapluies de nylon et acétates à motifs floraux ou abstraits ou de couleurs unies; des poignées italiennes d'une grande originalité ajoutent le point final.

(Avec fourreaux assortis)

Valeurs régulières 6.95 - 7.95

Présentement **4.95**

BIRKS JOAILLIERS

CARRÉ PHILLIPS • DORVAL • ROCKLAND



OMPTE H.R., S.V.P...

LES MOTS DE PASSE

DU CLIENT

QUI SIGNIFIENT

COMMODITE ET

PLAISIR ACCRUS!

OUVREZ DONC UN

COMPTE H.R. AUJOURD'HUI!

Composez 842-5111

HOLT RENFREW

Sherbrooke et de la Montagne



MANTEAUX H.R. EN SEAL D'ALASKA

teint en nuances Matara et Kitovi, en vedette cette semaine. L'élégance aisée de cette année et le savoir-faire unique des meilleurs maîtres-fourreurs du Canada en font les fourrures les plus recherchées de la saison. Quelques-uns garnis de vison. A partir de **$1695.**

Seules les plus belles fourrures sont dignes de la griffe H.R.!

Conditions de paiement faciles — Entreposage gratuit jusqu'à demande

HOLT RENFREW

Les premiers fourreurs du Canada depuis 1837

Stationnement gratuit, 1 hr. — Sherbrooke et de la Montagne

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" — 844-3361

— TÉLÉPHONEZ DEUX JOURS D'AVANCE —

AIDE DOMESTIQUE

Aide pour ouvrage général, 1 enfant, deux adultes, logée, bon salaire. HU. 6-9584. 30-9-64

Couple sans enfant, avec références pour maison privée, dans les Laurentides. La dame s'occupera de l'intérieur et des maitres et devra être cuisinière. L'homme devra connaitre le jardinage et surtout les fleurs, faire petites réparations et conduire parfaitement l'auto. La maison des serviteurs est indépendante de celle des maitres. Inutile d'appeler si vous ne pouvez demeurer en service moins de 2 ans et si vous n'avez pas les qualifications requises. Appeler entre 9 et 11 heures a.m. et 2 à 5 hres p.m. — J.-A. Daigle, WE. 7-2353. 1-10-64

($140.00 PAR MOIS)

Personne responsable aimant enfants. Parents médecins travaillant. Chambre privée, télévision, bonnes conditions, vacances. Après 6 hres p.m., 279-0752. 30-9-64

Maman de cinq, dont 3 à l'école, désire, pour lui aider dans sa tâche, jeune fille distinguée aimant les enfants et le travail de maison. Bon foyer chez ingénieur professionnel. Appareils ménagers automatiques. Salaire raisonnable. RE. 1-6352. 30-9-64

Fille avec expérience, bon chez-soi, logée, bon salaire, femme de ménage. 748-8976. 1-10-64

$35.00 PAR SEMAINE A ST-LAMBERT. Jeune fille entre 20 et 30 ans, avant expérience de travail général et cuisine, chambre seule ; avons femme de ménage, pas de jeunes enfants, généreux congés, références sérieuses exigées. Appeler après 6 heures p.m. 671-0627. 1-10-64

Aide générale, famille canadienne-française. 7 écoliers. Chambre seule. Bon salaire. District Outremont. 274-6168. 3-10-64

Aide ménagère, travaux domestiques 5½ ours $25.00 à Ville St-Laurent, 747-3870. 30-9-64

A LOUER

IMMEUBLE TRANSPORTATION

Locaux de bureaux, 132 St-Jacques ouest, petits et grands, climatisation disponible. S'adresser à Porte 301 VI. 5-3993. 2-10-64

CARTIERVILLE — Appartements à partir de $67.50. 3½-4½ grandes pièces éclairées. Occupation immédiatement ou plus tard. Près écoles, centre achats et transport. S'adresser à 11950 Michel-Sarrazin, apt 5, ou téléphoner FE. 4-8449. 1-10-64

Commerce, 7164 St-Hubert, chauffé, 24 x 90. Monte-charges. Planchers de tuiles vinyl. Système d'alarme, $175.00. 2e étage. Jour 384-0621; soir ME. 1-5213. 2-10-64

Rue St-Hubert entre Rachel et Marie-Anne, grand 10 pièces, bas, chauffé, eau chaude, avec garages si désiré. Idéal pour professionnels ou bureaux. 259-7528 ou St-Eustache 473-4437. 30-9-64

Ville St-Michel, 3 locaux : 5250 et 3500 pieds pour manufactures. 1750 pour salle d'échantillons et bureaux. Chauffés, sprinklers. Eclairage fourni, près boul. Métropolitain, facilités stationnement. Tél.: 729-4361 et RE. 3-1464 soir. 5-10-64

Bureau chauffé, air conditionné, actuellement occupé par un notaire, grande pièce, $50.00 mois. Tél.: 255-2861 — 4665 Ste-Catherine est, avant 6 hres p.m. 30-9-64

AUTOS A VENDRE

Buick 1957, équipée, bon moteur, propre, particulier, aubaine, $375.00. Inf. : 524-2354. J.N.O.

A VENDRE

ESTEREL - STE-MARGUERITE

Offre spéciale, terrains 150 x 200 pieds. Accès au lac Dupuis. DU. 1-7734, lundi au vendredi, 9 à 5 hres. 30-9-64

Poneys, mâles, femelles, toutes couleurs, voitures express, aussi modèles paniers, selles, attelages. Une jument poney, 4 ans, domptée pour les courses. OL. 3-2354. B. Jetté, 237 Beaumont, St-Bruno. 29-9-64

AUBAINE ! Equipement complet de restaurant comprenant: tabouret, fontaine, poêle-réchaud, vaisselle, frigo, ustensils, etc. Parfait ordre. Valeur neuf: $15,000. Aubaine pour institutions religieuses, colonies de vacances. S'ad. après 2 hrs à 753-9296 ou 488, De Lanaudière, Joliette. J.N.O.

TERRAINS — Très beaux terrains au Domaine d'Estrie, sur même développemnt que Théâtre Marjolaine, prêts pour construction immédiate, pêche, chasse, ski Mont-Orford, rues faites. Valeurs exceptionnelles. Rendez-vous sur les lieux ou téléphonez à : Eastman 297-2861. Montréal : 669-3519. 5-10-64

"HOUSEBOAT" Catamaran 38 pds, Boatel 1961, moteur neuf Volvo, tout confort pour 5 personnes. Prix avantageux. RE. 3-4302. 1er-10-64

Chalets au DOMAINE D'ESTRIE à Eastman, 1000 pieds de la sortie 13 de l'autoroute, quelques minutes de Montréal. Plage sur lac d'Argent chasse, pêche, ski Mont Orford, sur même développement que Théâtre Marjolaine, chalets complètement finis intérieur et extérieur, très modernes, isolation, prélarts incrustés et tuiles partout. Valeur incomparable. Aussi très beaux terrains à vendre pour construction immédiate. Rendez-vous sur les lieux ou téléphonez à Montréal: 669-3519. Eastman: 297-2861. 5-10-64

BROSSARD. — Boulevard Taschereau. Choix de terrains commerciaux de toutes dimensions à prix raisonnables.
IMMEUBLES VALVER, COURTIERS 676-7761 3-10-64

Laurentides, Ste-Adèle, 71 Baldey, près Alpine Inn. Service d'aqueduc, avec ou sans bord de l'eau, centre touristique annuel. 935-8302 — VI 5-6789. 12-10-64

Appareil auditif, multitone 8403, presque neuf, valeur $200.00. Toute offre raisonnable acceptée. 849-5636 (jour seulement). 1-10-64

CARTIERVILLE - BORD DE L'EAU

Grand cottage moderne, grand confort, 4 chambres et boudoir convertible, 2 vivoirs, 2 cuisines, salle de jeu, 3 salles de bain, 2 autres toilettes, le haut utilisable un appartement séparé, garage double, 10 minutes gare CN, grand terrain bord de l'eau, tout confort ville et avantages campagne, échange possible propriété revenus. Propriétaire, 334-5120. 5-10-64

CHALETS A LOUER

LAC DES PLAGES. — 40 chalets meublés, toilette, réfrigérateur, tennis, chaloupe, pêche. Mme Roland Pilon, 426-4761 ou les lundis seulement 3 à 10h. p.m. 389-9170. JNO

DEMANDE D'EMPLOI

Prendrais ouvrage de dactylo à domicile : lettres à adresser, comptes, etc. Appelez jour ou soir : 766-7405. J.N.O.

ELECTRICIEN, pour électricité générale, 3 ans et demi, avec références. Si possible, appeler après 6 hres p.m., à 523-6655, demander M. Lippé. JNO

Professeur de phonétique française demande emploi dans colleges ou couvents. Tél. : entre 6 et 8 heures à 933-6886. 30-9-64

Comptable bilingue, connaissant toutes les phases de la tenue des livres. Expérience et bonnes références. LA. 3-9557. 1-10-64

DIVERS

Nous achetons vieilles peintures et antiquités canadiennes. Appeler : FE. 4-8106, de 9h. a.m. à 9h. p.m. JNO

Dame professeur de bridge donnerait des leçons en français. Tél. : 482-3362. 1-10-64

EDUCATION

Cours privés de mathématiques par finissant en sciences de l'université de Montréal. Appeler le soir 485-1736. 1-10-64

EDUCATION

Professeur français, à Outremont, donnerait cours partiels ou complets de mathématiques, anglais, français, latin, rattrapage. Tél.: 271-2271. JNO

Professeurs d'éducation physique demandés. Hommes et femmes pour enseigner aux enfants dans diverses commissions scolaires autour de Montréal. Expérience nécessaire si possible. RE. 3-3885. 30-9-64

ASSUREZ VOTRE AVENIR
apprenez la
STENOTYPIE
Carrière
intéressante et rémunératrice
POUR HOMMES et FEMMES
COURS DU JOUR ET DU SOIR
aussi cours commercial complet
Ecrivez, visitez ou téléphonez
INSTITUT INTERNATIONAL DE STENOTYPIE
1015 Beaver Hall Hill
878-9186

FEMMES DEMANDEES

Jeunes ou femmes d'âge moyen demandées pour travail général de manufacture. Bon salaire, position stable, excellentes conditions de travail. S'adresser à Style & Dress Inc., 365 Bellechasse, 2e étage. 30-9-64

Jeunes filles demandées pour assemblage de jouets, de 8 hres a.m. à 4h. 45 p.m. ou 5 hres à 10 p.m. S'adresser : Central Toy, 500 Sauvé ouest, Montréal. JNO

Désirerais service domestique tous les jeudis pour logis situé près de l'hôtel de ville à Outremont. Prière de téléphoner entre 4 et 9 heures : 271-7871 pour rendez-vous. 1-10-64

SITUATION A TORONTO

Organisation étudiante et oecuménique recherche secrétaire bilingue pour siège social torontois. Candidate préférée aura compétence en dactylographie et connaissance du milieu universitaire, sera prête à assumer responsabilité et s'intéressera au travail varié du département d'études. Ecrire fournissant tous les renseignements à : Case 917, Le Devoir, Montréal. 30-9-64

(STENO BILINGUE)

Expérience requise, intéressantes conditions. Importante firme légale. 159 Craig ouest, ch. 620, 861-2851. 30-9-64

GARDERAIS

Institutrice française demeurant à Outremont garderait enfants tous âges. Préparation scolaire complète de 1re à 7e année, repas si désiré. Tél.: 271-2271. JNO

HOMMES DEMANDES

Vérificateur de factures pour compagnie de construction. Travail permanent au bureau-chef, expérience nécessaire. Age 25 à 35 ans. District Côte-des-Neiges. Semaine 5 jours. Appeler entre 10 et 11 hres a.m. ou 4 et 5 p.m. à 733-8281. 2-10-64

Pharmacien licencié bilingue. S'adresser à 751 Mont-Royal est, entre 10 hres et midi. LA. 2-1245; soir, PO. 8-2929, M. Léger. 30-9-64

MECANICIEN DE MACHINE A COUDRE
Jeune homme avec expérience pour manufacture de lingerie. Références requises et doit être bilingue. Tél.: 861-5851. 30-9-64

Officier de placement

Qualités requises, technicien professionnel ou formation équivalentes 25 à 35 ans, bilingue, bonne personnalité, salaire d'après compétence, envoyer curriculum vitae à la
CORPORATION DES TECHNICIENS PROFESSIONNELS
2123 Jeanne-Mance
Montréal 18
30-9-64

Si vous désirez changer d'emploi ou augmenter vos revenus, vous êtes priés d'appeler LA. 7-3471 ou 352-4392. 1-10-64

Manufacture de plastique, demande homme sérieux pour changer et monter moules sur machine à injection (reed prentice). Chances d'avancement pour homme sobre, plan d'assurance, etc. Pour rendez-vous, M. Du Temple 637-2526 entre 8 a.m., 6 h. p. m. 30-9-64

Jeune homme bilingue demandé par compagnie d'assurance avec 1 à 2 ans d'expérience dans le dept. risque-multiple. Demander M. Riopelle 276 ouest, St-Jacques, ch. 115. 30-9-64

TECHNICIENS T.V.

Avec expérience, bilingues, auto fournie, connaissance de la ville. 30-9-64

Jeune homme demandé, ouvrage général. S'adresser 329 Notre-Dame est. 30-9-64

Attention Ingénieurs et Architectes. BUREAUX pour PROFESSIONNELS dans édifice neuf, rue Sherbrooke est, face au centre d'achats Domaine. Tél. : 484-8477; soir : OX. 7-3096. 1-10-64

Coupeur avec expérience $75.00 par semaine. S'adresser à Irwinn Dress, 400 ouest, Sauvé, ch. 102. 30-9-64

Hommes et femmes demandés pour légers travaux d'assemblage. S'adresser 61 Dalhousie, 866-2179. 5-10-64

(VENDEUR)

HOMME DE 24 A 40 ANS. APTITUDES POUR LA VENTE. BILINGUE. REVENU SUPERIEUR A LA MOYENNE. ENTRAINEMENT COMPLET. BENEFICES D'ASSURANCE - GROUPE ET FONDS DE PENSION. POUR ENTREVUE APPELER M. JEAN-GUY ROY, UN. 6-6411, LOCAL 778. 30-9-64

MÉCANICIEN AVEC EXPÉRIENCE

Demandé par une importante compagnie de pulpe et de papier dans l'Est du Canada. Le travail consiste à la mise au point des appareils pour la fabrication des sacs, et, ou, à la machinerie convertissant le papier.
Une assurance-groupe, un plan de retraite et les autres bénéfices usuels, sont fournis par la compagnie.
Ecrire en toute confidence à :
Case 927, Le Devoir, Montréal

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

4½ grandes pièces fermées, modernes, équipées, pataugeuse, $74.00 chauffé. Pont-Viau : 663-1302 : 669-1721. 30-9-64

(NOUVEAU BORDEAUX)

1½ appt, ensoleillé, entrée indépendante, thermostat individuel, $60 par mois. Electricité et taxes incluses. 334-3471. 2-10-64

Luxueux haut duplex, six pièces, chauffé, cuisine ultra-moderne, deux salles de bain, $125.00 par mois. 9326 Centrale, près 90e, Ville LaSalle, 365-0064. JNO

LOGEMENTS ET APPARTEMENTS A LOUER

ROYAL TRUST

CENTRE

Aylmer (Shuter), 3440, 1½ meublée, $75.; non meublée, $70. Occupation immédiate.

Chomedey, 2065, 1 pièce meublée $55.; 3 pièces non meublées $125. S'adresser au concierge.

Dorchester, 2306, 1 pièce, équipée, chauffée, $45.

Parc, 4802-b 5 pièces, chauffées, eau chaude, équipées. Occupation immédiate, $85.

Ave des Pins, 501, 1 et 1½ pièce, appartements meublés.

Ste-Catherine ouest, 2063, 1½ pièce, appartement chauffé, équipé, $75. par mois. Occupation immédiate.

Université, 3643, 3 pièces meublées, $115. par mois. Occupation immédiate.

Vitré ouest, près Beaver Hall, 2½ pièces, la semaine $6. à $14. Au mois: $40. à $70. Occupation immédiate.

ROSEMONT

20e Avenue, près Beaubien, poêle, réfrigérateur et chaufferette à l'huile fournis, 3, 4 pièces, $60. à $68. Concierge, RA. 8-0724.

Boul. Pie IX, près St-Joseph, 2½ pièces, appartement chauffé, équipé, eau chaude fournie, $65. par mois. RA. 9-7164.

VILLE ST-MICHEL

Boul. St-Michel, 10140, 3½ pièces. Occupation immédiate, $55.

VILLE LASALLE

Airlie, 9173-75-77, app. de 4 pièces chauffées, $80. à $90. par mois. Occupation immédiate.

SECTION DE LOCATION ET GESTION,
SERVICE DES IMMEUBLES,
849-4741, LOCAL 521
30-9-64

N.D.G. — A partir de $67.50 — 2½, 3½, 4½, grandes pièces éclairées. Occupation immédiate ou plus tard. Toutes commodités modernes, chauffés, eau chaude, taxes payées, près écoles, centre d'achats et transport. S'adresser 5175 ave. Randall, apt. 3 ou téléphoner HU. 1-1079. J.N.O.

ROSEMONT. — 4½ pièces fermées, chauffé, eau chaude et 4½ pas chauffé, neuf, fournaise fournie. S'adresser 6740 - 30e avenue, appartement 1, Tél. : 727-5836. 3-10-64

N.-D.-G., duplex, 5833 avenue Clanranald, bas 5 pièces $130. Bien situé, vaste parterre. Pour adultes. Tous services. Occupation immédiate si désiré. Après 6h. p.m., HU. 9-6096. 1-10-64

DRUMMOND. 1217, appartement chauffé, vivoir, chambre, kitchenette, ménage fait, poêle et réfrigérateur. S'adresser au concierge. 1-10-64

AVENUE DU PARC, 4555, près Mt-Royal, 2½ pièces meublées, moderne, bendix, incinérateur, $18 et plus. S'adresser au surintendant. J.N.O.

PLACE D'YOUVILLE
2½ et 3 PIECES

Appartements modernes, voisins du métro. Ascenseurs, thermostat, toutes les commodités. 8655 Foucher, coin Crémazie, 381-8702. 19-10-64

BAS PRIX

Appartement Bachelor — 460 Panet, 2 pièces, meublées, moderne, chauffé, privé, balcon, dépenses payées, $12.00 et plus. Faut voir pour apprécier. 522-2059 ; 481-5268. 1-10-64

VILLE D'ANJOU — Logement 5½ pièces, neuf, éclairé. 7331 boul. Roi-René, $75 par mois. Téléphoner 2 à 8 hres p.m., 352-3310. JNO

APPARTEMENTS HOTEL
ATTENTION VOYAGEURS
1-1½ à louer meublé, confort moderne, cuisinette, salle de bain. Service d'hôtel, tél. dans toutes les chambres. Prix raisonnable. Central. 1424 St-Christophe, opposé Dupuis Frères, 849-9146. 1-10-64

AHUNTSIC. — Bas 5½ pièces avec garage chauffé à 1967 est, rue Sauvé. Tél. : 728-6036. 30-9-64

4 appts, $73.00. Ahuntsic. DU. 9-7690. 30-9-64

DeLANAUDIERE, 6343 près Beaubien — Logement 4 pièces, 2 doubles, ménage fait, gaz, $48.00. Visiter 10 a.m. à 7 p.m. Occupation immédiate. 625-0675. 1-10-64

LACHINE. — 5½ appts, étage, grande cour clôturée, endroit paisible, 4 enfants acceptés, cuisinière électrique fournie, un mois gratuit. 637-0354. 5-10-64

3 pièces à louer avec balcon, fournaise. Loyer raisonnable. DU. 9-2340. 30-9-64

PERDU

Montre-bracelet de dame, boîte métal argenté, bracelet cuir, perdue près du lac aux Castors. WE. 7-5653. 30-9-64

Perdu début septembre, chat siamois, quartier St-Marc. Bonne récompense. Tél.: 933-1244 ou 933-1592. 1-10-64

PERSONNEL

JEUNES FILLES, célibataires, veuves, veufs, désirant rencontres sociales, courrier amical, agence matrimoniale, peuvent se joindre à Du Bonheur Enr. Tél. : RA. 9-0680. Pour inscription, envoyer $2.00 à casier postal 101, Station Rosemont. Montréal, P.Q. 30-9-64

PRETS HYPOTHECAIRES

Actions — 6% — sur propriété — RA. 9-4332. JNO

PROPRIETES A VENDRE

(DUPLEX MODERNES)

Boul. Gouin est, près du boul. St-Michel, 2 duplex de 5 pièces chacun avec garages, cuisines modernes, vue sur la rivière, bas libre pour acheteurs. $27,500.00
GUY GRENIER, CIE TRUST ROYAL
849-4741, local 683
Soir : 739-8104
2-10-64

VILLE D'ANJOU — Triplex, 3 étages, 3 logements 5½, salle de jeu, garage double, bas chauffé, revenu $3,360. Faut voir, 2 à 5 p.m. 7331 boul. Roi-René, 352-3310. J.N.O.

Bungalow, Montréal-Nord. Aubaine,

Rosemont — Cottage sous-bassement fini.

Bilodeau — Magnifique bungalow détaché.

Parent — Duplex détaché. Aubaine, garage.

Duvernay Ouest — Bungalow, magnifique terrain.

Pontoise — Luxueux duplex détaché, garage.

Arcand — Duplex détaché, garage.

Bilodeau - Sherbrooke — Duplex détaché, garage.

Immeubles Goulet, Courtiers
Loranger, 3130 Sherbrooke est,
526-6655
30-9-64

Bungalows neufs. Occupation immédiate. Eligibles au rabais provincial. Pont-Viau, 218, rue Estérel: $12,500; Laval-des-Rapides: $11,950; Chomedey, quartier Renaud, $13,000; Duvernay: $12,500.
IMMEUBLES LATREILLE CONSTRUCTION
663-1331
1-10-64

Triplex semi-détaché, un an, 2-6 et un cinq. Rapport $2,760.00. Tél.: 352-5571. JNO

PROPRIETES A VENDRE

OUTREMONT — Chemin Côte Ste-Catherine, 9 très grandes pièces, 3 ou 4 chambres à coucher, 2 chambres de bain complètes, chambre de lavage et cuisine, près église, écoles, etc. $300. par mois. 731-9842. 30-9-64

Repentigny. Bord fleuve, emplacement spectaculaire, 20,247 pieds. Paisible, distingué. Résidence originale, planifiée. Poêle, laveuse-vaisselle, tapis, etc. Départ. $20,000.00 Comptant 4,000.00 — 581-1293 — 25 Girard. J.N.O.

ROUGEMONT. — "Petite Caroline", verger 1,200 pommiers plus érablière 3,000 vaisseaux avec salle de danse et repas. Peut servir 200 repas à la fois ; équipement complet pour érablière seulement. $40,000. Moitié comptant.
IMMEUBLES VALVER, COURTIERS 676-7761 3-10-64

OUTREMONT
Maison luxueuse moderne, neuve, avec toutes commodités. $75,000. 272-6738. Aussi terrain à vendre. 5-10-64

Bungalow à vendre, 9 appts, sous-sol fini, parfaite condition. Des Ecores cr. Villeray. Tél. 727-7795. Pas d'agents. 4-10-64

A bas prix, triplex neuf 2-5 et 1-4. — Boni $1500.00. Comptant $4,000.00. Balance $25.00 par mois. 9177 Iberville, Cité St-Michel. RA. 2-4014. 12-10-64

N.D.G. — Duplex, 1er et 2e étages, à partir de $100. Occupation immédiate ou plus tard. 5½ grandes pièces éclairées, toutes commodités modernes, près écoles, centre achats et transport. S'adresser à HU. 1-1079. 30-9-64

TAILLEUR

Faites transformer votre habit à devant croisé en un joli complet à devant simple, dans le dernier style.
— SPECIALITE —
Habits et costumes réajustés
DROLET TAILLEUR
351 est, rue GUIZOT — DU. 8-2532 J.N.O.

TRANSPORT CAMIONNAGE

ROUSSILLE Transport. Déménagement ville, campagne et longue distance. Spécialité: pianos, poêles, réfrigérateurs. RA. 5-2421. J.N.O.

VENDEURS DEMANDES

$200 à $300 par semaine — 2 vendeurs demandés avec ou sans expérience, honnêtes, auto récente, territoire protégé, clientèle, prospects fournis, entrainement complet. Pour rendez-vous M. Ward, 1270 rue Guy, midi à 3 heures p.m. 1-10-64

VOYAGE

Missionnaire laïque au Pérou, cherche occasion de se rendre en Californie. Permis de conduire. Grégoire Gosselin. Tél. 331-3020. Local 292. Références M. Jean Bouchard. S.J. LA. 6-5961. 2-10-64

AVIS

Avis est, par les présentes, donné que le contrat de vente daté du 23 septembre 1964, à la Banque Toronto-Dominion, de toutes les dettes, actuelles et futures, payables à Fried Bros. Company, a été enregistré au bureau du registraire pour la Division d'enregistrement de Montréal, le 25e jour de septembre 1964, sous le numéro 1778875.
Daté le 25e jour de septembre 1964.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Gouvernement du Québec

MINISTÈRE DE LA VOIRIE

SOUMISSION

Le ministère de la Voirie demande des soumissions pour la démolition totale et complète d'un groupe de maisons, comprenant 14 unités, situées sur le boulevard Décarie, entre la rue Isabelle au sud et l'avenue Dupuis au nord, dans la cité de Montréal et portant les numéros civiques mentionnés plus bas :

5415	boulevard Décarie
5419	boulevard Décarie
5430	boulebard Décarie
5436	boulevard Décarie
5442	boulevard Décarie
5446-48-50	boulevard Décarie
5454	boulevard Décarie
5469-71-71A	boulevard Décarie
5470	boulevard Décarie
5471B-73-75	boulevard Décarie
5477	boulevard Décarie
5479	boulevard Décarie
5485	boulevard Décarie
5491-93-95	boulevard Décarie

L'entrepreneur devra être en mesure de commencer les travaux dès l'octroi du contrat.

Le soumissionnaire devra s'engager par écrit à libérer les lieux pour le 27 octobre 1964. Une pénalité de 10 p. 100 du montant de la soumission est prévue pour chaque semaine dépassant la date limite du 27 octobre 1964.

Les soumissions devront être déposées dans une enveloppe spéciale que les soumissionnaires pourront se procurer à l'adresse suivante :

Bureau de la route Transcanadienne 8440, Boul. St-Laurent (2e E.) Montréal, P. Q.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, représentant 10 p. 100 du montant.

Les soumissions seront adressées au ministère de la Voirie, Service des contrats, Bureau E-5, Hôtel du Gouvernement, Québec, et seront reçues jusqu'à 2 h. 30 de l'après-midi (heure avancée de l'Est) le 5 octobre 1964, pour être ouvertes publiquement au même endroit et à la même heure.

L'entrepreneur devra se conformer aux règlements municipaux en ce qui a trait à la sécurité, la circulation, les permis de démolition et l'élimination de la poussière et des débris.

Assurances

Les montants minima de la police d'assurance que l'entrepreneur devra fournir sont les suivants :

$100,000. dommages personnels à une personne chaque accident.

$200,000. dommages personnels à plus d'une personne chaque accident.

$100,000. dommages matériels chaque accident.

Le ministre ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Roger LaBREQUE,
Sous-ministre de la Voirie

AVIS

Avis est, par les présentes, donné que le contrat de vente daté du 24 septembre 1964, à la Banque Toronto-Dominion, de toutes les dettes, actuelles et futures, payables à Allports Customs Brokers Ltd., a été enregistré au bureau du registraire pour la Division d'enregistrement de Montréal, le 25e jour de septembre 1964, sous le numéro 1778874.
Daté le 25e jour de septembre 1964.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

OFFICE DE RÉCUPÉRATION FORESTIÈRE DES BASSINS DES RIVIÈRES MANICOUAGAN ET AUX OUTARDES PROVINCE DE QUÉBEC

SOUMISSION NO. 5
RIVIÈRE AUX OUTARDES
Soumission pour la coupe et le transport à la rivière de 35,000 cordes de bois à pulpe

L'Office de Récupération Forestière des Bassins des Rivières Manicouagan et aux Outardes recevra jusqu'à midi, heure avancée, le 13 octobre 1964, des soumissions cachetées pour la coupe et le transport à la Rivière aux Outardes de 35,000 cordes de bois à pâte dans les terrains devant être submergés ou requis par les aménagements hydro-électriques de la Rivière aux Outardes.

Sur versement, non remboursable, de vingt-cinq dollars ($25.00) (par chèque visé ou mandat-poste au nom du Ministre des Finances), on pourra se procurer les plans, devis et formule de soumission en s'adressant à :

Office de Récupération Forestière des Bassins des Rivières Manicouagan et aux Outardes, 88, Côte de la Montagne, Québec 2.

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission un chèque visé au nom du Ministre des Finances au montant de trois pour cent (3%) de la soumission ou encore un cautionnement de soumission (Bid Bond) d'une valeur représentant dix pour cent (10%) de la soumission, également au nom du Ministre des Finances.

Seules seront considérées les soumissions de personnes ou sociétés d'expérience spécialisées dans l'exploitation forestière et ayant leur principal bureau d'affaires dans la Province de Québec.

L'Office de Récupération Forestière des Bassins des Rivières Manicouagan et aux Outardes ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Guy MARTIN,
secrétaire de l'Office.

LA CORPORATION MUNICIPALE DE L'ÉPIPHANIE VILLAGE

Des soumissions en deux copies, scellées, clairement marquées "SOUMISSION" seront reçues jusqu'à 6 hres P.M. le **15 octobre 1964** à l'Hôtel de Ville de l'Epiphanie pour la construction d'un nouvel HOTEL DE VILLE.

Les plans, devis descriptifs et formules officielles de soumission préparés par Jean Daunais, architecte, 522 rue Notre-Dame, Repentigny et par Leroux, Leroux & Associés, ingénieurs-conseils, peuvent être obtenus à l'Hôtel de Ville de l'Epiphanie contre dépôt de 100 dollars.

Pour être considérées, les soumissions devront être présentées sur les formules officielles prévues à cet effet et doivent être accompagnées d'un chèque visé d'environ 10% de la valeur de la soumission ou de $10,000.00

Les dépôts seront remis aux soumissionnaires aux conditions spécifiées.

La corporation se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

L'Epiphanie, 24 septembre 1964.
Roger LIVERNOCHE,
sec.-trés.

Gouvernement du Québec

SOUMISSION VENTE À L'ENCHÈRE

ROUTE TRANSCANADIENNE

Mercredi, le 14 octobre 1964, à 10 heures du matin, (heure avancée de l'Est), le ministère de la Voirie vendra à l'enchère les immeubles portant les numéros civiques décrits ci-dessous et sis dans la cité de Montréal :

7500	boulevard Décarie
7550	boulevard Décarie
7580	boulevard Décarie
7830	boulevard Décarie
7840	boulevard Décarie

La vente aura lieu sur place.

L'acheteur devra payer en argent comptant, ou encore par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, pour le plein montant de son achat.

De plus, ces immeubles seront libérés de leurs occupants et l'acheteur devra s'engager à les déplacer ou à les démolir avant le 30 octobre 1964.

Pour plus de renseignements, s'adresser au bureau de la route Transcanadienne, 8440 boulevard St-Laurent, Montréal, téléphone : 381-5301.
Roger LaBREQUE,
ss-min. de la Voirie.

AVIS PUBLIC

Des soumissions sont demandées pour l'ouverture d'un chenal sur la rivière Châteauguay, dans les limites de la Ville de Châteauguay, pour la saison 1964-1965.

Les soumissionnaires sont requis d'obtenir leur formule de soumission et cahier des charges au bureau du secrétaire-trésorier, 5, rue De la Station, Châteauguay, et de faire parvenir ces soumissions au plus tard. Mardi, le 13 octobre 1964, à 5 heures p.m.

Claude HURTUBISE, c.a.,
sec.-trés.
Ville de Châteauguay.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil, que **BRACH'S FOOD PRODUCTS LTD.**, une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 11 septembre 1964, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 24 septembre 1964 sous le numéro 1778676.
MONTREAL, le 25 septembre 1964.
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil, que **CRAIG INTERNATIONAL PLUMBING & HEATING SUPPLIES INC.**, une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 21 septembre 1964, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 24 septembre 1964 sous le numéro 1778682.
MONTREAL, le 25 septembre 1964.
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571-d du Code Civil, que **LORAN ELECTRIC LTD.**, une corporation ayant sa principale place d'affaires en la Cité de Montréal, Province de Québec, a, le 16 septembre 1964, cédé et transféré à la Banque Royale du Canada tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, à titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal le 24 septembre 1964 sous le numéro 1778681.
MONTREAL, le 25 septembre 1964.
LA BANQUE ROYALE DU CANADA

DAVID DESIDERIU TERKELTAUB

AVIS est par les présentes donné que David Desideriu Terkeltaub, fabricant, de la Ville de Mont-Royal, dans le district de Montréal, dans la province de Québec, s'adressera à la Législature de la province de Québec, au cours de sa prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi changeant son nom de David Desideriu Terkeltaub à David Didier Terkel.
Montréal, le 17 septembre 1964.
Les procureurs du requérant,
SPECTOR & SCHECTER

Immeuble de Prestige
20,000 p.c. de bureaux
Situé dans quartier des affaires près de la Place D'Armes — Immeuble en béton de 3 étages plus sous-sol. Façade 70 pieds — Occupation immédiate — Pour plus amples détails, appelez :
Jean Des Rosiers
OR. 1-4330
ARMAND DES ROSIERS INC.
VI. 5-1144
Courtiers en immeubles

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

No. 650 701

INDUSTRIAL ACCEPTANCE CORPORATION LIMITED, corps politique et incorporé, dûment incorporé, ayant son bureau et principale place d'affaires pour la Province de Québec à Ville Mont-Royal, District de Montréal,
Demanderesse
vs
SUNSHINE TRANSPORT INC., corps politique et incorporé, dûment incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires pour la Province de Québec à Blackpool, District d'Iberville,
et
GINGRAS TRANSPORT INC., corps politique et incorporé, dûment incorporé, ayant son bureau chef et principale place d'affaires pour la Province de Québec dans les Cité et District de Montréal, à 11405 ure St. Réal,
Défenderesses
PAR ORDRE DE LA COUR

Il est ordonné à la défenderesse SHUNSHINE TRANSPORT INC., de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 24ème jour de septembre 1964.
Raymond PILON
Député-Protonotaire
O'BRIEN, HOME, HALL, NOLAN & SAUNDERS,
Avocats,
Suite 1300,
507 Place d'Armes,
Montréal.
Procureurs de la demanderesse

Accordez-vous le temps nécessaire pour obtenir le rendement maximum de votre propriété si non, communiquez avec le département d'administration de propriété.

Armand **DES ROSIERS** INC.
VI. 5-1144

La grève à Toronto

TORONTO. — Louis Fine, chef du service de conciliation dans le gouvernement ontarien, rencontrera les dirigeants de l'Union internationale des typographes pour étudier les approches d'une solution à la grève des trois quotidiens de la ville-reine. Il a refusé de dire s'il aura des entretiens analogues avec les éditeurs du Star, du Telegram et du "Globe & Mail".

Loi sur les banques

TORONTO — M. W. Earle McLaughlin, président de la Banque royale du Canada, a déclaré que le rapport de la Commission royale d'enquête Porter sur les banques et les procédés de financement, devrait constituer la pierre angulaire de la nouvelle loi réglant l'administration des banques, que le parlement se propose de rédiger définitivement au cours de l'année 1965.

Arts et affaires

OTTAWA — Le Conseil des arts du Canada cherche de "brillants jeunes hommes", entre 24 et 30 ans, qui toucheraient un salaire de $6,000 pour étudier pendant une année l'administration des arts de spectacle. Les candidats devront être être "intelligents et personnels, ayant une expérience pratique ou un entrainement dans les affaires et un intérêt visible pour le théâtre, le ballet ou la musique".

AVIS DE DÉCÈS

BEDARD — A Montréal-Nord, le 27 septembre 1964 à l'âge de 83 ans, est décédée, Mme veuve Hector Bédard, née Alda Santoire, demeurant au 5620 Arthur-Chevrier. Les funérailles auront lieu mercredi le 30 septembre. Le convoi funèbre partira des salons Urgel Bourgie Ltée, No 400 est boul. Henri-Bourassa à 8h.30, pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de St-Rémi de Napierville, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHAMPOUX — A Joliette, le 27 septembre 1964 à l'âge de 76 ans, 10 mois, est décédé, M. l'abbé Georges Champoux de la maison Champagneur des Clercs St-Viateur, autrefois du diocèse de Montréal. La dépouille mortelle est exposée à la maison Champagneur. La Translation des restes aura lieu mardi à 4 heures pour la chapelle du noviciat. Service mercredi à 10 heures et inhumation au cimetière de la communauté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DELORME — A Montréal, le 28 septembre 1964 à l'âge de 48 ans, est décédé, M. Jacques Delorme, fils de feu Joseph Aimé Delorme et de feu Albertine Maranda, frère de Arthur Delorme, P.S.S.; Jean-Paul, Estelle et Jacqueline, demeurant à 6505 Delorimier. Les funérailles auront lieu jeudi

Congo-Léo :

Prudence à Washington

WASHINGTON — M. Joseph Murumbi, ministre d'Etat du Kenya, poursuit actuellement ses conversations à Washington avec M. Mennen Williams, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires africaines, qui portent sur divers aspects du problème congolais.

M. Murumbi, qui était arrivé la semaine dernière à Washington, a déjà eu deux entretiens avec M. Williams et doit rencontrer de nouveau avant son départ l'ancien gouverneur du Michigan.

On se refuse pour l'instant à révéler au département d'Etat la teneur de ces conversations, mais on souligne à nouveau que l'administration Johnson ne veut pas discuter de la question de l'aide américaine au Congo avec l'émissaire de l'OUA tant que des représentants du gouvernement congolais ne participeront pas à de tels entretiens.

Chypre à l'ONU

NATIONS-UNIES — Le gouvernement cypriote demande l'inscription de "la question de Chypre" à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui s'ouvrira le dix novembre à New York.

Une lettre contenant cette demande adressée par le représentant permanent de Chypre à l'ONU, M. Zenon Rossides au secrétaire général U Thant a été publiée lundi au secrétariat des Nations-Unies.

M. Rossides annonce qu'un mémorandum expliquant pourquoi le gouvernement de Nicosie demande que "la question de Chypre" soit portée devant l'assemblée générale suivra incessamment.

NICOSIE — Pendant ce temps, M. Galo Plaza, nouveau médiateur de l'ONU pour Chypre, était attendu hier soir à Nicosie. Il doit s'entretenir avec le président Makarios et le vice-président Kutchuk, puis se rendre à Ankara, Athènes et Londres.

AUX QUATRE COINS DU MONDE

Mémorandum afro-asiatique

NATIONS UNIES — M. Kabore, représentant de la Haute-Volta à l'ONU a remis hier au secrétaire général de l'organisation internationale un mémorandum des délégations afro-asiatiques protestant contre les humiliations et les incidents dont sont victimes les diplomates de couleur vivant dans la métropole américaine. Ce mémorandum demande à M. Thant de faire les démarches qui s'imposent auprès des autorités américaines afin d'assurer "la sécurité et la protection" des membres des délégations étrangères. En terminant les afro-asiates affirment envisager, en cas d'insuccès de cette démarche, "de nouvelles actions au niveau de l'assemblée générale".

Dévaluation du dinar

WASHINGTON — Le fonds monétaire international a confirmé lundi matin qu'il avait donné son accord à une dévaluation du dinar tunisien dont la parité passe de 0.442 pour un dollar américain à 0.525 pour un dollar. Cette nouvelle parité correspond à une dévaluation de l'ordre de 25 pour cent. Cette dévaluation diminuera les risques d'inflation pendant le second plan de développement économique commençant l'an prochain. Elle suit de quelques mois la suppression de l'aide française conséquence de la décision tunisienne de nationaliser les terres appartenant à des étrangers.

Thèse de Togliatti

MOSCOU — Le but de la conférence proposée par l'URSS n'est pas d'exclure les Chinois du mouvement communiste international, a déclaré M. Ponomarev, secrétaire du comité central. Adoptant la thèse de Togliatti, M. Ponomarev s'est d'autre part prononcé contre la création d'une organisation centralisée du genre de l'internationale.

Première internationale

MOSCOU — Le 100ème anniversaire de la fondation de la première internationale a été célébré hier à Moscou, en présence de M. Nikita Khrouchtchev et d'autres dirigeants soviétiques.

Commerce sino-soviétique

MOSCOU — Les échanges commerciaux entre l'URSS et la Chine ont encore diminué de 20% de 1962 à 1963 après avoir été réduits de moitié dans la période allant de 1958 à 1962, précise un annuaire statistique publié par le ministère soviétique du commerce extérieur. Les exportations soviétiques sont passées de 570.6 millions de roubles en 1958 à 210.1 en 1962 à 168,5 millions de roubles en 1963, les importations de Chine qui atteignaient 793.1 millions de roubles en 1958 et 464,7 en 1962 ne portent plus que sur 371.7 millions de roubles en 1963.

Brosio aux E.-U.

WASHINGTON — Modifiant ses plans de réception du nouveau secrétaire général de l'OTAN Manlio Brosio, le président Lyndon Johnson fera visiter à son invité de marque aujourd'hui, le quartier général du commandement aérien stratégique.

Norstad déclare que seul le président des États-Unis peut permettre les représailles nucléaires de l'OTAN

WASHINGTON. — Le général Lauris Norstad, au cours d'une interview accordée à la revue "U. S. News and World Report", a déclaré qu'à l'époque où il était commandant suprême des forces de l'OTAN il existait une procédure de représailles nucléaires en cas d'attaque communiste — "mais sous le contrôle des autorités compétentes".

Quand on demanda au général Norstad si cela signifiait "uniquement sur l'ordre du président des Etats-Unis", il répondit : "Oui, en principe cela est correct".

Le général a toutefois refusé de s'étendre plus longuement sur ce sujet en déclarant : "Cette question est devenue une des polémiques principales de la campagne électorale pour la présidence et je ne voudrais pas être entraîné dans des discussions à ce sujet".

On sait que le sénateur B. Goldwater, candidat républicain à la présidence, a déclaré que le contrôle d'armes nucléaires devrait être confié aux commandants de l'OTAN alors que les démocrates insistent pour que ce contrôle soit entre les mains du président des Etats-Unis.

Le général Norstad a réfuté la théorie d'après laquelle le chef d'Etat américain pourrait ne pas être en contact, à temps, avec le commandement allié en Europe lors d'une crise pouvant exiger le recours aux armes nucléaires. On peut "être absolument certain", a conclu le général Norstad, que le président des Etats-Unis suivrait toute crise "minute par minute", de concert avec les autres chefs de gouvernements atlantiques, et leurs commandants principaux. Il existe ainsi certainement une unanimité d'opinion avant qu'aucune question de ce genre ne puisse se poser".

Rentrée politique de Bidault

PARIS. — M. Georges Bidault a décidé de faire sa rentrée sur la scène politique. C'est ce qu'ont annoncé hier au cours d'une conférence de presse, deux des membres responsables du "Rassemblement de l'esprit public", MM. Hubert Bassot et Philippe Heduy, lesquels viennent de voir, ont-ils dit, au Brésil, l'ancien président du Conseil. Le "Rassemblement de l'esprit public" réunit autour de la revue "L'Esprit public" d'anciens partisans de l'Algérie française. M. Georges Bidault prendrait la tête de ce mouvement, et la direction de la revue qui l'anime.

La France ne vise pas à créer un "bloc"

COCHABAMBA — Poursuivant, dans l'enthousiasme des foules et la cordialité des réceptions officielles, sa tournée sud-américaine, le général de Gaulle est arrivé hier à Cochabamba. Dans l'allocution qu'il a prononcée à l'issue du déjeuner offert en son honneur par le président bolivien Paz Estenssoro, le chef d'Etat français, après avoir rappelé le passé prestigieux de la Bolivie précolombienne, sa lutte pour l'indépendance et les qualités de l'homme d'Etat qui le dirige aujourd'hui, a souhaité l'établissement de relations économiques et techniques entre les deux pays, sur la base du respect mutuel.

Peu avant le départ des visiteurs français de Lima, M. Couve de Murville, ministre des affaires étrangères, avait convoqué la presse péruvienne à une conférence improvisée au cours de laquelle il s'est employé à démentir des rumeurs voulant que la France favorise la création d'un bloc latin.

Le ministre français a affirmé que la volonté de son pays tendait à maintenir les meilleures relations, dans tous les domaines, avec l'Amérique latine, et à aider ces pays à développer leur vie nationale. Commercer n'est pas faire de la politique, a-t-il ajouté en évoquant les relations franco-cubaines. De son côté, M. Terry, président du Pérou, a déclaré, évoquant les difficultés des tractations commerciales bilatérales : "L'Europe rendrait service à l'Amérique latine si elle parvenait à créer un organisme sur le modèle de la banque export-import nord-américaine."

Saïgon continue de faire face aux difficultés dans le Centre

SAIGON — Une nouvelle poussée de fièvre a été enregistrée au cours du week-end dans la petite ville de Quinn Hon, sur la côte du Centre-Vietnam. On compte trois morts, 16 blessés, dont deux miliciens, selon une source informée. Les incidents avaient commencé au cours d'une manifestation organisée samedi soir contre d'anciens membres du parti diemistes "Can Lao" dans une localité proche de Quin Hon : une grenade fut lancée par un milicien dans la foule, faisant un mort et sept blessés. Les manifestants, parmi lesquels certains armés, ripostèrent, blessant deux miliciens. Dimanche, la foule se rendit à Quin Hon, exigeant réparation pour les violences subies et occupant la station locale de radiodiffusion. Les miliciens réagirent contre les manifestants dont deux furent tués et sept blessés. Deux bataillons réguliers intervinrent et parvinrent à réoccuper dimanche soir la radio. Le couvre-feu a été imposé à Quinn Hon. Lundi, le calme serait revenu dans la ville.

D'autre part, c'est après huit jours de "négociations pacifiques" avec les insurgés de Ban Me Thuot que la rébellion montagnarde a pris fin, annonce un communiqué publié hier à Saïgon.

Le communiqué précise que le général Nguyen Khanh qui s'était rendu dans la région de Ban Me Thot, donna l'ordre aux troupes gouvernementales d'encercler le dernier camp rebelle de Bon Sarpa, et d'attaquer le camp si les insurgés ne faisaient pas leur soumission. Selon le communiqué, le camp aurait fait sa reddition quelques heures plus tard aux forces gouvernementales sans que celles-ci aient eu à intervenir.

Pendant ce temps, à New-York, M. Averell Harriman, sous-secrétaire d'Etat a déclaré que les succès remportés par le monde libre en Extrême-Orient devaient encourager les Etats-Unis à poursuivre leur assistance au Sud-Vietnam pour une lutte qui sera longue et difficile.

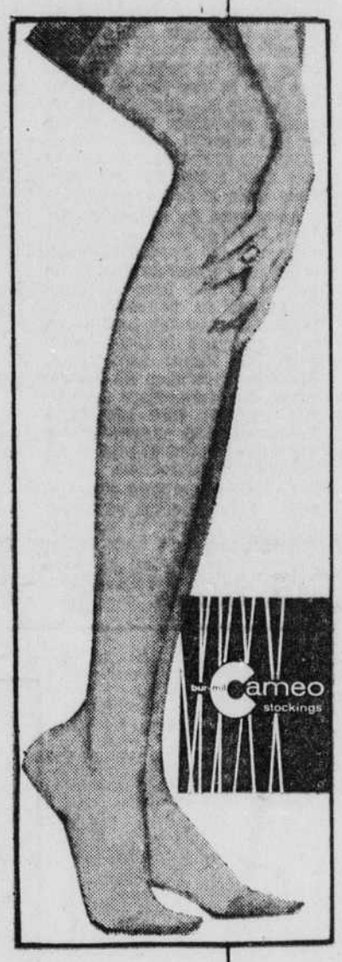
Dupuis

Tous les jours
du 28 septembre au 1er octobre inclus.
SPECIAUX SPECTACULAIRES MICRO-TV
à toutes les demi-heures dans le magasin
Annonces faites au micro dans le magasin et montrées simultanément sur écran TV dans nos vitrines, rue Sainte-Catherine.
Economies sensationnelles pour tous !

DEFILES MODES D'AUTOMNE
thème
"la beauté de la couleur"
au Théâtre St-Denis, les 5, 6 et 7 octobre
en matinée: 2h.30
en soirée : 8h.30
Commentatrice : Janette BERTRAND Miss Télévision 1964
Artiste invité : Fernand GIGNAC M. Télévision 1964
ACHETEZ dès maintenant vos billets réservés au SALON DE LA FOURRURE
2ème étage chez Dupuis

HEURES D'AFFAIRES : 9h.30 à 5h.30 — Ouvert le soir jeudi et vendredi jusqu'à 9h.

Élégance . . . de pied en cap



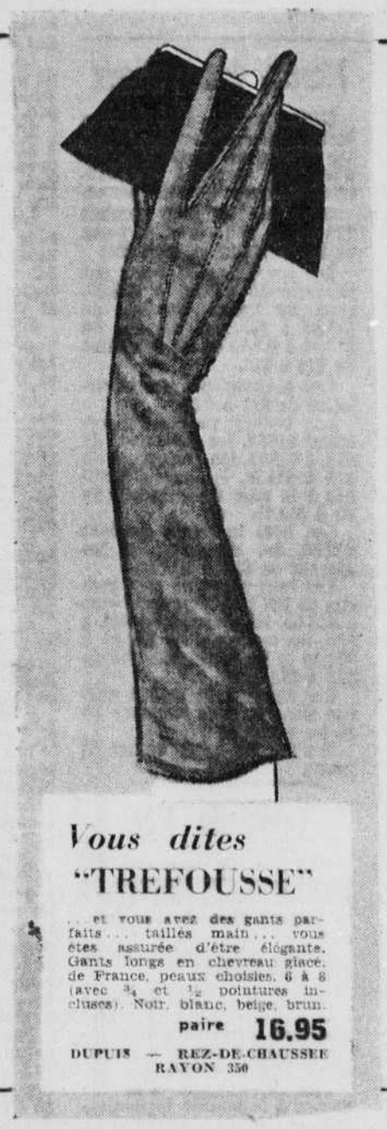
Jolies jambes et **CAMEO** *vont de pair*

Les bas CAMEO vous attireront des regards admirateurs et approbateurs. Texture nylon micro filet, sans couture — fini mat tellement flatteur mettant en valeur leur grâce et la richesse de leurs teintes mode, 8½ à 11.

- Cacao
- Burnt Amber
- Café royal
- Fawn
- Black eyes
- Jet Brown
- Beige glow

paire **1.50**

DUPUIS REZ-DE-CHAUSSEE RAYON 370



Vous dites **"TREFOUSSE"**

. . . et vous avez des gants parfaits . . . taillés main . . . vous êtes assurée d'être élégante. Gants longs en chevreau glacé, de France, peaux choisies, 6 à 8 (avec ¾ et ½ pointures incluses). Noir, blanc, beige, brun.

paire **16.95**

DUPUIS — REZ-DE-CHAUSSEE RAYON 350



. . . l'aristocrate des coiffants pour l'hiver

MOUFLON

Dupuis dispose d'une grande sélection d'entrées de tête dans ces chics chapeaux en Mouflon aux coloris "fourrure"... vraiment irrésistibles, de quoi ravir la plus exigeante d'entre vous.

39.95

DUPUIS — DEUXIEME RAYON 341



Les escarpins

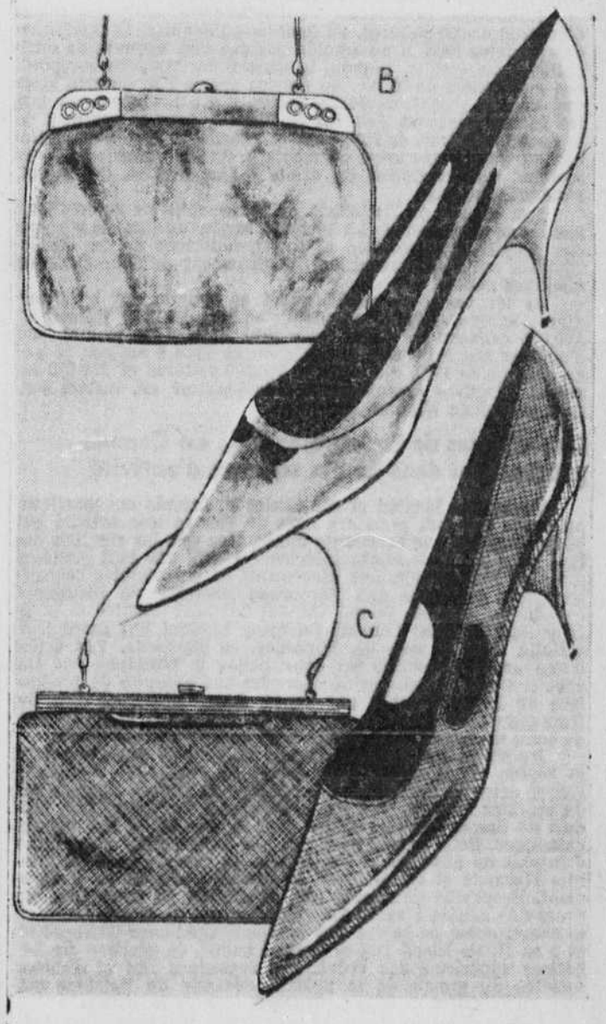
exclusifs et racés
venez vite choisir

a) Chic soulier en chevreau (kid) brun foncé, fantaisie de cuir verni sur l'empeigne, talon illusion. 6½ à 9 (AAA); 6 à 9 (AA); 6 à 9 (B).
paire **25.00**
Le sac assorti **32.95**

b) Ravissant modèle en cuir verni gris ombré, enjolivé de découpes fantaisie, talon illusion. 7 à 9 (AAA); 6 à 9 (AA); 6 à 9 (B).
paire **19.95**
Le sac assorti **27.95**

c) Autre chic modèle en véritable cuir verni façon maroquin, talon illusion. Brun, noir taupe. Pointures 6 à 9 (AA); 5½ à 9 (B).
paire **17.95**
Le sac assorti **22.95**

DUPUIS — TROISIEME RAYON 470



Dupuis Frères 865 EST, RUE STE-CATHERINE MONTREAL COMMANDES TÉLÉPHONIQUES VI. 2-6171 AUTRES APPELS VI. 2-5151

SCOOP Pour Messieurs

La coiffure pour Messieurs : "Coupe au rasoir" est devenue un art, en raison de cette nouvelle méthode qui ne peut être exécutée que par des professionnels qualifiés. Il faut reconnaître que cette méthode de sculpture au rasoir s'est répandue très rapidement. Mais il y a coupe au rasoir et coupe au rasoir ! Vous pouvez être certains que les barbiers coiffeurs du Salon de barbier au Palais du Comerce ne font que du travail parfait. 1,600, rue Berri, local 2 (au sous-sol). Tél. : 844-0738. Nous nous occupons aussi des traitements des cheveux et du cuir chevelu.

Qui peut faire partie du Club Succès ?
Voir page 5



AVANT DE PEINTURER CONSULTEZ-NOUS C'EST GRATUIT

Le Studio Décorama de Sico vous fera, sans aucune obligation, des suggestions sur le choix et l'harmonie des couleurs. De plus, les spécialistes du Studio Decorama vous conseilleront sur la sorte de peinture et le genre de fini appropriés à vos besoins et vous expliqueront comment guérir vos troubles de peinture, et éviter que la peinture lève, boursouffle ou craquèle.

Adressez-vous à votre dépositaire Sico ou à :

Studio *Décorama*
PEINTURE SICO LIMITEE
3280, boul. Ste-Anne
Québec 5 Tél. : 663-3551
370, Beauharnois Ouest,
Montréal 7 Tél. : 389-7888

LA VENTE SEMI-ANNUELLE
bat son plein
$5000.
en prix
30 gagnants par jour

Activité modérée et tendance à la baisse en Bourse, hier

potins financiers

Handy Andy Company : La Bourse de Montréal a été informée que la compagnie avait réitéré l'offre qu'elle avait faite aux détenteurs d'actions de première préférence de White Hardware Limited et qui n'appartiennent pas à Handy Andy actuellement, au prix de $24 l'unité. Cette offre se terminera le 25 novembre 1964. Handy Andy possède actuellement plus de 86% des actions de première préférence de White Hardware.

* * *

Les cours des obligations se sont un peu raffermis dernièrement. Le passage de la taxe d'égalisation de l'intérêt au Congrès américain a supprimé l'élément de doute qui pesait sur la question des emprunts canadiens aux Etats-Unis et, par conséquent, a libéré la voie aux emprunts nouveaux. Les entrées de fonds provenant de tels emprunts augmenteront la liquidité dans le pays.

* * *

Trans-Canada Pipe Lines: une émission de $25 millions sous forme de droits permettant aux actionnaires d'acheter $100 de débenture convertible subordonnée 5% pour chaque 30 actions détenues. Les débentures échoient en 1989 et sont convertibles en actions ordinaires à 41.00 par action jusqu'au 1er décembre 1974. Les droits expirent le 2 octobre 1964.

* * *

Le ministre fédéral des forêts, M. Maurice Sauvé, annonce deux nominations au personnel administratif de l'Office de l'aménagement rural et du développement agricole. M. Stan C. Pryde, âgé de 51 ans, a été nommé adjoint administratif auprès du directeur de l'ARDA, M. A.T. Davidson. M. Pryde agira aussi à titre de secrétaire des comités. M. Philip F. Girard a été nommé agent des projets à l'ARDA. M. Pryde est né à Montréal et pendant plusieurs années il s'est occupé de comptabilité et d'administration dans l'industrie de l'aviation. M. Girard, né à Ottawa, est entré au service de l'ARDA après avoir été à l'emploi du ministère du Nord canadien et des ressources nationales où il occupait le poste de chef adjoint de la division de l'administration.

* * *

L'attitude de la Banque du Canada a été plutôt dans le sens d'une hausse de l'intérêt afin de combattre la tendance un peu inflationniste de l'expansion économique. Toutefois, on est loin d'une politique de resserrement du crédit; il s'agit plutôt de régulariser l'expansion que de la ralentir sérieusement. En effet, certains secteurs de l'économie, notamment dans le domaine des aciers, paraissent déjà surchargés par la demande actuelle.

Monpré Mining Company Limited a notifié la Bourse Canadienne qu'elle a acquis les claims non brevetés suivants au coût de jalonnage qui suit : 1-6 claims dans le canton Walker, dans la division minière de Larder, Ont., au coût de $450. 2-9 claims dans le canton Black, dans la division minière de Larder Lake, Ontario, au coût de $650. 3—70 claims, localisés dans les cantons Halliday, Nursey et Sothman, Ontario, comme suit : a) 16 claims dans le canton Halliday; b) 4 claims dans le canton Nursey; c) 50 claims dans le canton Sothman. Le coût de jalonnage pour ces 70 claims est de $3,500.

* * *

Glen Lake Silver Mines Limited a notifié la Bourse Canadienne qu'elle a conclu un accord avec Canadian Nickel, relativement à l'exploration de 256 claims miniers, détenus par Glen Lake Silver, dans la région de Timmins-Cochrane, Ontario. Canadian Nickel a fourni à Glen Lake Silver les résultats de levés spécifiques poursuivis par elle et l'accord en vue pourvoit que, si l'on trouve du minerai d'une valeur commerciale, Canadian Nickel aura le droit de participer avec Glen Lake dans le développement et le financement du gisement.

* * *

Union Carbide Corp., deuxième société chimique américaine, projette de distribuer aux actionnaires canadiens, un peu plus de 25% des actions de sa filiale à 100% Union Carbide Canada Ltd. La filiale canadienne possède plus de 32 usines à travers tout le pays et emploie approximativement 4,000 salariés. Il est possible qu'une émission d'obligations canadiennes s'ajoute à l'offre d'actions ordinaires; le financement serait alors de l'ordre de $60 millions.

* * *

Des soumissions seront reçues le 1er octobre pour $135,000,000 en bons du trésor du gouvernement du Canada, datés et émis le 2 octobre 1964. Sur ce montant, $105,000,000 seront des bons à 90 jours et $30,000,000 seront des bons à 182 jours. $135,000,000 de bons du trésor en cours atteindront leur échéance le 2 octobre 1964.

* * *

The Bowater Corporation of North America Limited annonce qu'elle remboursera le 20 octobre 1964, les actions privilégiées, 5½% cumulatif, remboursables, au prix de $51.50 l'action, plus les dividendes accrus de 14.2c l'action.

* * *

Légères fluctuations et tendance à la baisse sur toutes les places, hier, sauf à Toronto, en dépit d'un marché modéré.

NOMINATION À B-A



D.S. LYALL

Le Conseil des administrateurs de la compagnie British American Oil a annoncé la nomination de M. D. S. Lyall au poste de trésorier de la compagnie. Il succède à M. J. R. Yarnell, trésorier depuis 1958, qui a accepté une position avec Gulf Oil Corporation à Pittsburg. Monsieur Lyall, diplômé de l'école de Droit de l'Université de Dalhousie, s'est joint au département de l'administration de British American en 1948. En 1956, il fut nommé gérant du département, nouvellement créé, de coordination et économique, et pour les trois dernières années il a été gérant des recherches et services, au département de la mise sur le marché de B-A.

Marché des bestiaux

MONTREAL — Les prix des bestiaux étaient fermes et même un peu en hausse aujourd'hui aux marchés de Montréal. La demande était bonne.

On a conduit aux marchés 574 bovins, 348 veaux, 21 porcs et 210 agneaux et moutons.

Les bouvillons de choix ont rapporté de $22.50 à $23.60, ceux de bonne qualité, de $21.85 à $22, les moyens de $18.50 à $21.75 et les communs de $14 à $18.

Les génisses communes valaient de $11 à $16.

Les bonnes vaches rapportaient $16.25, les moyennes de $14. à $15.75, les communes de $12 à $14.25, les sujets destinés à la mise en conserve de $9 à $12.75.

Les bons taureaux valaient $17.50, les communs et les moyens de $12 à $17.50.

Les bons veaux se sont vendus de $27 à $30, quelques-uns à $31.50, les moyens de $21 à $27, les communs de $12.50 à $22.50 et les veaux d'herbe de $13 à $15.

Les agneaux de bonne qualité $20, les bons moutons $8 et les communs $7.

Il n'y a pas eu de ventes de porcs.

Cours de l'or

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20F, cote aujourd'hui 41.50F au marché libre de l'or français.

L'aigle, pièce américaine de $10, vaut 102.60F.

LONDRES — Cote de l'once d'or fin aujourd'hui en argent américain au marché libre de l'or européen: $35.09 à l'achat et $35.11 à la vente.

Prix de l'once d'or de Troyes à la Bourse londonienne des lingots: $35.09 7-10, 252 shillings 5 1-4 pence.

NEW YORK — L'activité a diminué de façon marquée hier à Wall Street alors que les opérateurs faisaient preuve de prudence face à la grève des employés de General Motors. Cependant, une reprise de dernière heure a poussé les moyennes à de nouveaux sommets.

GM a fermé à 100, en baisse de 1-8. Le virement a été de 4,800,000 actions au regard de 6,180,000 vendredi. Il s'agit du plus faible volume d'affaires enregistré depuis le 16 septembre, alors que 4,240,000 actions avaient changé de mains.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a gagné .75 à 875.46.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a gagné .4 à 326.5.

Texas Gulf Sulphur a de nouveau été la valeur la plus active, haussant de 1 7-8 à 62 5-8 sur un déplacement de 145,400 actions. Curtis Publishing a gagné 5-8 à 13 1-8.

Dans le compartiment des valeurs canadiennes, Aluminium Ltd a gagné 1-8, Pacifique Canadien 1-4, Distillers Seagrams 1-2, Granby Mining 1-2, McIntyre Porcupine 5-8 et Walker Gooderham 1-4.

Par contre, Dome Mines a cédé 3-8, Hudson Bay Mining 1-4 et International Nickel un point.

La Bourse Américaine présentait une allure irrégulière avec une tendance à la hausse. Canadian Javelin a gagné un point, Canadian Marconi 1-4 et Preston 1-8.

Par contre, Molybdenite a perdu 1-16, Fargo Oil 3-16, Jupiter Corp. 1-8 et Scurry Rainbow Oil 5-8.

PLACE LOCALE

MONTREAL. — Le marché a légèrement décliné hier en Place locale sous l'impulsion des industrielles.

Le virement industriel a été de 212,400 actions et celui des mines et pétrolières de 953,900.

L'indice composé a cédé 0.1 à 155.0 et les gains avaient prédominance sur les pertes dans la proportion de 86 contre 85.

L'indice des industrielles a cédé 0.4 à 160.5. Canada Cement a cédé 3-4 à 46, Asbestos 1-2 à 25, Dominion Glass et Imperial Tobacco 1-8 à 17 1-2 et 13 3-8.

D'autre part, Moore Corp. a gagné 1 3-4 à 58, Du Pont 1-2 à 57, Chemcell 3-8 à 17 3-8 et Dominion Textile 1-4 à 30.

Les papeteries ont progressé. Abitibi et Consolidated ont gagné 1-4 chacune à 15 et 42 1-4 cependant que Domtar et Great Lakes ont haussé de 1-8 à 22 3-4 et 27. Par contre, Fraser a cédé 1-2 à 31 3-4 et Price Bros. 1-8 à 47 3-8.

Les services publics ont fait bonne contenance. CPR, Trans-Canada Pipe Line et Trans-Mountain Pipe Line ont gagné 1-8 à 54 1-2, 42 7-8 et 19 7-8.

Aux banques : Canadienne Nationale a gagné 1-8 à 77 1-2 cependant que Montréal et Royale ont haussé de 1-8 chacune à 68 et 76. Provinciale, par contre a cédé 1-2 à 57 1-2 et Toronto-Dominion 1-4 à 69.

Les métaux communs se sont effrités. International Nickel a cédé 1 1-8 à 90 1-2 cependant que Distillers Seagrams et Ogilvie Flour ont baissé de 1-8 à 66 5-8 et 14 3-4.

Dans le compartiment des valeurs spéculatives, Alscope a gagné 30 cents à $1.15 sur un déplacement de 30,563 actions. D'autre part, Equity Explorations a gagné six cents à 33 1-2, New Imperial quatre cents à 80, Quebec Mining and Smelting 3 1-2 à 28 et Stairs Exploration trois cents à $1.55.

Par contre, Consolidated Canorama a cédé 1 1-2 cents à 17 1-2, cependant que Band Ore et Pruce-Preston ont baissé d'un cent à 22 et 21. New Formaque a baissé de 1-2 cents à six.

A TORONTO

TORONTO. — Le marché présentait une légère tendance à la hausse hier au milieu d'une activité modérée.

Aux industrielles : Moore Corp. a gagné 1⅜ à 57¾ après avoir atteint un nouveau sommet de 58. Texaco Canada s'est hissé à un niveau record à la faveur d'un gain d'un point. En clôture, ce stock s'inscrivait à 63. Hand Chemical A a gagné ¼ à 12¼, un nouveau sommet et Inland Natural Gas ¼ à 9¼, un nouveau sommet également.

Reichhold Chemicals et Prices Brothers ont gagné ½ à 28 et 47¾. Banque Royale a gagné ⅜ à 76¼ et Bell ⅜ à 57¾.

Dans le secteur des valeurs spéculatives, Consolidated Morrison a été la valeur la plus active, haussant de deux sous à $1.15.

Consolidated Negus a gagné 2½ cents à 18½, Norbeau six cents à $1.40, Anglo Rouyn huit cents à 75 et American Leduc 3½ cents à 15.

Dans le secteur des métaux communs, Noranda a gagné ⅞ à 48⅝ et Denison ⅛ à 17.

Inco a cédé 1¼ à 90⅜ par suite d'une prise de bénéfices. Falconbridge a cédé un point à 77¼.

McIntyre Porcupine a gagné ¾ à 60 et Giant Yellowknife ⅜ à 13⅞ dans le secteur des aurifères. Aux pétrolières: Home B a gagné ⅝ à 19⅞ et Home A ½ à 19¾.

Le virement a été de 3,518,000 actions au regard de 4,519,000 vendredi.

Un nouvel appareil de microfilm de 16mm.

En octobre, Recordak of Canada Limited lancera sur le marché canadien un tout nouvel appareil de microfilm de 16mm, le Reliant 300. Cet appareil a été conçu spécialement pour les petites entreprises dont la quantité de travail ne justifie pas l'achat d'un appareil microfilm ultra rapide et très onéreux, tout en nécessitant un rendement plus élevé que celui fourni par les appareils lents et bon marché.

L'appareil de microfilm Reliant 300 a été mis au point et fabriqué par Eastman Kodak selon les normes de qualité de Recordak. Cet appareil offre l'avantage de pouvoir facilement s'adapter aux besoins actuels et futurs de toute entreprise de faible importance. Suivant l'expansion de l'entreprise, des accessoires facultatifs peuvent être ajoutés à l'appareil pour augmenter les opérations automatiques et accroître son rendement.

Le Reliant est doté d'un système d'alimentation automatique, d'un dispositif combiné automatique pour endosser et annuler les chèques, et d'une exclusivité de Recordak, l'indexeur Kodamatic.

Cours des changes

Afrique du Sud, Rand	1.50¼
Allemagne, Deutsche Mark	.2706
Angleterre, Livre	2.99 9/16
Argentine, Peso	.0078
Australie, Livre A.	2.39¾
Autriche, Schilling	.0418
Belgique, Franc	.0217
Brésil, Cruzeiro	.0008
Chili, Escudo	.3391
Danemark, Cour.	.1555
Espagne, Peseta	.0182
France, Franc	.2195
Hollande, Florin	.2982
Italie, Lire	.001723
Japon, Yen	.002992
Mexique, Peso	.0864
New York, Dollar	1.07 17/32
Norvège, Couronne	.1503
Nouvelle Zélande, Livre N.Z.	2.98 9/16
Pérou, Sol	.0401
Suède, Couronne	.2095
Suisse, Franc	.2492

Bénéfices nets, sociétés Sogemines

Sogemines Ltd, pour la période de huit mois terminée le 31 août 1964: $547,592 au regard de $684,957 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Inland Cement, pour la période de huit mois terminée le 31 août 1964: $1,492,032 au regard de $1,126,994 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Brockville Chemicals Ltd, pour la période de huit mois terminée le 31 août 1964; $102,433 au regard d'un déficit net de $331,051 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Iroquois Glass, pour la période de huit mois terminée le 31 août 1964: $220,926 au regard de $213,653 pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Bow Valley Industries, pour l'exercice terminé le 31 mai 1964: $637,437, soit l'équivalent de 72 cents l'action au regard de $501,923, ou 58 cts pour l'exercice précédent.

Cours du dollar

Le dollar américain a cédé hier 1-32 à $1.07½.

La livre sterling était inchangée à $2.99¼.

NEW YORK — Le dollar canadien a gagné hier 3-64 à .93 1-32 au regard de .92 31-32 lundi dernier.

La livre sterling a gagné 1-32 à $2.78 11-32.

B. C. Sugar Refinery Ltd., .25 cents l'action ordinaire et .25 cents l'action privilégiée, 30 octobre, inscription 9 octobre.

Fruits et légumes

MONTREAL — Voici telle que publiée par le service d'horticulture du ministère provinciale de l'Agriculture la liste des prix payés aujourd'hui aux producteurs et aux grossistes en fruits et légumes par les marchands au marché central de Montréal.

Pommes : Wolfe River $2 le minot, Lobo et McIntosh $2.50, Wealthy $2, tombés $1.75 à $2 le minot.

Aubergines : $2 à $3 le minot.

Betteraves : .40 la douzaine de paquets, $1 à $1.25 les 50 livres.

Blé d'inde : .25 à .33 la douzaine d'épis.

Brocoli : $2 la douzaine.

Carottes : .35 à .40 la douzaine, .90 à $1 les 50 livres, en cellos $2.

Céleri : $1 à $1.50 la douzaine, $2.25 à $3 le cageot.

Chicorée et escarolle : .75 à $1 le paquet.

Choux: .75 à $1 pour 18, rouges ou Savoie $1.75 la douzaine.

Choux de Bruxelles: $3 les 16 pintes.

Choux chinois: $1 à $1.25 le cageot.

Choux-fleurs : $1.25 à $1.50 la douzaine.

Citrouille: $2.50 à $3 la douzaine.

Courges: $1 la douzaine, Hubbard $2.50 à $3 la douzaine, pepper $1.25 à $1.50 le minot.

Epinards: $1 le minot.

Laitue: en feuille $1 à $1.35 le cageot, Iceberg $1.50 à $2 le cageot.

Navets: .90 à $1 les 50 livres.

Oignons: jaunes $1.35 à $2.00, rouges $2 les 50 livres, à bottelage, .75 à .80 la douzaine de paquets.

Patates: .80 à .85, de terre noire .75 les 50 livres, lavées $1.50 le minot.

Panais : $2.50 le minot.

Persil : .30 à .35 la douzaine de paquets.

Piments verts : $1 à $1.25 la boîte, $2 à $2.50 le minot, fort $1 les pintes.

Poireaux : .50 à .60 la douzaine.

Radis : .45 à .50 la douzaine de paquets, $1.75 les 30 cellos de huit onces.

Salsifi : $1.50 la douzaine.

Tomates : Rouges .75 à $1.25 roses $1 à $1.50 la boîte, .75 le panier de 11 pintes, jaune A2, vertes .50 la boîte.

Denrées alimentaires

MONTREAL — Cours des denrées transmis à Montréal aujourd'hui par le ministère fédéral de l'Agriculture:

Oeufs: prix de gros aux centrales de campagne, cageots de fibre: extra-gros 37; A-gros 36; A-moyen 26; A-petits 18; B 25; C 20. Cageots de bois: un cent de plus.

Beurre: arrivages courants, non admissible: 52, 92 admissible 52 1-4, 93: admissible 53 1-4.

Fromage: livré à Montréal, ciré, arrivages courants, en gros québécois blanc 37 1-2, coloré 37 3-4.

Pommes de terre : Québec .80 à .85 les 50 livres; N.B. nouvelles .95 à $1 les 50 livres, .25 à .28 les 10 livres.

Poudre de lait écrémé : procédé par vaporisation, no 1 en sacs : .14½ à .16, procédé par rouleau, no 1 en sacs, .13 à .15, autre catégorie pour nourrissage .12½ à .12¾. Poudre de lait de beurre pour nourrissage : .10½.

À noter...

Quebec Smelting & Refining Limited : La compagnie a signalé à la Bourse Canadienne que l'option par versement portant sur 100,000 actions à 15c, due le 4 décembre 1964, a été exercée conformément à l'entente conclue le 19 mai 1964 avec Lura Corporation Limited.

R. L. CRAIN LIMITED

AVIS de DIVIDENDE
Dividende no 76

AVIS est par les présentes donné que le dividende no 76 a été déclaré sur les actions ordinaires de la compagnie, au taux de quinze cents (.15) l'action, pour le quatrième trimestre se terminant le 31 décembre, 1964, payable le et après le 31 décembre, 1964, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 4 décembre, 1964.

Par ordre du Conseil d'Administration.
Gordon J. REID, secrétaire.
Ottawa, 24 septembre 1964.

CANAFUND COMPANY LIMITED
Voting Trust Certificates
Dividende no 27

AVIS est donné par la présente qu'un dividende de soixante-cinq cents (0.65) par action, en monnaie canadienne, a été déclaré payable sur le capital ordinaire de Canafund Company Limited, le 30 octobre 1964, aux détenteurs de ces titres au 30 septembre 1964.

Ce dividende sera payé conformément aux droits spécifiés dans chaque Voting Trust Certificate de la compagnie sur présentation et livraison du coupon no 27 à toutes les agences de la Banque Royale du Canada au Canada (à l'exception des agences de l'Extrême-Nord et des territoires du Yukon) dès et après le 30 octobre 1964.

Secfin Company Ltd.
Isa de KOVER, secrétaire.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Les progrès industriels de l'Ontario s'appuient sur l'industrie automobile

L'industrie de l'automobile a beaucoup contribué à l'expansion industrielle, en Ontario, au cours de l'année. Il y a lieu de croire qu'il en sera de même au Québec quand l'usine de General Motors, à Ste-Thérèse, commencera à produire. La revue mensuelle de la Banque de Nova Scotia commente cette activité. Les records de production ont été améliorés d'une année à l'autre depuis trois ans et les ventes ont affiché de magnifiques progrès. Le gouvernement fédéral a prodigué son encouragement aux manufacturiers de pièces qui ont réussi à augmenter leurs exportations. Cette situation a bénéficié particulièrement à l'industrie de l'acier qui a maintenu un sommet de production sans répit, presque tout l'été et il en sera de même pendant les mois d'automne.

L'industrie canadienne de l'automobile avait des stocks d'environ 45,000 voitures, au moment où débutait la production des modèles 1965. Il ne semble pas que l'on éprouve de difficultés à les écouler. Comme le marché des voitures européennes a progressé de 26 p.c. au Canada depuis l'an dernier, alors que l'on en vendait ici 34,922 unités, il y a lieu de croire que les usines françaises Peugeot et Renault, avec le concours de la Société générale de financement, prendront la décision d'établir au Québec une usine de montage. Ottawa accorderait à ces sociétés une exemption de droits à l'importation des pièces, pendant cinq ans.

Les progrès de l'industrie de l'automobile ne se confinent pas à une seule société. La société Chrysler au Canada annonce des projets d'amélioration et d'agrandissement de ses établissements qui nécessiteront un investissement de $70,000,000 en quelques années.

Si les ventes se maintiennent au rythme des trois dernières années, Chrysler écoulerait au pays 920,000 voitures et 170,000 camions par année, vers 1970. Mais, il est plus réaliste d'estimer que les ventes s'établissent en 1970 à environ 55 p.c. de plus qu'en 1960, soit plus de 700,000 voitures et 130,000 camions. L'activité manufacturière de Chryster est surtout centrée autour de Windsor, Ontario.

Les affaires de Sogemines Ltd., au Canada progressent dans divers secteurs d'activité

Sogemines Limited et ses filiales au Canada ont manifesté au cours des huit premiers mois de l'année une activité qui laisse présager une excellente année, bien que les résultats des huit premiers mois soient inférieurs à ceux des huit premiers mois de l'an dernier. Les placements de ces sociétés connaissent une plus-value que l'évolution favorable de l'économie canadienne favorise. Inland Cement Company Limited et sa filiale Saskatchewan Cement Company Limited ont accru leur activité dans la zone de Winnipeg, au Manitoba. Les actifs d'une autre cimenterie en construction à Winnipeg ont été acquis. Cette nouvelle usine atteindra une capacité de production de 1,500,000 barils par année. Inland disposera donc de trois cimenteries, dont la capacité de production annuelle sera au total de 6,000,000 de barils, dans tout l'Ouest du pays.

Iroquois Glass Limited connaît les progrès anticipés, dans la région de Montréal. L'on étudie la possibilité d'agrandir l'usine actuelle, à Candiac. Les résultats de l'année permettront de combler la perte antérieure. Brockville Chemicals Ltd, produit de l'azote que l'on utilise dans la fabrication des engrais chimiques. Cette société participe à la construction d'une usine d'engrais de $8,000,00, à Valleyfield, de concert avec les intérêts Noranda et autres, dont la Société générale de financement. Brockville Chemicals Ltd, diversifiera sa production au cours des années à venir. La modernisation de remorqueurs et la construction de barges ont permis à McAllister Towing Ltd et à sa filiale Island Tug & Barge Limited, de réaliser des bénéfices supérieurs aux prévisions; Sogemines Ltd et d'autres sociétés du groupe de la Société Générale de Belgique ont une participation de 50 p.c. dans ces sociétés maritimes.

Fascut Diamong Tools Ltd, contrôlée par Sogemines Ltd, déménagera ses installations de North Bay, à Montréal où se trouve 50 p.c. de sa clientèle. Sogemines Ltd, participe également à la capitalisation de Rothesay Paper Corporation. Une grande usine à papier-journal de cette société, à Terre-Neuve, est en voie de parachèvement. Une première partie sera mise en marche en octobre; le démarrage complet aura lieu en décembre.

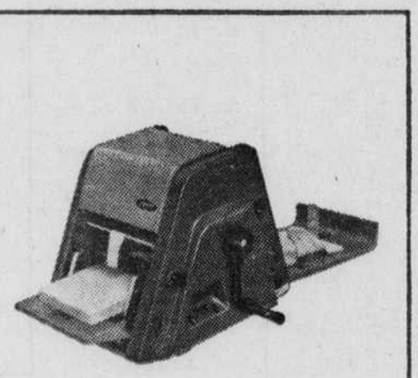
BÉLANGER OUELLETTE & ASSOCIÉS
Conseillers en administration et ingénieurs industriels
- Personnel : cadres et fonctions
- Evaluation de tâches, salaires
- Plans de stimulants au rendement
- Systèmes et procédures de bureau
- Manutention — Mécanisation
- Contrôles : production — prix coûtant — achats — inventaires — budget
- Organisation : Ventes, Distribution
- Etudes de rentabilité
- Planification à longue portée
- Structures financières
- Continuité de la Direction

1224 OUEST, RUE STE-CATHERINE Suite 701, MONTREAL — Tél: 866-9567

CHARLES J. DUPUIS — PAUL E. TREMBLAY
BERNARD D. LEPROHON, ING. P. — JEAN-PAUL NEPVEU, L.S.C.

DUPUIS, PARIZEAU, TREMBLAY, INC.
Courtiers d'assurances agréés
Conseillers en plans de bénéfices
360 ouest, rue Saint-Jacques
MONTRÉAL
TÉL. VI. 9-6061

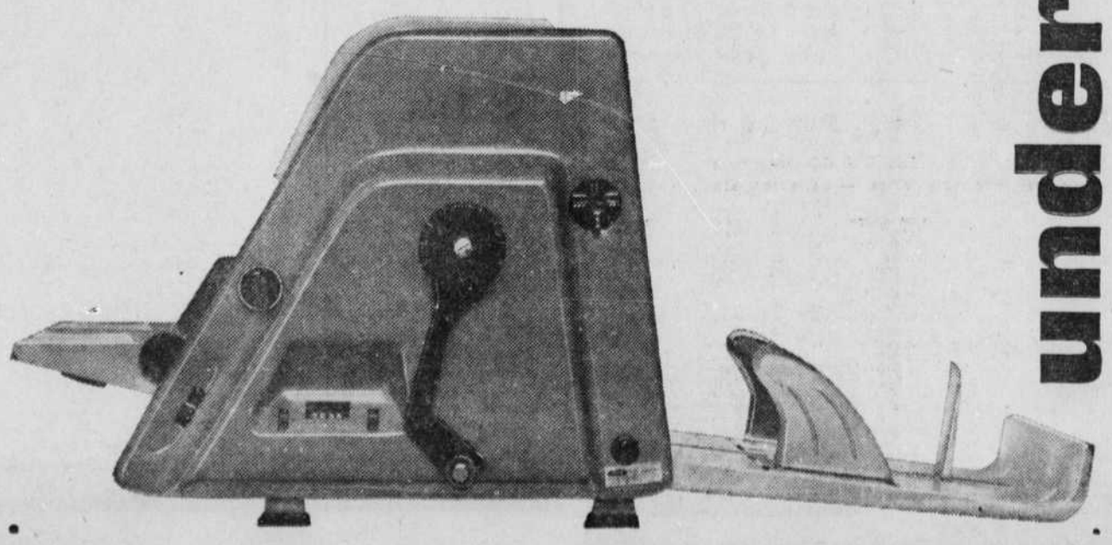
Obtenez le maximum d'intérêt sur vos dépôts... jusqu'à
5½%
Aussi, intérêts capitalisés sur demande.
DÉPÔTS GARANTIS
COMPAGNIE DE FIDUCIE NORD-AMÉRIQUE
ÉCRIRE OU TÉLÉPHONER À
71, RUE ST-PIERRE, QUÉBEC 2 — 692-0673
1028 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTRÉAL — 849-1657



LA REPORTER
NOUVELLE MACHINE AUTOMATIQUE A STENCIL

La REPORTER d'OLIVETTI-UNDERWOOD est la machine à copier électrique la plus moderne et la plus perfectionnée sur le marché. Elle comporte un nouveau mécanisme ultra-sensible qui mesure l'épaisseur du papier déposé sur le plateau, éliminant ainsi les tâtonnements et le gaspillage. Un système d'encrage nouveau, mis au point par Underwood, permet d'obtenir une copie plus nette et plus précise. Tous ces avantages et bien d'autres—système de contrôle automatique simplifié, carénage complet de la machine—font de la REPORTER un appareil propre, silencieux et facile à utiliser.

Pour plus amples renseignements sur cette machine à copier automatique—dont le prix est d'ailleurs tout à fait concurrentiel—veuillez vous adresser à Underwood Limited, Service des appareils de reproduction, 1390 Don Mills Road, Don Mills, Ontario, ou appeler le bureau du représentant Underwood de votre région.



underwood

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Fer.	Cgm Net
Burns	3109	$15½	14¾	15¼	+ ¼
C Hydro	z55	$23¼	23¼	23¼	
C Imp Bk C	765	$67½	67	67½	+ ⅝
Inter PL	1336	$91½	90¼	91½	+1½
C Marc	2800	490	475	490	X15
C Refract	z50	$17¼	17¼	17¼	
Cdn Tire	25	$43½	43½	43½	
C Tire A	176	$37¼	37½	37⅛	— ⅛
C Util	50	$37½	37½	37½	+ ½
C Westng	50	$38	38	38	+ ⅞
Caribbean	200	$9¾	9¾	9¾	
Chemcell	3540	$17⅜	17	17⅛	+ ⅛
Chemcl 1pr	z10	$21⅜	21⅜	21⅜	
Chrysler	805	$68	67½	67½	— ½
Clairtone	4530	$7¾	7⅛	7½	+ ⅜
Clairton w	3150	360	335	340	+5
Colwood pr	z30	$15⅝	16⅜	16⅜	
Col Cell	1100	$12	11¾	12	
C Savingsxd	145	$12¼	12¼	12¼	+ ¼
Conduits	500	$8	7⅞	7⅞	
Con Bldg pr	z50	$8⅜	8⅜	8⅜	
Con M S	1968	$39¾	39½	39⅝	— ⅛
Con Paper	855	$42¼	42	42⅛	+ ⅛
Con Gas	$435	$121¼	12	12	+ ⅛
Con Gas B	80	$106½	106½	106½	+ ½
Corby vt	690	$20¼	20	20	— ⅛
Corby B	z20	$20½	20½	20½	
Coronation	1805	$6½	6½	6½	— ⅛
Coronin pr	30	$25¼	25¼	25¼	
Cosmos	100	$12⅞	12⅞	12⅞	
Crestbrk	1325	415	415	415	—25
Crown Tr	z10	$68	68	68	
Crown Zell	100	$64⅜	64⅜	64⅜	— ⅛
Crush Int	700	$12⅝	12⅝	12⅝	— ⅛
Cygnus A	560	450	450	450	+15
Cygnus B	z300	430	430	430	
Cygnus pr	250	$23¼	23⅛	23⅛	
Dale	400	160	160	160	+10
Delta Acc	150	$23¾	23¾	23¾	— ⅛
Delta B pr	20	$123	123	123	—2
Dist Seag	2286	$66⅝	66⅛	66⅝	+ ⅛
D Bridge	1122	$20½	20⅜	20⅜	
D Coal pr	z10	$68	68	68	
Dom Elect	2985	$14⅛	13¾	14⅛	+ ⅛
D Fab 2pr	25	$25	25	25	
Dofasco	1947	$24⅞	24¾	24⅞	+ ⅛
Dom Glass	400	$17⅝	17½	17½	— ¼
Dom Lime	100	$5¼	5¼	5¼	— ¾
D Magnes	100	$13½	13½	13½	
Dosco	150	$18⅛	18⅛	18⅛	+1½
Dom Stores	1575	$23	22⅞	22⅞	+ ⅛
Dom Tar	3620	$22⅞	22⅝	22⅞	+ ⅛
Dom Tar pr	220	$22½	22½	22½	
Du Pont xd	156	$57	57	57	+ ⅛
East Ch Tr	103	$50	50	50	—1¼
Econ In 5A pr	75	$51	51	51	
Eddy Mtch	150	$49½	48½	49½	+ ⅛
Emp Life	32	$335	335	335	+15
East Ch Tr r	3017	95	80	86	—14
Exquisite pr	100	$10½	10½	10½	
Exquite A w	100	155	155	155	+15
Falcon	740	$78½	77¼	77¼	—1
Fam Play	395	$20	20	20	— ¼
Fanny F new	z6	$44½	44½	44⅛	
Fed Grain	25	$8⅝	8⅝	8⅝	
Fleet Mfg	11700	86	84	86	
Ford US	z2	$60¼	60¼	60¼	
Ford Cda	135	$18¼	184	184	+1
Fraser xd	110	$32	31¾	31¾	— ⅜
Freiman	200	$5½	5½	5½	
Fruehauf	500	$9⅛	9	9	— ⅛
G Dynam	250	$41	40	41	+ ¾
GMC	z93	$107½	106	107½	
GP Mfg A	50	$29	29	29	+ ⅛
GS Wares	z50	$15	14⅝	14⅝	
GS Wares pr	30	$96	96	96	+1
Globe A	105	$12½	12½	12½	
Goodyr pr	250	$46	46	46	— ¼
G Mack A	200	$7⅜	7½	7½	— ¼
GL Paper	35	$27	27	27	+ ¼
GL Pow w	z25	$14	14	14	
GN Cap	220	$8	8	8	
GN Cap Bw	200	40	40	40	
GW Coal A	950	$5	5	5	— ¼
Gr Wpg G	501	$18⅞	18⅞	18⅞	
Guar Tr xd	275	$61	60	61	
Hand Ch A	100	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
Hardee	200	90	90	90	
Hard Carp	z50	$20	20	20	
Hard Carp A	z60	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
Hawker-S	859	$7⅝	7½	7½	
Hawker pr	90	$101	101	101	
Hayes Stl	460	$18⅜	18⅛	18⅛	— ⅜
H Dauch	125	$57	57	57	— ½
Home A	8667	$20	19¼	19¾	+ ½
Home B	2569	$20	19	19⅞	+ ⅜
Horne Pf	1185	330	325	325	
H Smith pr	70	$42½	42½	42½	—1
HBC	1020	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
H B Oil G	1419	$16	15⅜	15¾	— ¼
Hur Erie	25	$67	67	67	
Husky	1775	$10⅜	10¼	10⅜	+ ⅛
Husky w	120	$7	7	7	
Husky C w	300	$8	8	8	+1
Husky A pr	35	$52¾	52¾	52¾	
Husky B pr	805	$52½	52½	52½	
Imp Flo	450	$10	10	10	
Imp Life	71	$205	200	200	—10
Imp Oil	3522	$52¼	51½	51½	— ½
Imp Tob	1530	$14½	14¼	14⅜	— ⅛
Imp Tob pr	250	$6¼	6¼	6¼	
Ind Accep	3005	$23⅞	23⅝	23⅞	
I Ac 450 pr	z25	$98½	98½	98½	
Ind Min	100	$10	10	10	+ ½
Inland Cpr	625	$16	16	16	+ ½
Inland Gas	310	$9¼	9	9¼	+ ¼
Inland Gprxd	190	$20	20	20	
Inland Gw	750	85	80	85	+8
IBM new	z2	$470	467	470	
IMC	25	$79½	79½	79½	
Int Nickel	2044	$91¾	90	90⅜	—1¼
Int Util	1030	$27¾	27⅜	27¾	+ ⅛
Int Util pr	650	$55	54½	55	+ ½
Inter PL	1336	$91¼	90¼	91½	+1½
Int St P	3100	360	345	350	+5
Inv Grp	300	$13¾	13¾	13¾	
Inv Grp A	1375	$13¾	13⅜	13⅝	— ⅛
ITL Ind	160	$67⅞	67⅛	67⅛	— ⅛
ITL Ind pr	z45	$23	23	23	
Jamaica PS	700	$12¼	12¼	12¼	
Jefferson	1250	$8⅞	8⅝	8⅞	
Jeff Bw	300	320	320	320	+5
Jockey C	700	440	435	435	
Jock C prxd	z25	$10½	10½	10½	
Jock wts	5000	45	45	45	+1
Kelly D A	400	$5⅞	5¾	5¾	— ⅛
Kelly wts	500	140	140	140	—5
Kelsey	1845	$11⅛	11	11	
Labatt	795	$20¾	20½	20½	
Lafarge	215	$9¼	9¼	9¼	
Lafarge A	z25	$10½	10½	10½	
LOnt Cem	1725	375	365	370	
LOnt Cemp	200	$13	12⅝	13	+ ⅜
L O Cem w	1500	75	75	75	
Lakeland	1730	$7	6⅞	7	+ ¼
Lakeland wt	1455	400	380	380	
Lambtn Ln	z50	$8¼	8¼	8¼	
Laura Sec	225	$21¼	21¼	21¼	
Lau Fin	1033	$17⅛	17	17⅛	
Lau F 200	60	$42¼	42¼	42¼	
Lau F 125	z50	$22	21¾	22	
Lau Fin 63w	3728	435	405	435	+15
Levy	1150	$15⅜	15½	15½	
Levy A pr	z8	$12	12	12	
Levy B pr	500	$21½	21½	21½	
LobCo A	10371	$8⅜	8⅜	8⅜	+ ¼
LobCo B	3045	$8¼	8⅜	8¼	
LobCo pr	115	$49½	49¼	49⅛	
LobG 1pr	z30	$32½	32	32	— ½
LobG B pr	30	$32	32	32	
Lob Inc	100	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Loeb M	2240	$11⅞	11⅜	11⅝	— ¼
M eLaf Mill	846	$15½	15	15¼	— ⅛
M Lf M pr	20	$107	107	107	
Mass-F	8220	$29⅜	29¼	29⅜	+ ⅛
MEPC	1105	360	355	355	
Met Stores	300	$9½	9⅜	9½	+ ¼
Met Storesp	100	$22¾	22¾	22¾	
Mid Pac	100	$5⅛	5⅛	5⅛	
Mid-West	210	350	350	350	—25
Milt Brick	200	325	325	325	
Molson A	99	$34½	34⅜	34½	
Mon Foods	500	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Montex	960	$11	10⅞	11	
Montex pr	1025	$11¼	11	11⅛	— ⅛
Moore	2515	$58	56⅛	57¾	+1⅜
Morse A	130	$14	14	14	
Morse B	175	$9½	9⅛	9½	— ⅛
Nat Contain	100	$5½	5½	5½	
Nat Drug	390	$13¼	13⅛	13¼	— ⅛
N Groc pr	z20	$27½	27½	27½	
Nat Hees	300	80	80	80	—20
Nat Trust	z10	$26⅛	26⅛	26⅛	
Noranda	1464	$48¾	48	48⅝	+ ⅞
NO NGas	300	$22¾	22⅜	22⅝	— ⅛
Nor Phone	2195	$11⅛	11	11⅛	+ ⅛
N Phone w	900	700	700	700	
NW Util pr	z10	$81	81	81	
NS LP	z16	$28½	27	27	
Ocean Cem	z15	$19	19	19	
Ogilvie	675	$14¾	14⅝	14⅝	
Nor Tar C pr	z25	$22⅜	22⅜	22⅜	
Oshawa A	150	$30¾	30¾	30¾	
Pac Pete	3530	$12¾	12½	12½	— ⅛
Page-Hers	100	$29¾	29¾	29¾	
Peel Elder	200	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Pembina	550	$8⅜	8¼	8⅜	+ ⅛
Pow Corp	1030	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
Price Bros	255	$47¾	47½	47¾	+ ⅛
QN Gas	3120	$11½	11¼	11¼	
QN Gas pr	98	$152	152	152	+1
QN Gas 5w	800	39	37	37	
QN Gas 63w	400	580	575	580	
Reichhold	50	$28	28	28	+ ½
Revelstoke	425	$12	12	12	
Revelstk pr	z25	$22	22	22	
R-Nodwell	100	450	450	450	
Rolland A	600	$11	11	11	+ ¼
Rothman	590	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Romfield	700	195	190	195	
Royal Bank	1507	$76¼	75⅜	76¼	+ ⅜
Royalite pr	130	$25½	25½	25½	+ ½
StL Cem A	25	$29½	29½	29½	— ⅛
StL Cp A pr	110	$102	102	102	
St Maurice	500	46	46	46	—1
Salada	1710	$12½	12¼	12¼	— ¼
Sayvette	925	345	340	345	+5
Scot Yk pr	z10	$52¼	52½	52¼	
Selkirk A	100	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
Seven Arts	400	$15¼	15⅜	15¼	+ ¼
Scot Ltdpr	z77	$20½	19¾	20½	
Shell Can	1067	$19⅛	18⅞	18⅞	
Shell Ipr	750	$27⅜	27½	27⅜	+ ⅛
Shell I wts	1150	700	690	690	—5
Shop Save	1651	$17⅛	16⅜	17	+ ⅜
Shop City	300	340	340	340	—5
Shully's	500	400	400	400	—5
Silverwd A	150	$14⅞	14⅞	14⅞	— ⅛
Simpsons	760	$25½	25⅜	25½	+ ⅜
SKD Mfgxd	700	$6	6	6	— ¼
Slat Steel	1400	$19⅜	19⅜	19⅜	
Slat Steelpr	100	$22¼	22¼	22¼	+ ¼
Slat A wts	450	835	820	835	+10
Slat B 5½p4	100	$19⅜	19⅜	19⅜	
Southam	200	$30¼	30⅛	30¼	— ¼
St Pay	300	$12½	12½	12½	— ⅛
St Radio	500	$13½	13½	13½	
Steel Can	6413	$26¼	26	26¼	+ ¼
Steinbg A	z15	$32	32	32	
Ster Tr	100	$53½	53½	53½	—1½
Suptest ord	350	$22⅜	22½	22⅜	+ ⅛
Tamblyn	z25	$22⅛	22⅛	22⅛	
Texaco	132	$63	62½	63	+1
Thid CG In p	15	$50¼	50¼	50¼	
Tor-D Bkxd	185	$69	69	69	
Tor Iron A	175	$15½	15½	15½	+1½
T Fin A	3950	$14⅛	14	14⅛	
T Fin B	z15	$14	14	14	
T Fin 5	30	$39½	39½	39½	— ⅛
Transair	1500	285	275	285	+10
Tr Can PL	4691	$42⅞	42½	42⅞	+ ⅛
Trans-Mt	1515	$20	19⅞	20	+ ⅛
Trans PPL	1575	$8⅞	8¾	8¾	
Turnbull	300	$10½	10½	10½	
T CPL rt	46974	73	70	72	
Un Acc 2pr	100	$11	11	11	+ ¼
Un Gas	345	$24½	24¼	24¼	— ⅛
U Gas Bpr	z20	$58	58	58	
U Corp B	640	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Un Steel	302	455	455	455	
Venez pr	200	57	57	57	—3
Versafood	850	340	330	330	+5
Versatile	1325	$9¾	9⅝	9⅝	+ ⅛
Viceroy		100	$8⅞	8⅞	8⅞	+
Vic G Tr	z60	$12½	12½	12½	
Vulcan	200	385	385	385	
Walnwr	500	29	29	29	
Walk GW	1942	$36¼	36	36¼	— ⅛
Webb Knp	800	37	32	37	+7
Well Fin	100	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Well Fin 1s	800	$6½	6⅜	6⅜	— ⅛
West IndA	600	150	145	150	
Westcoast	375	$17¾	17¾	17¾	— ⅛
W Supp A	210	$12⅛	12⅛	12⅛	
W Pacific	225	$16¾	16¾	16¾	
Weston A	3700	$17½	17½	17¾	+ ¼
Weston B	z25	$18¾	18¾	18¾	
Westn 4½pr	10	$96½	96½	96½	
Westn 6pr	50	$108	108	108	
West A wts	357	980	965	980	
White Pass	1900	$10¾	10½	10½	— ⅛
Woodwd A	425	$27	26⅜	26⅞	+ ⅞
Y Knit B	500	165	165	165	+5
Zellers	z25	$13¼	13¼	13¼	
Zenith	6300	410	410	410	—5

HUILES

Acme Gas	100	11	11	11	—4
Alminex	4520	380	370	380	
A Leduc	69700	15	11	15	+3½
Anchor	2000	16	16	16	—1½
Ang U Dev	5500	24	23	24	+1½
Asamera	3800	61	60	60	—3
Bailey S A	100	$12	12	12	
Bail 5¾pr	150	$25½	25½	25½	
Banff	1100	138	138	138	
Bata	7000	7	6½	6½	— ⅛
Cal Ed	1400	$24	22½	23½	+2
Calvert	5000	27½	27	27½	+ ½
Camerina	3240	340	325	340	+20
C Oil Lds	2500	249	240	249	+19
CS Pete	4900	355	330	330	—10
C Delhi	n5360	905	900	900	
C Delhi w	1126	124	100	100	—2
C Ex Gas	7300	158	153	155	+3
C High Cr	1125	27	26	27	+1
C Homestd	300	103	100	103	—2
C Ll Pete	2000	18	18	18	
Cdn Sup Oil	z30	$19	19	19	
Cent Del	900	820	815	815	—5
C Dragon	2500	24	22	24	+1½
C West P	800	130	127	130	
Dome Pete	275	$16	15¾	16	
Dynamic	3500	19	17½	17½	— ½
Fargo	100	310	310	310	
Fr Pete pr	700	355	355	355	
Glacier	21500	12½	12	12½	
Gr Plains	1600	$10⅞	10¾	10¾	
Gridoil	11950	64	60	63	+3
Medal	567	455	450	455	
Midcon	2500	40	39	40	+1
Mill City	34085	45	43	44	—1
Murphy	400	360	360	360	
Nat Pete	600	430	430	430	—5
N Cont	4900	34½	34½	34½	
N Davies	1000	18	18	18	—2
NC Oils	1900	315	305	315	+10
NCO pr	105	$55½	55½	55½	
Numac	5710	163	160	163	+3
Okalta	3400	12	12	12	+1
Petrol	500	58	58	58	+2
Place	5310	68	65	68	
Prairie Oil	400	550	550	550	
Provo Gas	2700	211	206	210	+1
Ranger	200	130	130	130	—6
Scurry Rain	205	$15½	15½	15½	— ⅛
South U	3000	9	9	9	
Spooner	9000	16	15½	16	+1
Teck Corp	2840	550	535	545	+10
Triad Oil	28225	244	235	243	+9
Union Oil	300	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Unispher	2000	21	21	21	+1
U Canso	3783	320	310	310	—10
Un Reef P	3050	28	27	28	
Vandoo	4000	5½	4½	4½	
Wstates	100	490	490	490	—10
Wsburne	4200	102	101	101	—1
W Decaltq	3700	212	209	209	—1
Yan Can	2500	5	5	5	

Total des ventes : 3,518,000.

MINES

Acad Uran	16000	8	7	8	— ⅛
Accra	4000	22	19	19	—3
Advocate	850	670	650	650	—20
Agnico	7461	70	70	70	
Akaitcho	5800	61	60	61	
All Pitch	200	18	17	18	—1
Am Larder	1500	16	16	16	
A Am Moly	4850	163	157	157	—5
Ang Rouyn	59200	84	66	75	+8
Ansil	153800	18	16½	17	+2½
Area	4085	186	179	183	+7
Arjon	4100	9	9	9	
A Arcadia	1000	18	18	18	
Atl C Cop	2800	110	108	108	—2
Atlin-Ruf	6000	7	6½	6½	— ½
Aunor	400	385	375	375	—15
Bankeno	12200	26	21½	21½	—2½
Banfield	800	11⅜	11	11	+ ⅛
Barnat	1500	75	75	75	
Base Mets	6000	10½	10½	10½	— ½
Baska	1000	10	10	10	
B-Duq	5100	28	28	28	
Belcher	750	35	35	35	
Belleter	7050	34	31	31½	—2½
Bethlm	2190	805	795	800	—5
Bevcon	3500	12½	12	12½	+ ½
Bibis	29200	30	27	29½	+1½
Bidcop	2000	8	8	8	— ½
Black Bay	2000	12	12	12	
Bralorne	1820	430	425	430	+5
Broul Reef	1000	31	30	30	—4
Brunswk	4007	$13¼	12½	13¼	+ ⅜
Bounty	2153	30½	30½	30½	
Buff RL	500	5½	5½	5½	
Bunk Hill	24700	24	23	24	+ ½
Cadamet	2500	10	10	10	— ½
Camflo	13100	165	153	165	+13
Camp Chib	96755	485	455	480	+25
Camp RL	406	$18½	18½	18⅝	— ⅜
C Tung	2500	111	104	106	—5
Cam Mines	5525	20	19½	19½	—2
C Austral	5500	7	7	7	
C Dyno	2250	130	125	125	—1
C Faraday	1240	305	300	305	+10
Cdn Keely	23850	30	27½	28½	+2
C Malart	1000	72	72	72	
Candore	7583	14	13	13½	— ½
Cariboo	13300	93	83	90	+7
Cassiar	1635	$11¾	11½	11⅝	— ¼
Cent Pat	2100	138	132	138	+3
Cheskirk	27400	11½	10	11	+ ½
Chester	6570	14½	14	14½	+ ½
Chib Kay	2000	11	11	11	+ ½
Chib M	1000	34	34	34	+3½
Chimo	1600	85	84	84	
Chrom	300	120	115	115	
Coch Will	2300	320	310	310	—5
Coin Lake	1000	19	19	19	— ½
Comb Met	2699	20½	20½	20½	— ½
Coniagas	800	85	85	85	—2
C Bellek	4200	6½	6½	6½	— ½
C Brewis	1500	24	23	23	—1
C Callinan	29000	11	10	11	+1½
C Halli	3900	30	29	30	+1
C Marben	900	235	220	220	—5
C Mogul	4650	380	370	380	+5
C Morson	505223	133	115	115	+1
C Mosher	2250	125	117	120	
C Negus	58200	19	17	18½	+2½
C Nichol	7000	11½	11	11	+ ½
C Northld	2000	22	22	22	
C Rambler	300	159	155	155	—5
C Red Pop	3621	9½	9½	9½	+ ½
C Regcourt	6000	18½	16	18½	+1½
C Sannorm	1000	9	9	9	+1
Conwest	1725	575	540	575	+15
Cop Corp	5000	41	40	41	+1
Cop Man	5000	9	9	9	
Coulee	4500	26	24½	26	+1
Courvan	1800	22	22	22	
Cowich	4500	49½	48½	49½	+ ½
Craigmt	1075	$16¼	16⅛	16¼	+ ⅛
Croinor	11700	12½	12	12	
Cusco	14500	11	10½	10½	+ ½
Daering	2625	15½	15	15½	— ½
Deer Horn	25600	63	56	61	+4
Delhi Pac	1000	17½	17	17½	+1
Denison	838	$17	16¾	17	+
Dicknsn	1900	525	500	525	+30
Discovery	500	335	335	335	
Dome xd	475	$34½	34¼	34¼	— ¾
Duvan	1500	13	12½	13	+1
East Sul	225	405	405	405	
F'west T	5000	11½	11½	11⅛	
F Mar	11065	254	248	252	+2
Frncoeur	19180	17	16	16½	— ⅛
Frobex	1572	85	85	85	
Gallwin	10500	5½	5	5	
Geco Mine	608	$38	37¾	37¾	— ⅜
Genex	48600	26	23	24	+1
Gnt Masct	2400	134	133	133	—1
Giant YK	1400	$14	13⅜	13⅞	+ ⅜
Glenn xd	11600	13	11	11	—2½
Goldale	3230	38	35	35	—1
GF Mining	10920	36	35	35	—1
Goldray	5500	48	46	48	
Grandroy	8000	14½	14	14½	
Granduc	4215	680	670	680	
Gulf L	15200	17	15	15	—2
Gunnar	1060	685	680	680	—5
Hastings	1600	405	400	405	+5
Headway	4500	17½	16½	16½	— ½
Heath	6500	5	4½	4½	— ½
High-Bell	225	745	740	745	—5
Hollinger	1360	$30¼	29½	29½	—1
Hud Bay	950	$71	70	70	— ½
Hu-Pam	2500	12	11	11	+ ½
Hydra Ex	1608	22½	22	22	— ½
Int Helium	5000	145	140	140	
Int Kenvil	1000	30	30	30	
Irish Cop	700	24	24	24	+2
Iron Bay	1000	92	90	90	—3
Iso	1900	190	188	190	+5
J Waite	10500	15½	13	13	—2
Jacobus	25000	17	15	15	
Jelex	2000	18	18	18	+ ½
Joburke	3500	11½	11	11½	— ½
Joliet	1000	30½	30½	30½	+ ½
Jonsmith	17100	24½	23	23½	+ ½
Joutel	900	129	128	129	+4
Jowsey	1486	50	50	50	
Kerr Add	1300	725	715	715	—10
K Anacon	7649	142	135	135	—5
Kilembe	200	555	535	535	+25
Kirk Min	2000	16	15	16	+ ½
Lab Min	z125	$37	36½	37	
L Dufault	1980	$12⅝	12⅜	12⅜	— ¼
Lakehead	19500	23	21½	23	+2½
Lake Ling	500	9	9	9	
L Osu	2000	17½	17	17	—1
L Shore	5600	250	250	250	
La Luz	2000	930	920	930	+10
Langis	14500	34	31½	34	+1
Latin AM	1500	15	15	15	
Leitch	13850	555	530	560	+40
Lencourt	1500	7½	7	7	— ½
LL Lac	300	183	181	181	—3
Lorado	4400	155	151	151	+1
Louvlct	10300	21½	20	20½	+1½
Lyndhst	2000	7½	7½	7½	
Macassa	500	229	225	225	—1
Macdon	42105	31	27	29½	+4½
Madsen	62000	211	210	210	
Magnet	46500	11	10	10½	
Malartic	500	68	68	68	—3
Maralgo	1000	10	10	10	— ½
Marboy	2200	13½	13½	13½	+ ½
Marchant	3800	175	160	170	—15
Marcon	4000	10	10	10	
Martin	6500	59	59	59	
Mattgml	4133	$16	15½	16	+ ½
Maybrun	2000	13½	12½	12½	— ½
Mcintyre	207	$60	59⅜	60	+1½
McKen	500	11⅛	11½	11½	— ½
McMar	3000	8	7½	7½	— ½
Mentor	1000

Les Australiens ramènent la coupe Davis chez eux

Cavalcade SPORTIVE



par Gérard "Gerry" Gosselin

La dernière semaine d'activités de la saison régulière du baseball majeur donne l'impression que la course au championnat, dans chaque ligue, est plus enlevante que ne le sera la Série Mondiale, elle-même. C'est un signe de santé pour ce sport qui fait oublier, momentanément, du moins, la transaction CBS-Yankees. Dans la ligue Américaine, par exemple, les Orioles de Baltimore avaient réussi le tour de force de dominer pendant la majeure partie de la saison. Tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, et tous ceux qui souhaitaient la fin de la suprématie du club new yorkais, croyaient leur rêve réalisé.

■ ■ ■

On ne voyait plus rien de bon dans ce club, terreur des adversaires depuis une couple de décennies. On voyait "crouler" le grand Whitey Ford; on trouvait injustifiée la réputation des Jim Bouton et Al Downing; on cherchait en vain des lanceurs de relève de la trempe de Luis Arroyo ou Joe Page. On blâmait le jeu erratique de Joe Pepitone, les hauts et les bas de Tony Kubek. On présageait même le déclin de Mickey Mantle, dons les jambes deviennent de plus en plus fragiles. Roger Maris demeurait un gros cogneur imprévisible à cause de ses léthargies incompréhensibles. Puis, soudain, il y a une couple de semaines, tout a changé.

■ ■ ■

Je ne dirais pas que les Yankees en ont tout le mérite. Il faut bien leur accorder, toutefois, que, même s'ils n'ont plus la super-équipe des années passées, ils ont gardé intacte une tradition qui mène aux championnats : le désir de vaincre, du souffle, de la persévérance et de l'assurance, cette marque de commerce qui va si bien sur leur uniforme. Pendant ce temps, alors que les joueurs de Yogi Berra se mettaient à gagner régulièrement, ceux de Baltimore, pris d'une panique habituelle chez les autres clubs de ce circuit, à la fin de la saison, se sont permis de perdre systématiquement des parties qui paraissaient faciles à gagner. Ce sont donc les Orioles qui auront donné le championnat aux Yankees et le droit de participer une fois de plus à la Série Mondiale. Car, depuis deux semaines, si Baltimore avait gagné seulement la moitié de ses joutes, les Yankees n'auraient pu les rattraper.

■ ■ ■

Un autre club de l'Américaine aura une grande déception en cette saison 1964. Je ne parle pas des White Sox de Chicago qui semblent avoir une allergie pour le premier rang et qui d'année en année se contentent de la deuxième position du classement. Je pense aux Twins de Minesota, ce club des plus redoutables cogneurs de tout le baseball majeur et qui devront se contenter de finir au cinquième ou sixième rang de la ligue Américaine. Quand on aura épuisé le calendrier des joutes régulières, les Twins auront cogné environ 225 coups de circuits, soit environ 50 de plus que les Yankees. Ils auront les plus gros canons : Tony Oliva, probablement champion frappeur, Bob Allison, Hall, Killebrew et ces quatre joueurs, à eux seuls, auront réussi près de 150 circuits, pendant que les Yankees n'auront peut-être qu'un frappeur de .300. C'est là qu'on voit l'importance des lanceurs. A part Jim Kaat, Minnesota n'a que des lanceurs de .500.

■ ■ ■

Dans la Nationale, on est habitué à des fins de saisons échevelées. On se souvient de la fameuse série éliminatoire de trois parties entre les Dodgers et les Giants, en 1951, où Don Newcombe faillit à la tâche. On se souvient de la frousse donnée aux Dodgers, l'an dernier, par les Cardinaux de St-Louis. L'histoire se répète cette année, alors que les Phillies, jouissant encore, il y a deux semaines, d'une avance confortable en tête, ont été enveloppés dans un désarroi général dont on profité les Redlegs de Cincinnati. Cette débandade subite et imprévue des Phillies a fait déchanter subitement les partisans de la ligue Nationale qui, désormais, souhaiteront la victoire de Cincinnati, un club qui, actuellement, fera assurément meilleure figure dans la classique qui débute le 7 octobre.

■ ■ ■

Sans parler de l'effrondrement des Dodgers, il est un autre club aussi qui aura désappointé les experts : les Giants de San Francisco. Avec des super-vedettes comme Willie Mays, Orlando Cepeda, Harvey Kuen, Willie McCovey chez les cogneurs; avec des lanceurs comme Juan Marichal, Jim Perry et Bolin, les Giants sont déjà éliminés. Ce sont les Cardinaux de St-Louis plutôt qui montrent de nouveau les dents, comme pour prouver au propriétaire M. Busch, que ce n'est pas la faute de Johnny Keane si le club ne gagne pas le championnat. Quelqu'un, parmi tous ces clubs qui "avaient le talent pour gagner le titre "devra payer et parmi les victimes toutes désignées, la liste s'allonge des congédiements possibles : Walter Alston, Alvin Dark, Johnny Keane, Casey Stengel. Mais quand on aura bien brouillé les cartes, on retrouvera tous ces gérants dans les majeures, mais à la tête d'autres clubs. Ce qui prouvera une autre fois que tous ces gérants sont compétents.

Roy Emerson, champion des États-Unis d'Australie et de Wimbledon, prouve qu'il est le meilleur joueur du monde

CLEVELAND — La coupe Davis va reprendre le chemin de l'Australie à la suite de la victoire remportée dans le quatrième et dernier simple de la rencontre par l'Australien Roy Emerson qui a battu l'Américain Chuck McKinley par le score de 3-6, 6-2, 6-4, 6-4. Le score final des cinq matches entre l'Australie et les Etats-Unis est de 3 victoires à deux en faveur de l'Australie.

McKinley s'est courageusement défendu dans cette dernière partie, mais son courage et son adresse n'ont pas été suffisants pour battre un Emerson qui l'avait déjà battu en trois sets aux quarts de finales du championnat des Etats-Unis à Forest Hills au début du mois. L'Américain trapu et bondissant qui rattrapa des balles qui paraissaient impossibles à reprendre, avait pourtant bien débuté s'assurant le premier set 6-3 alors qu'Emerson paraissait avoir quelque difficulté à trouver son équilibre sur le court en revêtement spécial.

Le premier set à McKinley

McKinley prit l'avantage sur Emerson et brisa le service de l'Australien à deux reprises dans ce premier set ce qu'il n'avait encore jamais pu faire auparavant. Dans le tout premier jeu Emerson eut des difficultés de service et fit deux erreurs et deux doubles fautes et était même 0-40. Toutefois il égalisa à 40 partout forçant McKinley à commettre trois erreurs coup sur coup. McKinley eut l'avantage une fois dans ce premier jeu qui revint quatre fois à deuce. Mais par deux fois les renvois de l'Américain furent trop longs et Emerson remporta le jeu.

Les Lobs de McKinley furent très efficaces dans ce premier set forçant Emerson à mettre ses balles dans le filet à plusieurs reprises. Chacun remporta son service jusqu'au score de 3-3 lorsque l'Américain brisa pour la première fois de sa carrière le service de l'Australien sur une remarquable volée sur la ligne de fond après avoir égalisé à deuce sur un superbe revers et renvoyé un service d'Emerson à un pouce de la ligne, hors de portée de l'Australien. De nouveau il brisa le service d'Emerson dans le 9e jeu ne perdant qu'un seul point pour s'adjuger le set 6-3.

A partir de ce moment, et bien que McKinley couvrit le court entier rattrapant des balles impossibles, c'est Emerson qui eut le jeu le meilleur et le plus régulier.

Emerson se ressaisit

Les jeux parurent faits lorsque l'Australien brisa le service de McKinley dans le tout premier jeu du deuxième set sur quatre erreurs consécutives de l'Américain déséquilibré par les volées et les coups droits en diagonale de l'Australien. A nouveau dans le cinquième jeu Emerson brisa le service de McKinley aidé en cela par une décision douteuse d'un homme de lignes. Si le point avait été accordé à McKinley le jeu aurait été à deuce et l'Américain aurait peut-être pu remporter son service. La foule manifesta vigoureusement contre cette décision qu'elle considéra comme partiale. Emerson s'adjugea le 2e set 6-2.

Dans le 3e set Emerson bondissant au filet sur son service contraignit l'Américain à commettre deux erreurs successives. A nouveau dans le 5e jeu il force l'Américain à 30-40 mais fut à son tour la victime d'une décision contraire. Toutefois, il réussit à s'assurer le set 6-4.

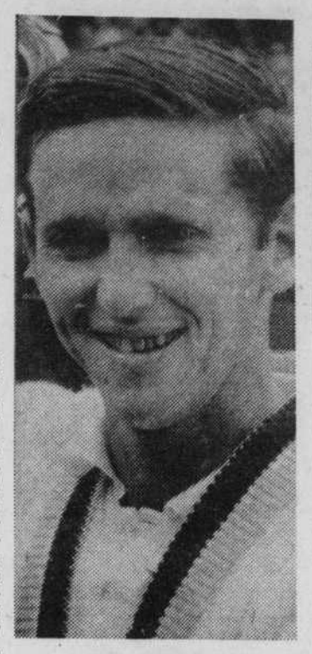
Quatrième set

Après la période de repos, Emerson poursuivit son offensive, maintenant constamment sa pression sur l'Américain surclassé, mais jamais démoralisé. McKinley courut après toutes les balles et réussit à gagner quelques points sur des renvois extraordinaires qui électrisèrent la foule des 6,500 spectateurs. Mais il avait affaire à un artisan du tennis de premier ordre dont le répertoire est inépuisable et dont le service, tantôt en boulet de canon tantôt coupé, arrivait avec une précision mathématique. Ses balles de fond de court étaient rapides et précises. Lorsqu'il eut compris la tactique des volées de l'Américain et appris à se tenir sur le court spécial, Emerson devint le maître absolu de la situation.

Chacun des adversaires remporta son service à 40-0 dans le 4e set et chacun commit une double faute à trois reprises. McKinley réalisa 38 placements contre 26 par Emerson. Mais l'Américain fut contraint à plus d'erreurs que son adversaire australien qui, finalement, remporta le 4e set 6-4 et la partie 3 sets à un.

Dans la première journée des simples, vendredi, McKinley avait battu Fred Stolle et Emerson avait battu Ralston. Dans les doubles joués samedi, l'équipe américaine McKinley-Ralston avait battu en cinq sets la paire australienne Emerson-Stolle et les Etats-Unis menaient ainsi par 2 victoires à 1. Dimanche, par un temps gris et pluvieux, Stolle avait battu Ralston pour égaliser à 2 victoires à 2.

Par sa victoire, l'Australie égalise le nombre des victoires remportées en coupe Davis. Chaque pays, l'Australie et les Etats-Unis, a à son actif 19 victoires.



ROY EMERSON

LE 1,500 METRES

Peter Schnell battra-t-il Michel Jazy!

A son arrivée à Tokyo, le coureur néo-zélandais Peter Snell a annoncé qu'il participerait sûrement au 1500 m. olympique mais ne saurait que dans quelques jours s'il disputerait également le 800 m. Son compatriote, Murray Halberg, a indiqué, lui, qu'il sera au départ du 5,000 et du 10,000 m. Les deux champions olympiques ont fait ces déclarations en arrivant à Tokyo, avec soixante membres de l'équipe néo-zélandaise.

"Je ne sais pas encore si je participerai au 800 m. a déclaré Snell. Nous sortons à peine de l'hiver en Nouvelle-Zélande et le temps froid a limité mon entraînement aux longues distances. Avec la chaleur, à Tokyo, je vais concentrer mon entraînement sur les sprints et, dans une dizaine de jours, je saurai si je puis me présenter au départ des deux courses."

Il n'a pas caché que s'il avait a choisir il ne disputerait que le 1,500 m.

Snell a avoué qu'il ne révèlerait probablement son choix ou sa décision qu'au moment du départ.

"Je veux laisser mes adversaires dans le doute, aussi longtemps que possible. C'est une bonne chose, psychologiquement".

Il s'est refusé à des prédictions, déclarant :

"Je m'entraîne seul, sans tenir compte de mes adversaires. Je me refuse à en considérer un plus dangereux que l'autre. Aucun ne me préoccupe vraiment. Aujourd'hui, j'ai un avantage énorme par rapport à Rome. Je connais mes possibilités".

A Rome, Snell, inconnu jusque-là, s'était révélé en battant dans le 800 m. le favori belge Roger Moens.

Son entraîneur, Arthur Lydiard, a par contre prévu la victoire de Snell dans le 1,500 mètres.

"Il gagnera devant l'Américain Dyrol Burleson et le Français Michel Jazy. Ce sera une course tactique et plus le train sera lent au départ, plus Snell aura de chances de l'emporter."

La boxe reprend à la Palestre

Mardi soir, le 19 septembre, débuteront les activités de la section de boxe avec un nouvel instructeur Gamelin Dumas qui, dans les années trente, était très actif comme pugiliste et lors des jeux olympiques de Berlin, il fut finaliste dans sa catégorie, pour l'équipe olympique du Canada.

L'entraînement des boxeurs se poursuivra à la Palestre tous les mardis et jeudis soir, de 7 à 9 heures, alors que l'instructeur sera sur les lieux pour diriger l'équipe de boxe. En plus, les pugilistes auront une période d'entraînement le samedi après-midi, de 2 heures à 3 h. 30.

Gamelin Dumas a préparé un programme intensif d'entraînement physique, car il tient énormément à ce que les pugilistes soient en excellente condition physique avant d'apprendre les techniques du "manlynart". En plus il inculquera aux boxeurs de l'équipe de la Palestre des méthodes offensives et défensives que tout bon pugiliste doit connaître.

BASEBALL

HIER

LIGUE NATIONALE
Philadelphie à St-Louis (soir)
Chicago à Los Angeles (soir)

LIGUE AMERICAINE
Aucune partie

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE
Pittsburgh à Cincinnati (soir)
New York à Milwaukee (soir)
Philadelphie à St-Louis (soir)
Chicago à Los Angeles (soir)
Houston à San Francisco (soir)

LIGUE AMERICAINE
Kansas City à Minnesota
Los Angeles à Chicago (soir)
Washington à Baltimore (soir)
Détroit à New York, 2 (soir)
Cleveland à Boston, 2 (soir)

CLASSEMENT

LIGUE NATIONALE

	G	P	Moy.	Diff.
Cincinnati	91	66	.580	—
Philadelphie	90	67	.573	1
St-Louis	89	67	.571	1½
San Francisco	86	70	.551	4½
Milwaukee	82	73	.529	8
Pittsburgh	77	78	.497	13
Los Angeles	76	79	.490	14
Chicago	72	83	.465	18
Houston	65	91	.417	25½
New York	51	105	.327	39½

LIGUE AMERICAINE

	G	P	Moy.	Diff.
New York	95	60	.613	—
Baltimore	93	64	.592	3
Chicago	93	64	.595	3
[illegible]	85	73	.532	12½
Los Angeles	80	78	.506	16½
Minnesota	77	79	.493	18½
Cleveland	76	80	.487	19½
Boston	69	88	.439	27
Washington	61	96	.389	35
Kansas City	55	100	.355	40

Position confirmée

Le Comité orgaisateur japonais des jeux olympiques a confirmé sa position de ne permettre à aucun sportif ayant été exclu d'une fédération internationale ou ayant participé aux jeux "des forces montantes" (GANEFO) d'entrer au village olympique.

On rappelle à ce sujet que les fédérations internationales d'athlétisme et de natation ont exclu des jeux olympiques tout athlète ou nageur ayant participé aux jeux de Djakarta.

Un combat du Garden de N.Y. ne sera pas télévisé pour la première fois en 20 ans

NEW YORK

Quatre prétendants à la couronne des poids lourds seront à l'affiche cette semaine aux Etats-Unis. Ils tenteront de se qualifier comme finalistes auprès de la W.B.A. (World Boxing Association) qui vient de déchoir Cassius Clay de son titre mondial pour avoir conclu un match revanche contre Sonny Liston. Clay et Liston ont entretemps commencé leur entraînement en vue de leur rencontre à Boston le 16 novembre et la décision de la W.B.A. ne semble pas les émouvoir outre mesure.

Les quatre poids lourds désigés par la W.B.A. comme concurrents valables pour le titre sont Ernie Terrell, Cleveland Williams, l'ancien champion du monde Floyd Patterson et Doug Jones. William, classé numéro deux mondial, rencontrera Billy Daniels mercredi à Huoston dans le Texas. Daniels a récemment battu Doug Jones aux points en 10 rounds, ce qui lui vaut actuellement la huitième place du classement mondial.

Doug oJnes qui, de premier est passé quatrième, au classement, à la suite de sa défaite aux mains de Daniels, renconrera de son côté le Canadein George Chuvalo en 12 rounds vendredi soir au Madison Square Garden de New York. Il n'y aura d'ailleurs que des poids lourds à l'affiche dans l'espoir d'attirer un nombre important de spectateurs. Ce sera en effet la première fois depuis 20 ans que le combat principal du Garden ne sera pas télévisé.

Une paraplégique aux Jeux de Tokyo

VANCOUVER — Une femme de trente ans qui est partiellement paralysée, participera aux événements sportifs qui auront lieu à Tokyo, en octobre prochain.

En effet, Marjorie Cooper prendra part aux Jeux olympiques de Tokyo à titre de paraplégique. On la verra dans les compétitions de natation, et, en chaise roulante, elle participera aux épreuves de tir à l'arc et de tennis sur table.

Mlle Cooper a été victime d'une grave accident d'automobile, il y a deux ans, lorsque sa voiture a capoté complètement.

Elle s'est inscrite l'an dernier aux jeux olympiques des paraplétiques britanniques et elle s'est classée deuxième dans la section du tir à l'arc et du tennis sur table.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BREVETS D'INVENTION

MARQUES de COMMERCE
BREVETS D'INVENTION
en tous pays
Marion, Marion, Robic & Bastien
2730, rue DRUMMOND
MONTREAL 25

Entrepreneur-électricien
Jean K. Malouf Inc.
Entretien — Réparations
RA. 1-9630
6305, 25e ave. Rosemont

DACTYLOGRAPHES

ATTENTION
Nos bureaux, magasins, ateliers et salles de montre sont déménagés à 914 ST-ALEXANDRE, PRES CRAIG
Vous y trouverez dactylographes, machines à calculer, à photocopier à additionner, à dicter, duplicateurs horloges de temps, salles de montr spacieuses de meubles de bureau etc., etc., en somme
TOUT POUR LE BUREAU
CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
STATIONNEMENT
Notez notre nouveau téléphone :
861-5771

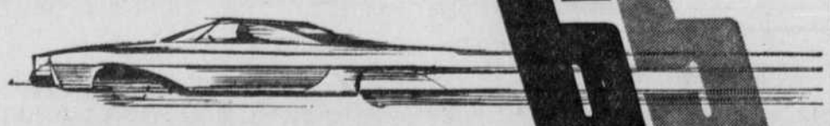
Encouragez nos annonceurs



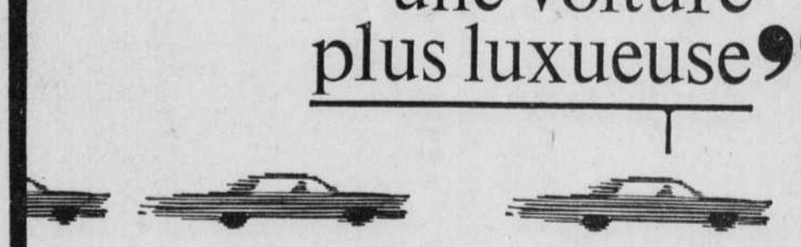
Compagnie d'Assurance sur la Vie
La Sauvegarde
MONTREAL

PSYCHOLOGUES CLINICIENS
Luc Jolicoeur, L.Ps.
Lydia Landry-Trudel, L.Ps.
Claude Lavallée, L.Ps.
Pierre Morin, L.Ps.
Claude Trudel, L.Ps.
Consultations (enfants, adolescents, adultes)
Orientation scolaire et professionnelle
Entrevues psychologiques
Consultation matrimoniale
SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
Tél. : 273-2283

O.F.C.
UN WHISKY CANADIEN
Un des 3 Grands Whiskys Canadiens
...EXPORTÉS AVEC FIERTÉ VERS PLUS DE 50 PAYS
DISTILLÉ, VIEILLI ET EMBOUTEILLÉ À VALLEYFIELD PAR CANADIAN SCHENLEY DISTILLERIES LTD.

EXPOSITION
Voyez la parade des nouvelles automobiles
jusqu'à jeudi après-midi, 1er octobre, LES PRODUITS GENERAL MOTORS
commençant vendredi avant-midi, le 2 octobre, les produits FORD DU CANADA
AUTO 65

CENTRE D'ACHATS ROCKLAND
25 SEPT-24 OCT
De l'Acadie au boulevard Métropolitain • Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9h.30 p.m.

"Grâce au prêt plan-à-Terme j'ai eu, pour la même somme, une voiture plus luxueuse"



En finançant vos achats d'avance avec un prêt plan-à-Terme, vous disposez de pouvoir d'achat *immédiat* et vous êtes en mesure de *négocier*. Comparez ce mode de financement à n'importe quel autre, et voyez comme il est avantageux. Pas de frais supplémentaires ou dissimulés! Et, ne l'oubliez pas, moins vos frais d'emprunt sont lourds, plus la somme nette que vous pouvez consacrer à l'achat de la voiture est élevée.

Quand vous avez besoin d'argent pour *tout* achat important, utilisez votre crédit comme le font les hommes d'affaires. Passez d'abord à la Banque Royale pour vous renseigner sur les prêts plan-à-Terme avec assurance-vie.

Ces exemples montrent le coût modique des prêts plan-à-Terme

Montant du prêt	*Remboursement en*	*Mensualités*
$ 500	12 mois	$43.93
$2,000	30 mois	$ 75.44
$3,600	36 mois	$115.73

Financez vos achats d'avance à la BANQUE ROYALE

Il y a une succursale dans votre cartier

Inscrits à B.B.

PREMIERE COURSE
Trot — Conditions — $1,000

3	Prince Like Jr	Pauzé	3
5	Gay Rhapsody	Gram	7-2
2	Lord Claire	Dussault	4
1	Galaproxy	White	6
6	Helen's Boy	Beauchemin	6
4	Mighty Sue	Vanderpaelt	8
7	Incorporator	Grenier	8
8	Prince Way	Contant	10
	Aussi éligible:		
	Tag Girl	Ponton	

DEPXIEME COURSE
Amble — A réclamer, $1,500-$2,000 $900

1	Chief's Royal	Gil. Lach'ce	3
7	Breeze Abbe	—	7-2
8	Lucky Seven	Rogers	4
2	Walt Direct	Laframboise	6
5	Major Yates	Picard	6
3	Indian Melody	Michelin	8
6	Cindy Dale	Hanna	8
4	Nifty Chief	Paradis	10
	Aussi éligible:		
	Scottish Reel	Boily	

TROISIEME COURSE
Amble — Conditions — $900

2	Newark	Bouthillier	3
6	Billa's Song	Desjardins	4
4	Greene Dale	Laframboise	9-2
1	Judith Remus	Savignac	5
3	Princess Champ	Gingras	6
5	Ima Johnston	Johnston	8
7	J. Ko	—	8
8	Lady Alice	Dubord	10
	Aussi éligible:		
	Jane Spangler	Curran	

QUATRIEME COURSE
Amble — A réclamer, $1,500-$2,000 $900

3	Oro G. Kett	Boily	3
5	Homestretch Tres	L. B'gon	7-2
1	Paladin Hanover	Gingras	4
2	Duke of Frisco	V. Bourgon	6
6	Dixie Adios	Gauthier	6
7	Peter Humes	Robillard	8
8	Bengali	Davies	8
	Chief Kaye	Gagné	10
	Aussi éligible:		
	Duke of Wellington	Baise	

CINQUIEME COURSE
Amble — Conditions — $1,000

6	Gallant Adios	Hébert	3
4	Smitty Rainbow	Gingras	4
5	Wantawin Wick	Côté	9-2
1	Star Riggs	Gauthier	6
7	Candy Mountain	Masse	6
2	Volo Tide	Sauvé	8
3	True Breeze	Laframboise	8
8	Pontiac Magic	Elliott	10
	Aussi éligible:		
	Fred Scott Jr.	Dupré	

SIXIEME COURSE
Amble — Conditions — 1,200

5	Irish Honor	Gil. Lachance	2
3	Ruth Dudley	Desjardins	4
4	Widower Patch	Poulin	4
2	Rome Hanover	R. Bardier	6
6	Killarney Bay	Barrieau	6
1	Tommy K	Plouffe	8
7	Good Scot	White	8
8	Fiery Jamie	Robillard	10
	Aussi éligible:		
	Hary Johnston	Johnston	

SEPTIEME COSURSE
Amble — Conditions — $1,000

1	Silly Boy	Hanna	5-2
3	Colonel Baker W	McElroy	3
2	Envy	Martineau	4
5	Cavalier Pick	Deguise	6
7	Noble Jamie	Gil. Lachance	6
4	Windsor S. Chief	Johnston	8
8	G. M. See	Robillard	8
6	Success Brook	R. Bardier	10
	Aussi éligible:		
	Hobo Lem	Plouffe	

HUITIEME COURSE
Amble — Conditions — $1,400

5	Singer	K. Waples	3
1	King Sherry	St-Jacques	3
2	Speedy Sam	C. Pelletier	9-2
4	D. and M.	H. Filion	6
7	Billy Bayama	R. Filion	6
3	Dee Dee Adios	Baillargeon	8
6	Gem Direct	Gingras	8
8	J. J. Wann	Boily	10
	Aussi éligible:		
	Instinct Yates	L. Pelletier	

NEUVIEME COURSE
Amble — Conditions — $1,500

5	Adios Mount	St-Jacques	3
4	Le Montrealer	Leboeuf	7-2
3	Coeur de Lion	White	4
1	Armbro Champ	H. Filion	6
2	Marv Hanover	Bédard	6
6	Jonairo	Gilles	8
8	Lord Dares	R. Caldwell	8
7	High Lines	R. Savignac	10

DIXIEME COURSE
Amble — Conditions — $900

1	Early Reaper	Hanna	3
2	Barney Handy	Lacoste	7-2
4	Charm. D'mond	K. Waples	4
7	Cris Emlen	Bergeron	6
8	Cyanide	—	6
3	Mac Phone	Robillard	8
5	Nevele Baby	Martineau	8
6	Goldy Dale	Gil. Lachance	10
	Aussi éligible:		
	Mr. Waters	Lamarre	

Les Rifles songent à se faire admettre au football majeur

MONTREAL — Les Rifles de Québec, nés il y a quelques mois à peine, demanderont en novembre à entrer dans les rangs du football professionnel majeur américain.

Le directeur général de l'équipe, J. I. Albrecht, a fait savoir que des demandes de franchise seront présentées et à la ligue Nationale et à la ligue Américaine de football.

Il a précisé dans une interview que ces demandes auront été mises à la poste dès le 1er novembre, ajoutant qu'il a déjà eu des entretiens avec les commissaires des deux ligues et avec les propriétaires d'équipes.

La première réaction, a-t-il noté, en a été une d'intérêt très marqué pour Montréal.

Albrecht a expliqué que la procédure normale demande que les ligues étudient les requêtes et les discutent ensuite à leur congrès annuel en janvier prochain.

Il a déclaré qu'il serait illusoire d'attendre en toute certitude une décision en janvier et que ce serait déjà beau si, la demande des Rifles ayant été acceptée, l'équipe pouvait jouer dans l'une ou l'autre ligue en 1966 ou peut-être 1967.

Optimiste au sujet de la demande, Albrecht affirme qu'il n'est pas prématuré pour une équipe aussi jeune que les Rifles de chercher à obtenir le statut professionnel le plus élevé.

Dirigés par l'instructeur Sam Etcheverry, qui demeure un nom prestigieux à Montréal en raison des années qu'il a officié comme quart-arrière au sein de l'équipe des Alouettes, les Rifles sont sur un pied d'égalité en deuxième place de leur division avec deux victoires et deux défaites.

Albrecht déclare n'avoir aucune préférence entre la ligue Américaine et la ligue Nationale, mais il est évident que la ligue Nationale, plus ancienne et mieux établie, exerce sur lui un attrait tout spécial.

"Pouvez-vous imaginer, dit-il, la foule que nous pourrions attirer si nous avions les Packers de Green Bay à Montréal ?"

A BLUE BONNETS

L'Amble Empress de dimanche prochain réunira de très rapides ambleuses

Quelques-unes des plus rapides ambleuses d'Amérique sont en route pour Blue Bonnets qui présentera dimanche la grande finale de l'Amble Empress de $15,500 organisée par la Harness Tracks of America.

Parmi ces vedettes, mentionnons Harry's Laura, Lady Heel, Glad Rags, Seven Bells, Irish Annie et Patty Dares.

C'est Patty Dares, incidemment, qui a remporté les honneurs de la sixième et dernière tranche éliminatoire de l'Empress, à Vernon Downs, découpant le mille en 2:02.1 sur tracé lent. Harry's Laura se classa deuxième.

TROT NOTES... Adios Mont, vétéran ambleur de l'écurie Murdock de Chicoutimi, est favori à 3 contre 1 pour enlever ce soir l'épreuve principale, à Blue Bonnets... Ce protégé de Claude St-Jacques est reconnu comme un "mudder", mais il a prouvé récemment qu'il pouvait se faire valoir sur un tracé dur et rapide, gagnant sa dernière course en 2:05.1... Cette fois-là, c'est Le Montrealer, un ambleur de quatre ans, propriété de M. Bégin de Montréal, qui s'était placé deuxième en 2:05.2... Ce soir Le Montrealer est forcément deuxième favori à 7 contre 2... Il sera piloté par François Leboeuf, qui est en grande forme après un séjour à l'hôpital... Le troisième favori est le poulain Coeur de Lion, de l'écurie de Roger White... Coeur de Lion est un rejeton de Gene Abbe... Il s'améliore à chaque départ et atteindra bientôt le palier du 2:05, croit-on... Les autres inscrits sont Armbro Champ, Marv Hanover, Jonairo, High Liner et l'ex-vedette Lord Dares qui tente actuellement de retrouevr sa forme étincelante de 1962...

Résultats à B.B.

PREMIERE COURSE

Titan Galophone	6.50	4.30	3.10
Kim D. Grattan		5.50	4.40
Kitty's Queen			3.20

Temps: 2:10.2

DEUXIEME COURSE

Ensign Volo	8.90	4.60	3.00
Mr. Grace		5.70	3.40
Pepsi Joe			3.50

Temps: 2:11
DOUBLE: $33.80

TROISIEME COURSE

Cap Hanover	2.70	2.40	2.40
Analda Adios		2.70	2.80
Gaby Vonian			3.80

Temps: 2:09

QUATRIEME COURSE

Flash Dares	69.70	27.50	14.40
Prudence's Boy		13.80	7.20
Tag Dares			3.10

Temps: 2:09.2
QUINTELA: $291.60

CINQUIEME COURSE

VçLee Croft	7.10	4.00	3.70
Tommie B. Counsel		5.10	3.90
Warden Scott			4.40

Temps: 2:07

SIXIEME COURSE

Jos. Brooke	12.80	5.60	3.90
Red Mile		5.20	4.20
Dale Direct C			6.10

Temps: 2:07

SEPTIEME COURSE

Haul Away	4.40	3.10	3.00
Reese Hanover		4.10	3.20
Happy Fella			4.90

Temps: 2:08.2
QUINIELA: $19.00

HUITIEME COURSE

Two Lumps	4.50	3.50	3.10
Esquire Queen		9.30	5.40
Key Guard			4.00

Temps: 2:05.4

NEUVIEME COURSE

President Lee	8.80	5.00	3.30
Klamath Song		9.20	4.00
Novae Scott			4.90

Temps: 2:05

DIXIEME COURSE

Irish Jubilee	8.30	3.80	3.10
Swamp Fever		3.50	3.10
Clara Win			3.50

Temps: 2:09.4
EXACTA: $26.10

Dans le Q.R.F.U.

Il reste deux parties régulières aux Maple Leafs de Notre-Dame de Grâce. Demain soir, à 8 heures p.m., ils recevront les Lions de Ville Mont-Royal au parc Trenholme. Dimanche après-midi, ils clôtureront leur saison régulière alors qu'ils recevront les Lions d'Eastview, Ottawa.

BOXE

Buenos Aires-Horacio Accavallo, 115, Buenos Aires, met hors de combat Eugenio Hurtado, 114 1-2, Panama, 6.

Tokyo — Takashi Nakamura, 110, Japon, bat aux points Kim Kyi-Chol, 112 1-2, Japon, 10.

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable des servitudes permanentes requises pour l'installation, l'entretien et la réparation de conduits électriques affectant les terrains suivants: 1) à l'ouest du boulevard Pie IX, au nord du boulevard Rosemont — C.S.M. 704.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 23 septembre 1964, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 22 septembre 1964, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, le trentième jour d'octobre 1964 à 10:30 heures du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville,
GABRIEL MORIN

Hôtel de Ville,
Montréal, le 29 septembre 1964.

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable des servitudes permanentes requises pour l'installation, l'entretien et la réparation de conduits électriques affectant les terrains suivants: 4) à l'ouest du boulevard Pie IX, au nord de la rue Beaubien — C.S.M. 707.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 23 septembre 1964, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 22 septembre 1964, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, le trentième jour d'octobre 1964 à 10:30 heures du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville,
GABRIEL MORIN

Hôtel de Ville,
Montréal, le 29 septembre 1964.

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable des servitudes permanentes requises pour l'installation, l'entretien et la réparation de conduits électriques affectant les terrains suivants: 5) à l'ouest du boulevard Pie IX, au nord de la rue Beaubien — C.S.M. 708.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 23 septembre 1964, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 22 septembre 1964, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, le trentième jour d'octobre 1964 à 10:30 heures du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Le greffier de la ville,
GABRIEL MORIN

Hôtel de Ville,
Montréal, le 29 septembre 1964.

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable des servitudes permanentes requises pour l'installation, l'entretien et la réparation de conduits électriques affectant les terrains suivants: 3) à l'ouest du boulevard Pie IX, au sud de la rue Beaubien — C.S.M. 706.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 23 septembre 1964, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 22 septembre 1964, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorable juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, le trentième jour d'octobre 1964 à 10:30 heures du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville,
GABRIEL MORIN

Hôtel de Ville,
Montréal, le 29 septembre 1964.

MONTREAL VILLE DE

Expropriation et possession préalable des servitudes permanentes requises pour l'installation, l'entretien et la réparation de conduits électriques affectant les terrains suivants: 2) à l'ouest du boulevard Pie IX, au nord de la rue St-Zotique — C.S.M. 705.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 23 septembre 1964, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 22 septembre 1964 concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, le trentième jour d'octobre 1964 à 10:30 heures du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville,
GABRIEL MORIN

Hôtel de Ville,
Montréal, le 29 septembre 1964.

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable des servitudes permanentes requises pour l'installation, l'entretien et la réparation de conduits électriques affectant les terrains suivants: 7) à l'est du boulevard Pie IX, au nord de la rue St-Zotique — C.S.M. 710.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 23 septembre 1964, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 22 septembre 1964, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, le trentième jour d'octobre 1964 à 10:30 heures du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville,
GABRIEL MORIN

Hôtel de Ville,
Montréal, le 29 septembre 1964.

VILLE DE MONTREAL

Expropriation et possession préalable des servitudes permanentes requises pour l'installation, l'entretien et la réparation de conduits électriques affectant les terrains suivants: 6) à l'ouest du boulevard Pie IX, au sud de la rue St-Zotique — C.S.M. 709.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le 23 septembre 1964, conformément à la loi, le Bureau des Expropriations de Montréal a déposé au bureau du greffier de la ville son rapport, en date du 22 septembre 1964, concernant l'expropriation ci-dessus et que ce rapport sera présenté pour confirmation et homologation, à la Cour supérieure ou à l'un de ses honorables juges, division de pratique, chambre no 31, au palais de justice, à Montréal, le trentième jour d'octobre 1964 à 10:30 heures du matin ou aussitôt que conseil pourra être entendu.

Le greffier de la Ville,
GABRIEL MORIN

Hôtel de Ville,
Montréal, le 29 septembre 1964.

VILLE de MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable pour les fins de pans coupés de certains immeubles situés aux angles nord-est et sud-ouest de l'avenue Laurier et de la onzième avenue — C.S.M. 756.

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis public que le 19 novembre 1964, à 10:30 heures du matin, au 7ème étage de l'édifice portant le numéro civique 506 est, rue Ste-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles décrits ci-dessous dont la ville de Montréal a décidé l'expropriation en vertu des articles 955 et suivants de sa charte, suivant résolution de son Conseil le 4 juin 1964, conformément au plan d'expropriation L-31 Hochelaga ainsi que les dommages résultant de cette expropriation.

Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décidée pour les fins susdites, tous du cadastre du Village Incorporé d'Hochelaga, de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants :

Item	Numéro de cadastre	Subdivision	Numéro civique	Rue
1	184	P-132	—	Laurier est
2	184	P-31	—	Laurier est

PARENT, McDONALD & MERCIER,
Procureurs de la Ville de Montréal

Hôtel de Ville,
Montréal, le 29 septembre 1964.

Une savoureuse expérience

Le nouveau cigare Reas Candella est à la fois doux et savoureux. Il est enrobé d'une feuille de tabac "Candella" qui lui confère une agréable douceur. Les fins havanes qui le composent lui assurent une saveur incomparable. Offrez-vous cet excellent cigare qui allie superbement la douceur à la saveur.

BELVEDERES 22¢* PETIT CORONAS 22¢* CORONAS GRANDES 39¢*
*Prix suggérés, toutes taxes comprises

REAS CANDELLA — un signe de goût
Produit de GENERAL CIGAR COMPANY, LIMITED
réputée pour ses fins cigares

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 648-011 — MAURICE MELOCHE, demandeur vs ADRIEN GIROUARD, défendeur. Le 9 octobre 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 190 rue Garden Cr. apt 3, en la cité de Dorval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRE LANDRIAU, H.C.S. UN. 1-2722. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 755-368 — CHEZ BARDET LTEE, demanderesse vs J. B. VINCELETTE, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1355 rue Ducharme en la cité d'Outremont, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : téléviseur, meubles de ménage, etc Conditions: ARGENT COMPTANT. G. MEUNIER, H.C.S. UN. 1-2722. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 453-297 — EQUITY ACCOUNTS BUYERS LTD., demanderesse vs J. E. V. MARANDA, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 8615 rue Stuart, app. 2 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur de marque Crosley et acc., meubles de ménage, etc Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 713-212 — DAME C. ARA SCHWARTZ & RALPH SCHWARTZ, demandeurs vs JOHN T. BRADLEY, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 10580 rue De L'Acadie Blvd., Appt 21 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur de marque Admiral et acc., meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GERALD H. GORNITSKY, H.C.S. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 645-513 — GEORGE HADDAD, demandeur vs A. MOUNT PLEASANT, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'entreposage du gardien au No 2451 rue Notre-Dame Est, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur de marque Marconi 21" modèle de table et acc., meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S. VI 2-9192. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 773-007 — LOUIS FASSIO (LOUIS FASSIO SERVICE STATION), demandeur vs E. BOUCHARD, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 394 rue Sicard en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur de 21" modèle de table & ac., meubles de ménage etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 774-539 — ARTHUR LAFOND, demandeur vs PAULINE BOULANGER, défenderesse. Le 8 octobre 1964, à 3 heures de l'après-midi au domicile antérieur de la défenderesse au No 4577 rue St-Jacques ouest (deux chambres) en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur de marque RCA Victor et acc., meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. PERRY GURALNICK, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPERIEURE, No 614-172 — PAUL SZUTS, demandeur vs WILFRID WHITE, défendeur vs EQUITY ACCOUNTS BUYERS LTD, cessionnaire. Le 8 octobre 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 4621 rue Linton, Appt 10 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur de marque Westinghouse et acc. (console) et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. SAUL LAUFER, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 647-362 — THE ROYAL TRUST CO., demanderesse es-qualité vs STEPHEN BANGARTH, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 11 heures de l'avant-midi au lieu d'entrepôt du gardien au No 560 rue Orly en la cité de Dorval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 2 peintures représentant "un jeune homme jouant du violon" et un paysage. Conditions : ARGENT COMPTANT. ANDRE LANDRIAU, H.C.S. UN. 1-2722 Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 765-778 — PROVOST AUTO ELECTRIC LIMITEE, demanderesse vs N. FRASCARELLI "N. FRASCARELLI & SON", défendeur. Le 8 octobre 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 511 rue Bélanger est, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : machine à additionner, filière, coffre-fort, meubles de bureau, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. G. ROSE, H.C.S. 845-3106. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Terrebonne. COUR SUPERIEURE, No 536-46 — JEAN RENE DUHAIME, demandeur vs MARTIN MOURAND, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 12 heures de l'avant-midi à la place d'affaires du défendeur au No 921 rue Mont-Royal est, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : caisse enregistreuse, fixtures, réfrigérateur Westinghouse, horloge électrique, marchandises assorties. Conditions: ARGENT COMPTANT. G. MEUNIER, H.C.S. UN. 1-2722 Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 647-629 — NATIONAL DRUG AND CHEMICAL CO OF CANADA LIMITED, demanderesse vs STANLEY MINCOFF & JOHNNY MINCOFF "RAPID MARKET", défendeurs. Le 8 octobre 1964, à 11 heures de l'avant-midi à la place d'affaires des défendeurs au No 9163 rue Marseille en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en : camionnette Ford pour la viande, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. POITEVIN, H.C.S. 845-3106. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 640-732 — JEAN MARIE L'HEUREUX INC., demanderesse vs FERNAND JOUBERT, défendeur. Le 9 octobre 1964, à 10 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du gardien au No 2025 rue Charland en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : automobile marque Chevrolet 1959 licence 311-535 P.Q. 1963 et acc Conditions : ARGENT COMPTANT. HAROLD RIVET, H.C.S. UN. 1-2722. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 754-803 — ADRIEN L'HEUREUX, demandeur vs LEON FRENETTE, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 6382 rue Faribeau en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : Téléviseur, stéréo, meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. POITEVIN, H.C.S. 845-3106. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 771-319 — METEOR ELECTRONICS INC., demanderesse vs GERARD PARENT, défendeur. Le 9 octobre 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 1715 rue Orléans en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : meubles de ménage, téléviseur, lampes, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. A. LANDRIAU, H.C.S. UN. 1-9873. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Hull. COUR DE MAGISTRAT, No 40337 — JOHN SELLERS "SELLERS GARAGE", demandeur vs DAME LUCILLE PILON, défenderesse. Le 9 octobre 1964, à 10 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 604 5ième avenue en la cité de Verdun, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en : téléviseurs, tourne-disques, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. RENE BEAUCHAMP, H.C.S. 861-9873 Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 771-084 — ANTONIO PARENTE, demandeur vs GUISEPPE NERO, défendeur. Le 8 octobre 1964, à (12) midi au domicile du défendeur au No 9154 rue 16e Ave. en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : T.V. Admiral et meubles de ménage. Conditions : ARGENT COMPTANT. GILLES BOISVERT, H.C.S. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 636-508 — DAME IDA SCHWARTZ & VIR, demandeurs vs ERIC CHRISTE DEN, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 2 heures de l'après-midi au domicile et place d'affaires du défendeur au No 723 rue Boul. Décarie en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : comptoir, caisse enregistreuse, fixtures, frigidaire, etc Conditions: ARGENT COMPTANT. J. M. PAQUETTE, H.C.S. 845-3106. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 588-552 — LUCIEN JUTRAS LTEE, demanderesse vs J. E. BAILEY, défendeur. Le 9 octobre 1964, à 1 heure de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2160 rue De la Sorbonne en la cité St-Laurent, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : Téléviseurs (2), radio, meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. E. MENARD, H.C S. 845-5830. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 762-122 — RUTH WIGHT DURANT ET VIR "THE CLEMENT P. WIGHT AGENCY", demandeurs vs MRS. V. RAHR, défenderesse. Le 8 octobre 1964, à 11.30 heures de l'avant-midi au domicile de la défenderesse au No 4560 rue Ste-Catherine ouest, apt. 18, en la cité de Westmount, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : Téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. M. PAQUETTE, H.C.S. 845-3106 Montréal, 28 septembre 1964.

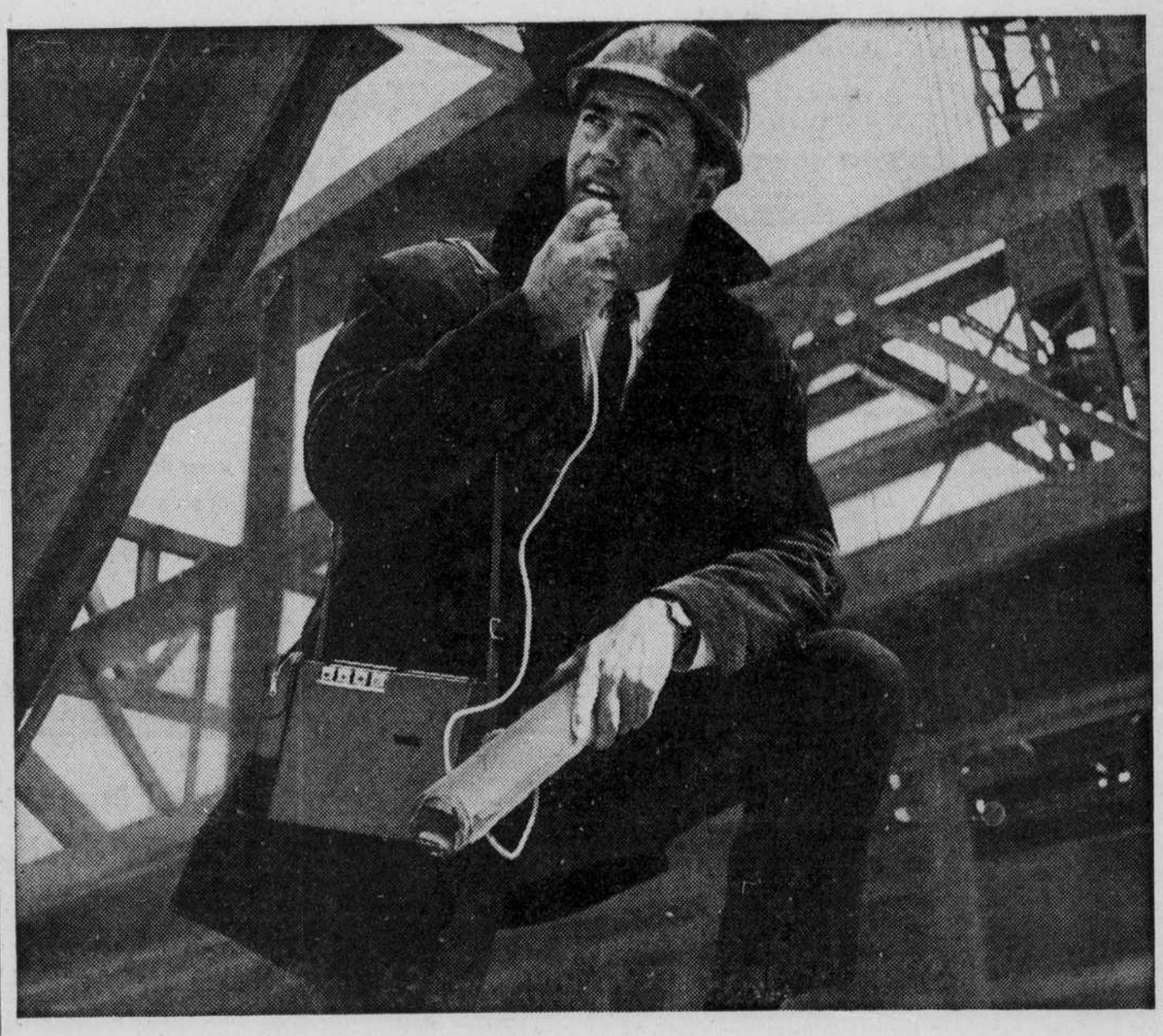
Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 587-297 — LA CIE LEGARE LIMITEE, demanderesse vs WILLEY TREMBLAY, défendeur & NOEL ANFOUSSE, tiers-saisi. Le 8 octobre 1964, à 1 heure de l'après-midi à la place d'affaires du tiers-saisi au No 2423 rue Notre-Dame est, en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du tiers-saisi saisis en cette cause, consistant en : machine à coudre, téléviseur, filière, meubles de bureau, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. G. MEUNIER, H C.S. UN. 1-2722. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR SUPERIEURE, No 630-455 — MICHELE PANARELLO, demandeur vs WILLIAM WHITE, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 11 h. de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 10437 rue Paris en la cité de Montréal-Nord et District de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur de marque Philco 17" portatif (Town and Country) et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. ZALMAN SINGER, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DE MAGISTRAT, No 759-180 — ROGERS HOUSEWARES LTD., demanderesse vs JOACHIM PROULX, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 1918 rue Parthenais en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : 1 téléviseur 21" modèle de console et acc., et meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. IRVING FRUITMAN, H.C.S. VI. 2-9192. Montréal, 28 septembre 1964.

Province de Québec, District de Montréal. COUR DE MAGISTRAT, No 752-571 — FRENETTE ASSURANCES LIMITEE, demanderesse vs ARMAND SOUCY, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 12 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au No 31 rue Stirling à Ville Lasalle, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions : ARGENT COMPTANT. J. M. PAQUETTE, H.C. S. 845-3106. Montréal, 28 sept. 1964

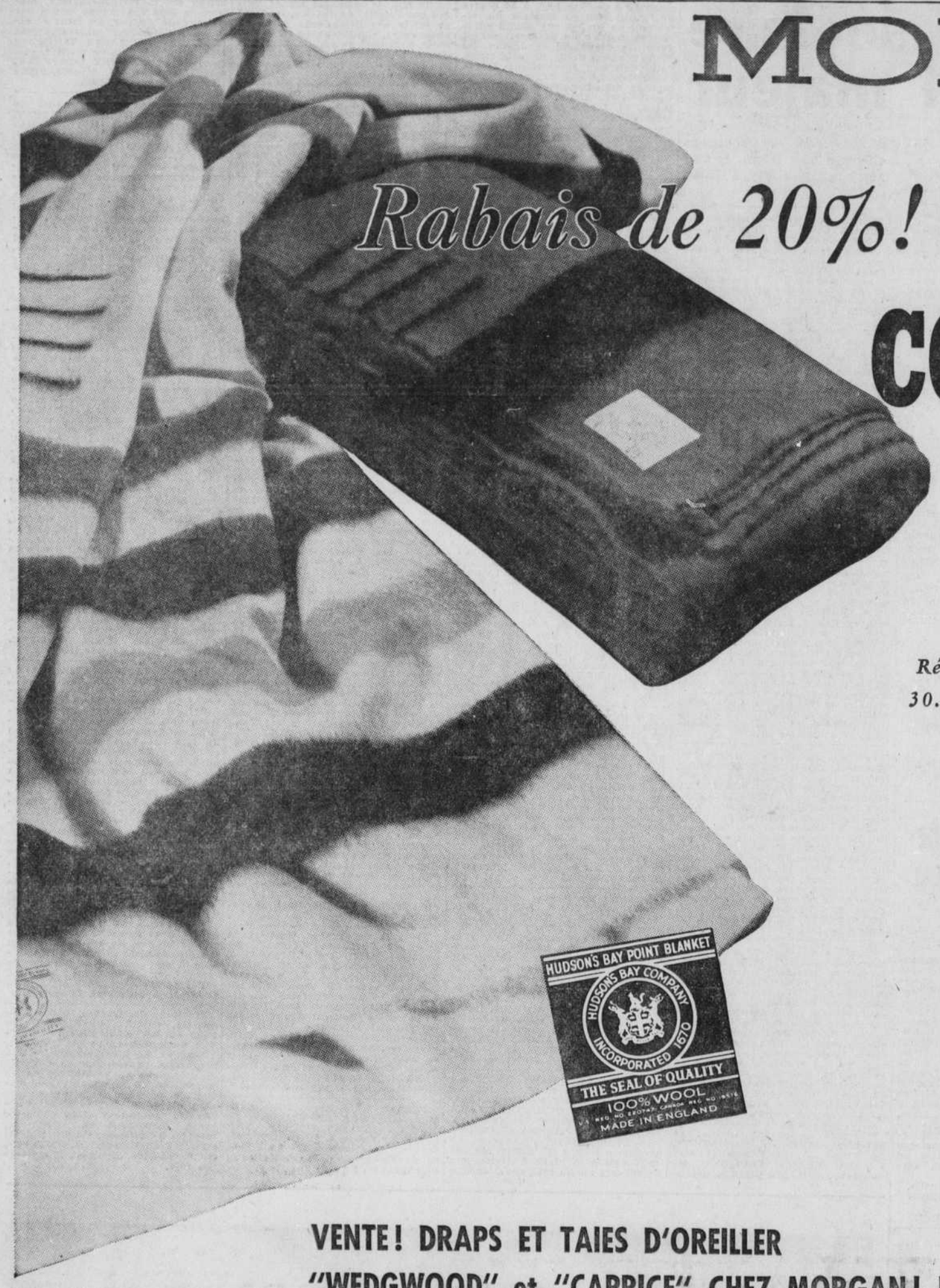
Province de Québec, District de Joliette. COUR SUPERIEURE, No 17215 — ARTHUR DROUIN LIMITEE, demanderesse vs PAUL AUGER, défendeur. Le 8 octobre 1964, à 12½ heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 5407 rue Marie-Antoinette en la cité d'Anjou, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en : téléviseur, meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. J. POITEVIN, H.C.S. 845-3106. Montréal, 28 septembre 1964.



Robuste et nouvelle, cette machine à dicter peut vous suivre partout

Vous n'av

MORGAN



Rabais de 20%! Vente annuelle Morgan

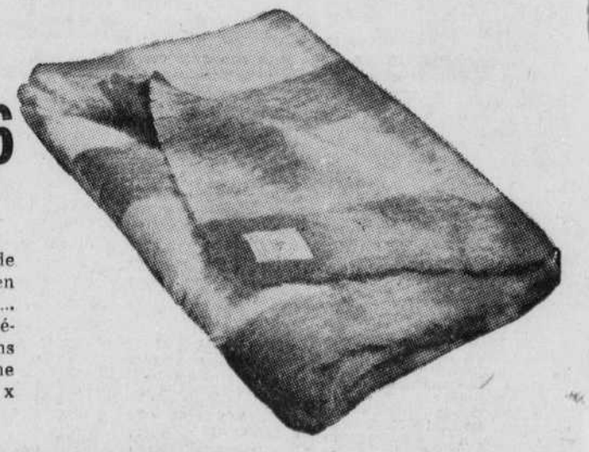
COUVERTURES quatre marques BAIE D'HUDSON!

Rég. 30.00 **23.88**

Rabais de 20% sur ces fameuses couvertures Hudson's Bay" marquées douillettes, moëlleuses, magnifiques à regarder et incroyablement durables ! D'un standard mondial... tissées en Angleterre d'après les standard de la Hudson's Bay depuis plus de trois siècles. Chacune des couvertures doit avoir un poids et une mesure déterminée de six livres, 70 po. x 90 po. Choisissez d'après les magnifiques teintes d'écarlate, bleu ciel, rose, réséda, or ou rayures multicolores en noir, jaune, rouge et vert sur fond blanc.

Rabais... luxueux jetés de mohair Hudson'Bay!

Rég. 22.95 **18.36**



Du plus "beau" et du plus grand luxe... à 20% de rabais! Jetés ultra-légers... 100% mohair tissé en Ecosse... avec les longues fibres de la chèvre Angora... chaude, légère et magnifique... joli motif; ne requérant presqu'aucun soin. Choisissez d'après les tartans authentiques ou les écossais... nous avons toute une panoplie de couleurs à vous offrir. Grandeur 48 po. x 72 po., poids de 32 ozs.

VENTE! DRAPS ET TAIES D'OREILLER "WEDGWOOD" et "CAPRICE" CHEZ MORGAN! DRAPS PASTEL, TAIES AVEC BORDURES RAYEES ASSORTIES!

Draps et taies d'oreillers pastels avec bordures rayées...

Draps et taies en coton de qualité dans les tons de rose, bleu, or, vert ou sable avec bordures rayées... multicolores, dramatiques et coordonées. Grandeurs approx. finies.

Draps droits

72" x 100" **3.38** 81" x 100" **3.78**

Taies d'oreiller assorties

42" x 33" **1.68** la paire

Draps et taies en quatre couleurs... motif à fleur "Royal Orchid"...

En rose, bleu, or ou lilas... imprimé pochoir motif à fleur sur toute la surface à fond blanc. Draps emboîtants en coton de première qualité... élastifiés au quatre coins. Grandeur approx. finie.

Draps droits		Draps emboîtants	
72 po. x 100 po.	**3.78**	39 po. x 75 po., gr. lit jumeau	**3.78**
81 po. x 100 po.	**4.09**	54 po. x 75 po., gr. lit double	**4.09**

Taies d'oreiller assorties 42 po. x 33 po. la paire 1.68

"Petaltone"! Draps et taies de teintes pastel unies extra-longs

Exquises teintes unies dans les tons de rose, jaune, vert, ou sable. Draps emboîtants en coton de première qualité... avec quatre coins élastifiés. Gr. appr. finies.

Draps droits		Draps emboîtants	
72 po. x 104 po.	**3.38**	39 po. x 75 po., lit jumeau	**3.38**
81 po. x 104 po.	**3.58**	54 po. x 75 po., lit double	**3.58**

Taies d'oreiller assorties 42 po. x 33 po., la paire 1.58

Draps et taies d'oreiller en percale blanc neige...

Draps de percale souple et soyeuse... faits expressément d'après les spécifications Morgan. Les draps emboîtants sont élastifiés aux quatre coins. Gr. appr. finie.

Draps à ourlet fil tiré

72 po. x 104 po.	**3.96**	90 po. x 104 po.	**4.76**
81 po. x 104 po.	**4.39**	108 po. x 117 po.	**9.29**
Draps droits à ourlet fil tiré		108 po. x 117 po.	**8.79**
Draps emboîtants		54" x 80", lit double, très long	**4.76**
39 po. x 75 po., lit jumeau	**3.96**	60 po. x 80 po., "queen size"	**5.49**
39" x 80", lit jumeau, très long	**4.39**	82 po. x 84 po., "king size"	**6.99**
54 po. x 75 po., lit double	**4.39**	"Hollywood size"	**8.99**
Taies d'oreiller à ourlet fil tiré			
42 po. x 33 po. la paire	**1.99**	44 po. x 33 po. la paire	**2.19**

Vente! Draps et taies d'oreiller "Caprice" chez Morgan! Draps pastel, taies avec bordures rayées assorties!

Draps et taies en coton de qualité dans les tons de rose, bleu, or, vert ou sable avec bordures rayées... multicolores, dramatiques et coordonnés. Grandeurs approx. finies.

Draps droits

72 po. x x100 po **3.38** 81 po. x 100 po. **3.78**

Taies d'oreiller assorties

42 po. x 33 po. la paire **1.68**

Draps et taies en coton blanc neige de première qualité. Styles: droit ou emboîtant

Draps extra-longs et taies en coton de première qualité... durable et "Sanforized" faits selon les spécifications Morgan, sans apprêt artificiel. Gr. appr. finie.

Draps droits à ourlet fil tiré		81 po. x 104 po.	**3.59**
63 po. x 104 po.	**3.16**	90 po. x 104 po.	**3.96**
72 po. x 104 po.	**3.39**	Ourlet uni 54 po. x 90 po.	**2.39**
Draps emboîtants		36 po. x 75 po., gr. simple	**2.99**
28 po. x 52 po., grandeur berceau	**1.79**	39 po. x 75 po. lit jumeau	**2.99**
30 po. x 72 po., lit superposé	**2.76**	48 po. x 75 po. trois-quarts	**2.99**
33 po. x 63 po., gr. lit de jeune	**2.76**	54 po. x 75 po. lit double	**2.99**

Housses de percale non blanchie pour matelas!

Couverture de matelas en percale non-blanchie qui résistera pendant de nombreux lavages et donnera à votre matelas plusieurs autres années d'usage. Coupé avec soin... glissière pour une manipulation facile. Les grandeurs sont approximatives.

Lit double	rég. 5.50	**3.69**
Lit ¾	rég. 6.25	**4.19**
Grandeur lit double	rég. 6.75	**4.49**





Grand rabais! Piqués de matelas choix de quatre grandeurs...

Protégez vos matelas de la poussière indésirable et accroissez-en le confort et l'usage... rabais de 23% à 24%! Fait à même le coton blanc de Morgan... garni de coton ouaté à l'intérieur, piqué chevron pour prévenir l'effilochage. Finis avec rubans élastiques dans les coins pour vous procurer un parfait ajustement.

Gr. approximative

Lit simple, 36 po x 76 po	rég. 6.45	**4.95**
Lit jumeau, 40 po x 76 po	rég. 6.95	**5.25**
Lit 3/4, 46 po x 76 po	rég. 8.50	**6.35**
Lit double, 54 po x 76 po	rég. 8.95	**6.75**

Téléphoner à 842-6261

Linge de maison, rayon 16, au quatrième, aussi à Dorval, Rockland, Boulevard et Snowdon

HEURES D'AFFAIRES MORGAN : MAGASIN PRINCIPAL, DE 9 H. A 5 H. 30 — SUCCURSALES : DE 9 H. 30 A 6 H.
OUVERTS LE SOIR LES JEUDIS ET VENDREDIS — MAGASIN PRINCIPAL JUSQU'A 9 H.
SUCCURSALES 9 H. 30 — TELEPHONER A 842-6261

LE DEVOIR

MONTRÉAL, MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

Supplément sur les assurances

Section de l'assurance générale

Sécurité routière et assurance-automobile au Québec



L'assurance-automobile, un problème dont les résonances affectent un très vaste secteur de la population, a fait l'objet des préoccupations de ceux qui ont participé cette année au numéro spécial du "DEVOIR", sur les assurances. Nos lecteurs trouveront ci-contre les éléments de la table ronde sur l'assurance-automobile, à laquelle ont participé cinq experts du domaine de l'assurance, groupés autour de M. Claude Ryan, directeur du "DEVOIR", qui animait cette table ronde. Nous présentons en cette page par une photo individuelle, chacun des participants à la table ronde.

TABLE RONDE

— I —

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU QUÉBEC

M. Ryan : L'an dernier au Canada nous avons eu 4,000 pertes de vie attribuables à des accidents d'automobile. En 1936, soit 27 ans plus tôt, nous avions eu 1,300 pertes de vie. Cela représente une augmentation de 300 p.c. au cours des 30 dernières années.

Les frais occasionnés par des accidents d'automobile de toutes sortes en 1963 se sont élevés à $350 millions, c'est-à-dire à environ $18 par citoyen. C'est dire que les automobiles qui sont présentement en usage au Canada coûteraient chaque année, seulement en accidents, $18 par citoyen.

Nous avions l'an dernier environ 7 millions de conducteurs enregistrés au Canada. On prévoyait qu'environ 500,000 de ces conducteurs seraient impliqués d'une matière ou de l'autre au cours de l'année dans un accident ou dans des incidents ou difficultés avec la loi.

Il semble que la situation du Québec soit particulièrement aiguë à cet égard. Je vous soumets ces chiffres pour discussion. Est-il vrai que notre situation est plus mauvaise que celle du reste du pays? Si oui, à quoi attribuer cette situation?

M. Findlay: Vous avez certainement indiqué la direction à suivre si nous voulons vérifier dans quelle mesure la situation du Québec est plus mauvaise que celle du reste du pays. D'après les statistiques contenues dans le rapport du surintendant des assurances du Canada pour l'année 1963, on voit que les pertes attribuables à des sinistres-automobiles dans le Québec sont pratiquement aussi élevées que les pertes encourues dans la province d'Ontario alors que, par ailleurs, le nombre de véhicules assurés en Ontario est beaucoup plus élevé que dans le Québec.

M. Parizeau: Nous n'avons pas de statistique qui nous permette de juger vraiment la situation. On sait cependant que, suivant les statistiques établies par le bureau central des assureurs au point de vue tarification, le coût moyen par sinistre à Montréal, par rapport au coût moyen à Toronto est à peu près du même ordre: à Montréal, le coût fut de $357 pour l'année 1962; pour la même année le coût fut de $355 à Toronto. Cependant, ce qui est très important, c'est le fait que la fréquence d'accidents, c'est-à-dire le nombre d'accidents par 100 véhicules assurés, est beaucoup plus élevée à Montréal qu'à Toronto. A Montréal, nous avons une fréquence de 17.6, alors qu'à Toronto la fréquence est de 11.6. Si l'on veut se placer à l'échelle provinciale, la fréquence pour l'Ontario fut de 9.7 en 1962; elle fut de 15 dans le Québec. Si l'on ajoute à ces chiffres le fait qu'il y a beaucoup plus de véhicules en Ontario que dans le Québec, on voit immédiatement en quoi la situation est si grave dans notre province. En Ontario, on compte environ 1,400,000 véhicules de promenade privés, contre seulement 700,000 dans le Québec.

M. Findlay: Vous avez parlé des véhicules assurés. Mais pour les véhicules enregistrés, il faut compter dans la province de Québec 1,300,000 véhicules en 1963, contre 2,200,000 en Ontario.

A quoi attribuer notre situation : conducteurs peu éduqués ? lois mal faites ? passivité des autorités ?

M. Ryan: Cette disparité notoire dans la fréquence des accidents au Québec et dans l'Ontario est-elle attribuable au fait que nos conducteurs d'automobile dans le Québec sont moins disciplinés? Comment expliquez-vous la situation actuelle?

M. Lefebvre : On peut expliquer cette situation en partie par notre tempérament latin. Nous avons moins le respect des lois — j'ai fait des études là-dessus — que l'Anglo-Saxon. Ce dernier a davantage la crainte des représailles. Cette inquiétude fait partie de sa vie commune. Chez nous, on a un peu cette désinvolture, cette tendance à espérer que l'on pourra peut-être s'en tirer sans être pris.

Il faut dire aussi que notre voisine, l'Ontario, a commencé longtemps avant nous un travail d'éducation du public en matière de sécurité routière. L'organisation mise sur pied par l'Ontario est plus complète que la nôtre. La police a été organisée de manière à faire respecter les lois. Les autorités ont établi le système de points "démérités" pour les conducteurs — système que nous n'avons point encore au Québec et que nous demandons au gouvernement d'instaurer depuis de nombreuses années. En ma qualité de président de Prudentia, j'ai demandé, dans un mémoire soumis au premier ministre, de doter le Québec d'une police spécialisée de la route, comme cela existe aux Etats-Unis sous le nom de Highway Patrol. Ces policiers se spécialisent en sécurité routière; ils étudient et connaissent le code de la route et se dévouent entièrement à la cause de la sécurité routière.

Il y a un énorme travail d'éducation à faire au niveau gouvernemental afin de fournir à nos législateurs des faits, des raisons qui les amènent à établir des lois spéciales. Je crois que ces autorités n'ont pas en main les chiffres nécessaires pour se documenter et agir en matière de sécurité routière.

M. Parizeau: Notre tempérament latin est sûrement un facteur important. N'y aurait-il pas lieu de signaler aussi l'activité plus serrée des autorités policières en Ontario, et également l'attitude plus sévère de bon nombre de juges: je compare toujours l'Ontario et le Québec. Un progrès sensible a été réalisé depuis un certain temps dans la province. Il y a encore beaucoup à faire.

M. Bonneau: Je suis tout à fait d'accord sur la question du tempérament latin. Il faudrait des lois plus rigides, et surtout des lois appliquées de façon plus sévère. Nos lois sont assez sévères, mais on ne les applique pas à fond. Les suspensions prévues par la loi sont rarement infligées. Tous les jours, des gens causent des accidents, sans posséder de permis de conduire: il est rare que des accusations soient portées contre ces personnes. Des recours sont toujours possibles, mais en général on n'a pas le temps de se mettre en frais de s'adresser au tribunal à tous propos.

Les conducteurs les plus dangereux sont ceux qui ont entre 21 et 25 ans

M. Meloche: Si la loi concernant l'âge des conducteurs était davantage respectée, la sécurité serait mieux assurée. D'autre part, l'expérience démontre que ce ne sont pas surtout les conducteurs âgés de moins de 21 ans qui causent les accidents, mais plutôt les jeunes âgés de 21 à 25 ans.

Autrefois, il était de mode de critiquer les jeunes conducteurs âgés de moins de 21 ans. On disait que c'était le grand-père qui leur laissait la voiture ou que leur père n'était pas conscient de la responsabilité qu'il assumait en les laissant conduire. Aujourd'hui, la situation a changé. Les compagnies d'assurance avec qui je transige me disent que le chauffeur le plus dangereux est âgé de 21 à 25 ans.

L'alcool

M. Lefebvre: Il ne faut pas imputer toute la responsabilté aux magistrats. Il serait nécessaire de demander au ministère fédéral de la justice de modifier certains articles du code criminel, de manière à donner aux juges la liberté de procéder à certains tests contre l'alcoolisme. On a mis à jour un instrument de test appelé communément breath-O-lizer. Cet instrument permet de détecter la quantité exacte d'alcool qui s'était infiltrée dans le sang du conducteur au moment d'un accident ou d'une arrestation. Cet instrument est plus précis que la prise de sang proprement dite. Il permet d'éviter toute ambiguïté ou contradiction pouvant résulter de la manipulation du sang extrait à l'occasion d'une prise de sang.

Dans la province de Québec, nous n'avons rien qui permette de condamner un homme arrêté au volant de son auto en état d'ivresse. Au point de vue légal, nous sommes démunis.

La qualité du système routier : facteur discutable

M. Ryan: Le développement moins avancé de nos routes serait-il une des causes qui expliquent la haute fréquence des accidents au Québec

M. Parizeau: Si on situe la question au niveau de la province dans son ensemble, il est possible que ce facteur joue un rôle important. Par contre, si on compare la fréquence des accidents à Montréal et à Toronto, il semble que ce facteur ne tienne plus. On peut tout de même supposer que Toronto et Montréal possèdent des circuits routiers de qualité à peu près équivalente.

M. Findlay: Du point de vue légal, le conducteur est toujours tenu de conduire prudemment, de garder sa voiture sous contrôle afin d'éviter un accident. Peu importe la condition de la route sur laquelle il conduit: il doit éviter tout danger qui pourrait entraîner un accident.

M. Parizeau: Il faut tout de même être conscient du fait qu'on ne peut pas toujours exiger de gens qui se trouveraient dans une région où les routes sont moins bonnes la même qualité de rendement que l'on peut attendre des gens dans une région où les routes sont très bien organisées. Même si l'on ne saurait excuser l'imprudence de plusieurs conducteurs, la qualité du service routier a son importance. Elle est sûrement l'une des causes qu'il faut étudier.

M. Findlay: J'admets la valadité de cette distinction. On a vu, lors de la fin de semaine de la fête du travail, qu'il s'était produit très peu d'accidents sur les grandes routes. Les accidents qui furent rapportées se produisirent pour la plupart sur des routes secondaires. Cela veut dire que, là où la route est bonne, il y a moins de danger.

M. Lefebvre: En Ontario, les routes principales et les routes secondaires sont mieux aménagées que dans Québec. Nous avons encore dans Québec un nombre incalculable de milles de chemin de terre, nous avons des ponts vieillots qui sont dangereux et étroits et qui, dans les soirées de brume ou d'hiver, présentent un réel danger pour l'automobiliste. Les résultats de la fin de semaine de la fête du travail semblent prouver cet avancé. Nous n'avons compté qu'une mort accidentelle sur les routes principales, contre 38 à 40 sur les routes secondaires.

Les campagnes de sécurité routière sont-elles un remède efficace ?

M. Meloche: Ces campagnes de sécurité routière n'ont pas semblé être trop efficaces jusqu'à maintenant.

M. Parizeau: Il ne faut pas considérer ces efforts dans une perspective de court terme. Il faut plutôt les considérer à long terme. Je suis convaincu que si on multiplie et intensifie ces campagnes, si on les maintient de façon fréquente, cet effort affectera indirectement la psychologie des conducteurs. Il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats, sauf si l'on concentre un effort tout à fait spécial dans un secteur donné.

M. Lefebvre: L'adulte est toujours un grand enfant. S'il se sent surveillé par une police qualifiée, il se comportera plus raisonnablement.

(Suite à la page 21)

Quelques réflexions sur la dernière année

par Claude RYAN

La publication annuelle du supplément du Devoir sur l'assurance nous fournit une excellente occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans ce domaine au cours des douze mois écoulés. Mais nous aurions la sensation de manquer à notre responsabilité si, en plus de présenter des faits et des chiffres, nous n'offrions pas à nos lecteurs quelques réflexions sur le développement de ce très important secteur de l'économie que constitue le monde des assurances.

Voici quelques réflexions glanées, ces dernières semaines, au hasard des rencontres qu'il nous a été donné de faire dans le milieu des assurances.

L'ASSURANCE : UNE PROFESSION

Un préjugé profondément ancré veut que l'assurance soit une sorte de refuge pour esprits qui n'ont pas réussi à se caser ailleurs. De fait — et c'était dû en bonne mesure à un système d'enseignement qui n'était pas assez en contact avec la vie réelle — plusieurs produits de nos écoles et de nos collèges ont abouti un jour dans l'assurance sans avoir été aucunement préparés à cette carrière. Ce phénomène a créé chez plusieurs une sorte de préjugé défavorable à l'endroit de l'assurance.

Ce préjugé est ridicule et nocif. Il nous a longtemps fermé les yeux sur l'un des secteurs les plus dynamiques de l'activité économique. Afin d'éliminer ce préjugé, il est très important de faire connaître sous son vrai jour le travail de nos sociétés d'assurance et la grande variété de carrières et de chances de perfectionnement qu'elles offrent aux jeunes gens munis d'une formation secondaire ou universitaire. Un travail d'information s'impose dans nos écoles secondaires et nos collèges. Une réhabilitation de l'assurance s'impose également dans le programme académique de nos écoles supérieures de commerce. Un assureur d'expérience nous faisait remarquer l'autre jour qu'il n'y a pas encore, dans au moins l'une de nos grandes écoles de commerce, de chaire consacrée à l'assurance-vie. C'est une lacune impardonnable, après toutes les énergies que nous avons orientées vers ce secteur depuis un quart de siècle.

Le milieu de l'assurance constitue actuellement l'un des terrains les plus propices à l'éducation des adultes. Des centaines de personnes travaillent dans le secteur de l'assurance et n'ont pu recevoir, avant d'y entrer, la formation intellectuelle ou professionnelle dont ils éprouvent le besoin. Il ne s'agit aucunement d'obliger ces personnes à évacuer un secteur qu'elles ont appris à connaître. Fort heureusement, les organismes professionnels du milieu ont mis sur pied, ces dernières années, de nombreuses séries de cours de perfectionnement qui permettent à des hommes engagés dans l'assurance, tout en poursuivant leur travail professionnel, d'acquérir un complément de formation. Certains de ces cours ont une grande valeur. Tous ceux qui travaillent présentement dans le domaine de l'assurance et qui n'ont pas reçu pendant leurs années d'étude une formation professionnelle complète auraient profit à s'inscrire à ces cours pendant qu'il est encore temps. Demain, ils seront supplantés, s'ils ne s'occupent pas dès maintenant de ce problème, par des hommes plus jeunes qui auront reçu dans les universités une formation spécialisée.

LES TENTATIONS DE L'AGE ADULTE

La plupart de nos sociétés canadiennes-françaises d'assurance ont été édifiées grâce à la propagande et au concours tenace et désintéressé de nos sociétés patriotiques, de nos mouvements d'éducation populaire, de nos organismes professionnels, de nos journaux et revues indépendants. Les progrès de nos caisses populaires et de nos sociétés d'assurance n'auraient pas été possibles si, pendant 25 ans, dans des milliers de cercles d'étude humbles et modestes, à travers toute la province, des organismes qu'on qualifiait souvent d'abstraits et de désintéressés n'avaient habitué des jeunes de tous les milieux sociaux à orienter leurs épargnes vers les réservoirs créés sous l'inspiration de notre culture et de notre manière de voir. Nos mouvements d'éducation populaire ont aidé un public d'abord méfiant à comprendre qu'il pouvait s'adresser en toute sécurité à des institutions bâties par des hommes de chez nous.

Aujourd'hui, les institutions très modestes d'il y a un quart de siècle ont progressé. Certaines sont devenues très prospères. On a pu le constater, au cours des deux dernières années, en assistant à l'inauguration de certains immeubles. A l'intention des responsables de ces institutions, on doit se permettre de formuler un voeu: qu'ils n'oublient jamais leurs origines. Qu'ils ne cèdent pas à la tentation de rejeter comme secondaires ou comme de peu d'importance des moyens de propagande ou d'information sur lesquels ils surent compter aux moments difficiles. La tentation de celui qui a réussi, c'est de croire que son succès est dû à son seul mérite personnel et d'oublier qu'il n'aurait jamais obtenu les résultats dont il se glorifie s'il n'avait pu compter sur l'aide et l'appui de tout un milieu.

Nous devons aussi prendre les moyens voulus de conserver la direction des instruments de progrès économique que nous nous sommes donnés. Ces instruments sont encore modestes, surtout si on les compare à ceux dont disposent nos concitoyens de langue anglaise. Mais déjà ils nous permettent d'envisager une action intéressante. Je connais personnellement une importante société coopérative qui s'est vu épargner de graves difficultés financières grâce à l'action concertée de trois importantes sociétés d'assurance canadiennes-françaises.

Surtout dans le domaine de l'assurance générale, nous avons pu constater, au cours de la dernière année, que le voeu formulé au paragraphe précédent n'est pas superflu. Ainsi que M. Michel Parizeau le souligne ailleurs dans ce numéro, nos sociétés canadiennes-françaises d'as-

(Suite à la page 31)



M. H. F. FINDLAY,
conseiller juridique
Fédération des assureurs
du Canada



MICHEL PARIZEAU,
vice-président
Gérard Parizeau Ltée



JEAN MELOCHE,
courtier en assurances



JEAN-GUY LEFEBVRE,
ex-président Prudentia



G.-R. BONNEAU,
Cie Générale de Commerce

La tarification de l'assurance-automobile devrait davantage reposer sur une base scientifique et mathématique. — M. Parizeau

La tarification dans le domaine de l'assurance-automobile exige en 1964 une base plus scientifique, tel est l'avis exprimé par M. Michel Parizeau, vice-président de Gérard Parizeau Ltée, le Blanc Eldridge Parizeau Inc. M. Parizeau est également professeur à l'Ecole des hautes études commerciales, en matière d'assurances, directeur et co-président du comité d'éducation de l'Institut des assurances de la province de Québec; directeur de l'Association des courtiers en assurances de la province de Québec. M. Parizeau est diplômé en droit de l'université de Montréal et il y obtenait également une maîtrise en sciences commerciales.

Voici extrait de la revue Canadian Underwriter, livraison du 15 mai 1964, les principaux aspects de la question de tarification en assurance automobile, tel que traité dans un article qui s'intitule : Automobile Insurance, a scientific approach.

"Avons-nous abordé l'assurance-automobile de façon logique, scientifique, adaptée aux exigences modernes ?

La question n'est pas simplement académique. Nous savons que le commerce de l'assurance générale n'a pas été profitable, dans l'ensemble depuis plusieurs années et qu'au Canada, 1963, a été dans ce domaine l'une des pires.

L'assurance-automobile constitue près de la moitié de toutes les primes d'assurance générale, exclusion faite de celles de l'assurance-maladie et de l'assurance-accident; les pertes du côté de l'assurance-automobile ont dépassé la moyenne. Il n'est pas osé de dire que cette situation cause un certain malaise dans les milieux de l'assurance.

Des sociétés étrangères d'assurance ont quitté le marché canadien, d'autres ont limité le volume de leurs affaires et, des sociétés canadiennes d'assurances ne sont pas très satisfaites de lourdes réclamations qu'entraine l'assurance automobile. Le revenu de placements des grandes sociétés d'assurances étrangères ne compense pas toujours ces pertes, en dépit de l'avoir souvent considérable de ces sociétés.

S'il fallait que les pertes dans le domaine de l'assurance-automobile se poursuivent au même rythme pendant quelques années, la situation pourrait devenir grave, du moins dans le cas certaines sociétés.

Il faut s'attendre dans le commerce de l'assurance, comme en tout autre à des années creuses, mais il faut aussi compter sur un profit raisonnable. Il s'avère exact que les profits de 1959 à 1962 ont été moindres que les pertes encourues de 1956 à 1958 et en 1963.

SOMMES-NOUS A LA PAGE ?

Comment pouvons-nous admettre qu'un secteur aussi important de l'assurance, tel celui de l'assurance-automobile, poursuive son activité sur une bsae qui a pu être satisfaisante dans le passé, mais qui de toute évidence n'est plus adaptée aux exigences de l'heure ?

Il y a lieu de croire que l'optimisme invétéré des assureurs les a laissés sous l'impression que la situation s'améliorerait en procédant à des changements périodiques dans la tarification.

Certains efforts dans la direction d'une tarification scientifique ont été accomplis, mais il ne semble pas qu'ils aient vraiment été tentés dans une perpspective d'avenir.

Les catégories d'assurés augmentent, de nouvelles classes de tarifs ont été élaborées en vue de prévenir les réclamations sur une période plus prolongée.

Des augmentations de tarifs ont été appliquées à certains genres de risques, tandis que les primes diminuaient le cas de certains groupes.

En dépit de tous ces changements, il est intéressant de noter que des taux demeurent en 1964 à un niveau identique à celui de 1959 et qu'en 1963, ils sont même plus bas que ceux de 1958.

UN EXEMPLE

Un exemple établira qu'une prime d'assurance-automobile de $234, en 1958, était majorée à $247, en 1959; elle diminuait à $212, en 1960 et tombait à $207, en 1961, pour remonter à $225, en 1962 et diminuer à $214, en 1963 et s'établir à $254, en 1964.

Il s'agit d'une voiture conduite à Montréal dans une famille où il n'y a pas de chauffeur de moins de 25 ans; aucune réclamation a été faite depuis trois ans. L'assurance prévoit une limite de responsabilité de $50,000; le paiement de frais médicaux jusqu'à concurrence de $2,000; des dommages pour collision, prévoyant une déductibilité de $100.

La fréquence des accidents et la moyenne des réclamations n'ont fait qu'augmenter.

Les assureurs, jusqu'à un certain point ont été induits en erreur par l'accroissement régulier du revenu brut provenant des primes; ils ne se sont pas rendu compte que l'augmentation du nombre des véhicules et partant celui des assurés provoquaient cet accroissement.

DANS L'ENSEMBLE

Ces facteurs, dans l'ensemble, ne peuvent apporter d'eux-mêmes des modifications; ils contribuent seulement à l'augmentation des profits ou des pertes, selon le cas.

La loi des moyennes veut qu'un certain nombre d'unités affectés par une situation ou l'autre, à l'intérieur d'une classe donnée, créent une situation que l'augmentation du nombre de ces unités ne viendra pas modifier dans l'ensemble.

Quant au nombre plus grand de véhicules assurés, en raison surtout des règlements de sécurité, il ne faut pas en espérer une grande influence sur le résultat total, puisque les véhicules qui n'étaient pas assurés auparavant ont pu provoquer des dommages.

En certaines provinces, les sociétés d'assurances doivent assumer le fardeau du fonds d'indemnisation qui, dans le Québec par exemple, est entièrement financé par les sociétés d'assurances.

L'IMPRESSION DU PUBLIC

Le public a l'impression que les primes d'assurance-automobile ont constamment augmenté d'une année à l'autre. Cette notion n'est pas exacte, quand l'on considère la tarification de base dans une catégorie déterminée.

En regard de la tarification actuelle, les accidents fréquents ont entrainés chez ceux qui étaient en cause, des majorations de primes; ils tombaient tout simplement dans une autre catégorie de risques.

Si ce changement survenait à un moment de baisse de primes : 1960-61-63, le public n'y portait pas tellement attention. Mais, en 1963, certaines classes d'assurés ont subi des majorations de primes, alors que d'autres classes bénéficiaient de diminutions.

Il faut également constater que ces variations de primes se sont effectuées autour d'un niveau de base qui n'a pas tellement varié d'une année à l'autre.

Une erreur psychologique a pu se produire, de la part des assureurs. Au lieu d'établir des tarifs différents, en prenant comme base les pertes subies, il eut mieux valu indiquer aux assurés les tarifs de base de leur catégorie et inscrire sur les polices les crédits applicables, s'il n'y avait pas de réclamations.

LES ASSURES

Au moment du renouvellement de leur police, les assurés auraient mieux compris la perte du bénéfice de crédits, en raison d'accidents au cours de l'année qui venait de se terminer.

Le public se formalise d'une différence assez considérable entre la prime à la fin d'une année sans accident et celle qui échoit à celui qui assume la responsabilité d'un accident, si mineur soit-il.

LE GOUVERNEMENT

Des pressions ont été exercées, au Québec tout au moins, par des syndicats ouvriers et d'autres groupes qui ont réclamé l'intervention du gouvernement; certains ont limité leur requête à une forme de contrôle, alors que d'autres réclamaient une régie d'Etat.

Peut-être faut-il anticiper l'intervention gouvernementale sous forme d'un contrôle, si l'industrie de l'assurance elle-même ne tente pas sérieusement de modifier la situation actuelle.

LA REGIE D'ETAT

Dans un avenir rapproché, au Québec tout au moins, la régie de l'Etat dans le domaine de l'assurance, paraît impensable, tant au point de vue politique que du strict point de vue administratif. Il faudrait alors prévoir la disparition d'une foule de sociétés d'assurance, incorporées sous charte provinciale.

Lindustrie de l'assurance hésite, en ce moment, à décider une fois pour toute, si le temps est venu de considérer la question dans son ensemble et d'éliminer les différences d'opinion quant aux détails, afin d'en venir à une base mieux établie.

(Suite à la page 19)



LE GROUPE EQUITABLE

"UN GROUPE DE COMPAGNIES RÉELLEMENT CANADIENNES"

SIEGE SOCIAL : 200 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Tél. : VI. 2-7801

L'EQUITABLE

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES

Etablie en 1901

★ VOL
★ ACCIDENT
★ AUTOMOBILE
★ RESPONSABILITÉ
★ TRANSPORT TERRESTRE
★ BIENS IMMOBILIERS
★ BIENS MOBILIERS
★ BRIS DE GLACE
★ GARANTIE
★ INCENDIE

La Société

Provinciale

d'Assurances Générales

la compagnie d'assurances PROVINCES-UNIES

SYMBOLE DE

SÉCURITÉ

INTÉGRITÉ

SERVICE

SIÈGE SOCIAL : 276 OUEST, RUE SAINT-JACQUES — MONTRÉAL

"notre stabilité nous vaut la confiance de l'automobiliste"

La Compagnie d'Assurance du Club Automobile de Québec

SIEGE SOCIAL : 871, CHEMIN SAINT-LOUIS, QUEBEC, P. QUE.

SPÉCIALISTES EN ASSURANCE AUTOMOBILE

Les lois de solvabilité du Québec offrent la meilleure protection en Amérique du Nord

"Je réitère sans hésitation que les lois de solvabilité présentement en existence au Québec, accordent une protection pratiquement la meilleure de toute l'Amérique du Nord", a déclaré au DEVOIR, M. G.-R. Bonneau, directeur, production automobile et réclamations, à la Compagnie d'assurance générale de commerce, à St-Hyacinthe.

M. Bonneau a livré au DEVOIR pour sa publication annuelle sur les assurances, un commentaire sur la nature et le fonctionnement du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile. En voici les principaux aspects.

"J'aimerais tout d'abord préciser que si le fonds a été constitué par une loi du gouvernement provincial, il n'en est pas moins entièrement subventionné par les compagnies d'assurance opérant dans le Québec et ce, proportionnellement à la part de chacune dans le total des primes souscrites dans la province, pour l'assurance responsabilité.

Le fonds est une corporation publique avec siège social au numéro 81, de la rue St-Pierre, à Québec. Il a entre autres, le pouvoir d'acquitter, dans la mesure prévue, les jugements non satisfaits, d'indemniser les victimes d'accidents d'automobiles lorsque l'auteur en est inconnu et transiger ou faire des compromis avec les réclamants. Ce qui veut dire qu'une personne ayant une réclamation susceptible de faire l'objet d'une demande au fonds, n'est pas nécessairement obligée d'obtenir un jugement. Si après enquête, les administrateurs du fonds sont satisfaits de la responsabilité de l'auteur inconnu, du conducteur d'une voiture volée ou de l'absence de contrat d'assurance, le fonds peut négocier, transiger ou faire des compromis avec les réclamants, exactement comme si la réclamation avait été faite auprès d'une compagnie d'assurance.

Plus de $2 millions

Au 31 décembre 1963, le total des réclamations payées par le fonds d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile se chiffrait à $962,150.80, alors que les sinistres en cours contre le fonds s'élevaient à $690,193.00. Les administrateurs du fonds prévoient pour l'année 1964, un déboursé en excédent de $2,000,000.00 pour indemniser les victimes de ces genres d'accidents.

Le meilleur plan

La Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile ne serait pas complète sans l'intervention du fonds d'indemnisation, qui assure aux victimes des accidents de la route une protection telle qu'elle ne se compare et n'est surpassée par aucun autre système du genre en opération sur le continent nord-américain. S'il est vrai que chacune des provinces du Canada possède un plan de protection semblable, on en retrace même quatre aux Etats-Unis, soit au Maryland, au New-Jersey, à New-York et au Dakota Nord, celui du Québec a cet avantage sur les autres, qu'il suffit de l'existence d'une créance pour faire l'objet d'une réclamation; ailleurs, la créance doit en plus être non percevable. En d'autres mots, le détenteur d'un jugement n'est pas ici obligé de tenter de l'exécuter par des procédures longues et onéreuses ou de prouver l'insolvabilité de la personne responsable, il peut tout simplement faire sa demande directement au fonds pour obtenir paiement.

Exigences

Pour exercer un tel recours sous la loi du Québec, le créancier fait sa demande au fonds par une déclaration sous serment attestant :

1. avoir été victime d'un accident d'automobile;
2. avoir obtenu un jugement définitif contre l'auteur du délit;
3. qu'il n'a été aucunement satisfait au jugement, ou indiquant, le cas échéant, la somme payée s'il a reçu compensation partielle;
4. qu'aucun assureur ne bénéficiera du montant réclamé;
5. qu'il n'y a pas d'autres réclamations possibles découlant du même accident.

Sur réception d'une telle preuve de créance accompagnée d'une copie certifiée conforme du jugement établissant la créance judiciaire et ce dans l'année du jugement, le fonds doit jusqu'à concurrence de $35,000 en excédent de $200.00 pour dommages matériels, payer dans un délai de sept jours. La condition (5) s'impose du fait que s'il existait d'autres réclamations résultant du même accident, pouvant concourir dans l'indemnité prévue à la loi, et qu'il y aurait possibilité de réclamations dépassant le montant total prescrit de $35,000, il est normal que le fonds pourrait alors surseoir au paiement jusqu'à ce que les autres créances aient été liquidées.

Le cas du chauffard

Dans le cas du conducteur qui s'enfuit après l'accident et dont l'identité n'a pu être découverte, si la victime a une réclamation susceptible de faire l'objet d'une demande au fonds, la seule procédure à suivre pour elle est de donner au fonds un avis circonstancié sur les faits de l'accident et à défaut de recevoir règlement dans les soixante jours, cette personne peut intenter contre le fonds une poursuite, et le fonds est tenu de satisfaire au jugement dans la même mesure que si jugement avait été rendu contre l'auteur de l'accident. Comme il s'agit ici d'une créance litigieuse et non liquidée, dont l'existence dépend d'un jugement favorable sur la question de responsabilité, si le fonds après enquête, a un doute sur la responsabilité partielle ou entière de l'inconnu, il peut invoquer tous les moyens de défense qui étaient propres à ce dernier, c'est-à-dire contester pour et au nom de l'inconnu la réclamation avancée contre le fonds.

La responsabilité

On peut donc dire sans emphase que le fonds complète de façon quasi parfaite la Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile. Cette loi prévoit en outre que le propriétaire et le conducteur soient tenus responsables de leurs moindres fautes pour blessures subies par tous passagers voyageant, à titre gracieux, dans leur automobile, alors qu'en Ontario, le propriétaire ou le conducteur n'est pas responsable de ses passagers bénévoles et dans les autres provinces, le passager doit prouver la négligence grossière du propriétaire ou du conducteur avant de pouvoir recouvrer. La loi du Québec prévoit en plus que l'assureur doit être tenu entièrement responsable envers les tiers, d'un dommage faisant l'objet d'assurance responsabilité jusqu'à concurrence des limites prescriptes par la loi, il ne peut leur opposer les causes de nullité ou de déchéances susceptibles d'être invoquées contre l'assuré.

La loi ne ménage donc aucune issue ou échappatoire possible.

La tarification de l'assurance-automobile . . .

(Suite de la page 18)

Sous les auspices de Canadian Underwriters' Association et de Independent Insurance Conference, un Bureau des assurances s'est formé et son activité sera certainement utile, mais il s'agit d'une faible partie de l'action qu'il faudrait envisager.

UN CORPS CENTRAL

Il faut prévoir la mise sur pied d'un organisme central de personnes bien préparées et bien rémunérées qui s'appliquerait à de sérieuses recherches sur les formules, les tarifs, les structures et les progrès à venir. Sans doute, les bonnes intentions et l'activité à temps partiel ne suffisent-elles pas, il faut plutôt l'attitude professionnelle qui conduise à un leadership d'une grande portée et à des moyens d'action positive, fondée sur les méthodes scientifiques et actuarielles, comme nous en avons l'exemple dans d'autres secteurs industriels.

Les assureurs paraissent assez favorables à une telle orientation, mais les objections tiennent surtout au coût de sa mise en oeuvre. Pourtant, ne serait-il pas négligeable, en regard des millions de dollars qu'un rouage approprié ferait épargner aux assureurs ?

ROUAGE FLEXIBLE

Certains assureurs ne semblent pas se rendre compte de l'importance d'oublier les exigences de détails et d'adopter une attitude plus flexible et compatible avec la gravité de la situation. Pour l'instant, qu'il suffise d'attirer l'attention sur la nécessité d'un changement complet d'attitude.

Ne jetons pas par dessus bord ce qui a été fait jusqu'ici, mais rendons-nous compte que l'assurance générale est devenu un domaine d'affaires extrêmement vaste et important, très compliqué et d'un caractère spécial.

La gestion du commerce de l'assurance générale est bien différente de celle d'une institution bancaire, d'une entreprise manufacturière; il y a également des différences fondamentales avec celle d'une société d'assurance-vie.

Les problèmes administratifs découlent des nombreuses facettes de l'activité de ce commerce, des inpondérables qui s'y trouvent et de variantes sérieuses dans les résultats quotidens. La direction doit adopter une nature hybride, s'attaquer aux problèmes immédiats, tout en cherchant la solution sous l'optique d'un programme à long terme.

Les administrateurs de l'assurance générale ne doivent pas perdre de veu les exigences du reste du marché de l'assurance et se confiner dans leur petit domaine, tant en raison de la concurrence que des points de vue de la statistique et de la tarification.

Les dirigeants de l'industrie de l'assurance, de façon idéale, doivent être des hommes cultivés (dans le sens le plus large du terme). Leur préparation d'administrateurs sera soignée et bien équilibrée, sans se concentrer à fond sur les problèmes techniques, afin de bien pénétrer l'ensemble de problèmes compliqués.

De tels hommes sont, il faut l'avouer, rarissimes; ceux qui occupent des postes de commandande dans ce domaine seront les premiers à l'admettre.

Pourquoi ne trouvons-nous pas davantage dans les services d'assurance des diplômés d'universités ? Une tendance se dessine en ce moment, mais prend-on les bons moyens d'attirer ces jeunes gens ? Trouvent-ils suffisamment d'occasion de progrès et une rémunération suffisante, dans le domaine de l'assurance ?

On ne peut demander à un diplômé d'université de demeurer pendant deux ans et plus à un poste subalterne. Un programme d'initiation, en vue d'occuper un poste de direction, paraît tout indiqué. Si cela s'avère possible dans d'autres industries, pourquoi pas dans celle de l'assurance générale ?

Une seconde mesure s'impose d'urgence, dans toute l'industrie de l'assurance. Il s'agit de transformer le nouveau Bureau des assurances en un véritable centre de recherche, avec un personnel d'actuaires et de spécialistes qui aborderait du tout au tout le problème de l'assurance-automobile.

N'est-il pas temps de cesser d'imiter ce qui se fait aux Etats-Unis, quitte à se contenter ici d'accommoder ces formules ? Regardons un peu ce qui se fait ailleurs et venons-nous à ce que l'on pourrait appeler une philosophie de l'assurance.

Le point de vue pragmatique se défend bien, mais les progrès de l'assurance générale ont été tels, ces récentes années, que ce seul point de vue ne peut être uniquement considéré.

En ce moment, en Europe, tout spécialement en France et en Belgique, la tarification de l'assurance-automobile est l'objet de sérieuses études fondées sur les mathématiques. Les publications européennes sur l'assurance en parlent sous le titre de "le principe de la prime modelée".

L'idéal que ce plan nouveau cherche à établir, consiste à partir de formules statistiques, à exiger une prime qui corresponde à la valeur du risque individuel probable pour l'année à venir. Ce risque fait partie, il va sans dire, d'une classe particulière de taux et l'on tient compte, bien entendu, du nombre d'accidents au cours des années précédentes.

De cette façon, le problème est abordé différemment des normes actuelles. La tarification en vigueur au Canada fait entrer en ligne de compte, non seulement les catégories d'assurés dans le territoire où ils conduisent généralement leur véhicule, mais, aussi, à l'intérieur de chacune des catégories, de l'expérience de chauffeur au cours de trois ans; l'on s'attache moins au nombre d'accidents qu'à l'époque où ils se sont produits.

Ce principe ne paraît pas juste; il établit un coût futur sur la base d'une expérience passée, en introduisant un décalage dans le temps qui ne tient aucun compte d'éléments nouveaux qui peuvent affecter le risque. L'élément probabilité, à la base même, de la philosophie de l'assurance, tout au moins théoriquement, ne tient plus dans ce raisonnement.

Ce qui paraît essentiel à l'assurance-vie, ce que l'on peut considérer d'éléments les plus stables et les moins susceptibles de grandes variantes, brille par son absence, en assurance générale.

Le principe de "prime modelée" repose sur le concept que l'assureur réclamera de chaque assuré, la prime qui correspond à son risque et l'on ne viendra pas demander aux "bons" risques de combler les pertes des "mauvais".

Selon les principes fondamentaux de l'assurance, un tel raisonnement semble des plus logiques. L'idéal de mutualité, par lequel les pertes de quelques-uns sont réparties sur l'ensemble, est respecté, mais, à l'intérieur d'un groupe homogène d'assurés qui constituent des risques identiques.

Une prime standard est alors établie et l'on applique diverses proportions selon la catégorie de l'assuré, tout en tenant compte des pertes de chaque année et de leur ensemble pendant un certain nombre d'années.

Des études statistiques ont mis au point ces proportions justes et l'on a pu faire d'intéressantes constatations, dont voici le résumé.

Au cours d'une année type, 1,000 véhicules assurés n'ont pas été impliqués dans un accident, mais il faut prévoir que 794 d'entre eux le seront l'année suivante.

Si 1,000 véhicules ont été cause de chacun une réclamation au cours d'une année, 1,291 réclamations seront faites au cours de l'année suivante.

Dans le cas de 1,000 véhicules dont chacun occasionne cinq réclamations au cours d'une année, 3,277 réclamations seront enregistrées au cours de l'année suivante.

Une réclamation au cours d'une première année entraîne une probabilité, de l'ordre de 1,291, d'une autre réclamation, l'année suivante. Mais, s'il y a seulement une perte par deux ans, la probabilité de perte au cours de la troisième année sera de 1.071; elle s'établit à 0.915 pour une seule réclamation en trois ans et à .0798, pour une seule réclamation en quatre ans.

Un tel système permet à l'assuré de payer exactement la prime qui correspond aux pertes probables de l'année suivante, calculée sur la base de pertes qu'il a déjà causées et qui déterminent l'étendue du risque à venir qu'il constitue.

LA SEULE SOLUTION ?

Serait-ce là la seule solution au problème de tarification de l'assurance-automobile ? Probablement pas, mais elle a ses mérites. Elle représente un idéal fort intéressant qui semble bien illustrer le fait de l'absence de base scientifique suffisante dans la tarification actuelle, tout au moins au Canada.

Comment pouvons-nous admettre sans en ressentir un choc, qu'une industrie aussi importante que celle de l'assurance générale, n'ait pas encore suscité au Canada des organismes et des centres de recherche, alors qu'il y en a tant aux Etats-Unis et en Europe ?

L'on peut se faire une idée de la situation par le petit nombre de publications de quelque importance, sur l'assurance, au Canada. Dans les universités il y a peu de professeurs qui enseigne en matière d'assurances, sauf peut-être en cours du soir.

POURQUOI ATTENDRE ?

La portée sociale et financière des progrès de l'assurance générale est telle que l'on ne peut retarder davantage d'apporter des solutions au problème. Il faut sans tarder se mettre à la manoeuvre.

Les changements n'apporteront pas de résultats immédiats, puisque le problème réside dans l'attitude des assureurs et porte moins sur des éléments physiques ou financiers".

L.-GASTON LEBLANC L.S.C.

COURTIER D'ASSURANCE AGREE



TOUS GENRES D'ASSURANCES

3600, rue Van Horne — Montréal

739-1771

Gérard DUGUAY & ASSOCIÉS limitée

ASSURANCES

4256, De Lorimier Montréal

Tél.: 526-0469

GEORGES TANGUAY & FILS LTÉE

FONDEE EN 1908

COURTIERS D'ASSURANCES AGREES

4489, rue PAPINEAU — MONTREAL — 527-4161

ADRIEN ANGERS JACQUES ANGERS

"Le bureau d'assurances le plus effectif dans l'Est"

ADRIEN ANGERS et FILS INC.

ASSURANCES GÉNÉRALES

4009 HOCHELAGA CL. 5-7795*

MONTREAL

MINISTÈRE DES FINANCES
DU QUÉBEC
SERVICE DES ASSURANCES

Message du surintendant des assurances

L'assurance-automobile demeure un sujet brûlant d'actualité, auquel j'estime devoir consacrer mon message de cette année.

La Loi de l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles, adoptée en 1961, et dont la portée a encore été étendue en 1963, constitue une législation aussi efficace que bienfaisante.

Le droit de propriété d'une automobile s'accompagne du devoir d'indemniser les victimes innocentes des accidents de la route.

Cette Loi d'indemnisation tire son inspiration de la nécessité de l'esprit civique chez l'automobiliste et de la conscience sociale chez les compagnies d'assurance-automobile.

L'industrie sait que son privilège commercial de transiger l'assurance-automobile se double d'une obligation sociale; et les compagnies ont consenti à la mise sur pied d'un Plan d'assignation des risques, au moyen duquel chacune d'entre elles assume sa portion de l'assurance des automobilistes incapables de s'assurer sur le marché de l'assurance, en proportion du volume de ses affaires.

Pour sa part, le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de la route voit à indemniser les victimes d'accidents de la circulation dont les auteurs sont insolvables ou inconnus.

La Loi d'indemnisation a produit d'heureux résultats et les automobilistes qui ne sont pas assurés représentent aujourd'hui une infime minorité.

Il est évident que le fonctionnement du Fonds d'indemnisation et du Plan d'assignation constitue une opération onéreuse pour l'industrie de l'assurance qui, toutefois, a assumé, par sens social, cette lourde repsonsabilité.

L'industrie de l'assurance-automobile traverse présentement des années où elle doit continuellement assumer des pertes d'opérations et l'année 1963 fut plus désastreuse que les précédentes.

Quand les dépenses, pour le paiement des réclamations et de l'administration, excèdent le revenu des primes et que cette situation se prolonge indûment, l'industrie de l'assurance-automobile, qui ne peut indéfiniment opérer à perte, doit recourir à une hausse des primes: ce qui a dû être fait pour l'année 1964.

Le public assuré ne peut placer le blâme pour cette hausse de primes sur les seules épaules de l'industrie. En effet, le nombre et la gravité des accidents sont responsables, en majeure partie, de la mauvaise expérience connue par l'industrie en ces dernières années. Les causes des accidents nombreux et sérieux sont la vitesse illégale, le dépassement interdit, l'abus de l'alcool, le piètre état de la voiture, etc. C'est dire que la prudence, la sagesse et l'abstinence pourrraient réduire substantiellement la fréquence et la gravité des accidents.

Il semble bien que le seul moyen sûr d'empêcher la hausse des primes, sinon d'amener une baisse dans les primes, consiste pour les automobilistes assurés à conduire avec prudence et, pour les victimes d'accident, à formuler des réclamations raisonnables à tous égards.

Enfin, il importe souverainement qu'une compagnie, principalement une compagnie d'assurance-automobile, maintienne une relation équilibrée entre ses écritures nettes de réassurance et son capital-actions et son surplus combinés.

Roger A. Camaraire

Québec, 29 septembre 1964. Surintendant des assurances

Gouvernement fédéral	$ 573,000.00
Province de Québec	658,000.00
Municipalités	1,825,300.00
Commissions scolaires	1,566,500.00
Communautés religieuses	550,500.00
Fabriques	112,000.00
Maisons d'Enseignements	180,000.00
Hôpitaux	206,000.00
Industries	928,800.00
Actions communes et privilégiées	232,400.00

LA CONFIANCE DU PUBLIC QUÉBECOIS NOUS A PERMIS D'INVESTIR

$6,827,200.00

AU SERVICE DE NOTRE PROVINCE ET DE NOTRE PAYS

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE DES CAISSES POPULAIRES

SIÈGE SOCIAL: ÉDIFICE DESJARDINS, LÉVIS.
1290, RUE ST-DENIS, MONTRÉAL

Genres d'assurances

Incendie — Responsabilité civile — Courrier recommandé — Vol — Cautionnement — Assurance combinée pour maison d'habitation — Responsabilité personnelle — Responsabilité patronale — Garantie fidélité, globale — automobile

Le système de points de démérite diminue le nombre des infractions

Le système de points, en vigueur dans la province de l'Ontario depuis déjà une dizaine d'années, semble apporter à cette province une sensible amélioration dans le nombre des infractions au code de la route.

Ce système a pour but de protéger les piétons et les millions de chauffeurs prudents, que menace une minorité de chauffeurs négligents qui commettent plus d'accidents qu'à leur tour.

Ces chauffeurs abusent du privilège de conduire une voiture. Les hécatombes de la route sont le fait d'automobilistes qui n'observent pas les règles de prudence les plus simples. Le système de points de démérite permet de déceler ceux qui se rendent trop souvent coupables d'infractions. Il leur permet de corriger la façon fautive de conduire une voiture, mais, s'il le faut, on leur démontre qu'il vaut mieux leur retirer le permis de conduire.

Tous en bénéficient

Tous les conducteurs d'automobiles bénéficient du système de points. Les bons conducteurs n'en deviennent que meilleurs et les chauffeurs moins habiles sont encouragés à améliorer leur façon de conduire un véhicule.

Le système de points a fait ses preuves et il contribue vraiment à la diminution du nombre des accidents au Canada et aux Etats-Unis. Il n'existe aucun système de ce genre au Québec.

La marque du chauffeur prudent

Le chauffeur prudent reçoit, grâce au système de points, la considération qu'il mérite, parce qu'il se rend compte de sa responsabilité au volant.

Le chauffeur prudent n'a pas à se plaindre du système de points, il se rend compte du rôle qu'il joue dans l'effort concerté pour assurer à tous la sécurité sur les routes et dans les rues.

Chacun sa responsabilité

Vous êtes seul responsable de votre fiche de bon conducteur d'automobile. S'il vous faut encourir des points de démérite, que cela vous rappelle de bien suivre les ordonnances du code de la route; elles sont énoncées pour votre propre protection.

Le système de points

Le système de points, en vigueur en Ontario, notamment, comporte les éléments que voici. Les infractions au code de la route, après condamnation, valent au coupable un certain nombre de points de démérite.

L'accumulation de douze points en deux ans amène le retrait du permis de conduire pour une période de trois mois; douze autres points de démérite en l'espace d'un an valent au chauffeur le retrait du permis de conduire pendant six mois.

Le véritable but

Le système des points n'a pas comme but de libérer la route d'un certain nombre de chauffeurs, mais plutôt de corriger les défauts de ceux qui conduisent mal. Ainsi, l'on cherche à réduire au minimum le nombre de retraits de permis de conduire.

Après l'accumulation de six points de démérite, le chauffeur reçoit du gouvernement une lettre qui lui enjoint de corriger les défauts qu'on lui reproche dans sa façon de conduire une automobile.

Et, dans le cas de neuf points...

Le chauffeur qui se voit infliger un total de neuf points de démérite doit démontrer pourquoi on ne doit pas lui retirer son permis de conduire. Une lettre lui indiquera quand et où il devra se plier à une entrevue. On pourra exiger de lui qu'il se soumette à un examen d'habileté au volant. L'entrevue déterminera si ce chauffeur devrait être l'objet d'une surveillance particulière ou s'il vaut mieux lui retirer le permis de conduire, en raison de son manque de responsabilité au volant.

La limite

Le système de points de démérite est sujet au maximum de 12 points. Quand un chauffeur dont le permis avait été retiré, rentre en possession de son privilège de conduire un véhicule, il ne subsiste plus de point de démérite sur sa fiche.

Le barème

Le nombre de points de démérite s'établit à la gravité de l'infraction. Une infraction qui vaut deux points a trait aux situations suivantes: excès de vitesse de 10 m.m.h. ou moins; dépassement dangereux; refus de céder la voie; virage fautif; infraction dans les voies divisées; défaut d'arrêter derrière un autobus scolaire; vitesse réduite délibérément; défaut d'arrêter à une traverse de piétons.

L'infraction de trois points provient du défaut de rapporter un accident à la police; de poursuivre sa route quand il faut céder la voie; de brûler un feu rouge; d'un excès de vitesse par plus de 10 m.p.h., mais moins de 30 milles.

Cinq points de démérite sont infligés pour vitesse excessive par une marge de 30 m.p.h. ou davantage.

S'engager dans une course avec une autre voiture, conduire de façon imprudente valent également au chauffeur cinq points de démérite.

Celui qui fuit le lieu d'un accident se voit infliger neuf points.

Le maximum de 12 points, qui entraîne le retrait du permis de conduire pendant trois mois, correspond aux infractions suivantes: obtention de permis sous de fausses représentations; conduire une voiture après consommation excessive de boissons alcooliques; dans le cas de négligence criminelle au volant d'une voiture.

Des allées de sécurité au Québec

Par suite de l'expérience tentée à Montréal, l'été dernier, en collaboration avec la Sûreté provinciale du Québec et la société United Auto Parts qui a fourni l'équipement nécessaire, le Ministère des Transports et Communications du Québec a décidé de faire l'installation permanente de deux "allées de sécurité" pour la vérification mécanique des voitures. La première est déjà installée à Montréal, angle des rues Christophe-Colomb et boulevard Métropolitain; l'autre sera à Québec pour un certain temps, après quoi, elle sera déplacée de semaine en semaine dans les principaux centres de l'Est de la province.

Quoique l'inspection sera de nature purement volontaire, on insistera auprès des propriétaires de voitures pour qu'ils fassent réparer immédiatement les défectuosités décelées au cours de l'examen.

AUJOURD'HUI un tuteur et un peu d'eau... DEMAIN... un arbre grand, fort et droit! Transposons dans le domaine économique ce phénomène de la nature. Peuple du Québec, en encourageant vos compagnies d'assurances, vous les aidez, par leurs placements et leurs activités, à contribuer efficacement à l'expansion économique du Canada français!

L'UNION CANADIENNE
COMPAGNIE D'ASSURANCES

Compagnie strictement canadienne en mesure de vous bien servir

ASSURANCE GÉNÉRALE
INCENDIE — AUTOMOBILE — VOL — GARANTIE — GLACES — RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE — TRANSPORT TERRESTRE — ASSURANCES MULTIRISQUES — POLICES COMBINÉES —

SIÈGE SOCIAL QUÉBEC



Personnel compétent à votre service

ÉTUDE GRATUITE
de votre
portefeuille d'assurances

René Langelier
LTÉE

ASSURANCES GENERALES

- *Confiance...*
- *Sécurité!*

Profitez des plans avantageux des polices commerciales et industrielles émises par notre compagnie

René Langelier, président
TÉL.: 259-2587-8
5948 HOCHELAGA

LA PRÉVOYANCE

est heureuse de contribuer
à l'essor économique du Québec,
en pourvoyant à la sécurité de milliers
d'individus, de familles et d'entreprises.

Ses services d'assurance-vie
et d'assurance générale
disposent de moyens considérables
et d'un personnel compétent et s'appuient
en outre sur une situation
financière de tout repos.

ÉDIFICE DE LA PRÉVOYANCE
Place d'Armes — Montréal

CONSEIL D'ADMINISTRATION

* **Etienne Crevier**, L.S.C., LL.D., F.I.I.C.
Président
John G. Ahern, C.R.,
Bâtonnier
Lionel Baril
Wilbrod Bherer, C.R.
Roland Bock
Paul Courtois
J. Harold Crang
* **Marcel Faribault**, LL.D.
* **Gérard Favreau**
Lucien Lachapelle
* **J.-Ls Lévesque**, D.S.C., D.E.C.P., LL.D.
Berthold Mongeau
* **Herbert J. O'Connell**
J.-René Ouimet
Gérard Parizeau, L.S.C., F.I.I.C.
* **Hon. J. Raymond**, C.R., M.C.L.
Jean-Paul Tardif, M.S.C.
René Thomas
Antoine Turmel

*Membre du comité exécutif

Succursales:

ASSURANCE GÉNÉRALE
Québec, Toronto, Calgary et Vancouver

ASSURANCE-VIE
Montréal, Saint-Lambert, Saint-Laurent, Sainte-Rose, Québec, Rimouski et Trois-Rivières

LA PRÉVOYANCE
COMPAGNIE D'ASSURANCES

CAMILLE A. LANG, B.S.C., M.B.A.
Gérant général — Branche de l'assurance-vie

CHARLES E. MOREAU, A.I.I.C.
Gérant général — Branche de l'assurance générale

TABLE RONDE...

(Suite de la page 17)

Les autorités devraient être plus sévères

M. Lefebvre: Voici un exemple classique. Des amis voyagent entre Montréal et Miami l'hiver. S'ils passent dans l'Etat de la Georgie, ils deviennent très prudents. Dans cet Etat, les autorités sont extrêmement sévères. Elles vous feront revenir 35 ou 40 milles en arrière si vous avez commis un excès de vitesse; elles vous imposent une amende sur le champ. Tout le monde le sait et lorsqu'un conducteur passe dans cet Etat, il devient étonnamment respectueux des lois. La sévérité des autorités devient un facteur important dans l'éducation du public.

Il y a quelque temps, le procureur général annonçait dans les journaux qu'il avait donné à la police provinciale autorité de servir des sommations sur le champ et de poursuivre les automobilistes en justice. Cete directive s'est-elle réalisée dans la pratique?

M. Ryan: Vous trouvez en somme que l'autorité n'est pas assez ferme, dans le Québec, pour exiger l'application efficace de la loi. On nous a donné un beau code de la route, mais ce code ne serait pas appliqué avec toute la rigueur voulue?

M. Findlay: Dans l'accident moyen, il y a toujours, ou presque, un élément d'infraction de la loi. Il faut examiner chaque accident, un peu comme on le fait dans une intervention chirurgicale, afin de déterminer toutes les causes qui ont provoqué cet accident. Si on procédait ainsi, on détecterait dans la plupart des accidents un élément d'infraction de la loi. Si la loi prévoyait ces infractions de manière plus précise et attachait à chacune des sanctions exemplaires, la situation s'améliorerait. Il faudrait naturellement que ces dispositions légales soient complétées par un service policier adéquat. L'on pourrait, à l'aide de semblables instruments, faire une réelle et efficace éducation du public.

M. Parizeau: Je me demande si une autre cause de la situation ne viendrait pas du fait que les autorités gouvernementales renouvellent d'année en année les permis de conduire sans exiger périodiquement un nouvel examen. Il ne serait pas nécessaire de procéder à un semblable examen à tous les ans; on pourrait exiger un nouvel examen à tous les cinq ans, comme cela se fait dans certaines provinces ou Etats américains. On réussirait ainsi à éliminer de la route un certain nombre de personnes qui ne sont plus en état de conduire un véhicule.

M. Lefebvre: En Arizona, les permis de conduire sont renouvelés à tous les trois ans. A tous les trois ans, à la date de l'anniversaire du conducteur, celui-ci doit se présenter dans les trente jours qui suivent afin d'obtenir un renouvellement de son permis. On procède alors à un examen de la vue, à un examen médical et à un examen du véhicule du conducteur. On possède aussi un système mécanographique grâce auquel on peut vérifier immédiatement, à l'aide de la fiche de comportement du conducteur, si ce dernier a commis des infractions et si son permis peut être renouveler sans danger. Si le dossier du conducteur comporte des points sombres, ce dernier doit comparaître devant un comité de trois personnes qui l'interrogent et le contre-interrogent afin de savoir comment il entend se comporter à l'avenir et de décider si son permis doit être renouvelé.

L'Arizona dispose aussi d'un autre moyen dont j'ai demandé l'instauration dans Québec : c'est le permis accompagné d'une photo en couleurs du conducteur, afin de faciliter l'identification de ce dernier. Nous avons au Québec un grand nombre de conducteurs qui n'ont pas le droit de conduire, qui sont des voleurs, soit des gens qui n'ont pas l'âge requis par la loi, soit des jeunes qui pratiquent entre eux un trafic des permis de conduire. L'officier de police est toujours embarrassé pour déterminer si le détenteur d'un permis est bien le détenteur réel. En Arizona, on a réduit le nombre d'accidents et de vols d'automobiles dans une proportion de 90 p.c. en 4 ans.

M. Bonneau: L'examen de conducteur est exigé dans Québec depuis trois ou quatre ans seulement. La majorité des chauffeurs qui détiennent des permis datant d'avant cette période n'ont jamais été soumis à aucun examen. Il serait normal qu'à un moment donné, tous les gens subissent un examen.

M. Lefebvre: L'examen du véhicule serait une solution. Il ne faut pas considérer seulement le conducteur. Il y a aussi le véhicule. Nous avons dans le moment un service d'inspection libre des véhicules à Montréal. Ce service devrait être obligatoire.

M. Parizeau: En Ontario, on pratique une sorte de blocus sur certaines routes. Les policiers arrêtent les voitures au hasard et pocèdent à une vérification. Le tout se fait de façon très polie...

M. Lefebvre: Savez-vous qu'il y a dans la province de Québec environ 1,800 épileptiques qui conduisent des automobiles. Nous avons également des milliers de cardiaques qui sont qualifiés comme conducteurs. Nous avons demandé depuis un an que le code criminel exempte le médecin du secret professionnel afin d'autoriser ce dernier à divulguer aux autorités compétentes les cas d'épilepsie et de maladies avancées du coeur. Ce serait un moyen efficace d'éliminer de la route des milliers de conducteurs inaptes.

— II —

LE RÔLE DE L'ASSURANCE DANS LA PROTECTION DE L'AUTOMOBILISTE

Les primes d'assurance ont-elles vraiment augmenté ?

M. Lebefvre: Avant que le régime provincial d'indemnisation ne soit mis en vigueur, les primes se situaient à un certain montant. Depuis l'établissement du système, les primes ont continué à monter. Les primes seraient-elles encore plus élevées si le gouvernement n'avait établi le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents ?

M. Parizeau: Vous réagissez, M. Lefebvre, comme la plupart des membres du public quand vous affirmez que les primes n'ont cessé d'augmenter. J'ai fait préparer des calculs sur la base des tarifs en vigueur au cours de chaque année, en me basant sur une voiture de type américain courant, une voiture de la même année : j'ai utilisé, en somme, la tarification de 1958 pour une voiture de 1958, la tarification de 1959 pour une voiture de modèle 1959, etc. Dans chaque cas, j'ai tenu compte d'une limite de $50,000 pour responsabilité-frais médicaux, $2,000 pour dommages causés par collision sujet à une franchise de $100.00 et la garantie. J'en suis arrivé aux résultats suivants, et ceci pour une voiture utilisée à des fins d'affaires et de promenade, sans chauffeur occasionnel de moins de 25 ans et n'ayant pas eu d'accident depuis trois ans, et cela pour chacune des années. J'en arrive aux résultats suivants : en 1958, à Montréal, la prime était de $234; elle augmente à $247 en 1959; elle baisse à $212 en 1960; elle baisse encore à $207 en 1961; elle remonte à $225 en 1962; baisse de nouveau à $214 en 1963 et remonte à $254 en 1964. Ces chiffres montrent qu'en 1963, les primes étaient inférieures à ce qu'elles étaient en 1958, toujours pour un même type de voiture de la même année avec le même dossier.

Cette confusion dans les esprits est sans doute attribuable au système actuel de classification. Au moment où leur prime baissait, il arrivait très fréquemment que les individus intéressés avaient eu un accident au cours de l'année précédente ou avait changé de modèle de voiture, ce qui les faisait automatiquement changer de classe. Le client ne ressentait pas du tout alors la réduction dans la prime. Lorsque, de fait, il avait eu un accident ou qu'il changeait de voiture pour un modèle de valeur plus grande, le tarif augmentait. Je fais immédiatement une suggestion qui a déjà été présentée à maintes reprises, mais qui est probablement trop logique pour être acceptée : les assureurs devraient déterminer leurs tarifs par classes comme ils le font actuellement et indiquer sur la police le montant de la prime pour la classe en question; on indiquerait immédiatement ensuite le crédit accordé au conducteur pour l'absence de sinistre au cours des années précédentes. Le montant de la prime nette serait ainsi clairement connu du conducteur. L'individu recevant sa facture de renouvellement verrait, s'il a eu un accident au cours de l'année précédente, que sa prime n'a pas augmenté, mais qu'il a perdu le crédit dont il bénéficiait antérieurement. Le résultat pratique serait le même, mais au point de vue psychologique, chacun saurait plus clairement à quoi s'en tenir.

L'assurance obligatoire : remède réel ou factice ?

M. Lefebvre: Permettez que je parle au nom du citoyen ordinaire. Si l'assurance-automobile était obligatoire dans Québec, les primes seraient-elles moindres qu'elles ne le sont sous le régime actuel qui se limite à prévoir le dédommagement des victimes d'accidents causés par des conducteurs non assurés ?

M. Parizeau: Je n'en suis pas du tout convaincu.

M. Bonneau: A Boston, on possède l'assurance obligatoire. Pour assurer une voiture dans des conditions identiques, le coût est de $330 à Boston comparativement à un coût de $100 à Montréal.

M. Parizeau: J'ajouterais que le Massachusets est le seul Etat américain où l'assurance soit obligatoire. C'est aussi l'Etat où la prime est le plus élevé.

M. Ryan: Possédez-vous des données sur les tarifs dans la province de Saskatchewan ? Dans cette province, l'assurance-automobile est placée, je crois, sous la responsabilité du gouvernement. Les tarifs y sont-ils supérieurs ou inférieurs à ceux du Québec ?

M. Bonneau: Les tarifs augmentent continuellement en Saskatchewan. J'ai justement ici une comparaison. Un conducteur, ayant dû changer de province, est allé s'assurer avec une compagnie privée d'assurance générale. A sa grande surprise, il a payé $5 de moins pour la même protection. En Saskatchewan, vous avez une police de base avec un déductible combiné de $200; l'assurance maximum est de $35,000. Celui qui veut s'assurer convenablement, qui veut prendre par exemple un contrat de $20,000 et réduire ce déductible à $25 doit payer une police supplémentaire allant de $22 à $26. De plus, le système d'assurance-automobile de cette province opère sur une base déficitaire. Enfin, on ne saurait comparer la Saskatchewan avec la province de Québec. La province de Saskatchewan possède un réseau routier de type tout à fait différent. On n'y rencontre pas non plus la même quantité de voitures sur les routes.

M. Lefebvre: En Ontario, comment la situation se compare-t-elle avec celle du Québec ? Possède-t-on l'assurance obligatoire en Ontario ?

M. Parizeau: L'Ontario a le même système de base que le Québec.

M .Meloche: Quand l'Ontario a établi le système de responsabilité financière, les taux ont augmenté assez sensiblement. Après 3 ou 4 ans, les taux ont commencé à diminuer.

M. Bonneau: C'est l'expérience générale au Canada. Partout où l'on a implanté des systèmes de responsabilité financière, les taux ont d'abord augmenté; puis, éventuellement, ils ont tendu de nouveau à se stabiliser.

Il ne faut pas oublier que les limites de responsabilité financière ont été beaucoup haussées depuis quelques années. Les conducteurs s'assuraient naguère pour $10,000. Aujourd'hui, ils s'assurent fréquemment pour $100,000 et même $200,000. Le Fonds d'indemnisation paie jusqu'à $35,000. Il faut que ces indemnités soient payées par quelqu'un. Dans notre régime actuel, ce sont les compagnies d'assurance qui approvisionnent le Fonds. Le Fonds coûte cette année environ 2 p.c. du montant versé sur les primes de responsabilité.

Les tarifs actuels sont-ils trop élevés ?

M. Parizeau: Les niveaux de tarification se rattachent indissolublement au coût moyen par sinistre et à la fréquence des sinistres. Ce n'est pas le nombre de véhicules qui intervient, mais la fréquence. Vous avez mentionné tout à l'heure la Saskatchewan : la fréquence des sinistres y est beaucoup moins grande que dans le Québec. Vous avez mentionné l'Ontario : il y a là aussi une différence considérable de fréquence. Ces différences expliquent les disparités dans le niveau des tarifs.

M. Ryan: Les tarifs que nous payons pour l'assurance-automobile sont-ils sujets à un contrôle quelconque du gouvernement ou si tout ce domaine relève strictement et absolument de l'initiative privée ?

M. Findlay: Les compagnies d'assurance générale sont libres de déterminer le système de tarification sans égard aux autorités publiques. Vu la concurrence très intense que nous avons dans ce domaine, le public bénéficie de la situation actuelle.

M. Ryan: M. Findlay affirme qu'il existe une concurrence très intense entre les sociétés d'assurance générale. Est-ce l'avis de tous ?

M. Findlay: Oui, certainement. L'expérience démontre que les compagnies d'assurance générale ont perdu ces dernières années plus de $75 millions au Canada seulement. La majeure partie de ces pertes ont été encourues au chapitre de l'assurance-automobile.

Le gouvernement devrait-il intervenir dans l'assurance-automobile ?

M. Parizeau: Tous ceux qui ont étudié de près cette question sont d'avis que le niveau actuel de tarification est insuffisant pour permettre aux compagnies de faire un profit raisonnable. L'assurance-automobile représente environ 50 p.c. du volume des affaires dans le domaine de l'assurance générale au Canada. C'est aussi le secteur qui, si on exclut l'assurance maritime, comporte en même temps le pourcentage le plus élevé de pertes aux primes. Les compagnies qui souscrivent un fort pourcentage de leurs affaires dans l'assurance-automobile se trouvent dans une situation extrêmement difficile. L'année 1963 indique des pertes de l'ordre de $78 millions au Canada. Peu de compagnies peuvent continuer à absorber longtemps des pertes de cette importance, surtout les compagnies canadiennes qui ne disposent pas de fonds de réserve aussi considérables que certaines compagnies britanniques ou américaines. Il m'apparaît essentiel que la tarification automobile soit établie sur une base globale pour un territoire donné — et quand je parle de territoire, je parle des provinces. Il faudrait obtenir une autorisation à cette fin de l'autorité fédérale qui a juridiction sur les cartels Si l'on obtenait la permission de procéder à une tarification obligatoire, par territoire, pour toutes les compagnies, on pourrait assainir la situation et éliminer beaucoup de mécontentement de la part du public. Je doute cependant qu'on puisse considérer le problème d'une façon globale sans que les assureurs acceptent un certain contrôle gouvernemental. Ce contrôle pourrait être indirect : par exemple, les statistiques qui serviraient à la détermination des tarifs, de même que la base de tarification, pourraient être soumises à l'approbation du surintendant des assurances.

M. Meloche : Voulez-vous dire qu'on pourrait envisager par exemple la création d'une commission des assurances au Québec?

M. Parizeau : Certainement.

M. Lefebvre : Vous préconiseriez ce système de commission d'assurances au Québec?

M. Parizeau : Tout dépend de ce que vous entendez par commission d'assurances.

M. Lefebvre : On pourrait songer par exemple à une commission qui réglementerait les données d'assurance-automobile au Québec et qui établirait une certaine uniformisation.

M. Parizeau : Que la commission envisagée soit gouvernementale ou semi-gouvernementale, il s'agit là de modalités. Je serais favorable à la création d'une telle commission en ce qui a trait à l'assurance-automobile, mais non pas pour les autres secteurs de l'assurance. L'assurance-automobile a pris une telle ampleur, a une telle importance dans la vie communautaire et dans la vie économique non seulement des sociétés d'assurance mais de la province et du pays, qu'on ne peut faire autrement que d'envisager une certaine forme de contrôle.

M. Lefebvre : Si un contrôle gouvernemental existait dans ce domaine, on pourrait envisager, en parallèle, un programme plus poussé de la part du gouvernement dans le domaine de la sécurité routière.

M. Parizeau : Je ne serais pas favorable à ce que cette commission soit uniquement gouvernementale. Je ne voudrais pas que ce soit le gouvernement qui établisse les statistiques et qui détermine la tarification.

M. Ryan : Si je comprends bien, vous ne souhaiteriez pas tant une régie qu'un organisme de coordination impliquant la participation des intéressés ?

M. Parizeau : Je pense surtout à un rôle de vérification. On pourrait avoir un organisme constitué par des assureurs et comportant aussi une représentation d'autres corps publics. Le travail de cet organisme serait vérifié et approuvé par le gouvernement ou le surintendant des assurances.

M. Findlay : Ne possédons-nous pas déjà, sinon dans les lois, du moins dans les faits, la situation que vous décrivez? Vous avez, dans le rapport annuel du surintendant des assurances les statistiques portant sur les résultats de toutes les sociétés d'assurance qui font affaires dans la province de Québec. Si je voulais créer une nouvelle société d'assurance, je serais lié par ces statistiques, c'est-à-dire que je ne pourrais pas me présenter sur le marché de l'assurance-automobile en offrant des services à des conditions sensiblement différentes de celles qui sont décrites dans le rapport du surintendant. Nous avons déjà, dans ces données qui sont publiques, un système implicite de nivellement au-delà duquel il serait difficile d'aller.

M. Bonneau : Les taux sont contrôlés jusqu'à un certain point, car ils sont soumis au surintendant. Les augmentations sont basées sur les statistiques du livre vert. Dans certaines provinces comme l'Ontario, nous sommes censés faire approuver nos taux. Dans d'autres provinces, comme en Nouvelle-Ecosse, nous devons absolument soumettre nos taux avant de publier notre manuel.

(Suite à la page 22)

LE GROUPE Commerce

LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

GÉNÉRALE DE COMMERCE
CANADIENNE MERCANTILE
CANADIENNE NATIONALE

Ces trois compagnies canadiennes qui ont plus de $32,000,000. d'actif, mettent à votre disposition l'expérience de leurs spécialistes pour vous aider dans la solution de tous vos problèmes d'assurance

- INCENDIE
- AUTOMOBILE
- ACCIDENT
- RESPONSABILITE
- VOL
- GARANTIE
- BRIS DE GLACE
- TRANSPORT TERRESTRE
- BIENS MOBILIERS
- BIENS IMMOBILIERS

Sur demande, l'un des 2,000 agents de l'une ou l'autre de ces compagnies se fera un devoir de vous renseigner sur ses services particuliers et d'étudier consciencieusement et avec empressement vos problèmes personnels d'assurance et de protection.

SIÈGE SOCIAL — ST-HYACINTHE, QUÉ.

Bureaux à travers le Canada

MONTREAL — QUEBEC — RIMOUSKI — CHICOUTIMI — ROUYN
OTTAWA — TORONTO — WINNIPEG — EDMONTON — CALGARY — VANCOUVER

TABLE RONDE...

(Suite de la page 21)

M. Parizeau : Il existe présentement dans le Québec un état de fait. On soumet simplement les taux à l'autorité compétente. Mais ces taux ne lient pas nécessairement les compagnies. Je penserais plutôt à un système qui serait établi par la loi et qui serait obligatoire.

M. Ryan : Au département des assurances à Québec, possède-t-on une section de l'assurance-automobile bien organisée, avec un service de statistiques, de recherches, d'études, qui permettrait de posséder une vue d'ensemble de la situation ?

Tous : (Silence prolongé) ...

M. Findlay : Dans certains Etats américains, on possède un système étroit de contrôle. Les compagnies doivent soumettre leur tarification chaque année à celui qui est responsable des assurances au nom de l'Etat. Les compagnies sont liées par la décision de cet officier gouvernemental et ne doivent pas modifier leurs primes au-delà de cadres déterminés. L'expérience révèle que la politique s'est infiltrée là-dedans. Il y a même eu des procès afin de faire accepter par le gouvernement les idées des compagnies concernant le montant des primes. Etant donné cette infiltration de la politique, on n'a pas obtenu, de ces mesures, les résultats espérés.

M. Ryan : Que concluez-vous de cette expérience pour notre cas à nous ?

M. Findlay : Je crois que le gouvernement serait mal vu s'il décidait d'ériger ici une commission pour les mêmes buts.

M. Parizeau : Je n'ai pas suggéré la création d'une commission par le gouvernement. J'ai suggéré la création d'une commission par les assureurs. Cette commission serait provinciale, elle dresserait des statistiques et une base de tarification. Les taux établis par cette commission seraient reconnus comme obligatoires pour tous les assureurs, mais les travaux de cette commission seraient sujets à l'approbation du surintendant des assurances. Il y a là une nuance très importante. Dans bon nombre d'Etats américains, on a forme des commissions qui étaient nettement et directement gouvernementales. Il s'est produit, dans ces Etats, des conflits sérieux entre les assureurs et le gouvernement. Je ne serais pas favorable personnellement à un tel système, mais je suis convaincu que nous ne pourrons pas sortir de ce problème de l'assurance-automobile à moins d'établir une certaine uniformité dans la tarification et de faire disparaître cette concurrence effrénée qui existe actuellement et qui est extrêmement dangereuse pour nos compagnies canadiennes qui n'ont pas les reins aussi solides que certains géants américains ou britanniques.

M. Lefebvre : Si les choses continuent au rythme actuel, l'automobiliste se réveillera un certain matin en constatant qu'il lui est devenu impossible de se procurer de l'assurance à un taux convenable.

M. Parizeau : Le problème ne concerne pas uniquement les compagnies canadiennes qui ne pourraient continuer à supporter des pertes. Il se posera également pour les compagnies étrangères qui se lasseront, un bon jour, de perdre de l'argent ici et se retireront tout simplement. Le problème est global. Je ne veux aucunement suggérer que les compagnies canadiennes soient en danger ; au contraire, il y a eu progrès fantastique du côté des compagnies canadiennes, surtout dans notre province. Ce que je préconise, c'est l'instauration d'un ordre minimum qui favoriserait le développement normal des affaires et la protection du public dans ce domaine.

M. Findlay : Remarquez bien qu'il n'y a pas d'intérêt pour le moment, pour le public, à établir des contrôles gouvernementaux sur l'activité des compagnies d'assurance. S'il y a pertes actuellement, elles sont encaissées par les compagnies. Le public est tout à fait protégé.

M. Parizeau : Il ne s'agit pas uniquement de protéger le public. Je pense surtout à l'assainissement d'une situation. Je veux qu'il soit possible pour les compagnies, d'exiger, dans les conditions les plus raisonnables qui puissent être, envisagées, des taux conformes aux conditions actuelles.

L'activité des corps professionnels dans l'assurance-automobile

M. Ryan : Possédez-vous, dans votre milieu d'assurance-automobile, des corps professionnels où les agents de ce secteur d'activité puissent se rencontrer pour discuter de problèmes regardant le bien général. Si je comprends bien, M. Findlay, vous êtes au service d'une fédération qui représente les compagnies. Existe-t-il une association représentant les courtiers?

M. Meloche : L'Association des courtiers d'assurance.

M. Ryan : Existe-t-il également une association des évaluateurs, des ajusteurs ?

Plusieurs : Oui.

M. Ryan : Les représentants de ces différents groupements se rencontrent-ils périodiquement afin d'étudier les problèmes d'intérêt général ou si chacun organise son activité dans son coin sans qu'il y ait de rencontre au niveau supérieur ?

M. Bonneau : Sur le plan national des rencontres de caractère général existent.

M. Parizeau : Même sur le plan provincial, il existe depuis quelques années des liens étroits entre la Canadian Underwriters' Association et l'Association des courtiers d'assurance. Il existe un comité permanent qui étudie régulièrement certains problèmes d'intérêt public. Le travail pourrait être beaucoup plus poussé. Sur des questions importantes comme celle de l'assurance-automobile, on devrait, je pense, élargir le cadre de travail et organiser une véritable commission d'enquête où seraient représentés aussi bien le gouvernement que les assureurs et les usagers. Cela pourrait se faire à l'instar de ce qui vient de se faire en France sous la direction du ministre des finances et en collaboration avec les assureurs, les intermédiaires, etc. Encore une fois, il faudrait considérer le problème sur une base globale.

Le Fonds provincial d'indemnisation

M. Ryan : Nous possédons depuis deux ou trois ans un Fonds provincial d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile. Ce Fonds existe pour les cas où les conducteurs responsables n'étaient pas assurés. Ce Fonds répond-il de manière convenable aux besoins pour lesquels il a été créé ?

M. Bonneau : Le Fonds québécois d'indemnisation fonctionne d'une façon supérieure à tout autre fonds établi dans d'autres provinces du Canada. Ces fonds ne fonctionnent pas tous exactement de la même façon. Certains sont subventionnés par le gouvernement. D'autres, comme celui du Québec, sont subventionnés par les compagnies d'assurance. Le régime que nous avons dans Québec complète notre système d'assurance et le rend supérieur à tout système d'assurance obligatoire.

Dans un système d'assurance obligatoire, il est facile et tentant de tricher la loi. Dans un système d'assurance obligatoire, il n'y a habituellement pas de fonds. Tout le monde est censé être assuré. On s'assure obligatoirement; on prend son permis de conduire; mais si après un mois ou deux le conducteur n'a payé qu'une proportion de la prime et qu'il s'avise de ne plus payer, il est difficile et coûteux de retracer cet homme et d'annuler sa police. Les frais encourus pour l'organisation du système dépassent de beaucoup les avantages qui peuvent en résulter.

Dans Québec nous avons un système d'assurance-responsabilité financière, en vertu duquel les gens ne sont pas obligés d'être assurés mais n'ont pas le droit d'avoir un accident parce que c'est alors très onéreux. Si toutefois un conducteur non assuré cause des dommages à un autre, la victime est compensée à même les réserves du Fonds d'indemnisation. Le Fonds est organisé de telle façon qu'il peut payer les réclamations sans attendre un jugement. Dans le cas d'un accident causé par un chauffeur non localisé (hit and run), tout ce que l'accidenté a à faire c'est d'aviser le Fonds, de donner aux autorités du Fonds un avis de trente jours afin de permettre à ces dernières de faire leur enquête comme si elles assuraient le type en question. S'il est établi que la responsabilité incombe au conducteur inconnu, le Fonds paie immédiatement le créancier. Le régime québécois est plus avantageux que le régime ontarien. Ce dernier prévoit que le conducteur doit épuiser toutes

(Suite à la page 30)

La semaine de la sécurité routière de 1964

Comme par les années passées, la Semaine de la sécurité routière, campagne nationale du CCSR, sera tenue du 1er au 7 décembre inclusivement. Elle débutera à minuit, le 30 novembre, pour se terminer à minuit, le lundi 7 décembre.

Le thème portera sur le besoin qui s'impose à chaque automobiliste de comprendre que, aux yeux des autres automobilistes, c'est lui, et lui seul, qui est cet Autre Conducteur. Selon le Conseil canadien de la sécurité routière, tout avis, renseignement ou avertissement lancé au pays par un organisme quelconque de sécurité routière, s'adresse à **chaque** conducteur sans exception, peu importe l'opinion d'excellent conducteur que chacun peut avoir de lui-même. "Il n'existe pas de conducteur, dit le CCSR, qui ne puisse améliorer ses connaissances de la sécurité en se promenant sur la route ou dans les rues, si intelligent soit-il, ou expert en la matière".

Comme à l'habitude, le Conseil s'attend à ce que la campagne jouisse de l'appui actif des organisations sécuritaires, tant locales que provinciales, des groupements de femmes, des clubs de services, des agences policières et des gouvernements à l'échelle provinciale et municipale de l'industrie et du commerce et du concours habituel et puissant du milieu de l'information publique.

EN PROGRESSION CONSTANTE
DEPUIS SON AFFILIATION
AU MOUVEMENT DESJARDINS

Incendie — Vol — Accidents — Automobile
Couverture — "Multi-Perils" — Transports terrestres
Bien personnels — Bien immobiliers
Cautionnements — Bris de glaces
Responsabilité civile — Responsabilité patronale

La Sécurité
Compagnie d'Assurances générales
Compagnie canadienne fondée en 1940
Siège social: Edifice La Sécurité, 261 ouest, St-Jacques, Mtl

Société Nationale d'Assurances

41 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL
845-3291

INCENDIE
RESPONSABILITE PUBLIQUE
RESPONSABILITE PATRONALE
VOL RESIDENTIEL
VOL COMMERCIAL
AUTOMOBILE
ASSURANCES COMBINEES
ASSURANCES "TOUS RISQUES" DIVERSES
CAUTIONNEMENT

Conseil d'administration

Président :
ALFRED TOURIGNY, c.r.

Vice-président :
ARISTIDE COUSINEAU

Administrateurs :
CHARLES E. BELANGER, c.a. — ALBERT BOULET, c.a. — JEAN DE GRANDPRE, c.r.
PAUL GUERTIN, c.l.u. — Hon. OLIER RENAUD, c.r.

Secrétaire : ADRIEN DEMERS
Directeur général et trésorier : HENRI OUIMET
Secrétaire-trésorier adjoint : DIDIER GAUTHIER

COMPAGNIE AFFILIÉE À L'ASSOCIATION DES ASSUREURS CANADIENS (C.U.A.)



La chaîne qui vous protège...

des soucis financiers résultant de la maladie

LA MUTUELLE SSQ est la plus ancienne et la plus importante entreprise spécialisée en assurance-maladie née au Québec. Les assurés sont les seuls propriétaires des SSQ et tout excédent des revenus sur les dépenses leur revient, soit en diminution de prime, soit en augmentation de bénéfices. Depuis bien des années, LA MUTUELLE SSQ fournit ainsi des services complets d'assurance-groupe (assurance-maladie, assurance-vie, assurance-salaire) à de nombreuses entreprises, grandes et petites, et à divers syndicats et groupements à travers le Québec. Si vous avez des problèmes d'assurance-groupe, les spécialistes des SSQ se feront un plaisir de vous aider à les analyser et à les résoudre. Pensez-y bien : la MUTUELLE SSQ, c'est la chaîne qui vous protège.

LA MUTUELLE SSQ ASSURANCE-GROUPE
LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Siège social : QUEBEC, P.Q. Succursales : QUEBEC et MONTRÉAL
Bureaux régionaux : SOREL, TROIS-RIVIÈRES, SAGUENAY - LAC-ST-JEAN

LE DEVOIR

MONTRÉAL, MARDI 29 SEPTEMBRE 1964

Supplément sur les assurances

Section de l'assurance-vie

Le problème du contrôle du commerce des assurances

L'assurance-vie au Canada en 1963

Par Claude RYAN

Quelques faits saillants du rapport annuel du surintendant des assurances du Canada

Sous sa présentation aride, le rapport que publie annuellement le surintendant des assurances du Canada est une mine de renseignements très précieux pour ceux qui s'intéressent à l'orientation de notre économie. La dernière version de ce rapport vient tout juste de paraître. Elle traite des progrès accomplis par les sociétés d'assurance opérant en vertu d'une charte fédérale au cours de l'année 1963.

Les ventes d'assurance-vie se sont élevées à près de $7 milliard

Au cours de l'année 1963, le montant total d'assurance-vie vendu par des compagnies jouissant d'une charte fédérale s'est élevé au grand total de $6,933,120,080. C'était une augmentation de plus de $900 millions sur les ventes effectuées au cours de l'année 1962.

Le total des revenus perçus au chapitre des primes d'assurance et des constitutions de rentes s'est élevé à $1,085,-759-650.

A la fin de 1963, le total de l'assurance-vie en vigueur au Canada s'élevait à tout près de $57 milliards, pour les seules compagnies à charte fédérale. Si l'on ajoute à ce montant l'actif en assurance des compagnies incorporées en vertu de la charte provinciale et des sociétés fraternelles, on arrive à un grand total de plus de $61 milliards. Cela veut dire qu'en pratique, chaque Canadien est assuré personnellement pour une valeur de plus de $3,000.

Au cours des deux dernières années, soit de 1961 à 1963, le montant total de l'assurance-vie au Canada a augmenté d'environ 16 p.c.

Parts respectives des compagnies canadiennes et des compagnies étrangères

En 1963, les compagnies canadiennes d'assurance-vie ont obtenu environ les deux tiers du total des nouvelles affaires inscrites; c'est-à-dire plus de $4 milliards et demi sur un total de près de $7 milliards. Au cours des vingt dernières années, les compagnies canadiennes ont réussi à tenir leur bout contre les compagnies étrangères. Entre 1945 et 1963, le pourcentage du chiffre d'affaires retenu par les compagnies canadiennes n'a varié que d'un seul point. Il était de 68 p.c. en 1945, contre 67 p.c. en 1963.

On observe à ce chapitre un phénomène intéressant. Le pourcentage d'affaires obtenu par les compagnies britanniques n'était plus que de 2 p.c. en 1945; il fut de 6 p.c. en 1963, continuant ainsi une progression qui n'a cessé de se manifester au cours des dix dernières années. Les autres compagnies étrangères, d'autre part, ont perdu trois points au cours des 18 dernières années, passant de 30 p.c. en 1945 à 27 p.c. en 1963. . . . .

Les compagnies canadiennes possédant une charte fédérale ont enregistré au cours de l'année 1963 des revenus globaux de $1,741,361,787. Plus de 90 p.c. de ce revenu total est allé à 8 compagnies qu'on peut considérer comme les 8 grands de l'assurance-vie au Canada. Ces compagnies sont, par ordre :

1—Sun Life :	$369,833,190
2—Manufacturers' Life :	$227,464,234
3—London Life :	$179,748,784
4—Great West Life :	$152,026,310
5—Canada Life :	$152,026,310
6—Mutual Life of Canada :	$121,911,079
7—Confederation Life :	$ 93,364,524
8—Crown Life :	$ 92,306,001

Il suffit de comparer ces chiffres aux revenus globaux enregistrés par nos sociétés canadiennes-françaises au cours de la dernière année — et dont il est question dans un autre article de ce supplément — pour constater le chemin immense qui nous reste à parcourir dans ce domaine vital de l'économie.

Changements d'habitudes chez les Canadiens en matière d'assurance-vie

Les Canadiens considéraient autrefois l'assurance-vie comme une protection individuelle qu'il fallait acheter à prix d'argent contre les risques de la mortalité. Ce souci n'est pas disparu, bien au contraire. On a cependant réussi à l'encadrer dans des préoccupations plus complexes et plus diversifiées. L'assurance-vie est devenue une forme d'épargne et d'investissement de première qualité. On a également appris à s'en servir sous des formes collectives qui en réduisent les coûts et en augmentent l'efficacité. Deux changements notables se sont produits dans les habitudes des Canadiens en matière d'assurance-vie au cours des dernières années :

1. En 1963, les contrats d'assurance-vie collective représentèrent 30 p.c. du chiffre total des nouvelles affaires inscrites, soit une valeur de $2 milliards sur un chiffre d'affaires total de près de $7 milliards. C'était là une augmentation considérable par rapport à l'année 1945. En 1945, en effet, l'assurance-groupe ne représentait que 13 p.c. du total de l'assurance vendue.

De même, la part des assurances-groupe dans le total des assurances en vigueur n'a cessé de progresser. En 1961, l'assurance-groupe représentait environ ⅓ du total des assurances en vigueur. En 1963, le pourcentage était passé à 35 p.c.

2. Un autre changement notable porte sur la valeur des contrats d'assurance-vie. En 1945, un contrat moyen d'assurance-vie avait une valeur d'environ $2,158. En 1955, soit dix ans plus tard, la valeur moyenne des contrats s'élevait à $4,350. En 1963, cette valeur moyenne était passée à $7,290. C'est dire que les Canadiens investissent avec confiance une partie croissante de leurs épargnes dans les institutions d'assurance-vie.

Les investissements des compagnies d'assurance

Les compagnies d'assurance représentent l'un des plus importants réservoirs d'épargne au pays. Les montants dont elles disposent pour des fins d'investissement dépassaient à la fin de 1963 la somme de $10 milliards.

A la fin de la deuxième guerre mondiale, 77 p.c. des capitaux des compagnies d'assurance-vie détenant une charte fédérale étaient placés en obligations, contre 10 p.c. seulement en hypothèques. Ces compagnies possédaient, en valeurs du gouvernement fédéral seulement, environ 60 p.c. de leur actif. Depuis la fin de la guerre, les compagnies d'assurance ont consacré une portion croissante de leur portefeuille à des prêts hypothécaires et à des achats d'obligations d'entreprises.

A la fin de 1963, les prêts sur hypothèque représentaient 39.2 p.c. des investissements totaux des sociétés d'assurance. Les obligations gouvernementales ne représentaient plus que 15.7 p.c. de l'ensemble de leurs portefeuilles. Les obligations d'entreprises représentaient 21.9 p.c.

On s'est beaucoup interrogé sur les répercussions éventuelles des récentes mesures annoncées par M. Walter Gordon concernant les achats d'actions ordinaires d'entreprises par les compagnies d'assurance. Il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure à ce sujet. En effet, les compagnies d'assurance sont déjà autorisées par la loi à détenir des actions jusqu'à concurrence de 15 p.c. de leur portefeuille. Or, le total des actions d'entreprises détenues par les compagnies d'assurance en 1962 s'élevait à environ $274 millions, soit juste 3 p.c. de leur actif.

Il peut être intéressant de rappeler à ce sujet ce qu'écrivait la commissio Porter, à la page 284 de son rapport: "On pourrait s'attendre que les compagnies d'assurance-vie qui administrent des fonds à long terme se montrent intéressées à accroître leur portefeuille d'actions. Elles ont cependant adopté une attitude prudente, à cause en partie de certains problèmes d'évaluation dont nous avons parlé ailleurs, et par un conservatisme profondément enraciné qu'elles ont acquis dans une large mesure durant les années '30, alors que quelques compagnies ne purent éviter l'état d'insolvabilité théorique qu'en recourant à des barèmes spéciaux d'évaluation".

Il est intéressant de noter que la grande majorité des investissements faits par les sociétés dassurance faisant affaires au Canada consistent en investissements dans des entreprises ou valeurs canadiennes. Environ 75 pour 100 des investissements des sociétés canadiennes d'assurance sont faits au Canada. Avant de porter un jugement sur ce chiffre, il faut se souvenir que les compagnies d'assurance-vie possédées par des Canadiens font également un chiffre d'affaires très important à l'extérieur du Canada. Au cours de l'année 1963, la valeur totale des contrats d'assurance-vie vendus en dehors du Canada par des compagnies canadiennes s'éleva à près de $2 milliards et demi, ce qui portait le total de l'assurance-vie en vigueur dans ce secteur à plus de $16 milliards.

Un autre point est digne d'intérêt: une section spéciale de la loi des compagnies d'assurance autorisait jusqu'à récemment les compagnies d'assurance à investir jusqu'à concurrence de 5 p.c. de leur actif dans des achats d'actions non rigoureusement soumis aux exigences normalement prévues par la loi. Cette clause avait pour but de permettre aux compagnies d'assurance d'investir une proportion réduite de leur actif dans des valeurs mobilières ou immobilières susceptibles de produire des revenus plus élevés. A la fin de 1963, le montant total des investisesments réalisés en vertu de cette clause de la loi s'élevait à $165 millions, soit à peine 1.58 p.c. de l'actif total des compagnies d'assurance.

Ottawa doit nommer sous peu un nouveau surintendant des assurances au Canada

M. K.R. MacGregor, 58 ans, a remis récemment sa démission comme surintendant des assurances, à Ottawa, pour devenir président de Mutual Life Assurance Co., of Canada, à Waterloo, Ontario.

Le successeur de M. MacGregor n'a pas encore été nommé. Il devra dès le départ se vouer à l'administration d'une loi des assurances que les récents amendements proposés par le ministre des finances, M. Walter Gordon, va modifier considérablement.

Depuis la création du poste de surintendant des assurances, à Ottawa, seulement cinq surintendants l'ont occupé. L'un d'eux le quittait après 34 ans de service. Quant à M. MacGregor, il était surintendant des assurances depuis 11 ans.

Avec le franc-parler qui le caractérise, M. MacGregor a maintes fois conseillé aux sociétés d'assurance générale, dont les pertes ont été lourdes ces récentes années, de se ressaisir. Mais, il s'est montré particulièrement sympathique au dilemme auquel ces sociétés font face. Il leur faut grouper le bilan de leur expérience avant d'en arriver à une tarification à base de statistiques, mais, comment y parvenir sans contrevenir avec les ordonnances du ministère de la justice en vue de prévenir la collusion et la fixation des prix.

Dans son dernier rapport au ministre des finances, M. MacGregor ne manquait pas de dire que "si les sociétés d'assurance générale ne reviennent pas à des principes mieux établis de la gestion des assurances, le gouvernement, presque inévitablement, imposera quelque forme de surveillance sur la tarification afin de bien se rendre compte que les sociétés demeurent solvables."

Qui succédera à M. MacGregor? La nomination se fait attendre, mais il reste que le nouveau surintendant des assurances, à Ottawa, devra continuer à veiller au meilleur intérêt des assureurs et des assurés.

La répartition par région du revenu de l'assurance - vie

Il est intéressant de noter la répartition par région du revenu des primes d'assurance-vie. Ce revenu provient dans la proportion de 43.7 p.c., de l'Ontario; de 29.2 p.c. du Québec; de 13.1 p.c. des provinces des Prairies; de 8.1 p.c. de la Colombie-Britannique et de 5.9 p.c. des provinces de l'Atlantique.

Pourtant, c'est dans le Québec, que proportionnellement à la population l'on vend le plus d'assurance-vie. La valeur moyenne des polices d'assurance-vie dans tout le pays atteint quelque $3,000.

Il y avait au Canada, en 1962, un total de 104 sociétés d'assurance-vie enregistrées à Ottawa, sous charte fédérale. Par leur origine, 36 sont canadiennes, 22 européennes, 46 américaines.

Au milieu de 1962, il y avait 23 sociétés provinciales d'assurance-vie, dont les affaires étaient seulement transigées dans une province.

Le point de vue de la Chambre de Commerce de Montréal

Le problème qu'entraîne le contrôle du commerce des assurances a préoccupé et préoccupe encore les milieux d'affaires dans notre province. Ce problème est d'envergure; les autorités gouvernementales l'étudient depuis déjà plusieurs années. La Chambre de Commerce du district de Montréal, en mars 1963, a fait parvenir au gouvernement provincial un mémoire qui apporte des considérations et des éléments de solution sur l'ensemble du problème de la régie des assurances dans la province de Québec. Voici un aperçu de la teneur de ce mémoire.

Le mémoire fait part de constatations qui ont trait à la situation actuelle des sociétés d'assurances dans notre province. Leurs affaires augmentent rapidement, en général et il importe que le surintendant des assurances de la province y exerce un contrôle régulier et efficace, qui suppose à sa disposition des ressources en personnel et en crédits, permettant une surveillance convenable.

Les exigences de la loi des assurances sont-elles en ce moment suffisantes? La question doit être examinée au mérite et il faut qu'on lui porte une grande attention. Quelles sont particulièrement les exigences de la loi en ce qui a trait aux agents de réclamations?

Entre autres constatations, l'on signale que des liens plus étroits devraient exister entre les fonctionnaires de la province qui s'occupent de la surveillance du secteur des assurances et les divers éléments qui composent cette industrie.

RECOMMANDATIONS

Une législation devrait mieux établir les prérogatives et le champ d'action du surintendant des assurances de la province de Québec. Le personnel d'inspecteurs devrait être augmenté.

L'une des recommandations a trait au minimum de capital payé avant que l'on permette l'enregistrement d'une nouvelle entreprise d'assurance. Ce capital payé, selon le mémoire de la Chambre de Commerce du district de Montréal, devrait être de $300,000. De cette somme, $225,000 seraient considérés comme capital et $75,000, comme surplus. Le montant minimum de capital souscrit devrait être de $500,000.

Dans le cas de compagnies existantes, que l'on exige un montant global de capital et surplus d'au moins $300,000, sans que le montant minimum de capital soit établi à $225,000. Ce montant global de capital et de surplus, selon des normes précises, devrait augmenter graduellement au rythme de l'accroissement des affaires.

DES PRECAUTIONS

D'autres recommandations du mémoire touchent les précautions que l'on devrait mettre en oeuvre dans le cas où l'actif disponible de sociétés d'assurance n'atteindrait pas le niveau convenu. Il faudrait alors réglementer les placements qui ne sont pas facilement liquidables, tels que ceux sur prêts hypothécaires et les placements immobiliers.

LE DROIT DES ASSURANCES

Une recommandation du mémoire souligne que l'on devrait reprendre dans son ensemble le droit des assurances, tant au point de vue du Code civil que du point de vue de la loi des assurances et de la loi des maris et parents, soit en créant une commission, soit en admettant la possibilité d'application du rapport de la Commission de revision de la loi des assurances de la province de Québec.

N.D.L.R.— Ce rapport a été soumis au gouvernement Duplessis et de nouveau au gouvernement Lesage par les commissaires, MM. Marcel Faribault et Me Trudel, maintenant M. le juge Trudel.

UNE RECOMMANDATION PRINCIPALE DU MEMOIRE

La Chambre de Commerce du district de Montréal recommande fortement au gouvernement la création d'un Conseil provincial des assurances qui serait formé des représentants d'un certain nombre d'organismes professionnels intimement liés à l'industrie de l'assurance et qui agirait à titre consultatif au bénéfice du surintendant des assurances.

L'on commente ainsi cette recommandation : "Il s'agirait d'un comité officiel et permanent auquel le surintendant pourrait présenter certains problèmes auxquels il a à faire face et qui pourrait de plus, de son propre chef, soumettre au surintendant des suggestions d'ordre général ou précis, relatif à la bonne marche des assurances dans la province de Québec.

La Chambre de Commerce du district de Montréal considère que ce conseil provincial devrait être constitué essentiellement de gens dont les activités touchent de très près à l'assurance".

Le mémoire fait ensuite mention de dix corps professionnels et organismes que l'on croit apte à faire partie du conseil provincial des assurances.

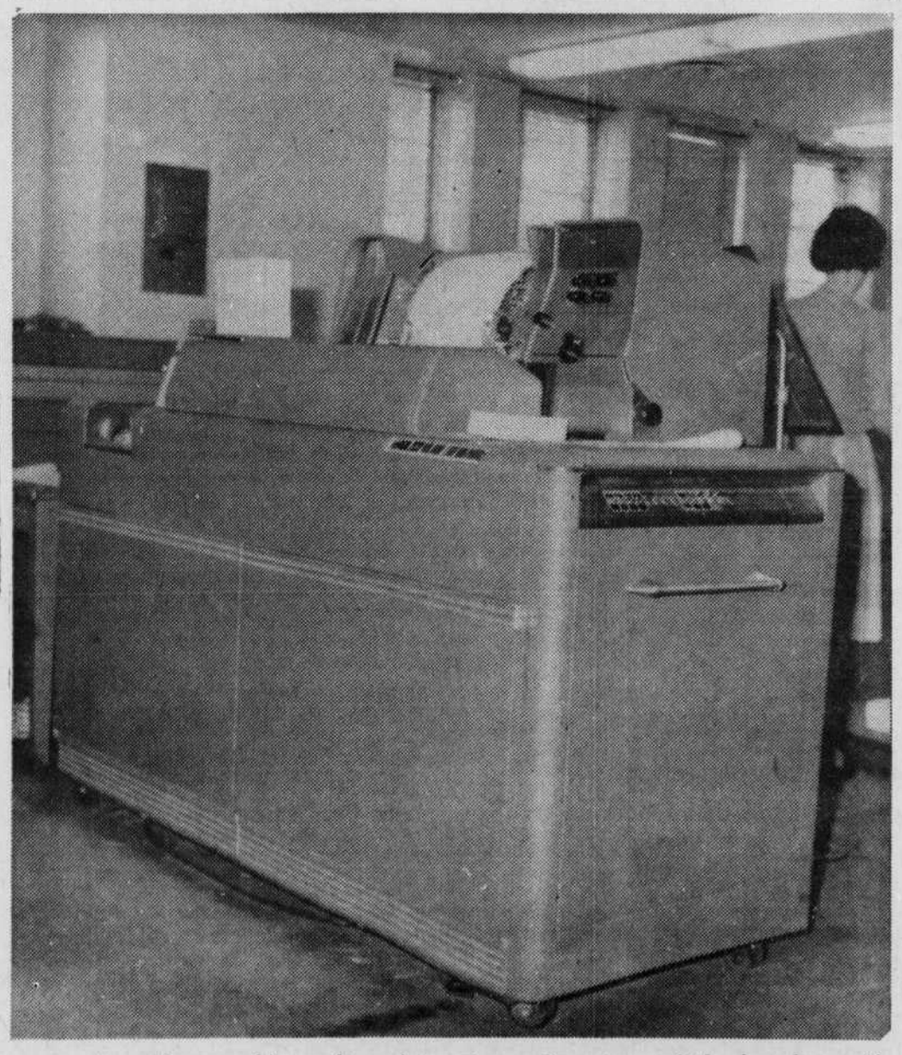
Les bénéfices payés aux assurés augmentent d'année en année

Les ventes d'assurance-vie ne cessent d'augmenter au Canada. Les bénéfices versés aux assurés acquièrent de même une importance grandissante. Le total des bénéfices augmentait de plus de huit fois, entre 1925 et 1961; il a plus que doublé depuis 1950.

En 1961, ces bénéfices atteignaient au total $609,000,000, au rythme de $11.7 millions par semaine; $422 millions étaient versés sur les polices ordinaires, $41 millions sur les polices de caractère industriel et $146 millions, sur des contrats de groupe. De plus, en 1961, les sociétés d'assurance-vie ont versé près de $92 millions sur des polices maladie et accident.

Les paiements aux héritiers de personnes décédées ont atteint $216 millions, en 1961; il y a eu plus de 110,000 paiements à des héritiers. L'âge des personnes décédées s'établissait à plus de 60 ans, dans 62.4 p.c. des cas; entre 40 et 59 ans, dans 28.4 p.c. des décès et dans la proportion de 9.2 p.c. quant aux personnes de moins de 40 ans.

Par région, le paiement de bénéfices s'établit ainsi : en Ontario, 43.5 p.c., au Québec, 29 p.c., dans les Prairies, 12 p.c., en Colombie-Britannique, 8.5 p.c. et dans les provinces de l'Atlantique, 7 p.c.



La mécanographie revêt maintenant une importance vitale dans les sociétés d'assurance. Non seulement les progrès des affaires nécessitent-ils que cette phase de l'automation se révèle dans toutes ses possibilités, mais, le public de plus en plus sensibilisé aux techniques nouvelles et exigeant de meilleurs services des sociétés, est cause de l'adaptation rapide de l'équipement automatisé aux affaires d'assurance. Nous voyons ici une partie de l'équipement que possède la société des Artisans, à son bureau chef de la rue Craig, à Montréal. Cet équipement sera d'ailleurs remplacé dans quelques mois par des appareils des plus perfectionnés que la société IBM fabrique à ses usines de Fishkill, Etat de New York, et qui n'ont été introduits sur le marché qu'en mai dernier.

La population du Québec achète plus d'assurance-vie que celle de l'Ontario

La population du Québec est celle qui achète davantage de l'assurance-vie au Canada. Cette constatation relève de l'examen de la Revue statistique du Canada, pour le mois d'août 1964 et de la Revue statistique du Québec, second trimestre de 1964, selon un relevé de M. Jacques Lamarche, du Conseil d'expansion économique.

Les souscriptions nouvelles d'assurance-vie au Canada n'ont fait qu'augmenter depuis 1962, tant au Québec, qu'en Ontario et dans l'ensemble du pays. Ces augmentations reflètent l'accroissement de la population qui dépasse les 5,500,000 dans le Québec et les 6,500,000 en Ontario, alors que le Canada compte plus de 19,300,000 habitants.

UN RAPPORT EVIDENT

Si l'on tient compte de la valeur des nouvelles polices transigées au Québec, par mois, en moyenne, en 1962, soit $141,000,000 et le chiffre de l apopulation à cette époque, quelque 5,000,000 de personnes, nous trouvons que les Québécois achètent en moyenne $26.60 par mois d'assurance-vie per capita.

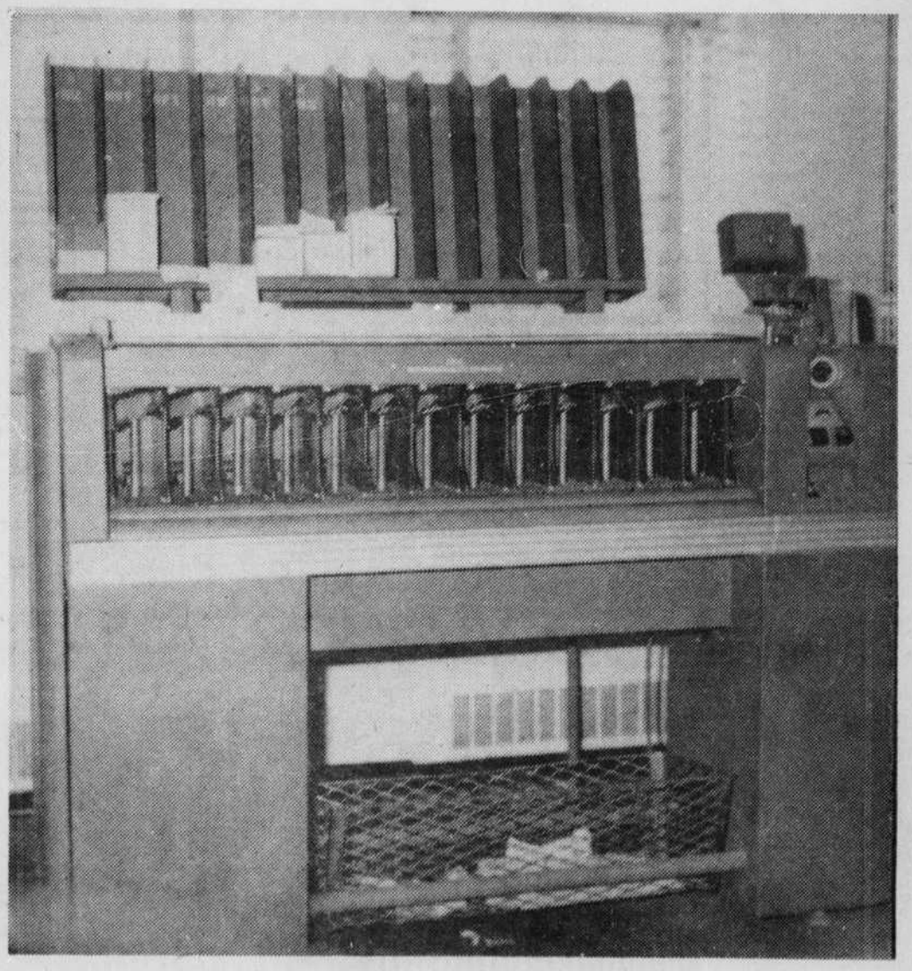
Le même calcul pour l'Ontario : $153,000 répartis entre 6,000,000 d'habitants, donne $24.20 par mois.

Dans l'ensemble du pays $432,000,000 d'assurances transigés chaque mois en 1962, donne une moyenne par habitant, en divisant par 18,000,000, de $23.50.

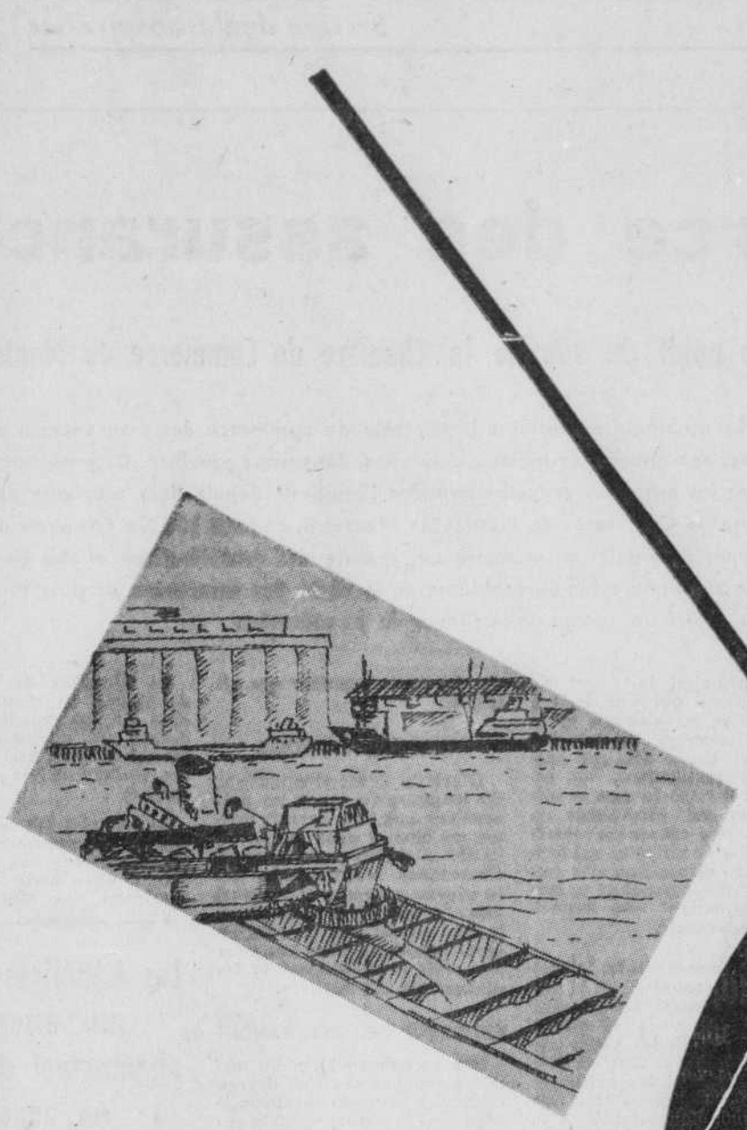
Ainsi, que ce soit en 1962 ou en 1963 et 1964 jusqu'à maintenant, le Québec devance les autres provinces pour l'achat moyen d'assurance-vie et cette moyenne s'établit au-dessus de celle de l'ensemble du pays.

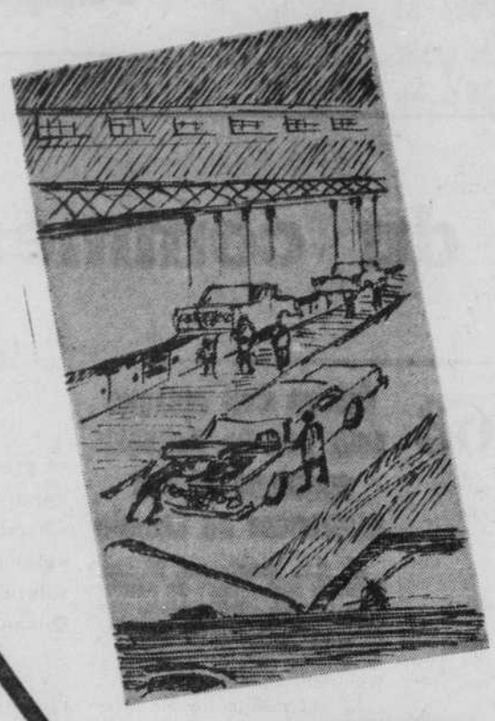
VALEUR CROISSANTE

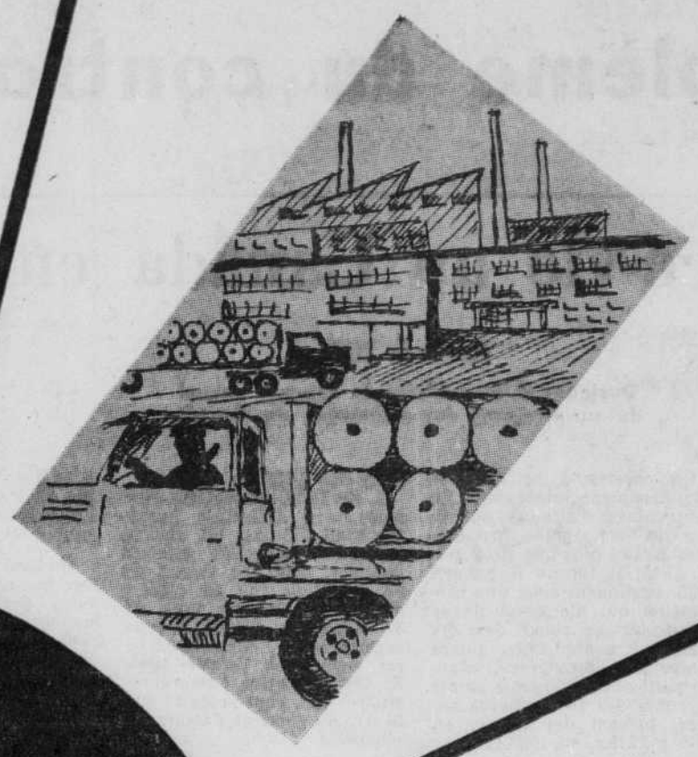
La valeur moyenne de l'achat d'assurances, par tête, s'avère croissante, de $26.60 au Québec, en 1962, elle passait à $28.30, en 1963, alors que la moyenne de l'Ontario était de $26.20 et celle de l'ensemble du pays, de $24.40. Ces valeurs seront sans nul doute dépassées cette année.

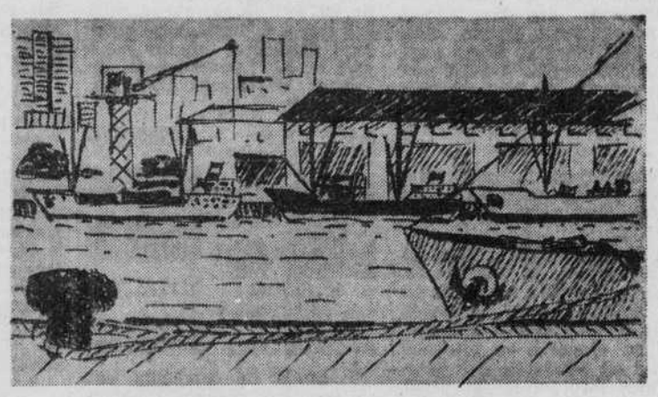


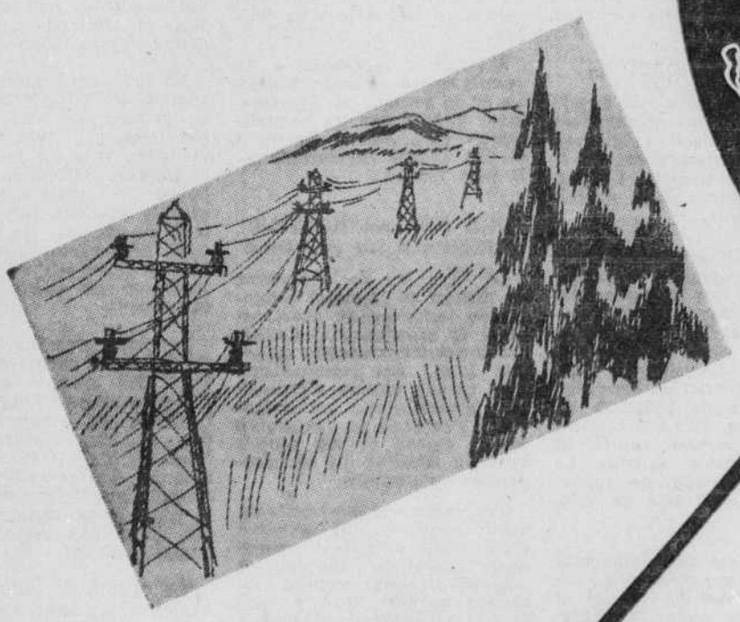
La rapidité avec laquelle il faut procéder aux opérations fort nombreuses et parfois complexes de la bonne marche des sociétés d'assurance, dont l'encours ne fait que croître, permet à la mécanographie et aux calculatrices électroniques de trouver dans ce vaste domaine des affaires un champ d'action de premier ordre. Nous voyons sur la photo ci-contre un aspect d'une machine IBM qui procède avec la vitesse de l'éclair à la classification de nombreuses cartes perforées. Ces appareils comptent au nombre de ceux dont le perfectionnement ne cesse d'étonner tous ceux qui en observent le fonctionnement. Le personnel des sociétés d'assurance trouve dans ces appareils électroniques de merveilleux auxiliaires et l'efficacité de leur service ne peut qu'en être mieux appréciée d'un public attentif à l'amélioration de la bonne marche des affaires.



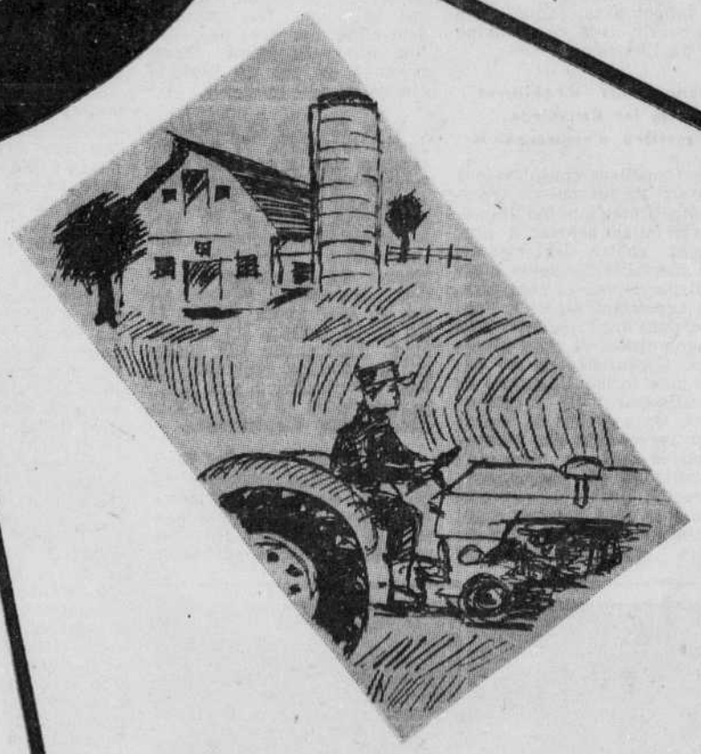














"Le Québec, à cause de ses caractères particuliers, à cause de la culture à laquelle appartient la majorité de ses citoyens, à cause des aspirations propres à sa population, à cause surtout de sa volonté maintenant permanente d'épanouissement, souhaite fermement que le cadre constitutionnel de l'avenir, en évoluant et en s'améliorant, tienne mieux compte qu'actuellement des aspirations, que nous croyons être légitimes, d'un des groupements fondateurs de la confédération canadienne."

Honorable Jean Lesage, Premier Ministre
(L'Action — mardi, 1er septembre 1964)



Le Canada d'expression française a compris et . . . le Canada d'expression anglaise commence à comprendre . . . qu'un Canada uni, prospère et puissant exige un Canada français économiquement fort. Le Canada français a décidé de prendre en mains la réalisation de cet immense projet . . .

La Laurentienne qui oeuvre dans ce sens avec acharnement depuis un quart de siècle se réjouit de la venue de cette ERE NOUVELLE.

Avec La Laurentienne, continuons à développer la puissance économique du Canada français.

LA LAURENTIENNE
COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE
Siège Social: Québec, P.Q.

La planification d'une succession et l'assurance-vie

par Michel DESMARAIS,
conseiller juridique à La Sauvegarde

Tout citoyen comprenant sa responsabilité dans le monde actuel nord-américain, possède un certain montant d'assurance-vie. Il est malheureux cependant de constater que la très grande majorité des assurés n'ont pas su planifier d'une façon adéquate leur portefeuille. Les polices détenues ont été achetées un peu au hasard, soit d'une frère, d'un cousin ou ami, qu'on a voulu encourager lors de ses premières armes dans la carrière.

Par la suite, un ou des représentants d'autres compagnies les ont convaincus de l'importance d'ajouter un montant additionnel aux polices existantes. Si bien qu'à un certain moment donné, le particulier étant plus ou moins au courant de la protection qu'il détient, atteint le point de saturation de sa capacité de payer. Il n'achètera plus d'assurance-vie et souvent des conséquences désastreuses en résulteront.

Dans les cas de petites successions, la famille en souffrira matériellement. Le bien-être de la veuve et les études des enfants en seront compromis.

Quant aux successions de professionnels, d'industriels, d'hommes d'affaires ayant réussi à amasser des biens d'une certaine importance, elles seront une proie rêvée pour les agents du fisc.

PLANIFICATION ESSENTIELLE

La planification de la succession est donc de prime importance. L'assurance-vie constituant dans plus de quatre-vingt pour cent (80%) des cas l'avoir principal du patrimoine, mérite une certaine considération.

Il importe au tout début de faire la différence entre les diverses sortes de plan d'assurance-vie. Vaut-il mieux souscrire uniquement des polices avec valeur de rachat ou de l'assurance temporaire. A cette question, banale en soit, il n'y a aucune réponse absolue.

L'ASSURANCE TEMPORAIRE

L'assurance temporaire a un rôle bien défini, à savoir couvrir certains besoins décroissants ou temporaires, tel que l'éducation des enfants, l'amortissement d'une hypothèque, un emprunt, etc.... Les besoins permanents de protection doivent, pour leur part, être satisfaits par de l'assurance avec valeur de rachat : rente à la veuve au cas d'un décès prématuré du mari, frais de dernière maladie, frais funéraires...

Nous basant sur la capacité de payer de l'individu et sur son besoin de protection, il nous faudrait considérer en plus ses désirs dans la distribution de ses biens, son statut matrimonial, son taux de taxation, son état particulier en ce qui concerne les besoins d sea retraite.

Il est évidemment facile de poser des principes, mais encore faut-il les appliquer ! Aussi, pouvons-nous admettre sans trop de difficultés, que l'intention du père de famille en faisant la planification de sa succession, est de laisser le maximum de biens à ses enfants, en payant le minimum de taxes. De plus, il souhaitera sans doute, l'indépendance financière de sa veuve et des revenus suffisants pour l'empêcher de dilapider sans raison des biens chèrement acquis.

UNE CONSULTATION

Enfin, si cela est possible, notre père de famille désirera s'assurer une retraite confortable, sans trop de frais, s'il atteint l'âge de soixante (60) ou soixante-cinq (65) ans.

Il faudra, pour atteindre ces buts, faire appel à un certain nombre d'experts : notaire, avocat, comptable agréé, officier de la société de fiducie et assureur-vie.

Le premier problème à considérer sera une protection adéquate pour la famille. Pour ce faire, l'assurance permanente, augmentée de certains avenants d'assurance temporaire, fera parfaitement l'affaire.

LE PROPRIETAIRE DES POLICES

Le père de famille doit-il souscrire lui-même la police et en être le propriétaire ? Si la succession est déjà d'une certaine importance et si l'épouse a des revenus, il vaudrait sans doute mieux que la police soit entre les mains de la femme. D'autre part, si l'épouse ne possède aucun moyen de payer la prime, les enfants mineurs, par l'intermédiaire d'un tuteur ad hoc, ou les majeurs pourront se porter acquéreurs de ladite police. Au décès de l'assuré, le capital sera versé directement au propriétaire de la police et cela sans droit de succession à payer. On pourrait peut-être objecter que les enfants mineurs n'ayant aucune ressource financière, pourraient difficilement payer une prime pouvant s'élever à quelques milliers de dollars par année. Le cas d'enfants majeurs, relativement jeunes et s'établissant dans la vie, serait sensiblement le même.

Pour obvier à cette difficulté, le législateur donne la permission à un individu de donner notamment $4,000 à un de ses enfants et $1,000 aux autres et cela sans être sujet à l'imposition sur les donations.

Il faut cependant faire ici une restriction. Les montants devront avoir été versés au donataire cinq (5) ans avant le décès du donateur en ce qui concerne le percepteur provincial et trois (3) ans en ce qui a trait aux droits fédéraux. Si ces conditions ne sont pas respectées, les dons seront réputés nuls et feront partie de la succession du donateur.

Le capital ainsi versé par la compagnie d'assurance servira, comme nous l'avons dit précédemment, à donner à la famille un certain bien-être et à pouvoir maintenir le niveau de vie auquel elle est habituée.

Il est certes plus avantageux pour le père de famille, si cela lui est possible, de faire prendre l'assurance par ses enfants. Son épouse généralement étant sensiblement du même âge, risque de disparaître assez tôt.

LA DOUBLE TAXATION

Même si le législateur accorde un dégrèvement dans le cas de la femme décédant peu de temps après son mari, la double taxation peut amoindrir le patrimoine familial.

Soulignons enfin que si les époux sont mariés sous le régime de la communauté légale ou conventionnelle de biens, la succession sera divisée en deux parties égales. Dans une telle situation, le mari ferait bien de s'assurer que les droits successoraux exigibles pour la succession de son épouse puissent être payés sans trop de difficulté par les héritiers.

UN DILEMME

Le deuxième point que nous tenons à analyser est la difficulté, dans le cas du décès d'un marchand ou d'un industriel, d'aliéner son entreprise. La famille se trouve alors dans un dilemme. Elle doit vendre ses intérêts à un prix moindre ou nommer un gérant et risquer une forte baisse du chiffre d'affaires. Il serait alors avantageux de prévoir, par une entente particulière, le rachat de l'entreprise par un ou plusieurs employés. Pour donner aux intéressés les disponibilités nécessaires, une police d'assurance peut grandement aider. Si le rachat du commerce par des employés est impossible, le propriétaire ferait bien de prévoir de laisser un certain montant comptant, pour donner aux héritiers la chance de trouver un acheteur sérieux. Il est certain que si les ayants droit sont forcés de vendre dans un temps déterminé, le prix sera alors beaucoup plus bas et la succession enregistrera une perte sensible. L'assurance-vie peut encore dans un tel cas satisfaire ce besoin.

LA RETRAITE AISEE

Nous avons vu jusqu'ici l'éventualité d'un décès prématuré. Envisageons maintenant la possibilité d'une retraite aisée et dégagée de tout souci financier.

Soulignons d'abord qu'il est difficile à l'heure actuelle de prévoir la position des gouvernements en ce qui a trait au fonds de pension.

Une chose est cependant certaine; d'ici peu, les compagnies devront adapter, au Québec comme dans les autres provinces, leur plan en fonction du fonds de pension transférable prévu par le législateur.

ASSURANCE LIBEREE

De toute façon, nous pouvons recommander à celui qui veut prendre sa retraite de libérer à l'âge de soixante (60) ou soixante-cinq (65) ans, un certain montant d'assurance. Il restera ainsi assuré pour une somme raisonnable sans payer de nouvelles primes. Ses dernières dépenses, frais funéraires, dépenses de dernière maladie, droits successoraux, etc.... seront payées et la famille n'aura pas à défrayer d'autres montants que ceux déboursés par la compagnie d'assurance.

A la retraite, le montant de valeur de rachat de la police prise soit sous forme de capital, soit sous forme de rente, permettra, si elles sont suffisantes, une pension convenable.

MODALITES DE RENTES

Mentionnons que l'assuré peut prendre sa retraite s'il est membre d'un fonds de pension avec une garantie de dix, quinze ou vingt ans. Il pourra aussi opter pour une pension conjointe avec son épouse. Le montant de la rente sera alors payable aussi longtemps que l'un des deux époux survivra. Une difficulté fiscale à ce sujet est cependant à prévoir.

Si le mari, par exemple, décède le premier, le percepteur fera une commutation des montants futurs à recevoir en fonction de table de mortalité prévue par la loi. Ce montant commué sera alors taxable. Il est malheureux que trop d'employeurs acceptent de voir leurs employés opter à leur retraite pour ce plan, sans les prévenir de cette difficulté.

Enfin, toute personne ne faisant pas partie d'un fonds de pension enregistré (c'est-à-dire dont la contribution est déductible de l'impôt) peut se prévaloir des dispositions de l'article 79B de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Cette législation adoptée à la demande du Canadian Medical Association, permet à toute personne non incluse dans un fonds de pension, d'enregistrer à Ottawa et à Québec une police d'assurance-vie et de déduire de son revenu le montant des primes équivalent à 10% de son revenu et ce jusqu'à concurrence de $2,500 par année. Le montant déductible est uniquement la partie épargne.

De plus, si l'assuré veut se libérer de cet engagement et "désenregistrer" sa police, la pénalité sera très forte. Enfin, au cas de décès, un impôt spécial affectera d'une façon particulière le capital payable. Malgré ces restrictions, ce genre de contrat trouve sa place dans un portefeuille bien organisé et une attention toute spéciale devrait être apportée à l'intégration d'un tel plan d'assurance.

UN TESTAMENT

En conclusion, nous devons souligner que le dernier outil d'une succession bien organisée est un testament prévoyant un exécuteur testamentaire sérieux et compétent.

A nos yeux, les sociétés de fiducie sont les organismes tout désignés. Ces institutions, bien que chargeant des honoraires, réussissent à faire épargner de nombreux frais et à régler les successions dans un minimum de temps.

De plus, les placements de tout repos qu'elles contractent pour la succession, permettront la tranquillité d'esprit à la veuve et aux héritiers. Aucune personne ne devrait ignorer cet élément et il faut bien se dire qu'il n'est jamais trop tard pour faire son testament.

Le surintendant des assurances de la province de Québec, M. R.-A. Camaraire

M. Roger-A. Camaraire, nommé surintendant des assurances de la province de Québec, en mars 1964, est né à Montréal, le 15 août 1923. Il a fait ses études à l'école Philippe-Aubert-de-Gaspé et au collège André Grasset.

Il entrait en 1946 à l'emploi d'Agences d'Assurances Associées Inc., administrateurs de l'Union canadienne.

De 1952 à 1955, il était surintendant de J.-E. Clément Inc., administrateurs de l'Union canadienne, d'Excess Insurance Company Limited et de Contingency Insurance Company Limited.

M. Camaraire, de 1956 à 1961, était gérant des Services Automobile et Responsabilité et assistant gérant général de l'Equitable, compagnie d'assurance.

C'est en 1962 que M. Camaraire devenait gérant d'assurance de la Commission hydroélectrique de Québec.

Il était nommé surintendant adjoint des assurances de la province de Québec, en mai 1963.

M. Camaraire est membre du Club Canadien et du Club de la Garnison. Il est marié et père d'un enfant.

Pour vous servir

PAUL-EMILE ROBERT
C.L.U.
ASSUREUR-VIE AGRÉÉ
•
527-1378





Dors en paix mon gars — Ta mère et moi avons tenu compte de l'ESSENTIEL...

Avec l'aide de notre ami, le représentant de l'Alliance, nous avons établi un programme de sécurité familiale qui est *à toute épreuve*.

Dors en paix mon gars... Peu importe ce que nous réserve l'avenir, il y aura toujours ici un revenu suffisant pour conserver notre foyer et t'aider à préparer ton avenir.

Alliance mutuelle-vie





NOUS GRANDISSONS AVEC LE QUÉBEC

$100,000,000.00

d'assurance-vie en vigueur

LA SURVIVANCE

COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE-VIE SIEGE SOCIAL SAINT-HYACINTHE

Vingt années de progrès de nos sociétés d'assurance-vie

par André GARIEPY,
secrétaire de La Sauvegarde



Le personnel des sociétés d'assurance trouve dans la mécanographie et les calculatrices électroniques, des auxiliaires devenus indispensables. Nous voyons ici comment l'on procède à la classification très rapide de milliers de fiches d'assurés. Des experts nouveaux dans des techniques que l'on ne soupçonnait même pas il y a quelques années, trouvent sur le marché du travail d'excellentes occasions d'emploi. Il faudrait sans doute intéresser davantage les grands élèves de nos écoles, en les initiant plus qu'on le fait en ce moment, à l'importance de ces techniques nouvelles qui créent dans le monde des affaires des changements aussi spectaculaires que peuvent en connaître les domaines industriels et techniques.

Les institutions d'assurance sur la vie, dirigées et contrôlées par les Canadiens français, n'occupent pas encore la place normale qui leur revient dans le commerce de l'assurance-vie dans la province de Québec. Cependant, lorsque l'on considère le chemin parcouru depuis les vingt dernières années, on doit reconnaître qu'elles ont connu des succès remarquables.

En 1942, les institutions d'assurance-vie canadiennes-françaises étaient à peine présentes sur le marché de l'assurance-vie. En effet, cinq compagnies à fonds social, contrôlées par les nôtres, percevaient 5.4% de toutes les primes d'assurance ordinaire, versées par des assurés de la province de Québec. Les 34 autres compagnies à fonds social américaines, anglo-canadiennes ou étrangères percevaient 94.6% des primes. Dans le secteur de l'assurance populaire (industrielle) dont les primes sont perçues au domicile de l'assuré, nos compagnies à fonds social, étaient à toute fin pratique absentes, puisqu'elles recevaient moins de 1% du total des primes. La situation de nos compagnies à fonds social n'était guère plus brillante dans le secteur de l'assurance collective. Là aussi, elles percevaient moins de 1% des primes.

Il y avait en 1942, douze compagnies mutuelles, qui détenaient des permis d'opération dans la province de Québec. Une seule était dirigée et contrôlée par les nôtres. Elle percevait moins de 1% des primes de l'assurance-vie ordinaire et ne faisait pas d'affaires dans les secteurs de l'assurance populaire et l'assurance collective.

Les sociétés de secours mutuels, dirigées par des Canadiens français, percevaient en 1942, 67% des primes d'assurance ordinaire. Elles n'émettaient pas de polices d'assurance populaire et d'assurance collective; il faut noter cependant, que ces sociétés de secours mutuels, en chiffres absolus, perçoivent beaucoup moins de primes que les compagnies à fonds social et les compagnies mutuelles.

Vingt années plus tard, soit en 1962, la situation a beaucoup changé. Nos compagnies à fonds social perçoivent 22% des primes de l'assurance ordinaire contre 5.4% vingt années auparavant. Dans le secteur de l'assurance populaire, elles percevaient moins de 1% du total des primes, elles en perçoivent 94.5% du total. Ce renversement s'explique cependant, par le fait qu'une compagnie à fonds social, spécialisée dans la vente de l'assurance populaire, est passée sous le contrôle de Canadiens français. Nos compagnies à fonds social, en assurance collective, font meilleure figure après vingt ans, puisqu'elles perçoivent 12% des primes contre moins de 1% en 1942.

SOCIETES MUTUELLES

Nos compagnies mutuelles, presque inexistantes en 1942, ont connu des succès importants. Elles perçoivent maintenant 19% des primes d'assurance ordinaire contre 0.75%, 3% des primes de l'assurance populaire et 26% de l'assurance collective.

Nos sociétés de secours mutuels qui, déjà en 1942 percevaient 67% des primes d'assurance ordinaire, en perçoivent maintenant 85%.

Les raisons de ces succès sont multiples. En voici quelques-unes. D'abord, nos institutions d'assurance-vie ont, surtout depuis une dizaine d'années, mis l'accent sur la compétence à tous les niveaux; administrateurs, officiers de l'administration, représentants de vente, personnel du siège social. Avant 1956, aucun Canadien français n'avait réussi à passer les examens d'admission de la "Society of Actuaries". Depuis 1956, une quinzaine de Canadiens français sont devenus membres (Fellows) de cette société et une vingtaine d'autres sont membres associés (Associate). De plus, plusieurs dizaines d'autres ont entrepris des études d'actuariat et seront, dans un avenir rapproché, associés ou Fellows de cette Société d'Actuaires. C'est grâce à ces techniciens de l'assurance que nos institutions ont pu mettre sur le marché, des plans d'assurance ordinaires adéquats et variés. Elles sont entrées dans le champ de la concurrence de l'assurance collective, parce qu'elles avaient à leur emploi des actuaires reconnus et compétents.

Les représentants de vente, gérants régionaux et agents, de nos institutions, suivent depuis plusieurs années les programmes de formation donnés par leur association professionnelle et obtiennent les titres recherchés de C.L.U. et de L.U.A.T.C. qui sont une reconnaissance de leur compétence. Plusieurs de nos institutions ajoutent à cette formation des cours de perfectionnement et d'entrainement donnés par les employés chargés spécialement de l'instruction des représentants de vente. Tous ces cours sont nécessaires à un représentant qui veut réellement donner aux assurés des informations touchant l'assurance, les droits de succession, des lois d'assurance, les impôts, etc...

Un nombre de plus en plus grand d'employés des sièges sociaux suivent des cours d'assurance donnés par Life Office Management Association (LOMA). Ces employés deviendront des spécialistes en comptabilité des institutions d'assurance, en administration, en promotion de vente, en programmation, en placement des fonds des sociétés d'assurance, en assurance collective, en sélection des risques, etc... Ces spécialistes seront, demain, les responsables des succès encore plus grands.

Après la recherche de la compétence, nos institutions se sont donné des moyens matériels modernes nécessaires à leur développement. Plusieurs d'entre elles ont construit de nouveaux immeubles pour y loger leur siège social. A Montréal, à Québec, à St-Hyacinthe et ailleurs nous voyons de très belles bâtisses qui témoignent des progrès de nos institutions.

Nos institutions ont acheté ou loué des équipements de bureaux nécessaires à l'administration d'une entreprise moderne. Elles ont à leur disposition, des équipements mécanographiques qui leur permettent d'exécuter rapidement des travaux de comptabilité, de statistiques, d'actuariat, etc. Quelques-unes d'entre elles ont même à leur disposition un équipement ultra-moderne de machines électroniques.

SOCIETES NOUVELLES

Depuis 1942, de nombreux événements ont aussi contribué au développement de l'assurance-vie chez nous. Plusieurs nouvelles institutions d'assurance-vie ont été fondées : "L'Union Canadienne, compagnie d'assurance" (1943); "Les Services de Santé du Québec" (1945); "L'Assurance-Vie Desjardins" 1948); "L'Assurance-Vie du St-Laurent" 1957); et tout récemment "L'Excellence, compagnie d'assurance". La concurrence est plus vive de nos jours et cela contribue à augmenter les ventes d'assurance.

Ici comme ailleurs, on assiste à la mutualisation de compagnies à fonds social et des sociétés de secours mutuels. Depuis vingt ans, plusieurs institutions d'assurance se sont mutualisés. En voici quelques-unes qui ont changé leur statut juridique : "Aeterna-Vie, compagnie mutuelle d'assurance" "Alliance, compagnie mutuelle d"Assurance-Vie", "La Laurentienne, compagnie mutuelle d'assurance", "La Survivance, compagnie mutuelle d'assurance-vie", "L'Union - Vie, compagnie mutuelle d'assurance". Ce fut pour certaines d'entre elles, l'occasion d'une réorganisation et d'un nouveau départ vers des progrès plus grands.

Durant cette période, des fusions d'institutions se sont faites, des changements de raison sociale, des changements de propriétaires de compagnies se sont effectués. Toutes ces modifications ont été souvent, la cause de plus grands succès par la suite.

Voilà résumé, très sommairement, les vingt dernières années de nos institutions d'assurance-vie. L'avenir s'annonce encore meilleur, à la condition que l'on mette davantage l'accent sur la compétence. Il faut à tout prix que nos institutions recrutent et forment des représentants de vente de plus en plus qualifiés, qui iront vendre dans toutes les classes de la société des contrats d'assurance qui répondent aux besoins de chaque individu. Ainsi, nos institutions percevront une plus large part des épargnes des assurés du Québec, pour le plus grand bien de l'économie de notre province.

Nécessité de la consultation en matière de succession

Les éléments qui entrent dans la préparation de l'administration future d'une succession sont d'une importance telle qu'ils exigent une consultation agissante de la part du fiduciaire, du notaire, du comptable et de l'assureur.

Si le public connaît assez bien le rôle des trois derniers experts, il semble être moins familier avec celui du fiduciaire. Pourtant, la société de fiducie, comme agence professionnelle du règlement des successions et de leur administrations acquiert une importance grandissante.

Le fiduciaire s'efforce de conseiller avant tout sur la disposition éventuelle du portefeuille d'assurances. Plus l'accroissement de l'assurance sera important, plus il y a nécessité de bien utiliser ces fonds, sans qu'ils fassent nécessairement partie de la masse de la succession.

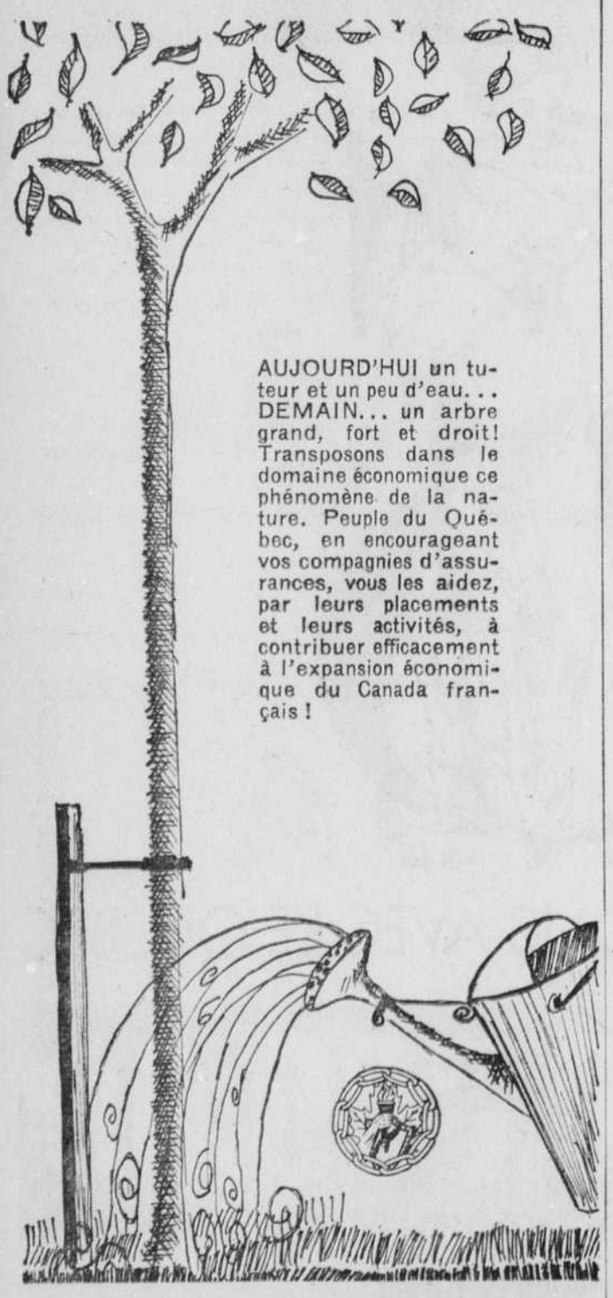
L'expérience acquise au cours de très nombreuses années d'administration de successions accorde au fiduciaire une place de premier plan comme conseiller même en ce qui a trait aux successions modestes. Notons que les conseils du fiduciaire sont gratuits et que c'est seulement au cours de l'administration de la succession qu'il touche des honoraires.

L'assurance-vie du point du fiduciaire facilite la gestion des successions, alors que la fiducie, du point de vue de celui qui doit prévoir la disposition d'un fonds considérable d'assurance, représente une sauvegarde, une somme considérable d'expérience sur laquelle il appuiera les préparations d'avenir de ceux qui lui succéderont.

L'assurance prévoit les modalités d'un règlement de succession

Il arrive bien souvent, depuis que l'assurance-vie atteint chez nous un remarquable niveau de popularité, que l'assurance constitue la majeure partie de la succession. Il faut prévoir et c'est là le rôle dévolu au fiduciaire.

C'est lui que l'on charge d'une planification successoriale et il cherchera à prévoir les circonstances qui permettront aux héritiers de la succession qu'il administre de se prévaloir des dispositions de la loi. Ainsi, l'on évitera par les moyens que peuvent invoquer les fiduciaires, la double taxation, s'il arrivait que la femme décède peu de temps après son mari.

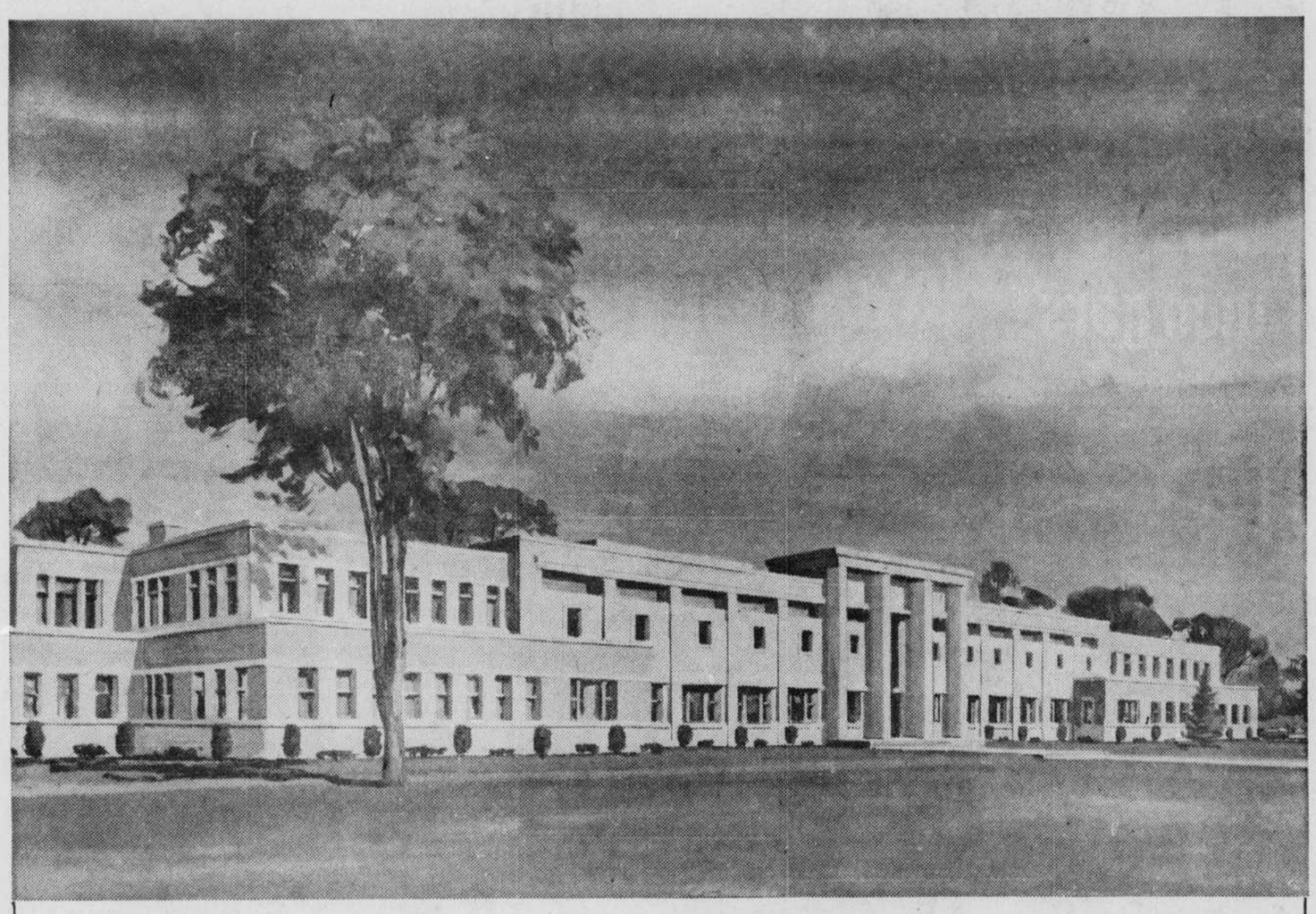


AUJOURD'HUI un tuteur et un peu d'eau... DEMAIN... un arbre grand, fort et droit! Transposons dans le domaine économique ce phénomène de la nature. Peuple du Québec, en encourageant vos compagnies d'assurances, vous les aidez, par leurs placements et leurs activités, à contribuer efficacement à l'expansion économique du Canada français !

L'UNION CANADIENNE
COMPAGNIE D'ASSURANCES
Compagnie strictement canadienne en mesure de vous bien servir

ASSURANCE SUR LA VIE
ASSURANCE ORDINAIRE — ASSURANCE COLLECTIVE — RENTE DE RETRAITE INDIVIDUELLE — FONDS DE PENSION — ASSURANCE-VIE PRÊT — ASSURANCE-VIE ÉPARGNE —

SIÈGE SOCIAL QUÉBEC



Notre premier milliard d'assurance est en vigueur depuis l'an dernier. Nous nous orientons à un rythme accéléré vers notre second milliard.

L'émission de nouvelles assurances au cours des six premiers mois de 1964 a augmenté de 13.8% par rapport à la même période l'an dernier.

Au 30 juin 1964, l'assurance en vigueur se chiffrait à $1,195,088,738.

Voilà qui témoigne d'une compagnie solide et progressive.

L'INDUSTRIELLE
COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE

Quel potentiel peuvent atteindre nos sociétés d'assurance d'ici 1967?

A l'aide de notes corrigées par M. Jacques-A. Lamarche, président de La Société des recherches communautaires, cet article cherche à établir le potentiel d'affaires des sociétés d'assurances canadiennes-françaises, au cours des prochaines années.

Quel potentiel d'affaires pourraient envisager les entreprises d'assurances canadiennes-françaises? Si l'on fonde des calculs sur le revenu en primes, il faut distinguer entre le renouvellement des affaires en vigueur et la souscription de nouvelles polices.

Sous l'aspect renouvellement des affaires en vigueur, le potentiel de nos sociétés d'assurance-vie dépend des facteurs suivants: les affaires actuellement en vigueur et l'efficacité du maintien de ces assurances.

Les affaires en vigueur à la fin de l'année 1963 dépassaient les $5 milliards et rapportaient de $100 à $125 millions, soit $25 du mille dollars d'affaires.

Un calcul basé sur les tables de Linton permet d'établir que le potentiel raisonnable quant au renouvellement affaires en vigueur s'établira en moyenne à $93 millions, en 1964 et à $70 millions, en 1965.

Selon ces données et la base de calcul utilisée, le potentiel de conservation des assurances pourrait s'établir entre le niveau excellent de $112 millions, en 1964 et celui également très bon de $101 millions, en 1965.

LES NOUVELLES AFFAIRES

Le rythme de souscriptions de nouvelles affaires dans les sociétés d'assurance canadiennes-françaises est passé de 12 p.c., de 1959-60, à 14 p.c., en 60-61, puis à 19 p.c., en 61-62, enfin, à 40 p.c., en 62-63. En chiffres absolus, ces nouvelles affaires s'établissent à plus de $500 millions en 1959, ce qui est comparable à $1 milliard, en 1963. Ainsi, l'ensemble des sociétés canadiennes-françaises d'assurance a doublé son chiffre d'affaires nouvelles, en dedans de cinq ans et rien ne permet de croire que ce rythme se ralentit.

L'on peut établir qu'un milliard en nouvelles affaires rapporte à l'ensemble des entreprises canadiennes-françaises d'assurance un revenu-prime annuel de $5 millions de dollars.

Ces données, projetés sur les cinq années à venir, permettent d'évaluer le potentiel de nouvelles affaires, en utilisant 40 p.c. comme facteur d'accroissement. De 1963 à 1967, le total des nouvelles émissions atteindrait $10.93 milliards et le revenu-prime s'établirait à $230,000,000.

LE POTENTIEL TOTAL

Une excellente conservation des assurances en cours, ainsi que le niveau convenable de nouvelles affaires permettraient d'espérere des affaires en vigueur de $7.11 milliards et un revenu prime de $179 millions, en 1967.

Il faut également tenir compte d'un barème de conservation de 90 p.c. des nouvelles émissions. Sur la base de $1 milliard, en 1964 et jusqu'en 1967, aux affaires en vigueur s'ajoutent $5.5 milliards, en 1967; $7.11 milliards ont déjà été établis comme affaires en vigueur, d'ici trois ans. Le total des affaires en vigueur, d'ici trois ans. Le total des affaires en vigueur en 1967 atteindrait donc $12.66 milliards. Le revenu-prime serait alors de $305 millions.

QU'EN CONCLURE

L'on sait que les revenus-primes peuvent servir chaque année, dans une proportion de 36 p.c. à des placements dont la valeur s'accroit en fonction de la formule des annuités: étant égal à plus un, avec comme élément factoriel, la raison (r), soustrayant un. Selon cette formule de l'intérêt composé, l'on trouve qu'un dollar placé à 5 p.c. chaque année pendant 20 ans vaut $32.06 à ce terme.

Comme l'actif des institutions d'assurance atteindra $500 millions en 1964 et qu'il s'accroîtera constamment, on peut dire que le $125 millions, en 1964, vaudra en 1984: 125 multiplié par 36 p.c.; le produit était multiplié par $32.06 donne $1,330,000,000.

De façon fort conservatrice, l'on peut donc prévoir que l'actif actuel de $500,090,000 serait de $2 milliards en 1984, même si l'ensemble de nos entreprises d'assurance-vie ne faisait que maintenir le chiffre d'affaire actuel.

Avec toutes les réserves d'usage, l'on peut conclure que l'actif de nos entreprises d'assurances passera de $500 millions à $5 milliards au cours des 20 prochaines années.

Des distinctions aux "clubistes", au congrès récent des Prévoyants du Canada

Au récent congrès des "clubistes" des Prévoyants du Canada, au lac Placid, Etat de New York, sous la présidence de M. Tancrède Sicard, directeur des agences, plusieurs distinctions ont été décernées à des représentants qui ont obtenu de remarquables succès. Les directeurs adjoints des agences, MM. Guy-A. Paquet et J.-J. Tremblay, d.ph., apportaient leur concours à M. Sicard.

Au banquet qui réunissait tous les congressistes, M. Sicard a prononcé une allocution dans laquelle il offrit les félicitations de la compagnie aux différents représentants et à leur épouse. MM. Guy-A. Paquet et J.-J. Tremblay ont lu la proclamation des noms des clubistes avec mention de leurs succès respectifs.

M. Tancrède Sicard a souligné d'une façon particulière le succès de deux représentants qui se sont classés au club du Président Elite: M. François Dionne de Montréal et M. Rosaire Bertrand de St-Pamphile, comté de l'Islet. M. Dionne qui s'est classé premier, parmi tous les représentants, pour l'année clubiste 1963-64, occupait une place à la table d'honneur et reçut à cette occasion un magnifique cadeau-souvenir.

M. Sicard fit ensuite lecture des noms des représentants de la compagnie qui se sont mérités leur certificat national de compétence pour l'année 1963 ainsi que ceux qui ont réussi leurs examens de première année et de deuxième année du cours L.U.A.T.C.

Les congressistes ont chaleureusement applaudi au succès de trois représentants des Prévoyants qui ont obtenu récemment de l'Institut des assureurs-vie du Canada leur titre de A.V.A. (assureur-vie agréé) aussi connu d'après le sigle C.L.U., ce sont:

MM. François Dionne, de Montréal; Paul Renaud, de Québec; J.-B. Turcotte, de Thetford-les-mines.

Le directeur des agences offrit les félicitations de tous ses confrères à M. Claude Beauvais, avocat de Montréal, qui s'est mérité une mention honorable à un concours organisé par le journal **Financial Post**. M. Beauvais fut le seul Canadien de langue française à se mériter pareille distinction.

La protection personnelle

Quelles que soient les circonstances personnelles, il ne faut pas perdre de vue qu'un compte en banque pour prévoir les besoins immédiats, de l'assurance-vie pour la protection familiale ou d'autres exigences, de même que l'épargne dans des fonds dont la plus-value s'avère intéressante, doivent retenir l'attention. Ces formes de protection personnelle et de protection des investissements sont également nécessaires au bon équilibre de la situation financière de chacun de nous.

Importance croissante de l'assurance-vie

L'on constate également que la partie assurance dans les successions modestes prend de plus en plus d'importance.



"Qui sème chez soi... Récolte pour soi"

Une source jaillissante de capitaux au service du Québec

LA SOLIDARITÉ
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

925, chemin Saint-Louis, Québec

MONTRÉAL-MAISONNEUVE
2717 ouest, rue Notre-Dame

MONTRÉAL-CRÉMAZIE
Suite 317, Place Crémazie

CHOMEDEY
407, boul. Curé-Labelle

QUÉBEC
885 est, rue St-Joseph

BEAUCEVILLE
583, 1ère Avenue

SHERBROOKE
826 sud, rue Belvédère

TRACY
702, route Marie-Victorin

CHICOUTIMI
23 est, rue Racine

ROBERVAL
5, rue Notre-Dame

RIMOUSKI
290 est, rue St-Germain

RIVIÈRE-DU-LOUP
506, rue Lafontaine

AMOS
82 ouest, 1ère Avenue



Même ces longues heures de travail, le soir, ne suffiraient pas...

Même ces longues heures de travail, le soir, ne suffiraient pas pour accumuler les sommes nécessaires à la sécurité de ma famille. Mais le programme d'épargne que m'a tracé le représentant de l'Alliance m'a permis d'y arriver. J'ai établi une succession qui *garantit* en tout temps à ma femme et à mes enfants le revenu dont ils auraient encore besoin si je n'étais plus auprès d'eux.

J'ai pris soin de l'ESSENTIEL D'ABORD, et je m'en félicite.

Alliance mutuelle-vie

UNION DU CANADA
LIFE - ASSURANCE - VIE

Siège Social: 325, RUE DALHOUSIE, OTTAWA, ONTARIO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Aimé ARVISAIS, Président général, Ottawa, Ont.
M. le notaire J.-E. GUILLET, Montréal, Qué.
M. Jos. TREPANIER, Québec, Qué.
Honorable Louis-P. CECILE, Hawkesbury, Ont.
M. Grégoire PERRAULT, Joliette, Qué.
M. le notaire Thomas-L. GAUTHIER, Drummondville, Qué.
M. Edouard HARVEY, Pointe-au-Pic, Qué.
M. J.-Adelba MARLEAU, Sturgeon Falls, Ont.
M. Paul RAYMOND, Hull, Qué.
M. le notaire Yves-A. RIOUX, Sept-Iles, Qué.

OFFICIERS

Dr Damien SAINT-PIERRE, Directeur médical
M. Florian CARRIERE, Secrétaire général
M. Jean-Marie ST-GEORGES, Trésorier général
M. W.F.D. ANDERSON, Directeur du Département des Ventes

fondée en 1863
AU-DELÀ DE 100 ANNÉES
DE PROGRÈS ÉCONOMIQUE

BUREAUX RÉGIONAUX

CHICOUTIMI: Suite 128, Edifice Murdock, 110 est, rue Racine, Chicoutimi, Qué. — Tél.: 543-8790
DRUMMONDVILLE: Bureau numéro 314, 100 Place Girouard, Drummondville, Qué. — Tél: 478-1969
JOLIETTE: C.P. 483, 348, Notre-Dame, Joliette, Qué. Tél.: 753-9312
MONTREAL: 7100, rue St-Hubert, Montréal 18, Qué. Tél.: 273-4404
OTTAWA-HULL: 110, rue York, Ottawa 2, Ont. — Tél.:235-7831
QUEBEC: Suite 150, 580 est, Grande Allée, Québec, Qué. Tél.: 523-9478
RIMOUSKI: C.P. 1056, Suite 2, 133, rue St-Germain, Rimouski, Qué. Tél.: 724-4787
ROCKLAND: C.P. 260, Rockland, Ont. Tél.: 762-5271
SEPT ILES: C.P. 873, Suite 3, Edifice Charette, 461, Brochu, Sept Iles, Qué. — Tél.: 942-9254
SUDBURY: C.P. 338, Suite 201, 116 est, rue Elm, Sudbury, Ont. Tél.: 673-6165

Le rôle de l'assurance-vie dans la protection des investissements

par César SIMON,

directeur de la recherche à
La Mutuelle Service de Santé de Québec

L'utilisation de l'assurance-vie individuelle en vue de la protection des investissements est bien connue. Nous nous intéresserons dans les lignes qui suivent à l'assurance-vie collective. Ce mode de protection si largement répandu dans le public concourt-il à protéger les investissements?

L'ASSURANCE-VIE COLECTIVE

C'est une forme d'assurance-vie qui s'obtient par l'appartenance à un groupe, généralement une entreprise, un syndicat ou une corporation professionnelle.

L'assurance - vie collective fait donc partie des conditions de travail. Un employé remplit une fonction ou gagne un salaire qui lui donne droit à un montant déterminé d'assurance-vie.

Il s'agit la plupart du temps d'assurance terme qui se renouvelle automatiquement chaque année. Elle se termine en même temps que l'emploi à moins que l'assuré ne convertisse sa protection collective en assurance individuelle. Cette possibilité lui est offerte sans qu'il soit tenu de fournir des preuves d'assurabilité.

LES INVESTISSEMENTS

Avant de répondre à la question posée au début, il faudrait s'entendre sur la définition d' "investissements". Le terme peut prendre plus ou moins d'extension selon l'optique de celui qui l'emploie. Pour les fins de cet article, nous lui ferons inclure tous les biens personnels: automobile, mobilier, maison, fonds de commerce, propriétés, titres, etc...

Nous introduisons cependant une distinction entre les investissements pour usage personnel ou de consommation (automobile, maison...) et les investissements pour fins de production (fonds de commerce, propriétés...).

LES INVESTISSEMENTS POUR USAGE PERSONNEL

La majorité des gens possèdent des biens personnels qui peuvent être mis en danger pas un décès prématuré, une invalidité temporaire ou permanente. La famille compte sur ces biens pour survivre, faire éduquer les enfants...

En cas de décès, l'assurance-vie collective rend disponible un capital qui aide à régler les droits de succession, qui évite la vente forcée des actifs et permet aux survivants de réorganiser leur existence.

Le versement du capital assuré peut être réparti sur une période de temps définie si l'assuré est atteint d'invalidité totale et permanente. Il jouit ainsi d'un revenu qui permet de neutraliser ou de limiter les effets de l'invalidité.

En cas d'invalidité temporaire, l'assurance-vie collective se continue habituellement sans paiement des primes. Il est à noter que c'est le plein montant de la protection qui est conservé.

Il est donc indéniable que l'assurance-vie collective constitue un moyen de protéger les investissements pour usage personnel.

Pour un bon nombre de personnes, cette forme d'assurance constitue le plus clair de leur protection. Sans le caractère quasi automatique de cette condition de travail, plusieurs ne se seraient pas souciées de s'assurer individuellement. Si on considère la modicité de la prime et le fait que l'employeur en paie souvent une partie, c'est une protection aisément abordable pour un grand nombre de personnes.

LES INVESTISSEMENTS POUR FINS DE PRODUCTION

L'assurance - vie collective est un atout important pour le propriétaire de tels investissements. Elle l'est à plusieurs titres comme nous le verrons plus loin.

En qualité de détenteur d'une fonction importante ou à cause de son salaire généralement élevé, le propriétaire d'une entreprise peut obtenir des montants d'assurance relativement importants.

Il obtient cette protection sans preuves d'assurabilité et pour une prime largement inférieure à celle qu'il devrait acquitter pour obtenir de l'assurance terme individuelle. Comme l'âge du propriétaire d'entreprise est généralement plus élevé que la moyenne d'âge de ses employés, ce sont là deux avantages appréciables.

Généralement, l'entreprise paie une partie du coût des bénéfices marginaux. Cette contribution financière est doublement avantageuse vu qu'elle constitue une dépense d'exploitation qui tend à réduire l'impôt lorsque l'année se solde par un profit.

Avantage plus important encore, l'assurance-vie collective de l'employeur n'est pas exposée à l'instabilité comme c'est le cas pour celle des employés. Le propriétaire d'une entreprise est normalement assuré de la permanence de son emploi; même une santé chancelante ne le prive pas de son poste; la décision de continuer ou de modifier le plan d'assurance collective lui appartient en tout ou en partie. Il peut donc compter sur la continuité d'une protection importante à un prix plus que modique.

L'assurance - vie collective tend aussi à protéger la valeur marchande des investissements pour fins de production. On sait que cette valeur est fonction, dans une bonne mesure, d'une exploitation efficace.

Cette efficacité elle-même est considérablement affectée par la qualité de la main-d'oeuvre et par l'intérêt de celle-ci à son travail. Recruter un personnel de qualité, le garder et en obtenir un rendement optimum constituent les problèmes les plus épineux dans toute entreprise. Il suffit de consulter les offres d'emploi pour constater que les bénéfices marginaux — et parmi ceux-ci l'assurance-vie collective — sont largement employés par l'industrie et le commerce pour attirer un personnel qualifié.

Pour l'industriel et le commerçant, l'assurance-vie collective sert donc à protéger et à accroître la valeur marchande de ses investissements.

Accessoirement peut - être, l'assurance-vie permet à l'homme d'affaires de jouer un rôle social qui lui revient: en inséallant dans son entreprise un plan d'assurance-vie collective, il met ce bénéfice à la portée d'un grand nombre de personnes qui peuvent ainsi plus facilement protéger leurs biens personnels. Le bien-être général ainsi favorisé ne peut que rejaillir sur le milieu qui entoure l'entreprise.

LES LACUNES DE L'ASSURANCE-VIE COLLECTIVE

La plus importante, c'est d'être reliée à l'emploi. La personne qui ne détient pas un emploi dans un commerce ou une industrie ne peut obtenir ce type de protection. Les exigences des assureurs se sont cependant adoucies puisqu'une entreprise qui ne compte que cinq employés peut maintenant obtenir de l'assurance-vie collective.

Les personnes qui détiennent un emploi ne sont pas à l'abri de tout danger: que survienne l'interruption ou la cessation du travail, l'assurance-vie collective disparait.

Fort heureusement, cet inconvénient peut-être atténué ou corrigé par différents moyens.

a) la généralisation de l'assurance-vie collective: Si la personne qui change d'emploi retrouve des bénéfices marginaux correspondant à ceux dont il bénéficiait auprès de son ancien employeur, l'inconvénient est atténué.

b) La continuation des bénéfices marginaux pour les employés en chômage temporaire: l'interruption momentanée de l'emploi ne devrait pas mettre fin aux bénéfices marginaux. Si les parties en cause y mettent de la bonne volonté, le problème peut être aisément résolu.

c) La conversion de l'assurance collective en assurance individuelle: Ce moyen n'est pas toujours à la portée de ceux qui voudraient l'utiliser faute de ressources financières suffisantes. La situation est particulièrement difficile pour les employés qui prennent leur retraite et voient généralement leur revenu diminuer alors que la conversion de leur police collective en police individuelle se fait à des conditions particulièrement onéreuses. Une solution à ce problème s'est fait jour récemment. Elle consiste à accumuler pendant la vie active des employés, des montants d'argent qui acquiteront le coût de la protection après la retraite. Le pensionné qui bénéficie d'un tel système conserve donc en tout ou en partie la protection qu'il détenait pendant sa vie active sans qu'il lui en coûte un cent.

Une deuxième lacune réside dans les limitations apportées à la protection des personnes à charge de l'employé. Ces limitations s'appliquent particulièrement aux montants d'assurance consentis à ces personnes.

Dans notre milieu social et économique, les investissements pour usage personnel peuvent facilement être menacés par le décès de l'épouse. Il est à espérer que les assureurs assouplissent leur politique pour se rapprocher de la réalité.

UN DANGER

L'assurance - vie collective est un moyen de protéger les investissements. Elle n'ambitionne pas le faire seule. Elle devrait être utilisée concurremment aux autres formes d'assurance-vie.

Les personnes dont l'emploi s'accompagne d'une assurance-vie collective sont parfois tentées d'abandonner leur protection personnelle. C'est une décision à ne pas prendre à la légère et surtout pas avant d'en avoir pesé les conséquences.

CONCLUSION

L'assurance - vie collective contribue certainement à la protection des investissements. Elle le fait à des conditions exceptionnellement intéressantes qui la rendent abordable à la masse des gens. Indiscutablement elle a sa place dans tout portefeuille d'assurance.

Les remarquables progrès de la Société l'Assomption

La Société l'Assomption, dont le bureau d'affaires à Montréal est situé au 2125 est, rue Jean-Talon, est une institution d'assurance vie de chez nous qui fait des progrès remarquables.

L'en-vigueur de la Société l'Assomption est présentement de $142,000,000 avec un actif de $25,000,000. En 1964, tout indique que l'augmentation de ses affaires dépassera par 10% celles de 1963. Les revenus de l'année seront pour la première fois de l'ordre de $5,000,000.

La société a adopté en 1964 une nouvelle échelle de dividendes qui représente une augmentation allant jusqu'à 25% dans le montant des dividendes payables aux membres.

En vertu d'une loi spéciale adoptée par la législature du Nouveau-Brunswick, la société l'Assomption est devenue en 1964 le principal actionnaire de la Cie de Gestion Atlantique Limitée, assumant ainsi le contrôle de quelques entreprises nécessaires à l'avancement des nôtres. Cette nouvelle initiative permettra à la société de placer une certaine partie de ses capitaux dans des investissements variés et de participer ainsi, davantage, à l'activité économique.

En plus de ses activités dans le domaine de l'assurance-vie et du placement, la Société l'Assomption a contribué largement, par ses bourses d'études, à l'éducation de la jeunesse. Elle a déjà déboursé au-delà de $1,000,000 en bourses d'études et elle contribuera cette année plus de $60,000 afin d'aider 125 étudiants présentement aux études.

On a raison de dire que la Société l'Assomption est l'une de nos institutions en plein progrès.

La sauvegarde des entreprises

La sauvegarde des entreprises offre également des aspects ou des problèmes dont la solution se trouve dans un montant convenable d'assurance-vie. Il peut s'agir particulièrement du cas d'associés en affaires. Que le décès de l'un survienne, l'entreprise peut être en danger de liquidation, à moins que des dispositions soient prises dans le but d'effectuer l'achat des actions du partenaire. Le moyen le plus usuel est celui de l'assurance-vie.

Comment concevoir la vente de l'assurance-vie!

Quelle doit être l'attitude d'esprit préalable et la façon directe et sans détours de concevoir la vente de l'assurance-vie? M. Gérard White, c.a., président de Les Artisans du Canada, Assurance-vie, a expliqué au récent congrès des agents de cette société quel doit être le véritable esprit qui permet d'aborder avec le plus de succès le domaine de la vente de l'assurance-vie.

Selon M. White, "les assureurs-vie auraient trop tendance à représenter l'assurance-vie comme un produit négatif". D'après lui, "ceux qui ont analysé le fond émotionnel des gens, affirment qu'une personne achète un produit ou un service d'après 5 principes de base; elle doit y trouver le CONFORT, l'UTILITE, la FIERTE, le PRESTIGE et le PROFIT. L'assurance-vie répond à ces exigences. Et M. White d'ajouter: "Y a-t-il d'autres produits ou d'autres services que l'assurance-vie qui répondent aussi pleinement aux désirs profonds des individus?". Et il conclut: "Nous avons une grande industrie dont la valeur dépasse, au Canada les $9 milliards. Mais ces chiffres astronomiques sont bien relatifs. En fait, aujourd'hui, moins de 3.88% du revenu disponible est placé dans l'assurance-vie et le montant moyen d'assurance-vie d'un chef de famille suffit à peine à subvenir aux besoins de la famille pendant 2 ou 3 ans. Le public a encore énormément besoin de l'assurance-vie pour satisfaire son besoin de sécurité et les assureurs-vie de carrière n'ont pas à s'excuser de présenter leurs services à ce même public".

Présente à son temps

dans l'élaboration de ses régimes d'assurance

- Assurance-vie individuelle et familiale
- Assurances collectives, vie et santé
- "ACCIRANCE" pour enfants et voyages
- Assurance-accident pour étudiants et campeurs
- Assurance-vie, prêt et épargne

dans la projection de ses préoccupations sociales



(Chaîne française de télévision de RADIO-CANADA)

d L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS
SIÈGE SOCIAL: LÉVIS, CANADA

Une entreprise du Mouvement Coopératif Desjardins



Félicitations, Jacques, ton père serait fier de tes succès et c'est une excellente façon pour toi de le remercier.

Tu sais, si, aujourd'hui, nous pouvons conserver cette maison et si tu peux poursuivre les études qui te permettront de réaliser le rêve de ta vie, c'est parce que ton père a fait les sacrifices nécessaires pour nous garantir un revenu.

Suivant les conseils du représentant de l'Alliance, ton père, Jacques, avait pris soin de l'ESSENTIEL.

Alliance mutuelle-vie

Situations et perspectives du marché des assurances en 1964

La revue trimestrielle ASSURANCES a publié dans sa livraison de juillet 1964 des commentaires sur l'expérience de 1957 et de 1963 en assurances générales et sur les perspectives de 1964, voici de larges extraits de ces commentaires.

La concurrence ainsi que la réaction du marché des assurances en 1964 offrent des aspects fort intéressants; 1957 avait été une très mauvaise année au Canada, parce que les résultats réunis de l'assurance automobile et de l'assurance contre l'incendie avaient été désastreux. En règle générale, d'ailleurs, lorsque ces deux groupes sont déficitaires, le troisième, qui comprend les assurances accidents et responsabilité, ne suffit pas à compenser. En 1963, les 3 groupes ayant donné de piètres résultats, l'exercice a été extrêmement mauvais pour les assureurs. On estime, en effet, la perte technique à 78 millions de dollars, contre 79 millions en 1957. Pour les réassureurs inscrits au contrôle fédéral le déficit technique est de l'ordre de $7,379,000. Ce chiffre est incomplet, cependant, puisqu'il ne tient pas compte de la réassurance non-agréée et de tous les éléments qui relèvent des contrôles provinciaux dont les comptes ne sont pas encore connus.

Une fois de plus, à six ans d'intervalle, le résultat de l'année serait très décevant, décourageant même, s'il n'était possible de l'expliquer à nouveau par une concurrence lamentable et si une réaction salutaire ne s'était fait sentir immédiatement parmi les assureurs et, en particulier, parmi ceux qui traitent d'assurance-automobile. Ils semblent avoir compris qu'il faut aborder la situation dans un esprit totalement différent de celui qui a régné jusqu'ici. Ce nouvel esprit a déjà donné lieu à deux réalisations. La première est la formation du Bureau des assurances du Canada, destiné à réunir des statistiques aussi complètes que possible et à servir de lien entre la Canadian Underwriters' Association et la Conférence des Compagnies Indépendantes. Il y a là un effort de coopération qui, en assurance automobile en particupier, permettra d'obtenir prochainement des réalisations pratiques. La seconde est une hausse des tarifs en assurance automobile qui, dans l'ensemble, permet de revenir à peu près au tarif de 1958, avec des hausses susbtantielles dans certains cas, comme pour les nouvelles voitures.

Quand on examine les résultats de 1959, de 1960, et de 1961, on constate que le tarif de 1958 avait permis de réaliser des bénéfices importants. Il est possible aussi qu'en janvier 1965, il y ait une nouvelle hausse si l'augmentation de janvier 1964 ne donne pas les revenus nécessaires pour faire face aux frais. Une augmentation raisonnable sera d'autant plus facile à faire accepter que les pouvoirs publics se rendent compte que les tarifs doivent être suffisants si l'on ne veut pas exposer les compagnies les plus faibles à disparaître. Il y a, semble-t-il, de ce côté un changement d'attitude assez net pour qu'on le signale parmi les éléments favorables. Il se manifestera d'autant plus facilement que les assureurs pourront démontrer leurs besoins aux gouvernements aussi bien qu'au public : ce qui est devenu une double nécessité psychologique devant la force de l'opinion. Il ne suffit plus que le besoin existe : il faut en convaincre les intéressés.

Dans l'intervalle, les assureurs continuent d'appliquer le nouveau tarif avec rigueur, tout en épurant leur portefeuille automobile. Ils s'affor-cent aussi d'orienter vers le Fonds des Risques Assignés, les risques les moins bons. Ainsi, ils les font traiter de façon plus équitables et ils limitent la garantie des dommages aux tiers à $35,000.

Dans la province de Québec, trois autres choses contribuent actuellement à assainir la situation. D'abord le fait que la commission à l'intermédiaire a été diminuée de 20 à 17½% ou à 15% dans la plupart des cas. Puis, la décision prise par presque tous les assureurs de supprimer les groupes de personnel ou d'association dits "synthétic fleets", dont la seule justification était le faible lien existant entre des gens travaillant ensemble ou faisant partie d'une association, d'un club ou d'une corporation professionnelle. Il semble qu'à partir du premier septembre dans la province de Québec, presque tous les assureurs cesseront d'accorder à des risques de ce genre une réduction allant de 15 à 25 pour cent. Lloyd's London, ne paraît pas avoir annoncé son intention à ce sujet. Il est possible, cependant, que si le gouvernement constate que Llold's ou d'autres assureurs ne se rendent pas au voeu exprimé par le surtintendant des assurances, il fasse passer une loi interdisant les ententes collectives en ne laissant subsister, comme dans l'Ontario, que les polices collectives englobant les voitures qui appartiennent à un seul propriétaire. D'ici un an, cela va apporter aux assureurs une hausse de tarif substantielle dans le cas d'un nombre assez grand de voitures.

Le dernier élément favorable me paraît être un certain désir de freiner la production, tant que la situation ne se sera pas assainie. L'exemple assez spectaculaire de certains assureurs a servi de leçon aux autres, semble-t-il. Ils se sont rendu compte, en effet, des inconvénients graves que présentent: a) une production trop rapide; b) une production hors de proportion avec les ressources de l'entreprise; c) une production rapide pendant une période de tarifs décroissants.

Dans l'assurance contre l'incendie, les choses se sont détériorées en 1963, puisqu'à des primes acquises légèrement augmentées ont correspondu des sinistres sensiblement plus élevés. Le rapport des sinistre aux primes s'est ainsi élevé de 56.54 (niveau encore acceptable) à 67.18, point où l'équilibre est rompu. Il faut noter, cependant, que la tendance à la hausse des tarifs est très accentuée en assurance incendie. On y constate aussi la décision d'adhérer au tarif aussi bien parmi les compagnies du syndicat que parmi les autres, au niveau du risque moyen tout au moins. Pour les gros risques, on assiste encore à une concurrence assez âpre. Dans son discours de fin d'exercice, le président de la Canadian Underwriters' Association a eu à ce sujet une bien curieuse remarque quand il a dit que certains membres de la C.U.A. désiraient se garder une "possibilité de manoeuvre". Il faisait sans doute allusion à la concurrence devant laquelle les membres du syndicat ne veulent plus s'incliner.

Il est intéressant de signaler ici que les compagnies canadiennes continuent d'avoir des résultats moins mauvais que les compagnies étrangères. Chose curieuse, au sein même des groupes les plus considérables, il est possible de faire la même constatation. Voici à ce sujet une statistique tirée des premiers chiffres parus:

Le groupe britannique

Primes acquises	1963	1962
Compagnies britanniques	73.84	60.17
Filiales canadiennes	65.45	50.12
Le groupe étranger		
Sociétés étrangères autres que britanniques	67.91	55.48
Filiales canadiennes	60.96	55.27
Le groupe canadien	59.14	54.52

La différence est substantielle surtout dans le groupe britannique. Comment se fait-il que, pour des compagnies ayant une même direction, il y ait des divergences aussi marquées? Voici quelques raisons qui peuvent apporter une explication partielle tout au moins. Le groupe exerce sur les filiales une surveillance plus grande, une sélection plus serrée et on demande sans doute à celles-ci un effort moins grand en réduisant leurs pleins. Sans charger la compagnie-mère de tous les risques médiocres ou mauvais, on les lui réfère de préférence, en se disant qu'on pourra loger plus facilement dans un chiffre d'affaires important ce que la concurrence et les exigences du métier ne permettent pas d'éviter. Peut-être aussi la réassurance inter-groupe facilite-t-elle l'opération dans une certaine mesure.

Les explications que nous donnons plus haut sont à peu près les mêmes pour les sociétés canadiennes. On doit y ajouter, cependant, le contact plus direct avec la clientèle indigène et un préjugé favorable qui, dans la province de Québec en particulier, se manifeste par une production considérablement accrue; production qui, à un certain point de vue, est à la fois intéressante et bien lourde à porter.

Pour l'assurance automobile, la conclusion n'est pas tout à fait la même. En effet, le rapport des sinistres aux primes est à peu près identique. Ainsi, en 1963, il a été dans l'ordre indiqué précédemment de 79.61, 79.76, 77.61, 73.97 et 78.27. On assiste ici à un nivellement presque complet. Il ne peut plus s'agir de limiter le risque qui est strictement individuel, puisqu'on emploie les mêmes méthodes de travail qui donnent les mêmes résultats. Chez tous les assureurs, en effet, la sélection tient compte de la fréquence des sinistres, de l'usage, du véhicule, de l'âge des conducteurs, de la région. Si chacun cherche à passer au voisin les risques dont il ne veut pas, à la fin de l'exercice, on se trouve quand même devant un curieux nivellement des résultats collectifs.

Et c'est ainsi que, devant les résultats d'ensemble obtenus en 1963, les assureurs ont conclu sans aucune voix discordante :

a) que les tarifs étaient nettement insuffisants. Ils y ont vu immédiatement, en les ramenant à peu près au niveau rentable de 1958, tout en haussant davantage le tarif pour les nouvelles voitures, comme nous l'avons vu.

b) que si l'on veut vraiment améliorer la situation, l'Etat doit intervenir de son côté, en appliquant les lois de la circulation avec la plus grande rigueur, afin de diminuer la fréquence et l'importance des sinistres. On a pu constater, pendant les mois d'hiver de 1964, l'importance de ce facteur sur les résultats. Une diminution de la fréquence, due à la température relativement clémente, a immédiatement entraîné dans la province de Québec une diminution du nombre et de l'étendue des sinistres pour un bon nombre d'assureurs. C'est dans ce sens que l'effort de l'Etat doit porter pour assainir une situation qui empire chaque année.

Cette intervention nécessaire de l'Etat incite à aborder le sujet du contrôle des assurances. Dès la fin de 1963, avant que le résultat final de l'exercice ne fût connu, le surintendant fédéral a mis en garde les assureurs contre une concurrence aveugle et leur a annoncé un durcissement du contrôle. De son côté, le nouveau surintendant de la province de Québec a procédé à une réorganisation de ses services, à l'augmentation de son personnel et à la détermination d'une politique de garantie et de contrôle beaucoup plus sévère, qui lui permettront d'exercer sur les compagnies provinciales une surveillance devenue indispensable devant l'essor actuel de leurs affaires.

A nouveau les assureurs ont été victimes d'une concurrence aveugle, contre laquelle leur nombre ne les mettra à l'abri que s'ils se livrent à une vigilance constante. Autrement, ils ne pourront empêcher que seuls des coups très durs ramènent la pratique au sens des réalités. Les assureurs ont pris des mesures correctives rapidement. D'ici un an, celles-ci donneront des résultats tangibles. A travers ces considérations générales sur le marché et les résultats de 1963 se dessinent les perspectives de 1964.

L'ÉCONOMIE

est à la base même d'une saine administration en quelque domaine que ce soit.

L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

contribue à notre essor économique
en protégeant la famille,
en encourageant l'économie
au niveau familial et en
investissant dans l'avenir de la nation.

- ASSURANCE COLLECTIVE
- ASSURANCE - VIE
- RENTES VIAGERES
- CAISSE DE RETRAITE

L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal 1
Tél. : 845-3291

QUÉBEC
JOLIETTE
SAINT-JEAN
SHERBROOKE
OTTAWA

SYMBOLIQUE

SERVIABLE

SOLIDE

*

La plus ancienne compagnie
d'assurance-vie canadienne-française
fondée en 1901



Fidèle à ses traditions
Garante de votre avenir

la Sauvegarde
Compagnie d'Assurance sur la Vie
SIÈGE SOCIAL: 152 EST, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL, QUÉBEC

*

Un actif au sein du Mouvement Coopératif Desjardins

M. Walter Gordon propose des amendements à la loi sur les assurances

par Marc-Henri CÔTÉ

Les amendements à la législation des assurances que le ministre des finances, M. Walter Gordon, propose aux Communes, prévoient que les sociétés d'assurances pourront acheter des actions dans des champs diversifiés.

Voici quelles sont les dispositions que propose le ministre et qui pourraient favoriser la politique de placement des sociétés d'assurances.

ACTIONS ORDINAIRES

Elles pourront se procurer des actions ordinaires de diverses entreprises jusqu'à concurrence de 25 p.c., au lieu de 15 p.c. de leurs actifs.

Les titres qu'elles pourront acheter sont ceux de sociétés qui ont versé des dividendes pendant cinq années consécutives, au lieu de sept.

L'amendement de la loi actuelle prévoit un examen des gains d'une société dans le cas où un dividende n'a pas été versé. Cette mesure touche à la fois les sociétés d'assurance-vie et d'assurance générale.

Ainsi, une société devra afficher des gains de 4 p.c. ou plus pendant cinq ans, qu'elle verse ou no ndes dividendes ; quatre p.c. sont calculés sur la valeur aux livres de la capitalisation de la société commerciale ou industrielle, dans laquelle une société d'assurance investit.

INVESTIR

L'un des effets immédiats de la législation nouvelle sera de permetre aux sociétés d'assurance d'investir dans des filiales contrôlées de l'étranger, mais dont les actions seront transigées sur le marché canadien.

COMMENTAIRE FAVORABLE

Un commentaire très favorable a été formulé par le président de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne, M. Georges Hees. Il est d'avis qu'un grand nombre d'autres sociétés canadiennes pourront bénéficier des actifs des sociétés d'assurance. De même, l'amendement qui permet aux sociétés d'assurance de placer davantage de leurs actifs dans des immeubles ou des sociétés immobilières aura également des répercussions très avantageuses dans ce secteur.

Me GORDON

Voici, extrait du Hansard du 22 septembre, des remarques de M. Walter Gordon, ministre des finances au sujet de la propriété et de la maîtrise de nos institutions financières.

"Depuis plusieurs années, on s'inquiète de plus en plus du problème posé par la rétention de la propriété et de la maîtrise de nos entreprises et, en particulier, de nos institutions financières. Dans son rapport, la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada a recommandé des mesures visant à consolider notre maîtrise sur ces entreprises. Par ailleurs, dans le rapport qu'elle a publié plus tôt cette année, la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier a exprimé des craintes au sujet de la maîtrise de nos institutions financières, notamment des banques. En 1957, on a modifié à cette fin la loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

MESURES INSUFFISANTES

"Mais il est évident que les mesures prises jusqu'ici, bien qu'effectives jusqu'à un certain point, ne suffisent pas pour nous garantir la mainmise sur nos institutions canadiennes. Le projet de loi, qui sera présenté demain, renferme des modifications relatives aux autorisations de placements auxquelles j'ai fait allusion dans mon exposé budgétaire et, en plus, une modification destinée à retenir au Canada le contrôle des intérêts qui demeurent entre les mains des Canadiens dans les compagnies d'assurance, les sociétés de fiducie et de prêts, compagnies constituées en société en vertu d'une charte fédérale.

"Il sera proposé que les dispositions relatives aux autorisations de placements pour les compagnies d'assurance, les sociétés de fiducie et de prêts, seront modifiées, surtout en ce qui a trait aux actions ordinaires. Le plafond des placements dans des actions ordinaires serait relevé de 15% à 25% des capitaux d'une compagnie et les dispositions relatives à l'admissibilité aux actions ordinaires seraient élargies.

PRETS HYPOTHECAIRES

"Un certain nombre de modifications sera inclus ,la plus importante, peut-être, ayant trait au maximum de prêts hypothécaires afin de permettre aux compagnies de prêter jusqu'à 75% de la valeur des biens immobiliers au lieu de 66⅔%, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Pour les compagies de prêts et de fiducie, le montant maximum qu'une compagnie de prêts pourrait emprunter ou qu'une compagnie de fiducie pourrait accepter en vue de placements serait modifié.

"L'autre principal objet du bill, comme je l'ai déjà indiqué, est de limiter la mesure dans laquelle les non-résidents pourront posséder des actions du capital-actions de compagnies canadiennes d'assurance-vie de fiducie et de prêts possédant une charte fédérale et exercer le droit de vote s'y rattachant. Le bill tend à limiter le nombre total des actions du capital-actions que l'ensemble des non-résidents peuvent détenir dans une compagnie à 25% du nombre total des actions émises et à limiter le nombre des actions que tout non-résident peut détenir à 10 p. 100 du nombre total des actions émises ; les actions détenues par les actionnaires associés au non-résident entreront également en ligne de compte pour déterminer cette limite de 10%.

"Ce que nous proposons n'empêchera pas les actions d'être inscrites au nom d'un résident canadien, lorsqu'un non-résident est l'usufruitier, mais en ce cas, on ne permettrait à personne d'exercer le droit de vote qui se rattache aux actions ainsi détenues.

DROIT DE VOTE

"On ne permettrait à personne d'exercer le droit de vote qui se rattache aux actions détenues directement par un non-résident ou détenues pour lui par des personnes dénommées, si le total des actions détenues de cette façon, ainsi que les actions détenues par ou pour les actionnaires associés au non-résident dépasse 10 p. 100 des actions émises par la compagnie.

DELAI PREVU

"Afin qu'on ne déjoue pas le but de la loi par des cessions d'actions entre la date de présentation du projet de loi et la date de mise en vigueur de la loi et, de plus, pour éviter de porter atteinte au droit de vote actuel, la mesure considérera minuit ce soir comme un moment important à trois points de vue. Premièrement, on proposera que, si les administrateurs d'une société permettent qu'on inscrive dans ses livres toute cession d'actions en circulation ou l'attribution d'actions nouvellement émises à un non-résident à compter de demain, cela augmenterait le nombre des actions détenues par les non-résidents au delà de 25 p. 100 du total des actions émises; on ne permettra à personne d'exercer le droit de vote qui se rattache aux actions ainsi cédées ou distribuées, tant qu'elles seront détenues par ou pour un non-résident. Dans le cas d'une compagnie où plus de 25 p. 100 des actions mises en circulation sont actuellement détenues par des non-résidents, cette suspension des droits de vote ne s'appliquerait qu'aux transferts ou à la répartition d'actions de nature à accroître le nombre des actions détenues par des non-résidents, mais les droits de vote afférents aux anciens détenues actuellement par des non-résidents ne se trouvaient nullement atteints.

"Deuxièmement, l'interdiction relative à l'exercice des droits de vote, applicable dans le cas d'actions détenues par ou pour des non-résidents et actionnaires associés et dont le nombre dépasserait 10 p. 100 des actions émises, ne s'appliquerait pas à la possession actuelle d'actions de ce genre. Néanmoins, l'exemption cessera, advenant l'accroissement de ces actions à partir de demain. Troisièmement, dans le cas où plus de 50 p. 100 des actions d'une compagnie sont détenues actuellement par ou pour des non-résidents, cette compagnie sera exemptée des restrictions mentionnées sur le transfert des actions et l'exercice des droits de vote tant que durera cette situation.

PART DES NON-RESIDENTS

"Je désire dissiper toute incertitude qui pourrait exister par suite de la présentation de ce bill, quant aux dispositions que renfermeront les bills, concernant la part de propriété et de maîtrise des non-résidents, qu'on présentera plus tard en vue de modifier la loi sur les banques. Des dispositions touchant cette question et semblables à celles que renferme l'article 3 du bill qui sera présenté demain et que je viens de décrire, seront incluses dans les mesures tendant à modifier la loi sur les banques et, à compter de demain, ces dispositions seront en vigueur dans la mesure que j'ai déjà précisée, en ce qui a trait aux compagnies d'assurance, de prêts et de fiducie.

OPERATIONS SUR LE MARCHE

"Je tiens également à préciser que les dispositions concernant la part de propriété et de maîtrise des non-résidents ne toucheront pas la grande majorité des opérations normales sur les marchés, quant aux actions des sociétés en cause. En ce qui concerne les opérations relatives aux actions appartenant à des résidents, elles ne sont nullement visées. Il en ira de même des transferts d'actions entre non-résidents, à moins qu'un transfert de ce genre ne permette à un non-résident et à ses actionnaires associés de détenir plus de 10 p. 100 du nombre global des actions émises."

TABLE RONDE...

(Suite de la page 22)

les possibilités légales de recours contre le responsable de l'accident, avant de recourir au Fonds. Dans Québec, on peut recourir immédiatement au Fonds d'indemnisation.

M. Lefebvre : Une question indiscrète : seriez-vous en mesure de nous dire quelle est la réserve actuelle du Fonds d'indemnisation dans Québec ?

M. Bonneau : Il est normal que le Fonds ait une certaine réserve. Il faut prévoir les pertes en suspens que le Fonds sera appelé à payer, et divers retards qui surviennent inévitablement dans ce domaine. Les compagnies se sont cotisées afin d'établir une réserve convenable.

M. Lefebvre : On m'a laissé entendre que le Fonds d'indemnisation avait présentement une réserve dépassant $5 millions. Si ce chiffre était exact, ne pourrait-on pas répartir cette réserve sous forme de bénéfices qui contribueraient à réduire le montant des primes exigé des automobilistes assurés?

M. Parizeau : Je ne me souviens pas exactement des chiffres. Le montant de la réserve se situe plus probablement dans les environs de $3 millions. Ce que la plupart des membres du public ignorent, c'est que ce Fonds d'indemnisation est financé entièrement par les compagnies d'assurance. Il est évident que si les réserves devenaient trop élevées, les cotisations exigées des automobilistes par les compagnies d'assurance seraient tôt ou tard réduites en conséquence.

Il m'aurait paru plus logique, quand on a établi ce Fonds d'indemnisation, de procéder comme on l'a fait ailleurs, par exemple en Ontario. On aurait dû financer ce Fonds à l'aide de taxes perçues des automobilistes eux-mêmes. On aurait pu par exemple établir une taxe plus élevée pour les automobilistes non assurés. Dans Québec, ce sont les conducteurs déjà assurés qui paient indirectement pour ceux qui ne le sont pas.

M. Findlay : En Ontario, le montant perçu auprès des conducteurs qui ne sont pas assurés n'est pas très considérable par rapport au montant perçu auprès de l'ensemble des conducteurs. Si nous imposions une taxe plus élevée à chaque conducteur qui n'est pas assuré, le résultat pratique ne serait pas très important.

Les résultats obtenus dans Québec depuis l'instauration du Fonds d'indemnisation me paraissent, au contraire, intéressants. Lorsque la loi est entrée en vigueur, le premier octobre 1961, nous avions à peu près 45 p.c. d'assurés parmi nos conducteurs de voitures. Le pourcentage des conducteurs assurés est aujourd'hui supérieur à 90 p.c. Cela veut dire que le nombre de personnes qui, n'étant pas assurées, bénéficient des cotisations versées par les conducteurs assurés est très réduit.

M. Parizeau : Mais tout de même, nous avons au Québec au-delà d'un million de véhicules. Si nous exigions au moins $1 de cotisation des personnes assurées, cela ferait tout de suite un million de dollars pour le Fonds d'indemnisation. Si une taxe sensiblement plus élevée était exigée des conducteurs non assurés, cela ferait encore un revenu additionnel pour le Fonds. Et les exigences de la justice seraient mieux respectées.

M. Bonneau : En pratique, cela revient à la même chose. L'automobiliste qui paierait la taxe de $1 par année devrait en plus s'assurer pour ses propres dommages en cas d'accident. Le montant actuellement compris dans sa prime pour le Fonds d'indemnisation ne dépasse peut-être pas $0.40.

M. Findlay : Je suis heureux, lorsque je paie ma prime d'assurance-automobile, de verser un léger supplément pour accroître la protection qui m'est accordée. De plus, la personne qui est impliquée dans un accident, sans être assurée, est rayée de la route pour une certaine période. Elle ne peut plus conduire une voiture jusqu'à ce qu'elle ait acquitté envers le Fonds les montants que ce dernier a dû débourser pour l'accident causé par ce conducteur. Le Fonds d'indemnisation protège aussi les citoyens contre les conducteurs insolvables.

PLUS DE 60 ANS AU SERVICE DES NOTRES

La Société l'Assomption

Siège social — MONCTON, N.-B.

● Assurance-vie ● Education ● Fraternité

Actif	Assurance	Bourses d'étude
$24,900,000	$142,000,000	$1,060,000

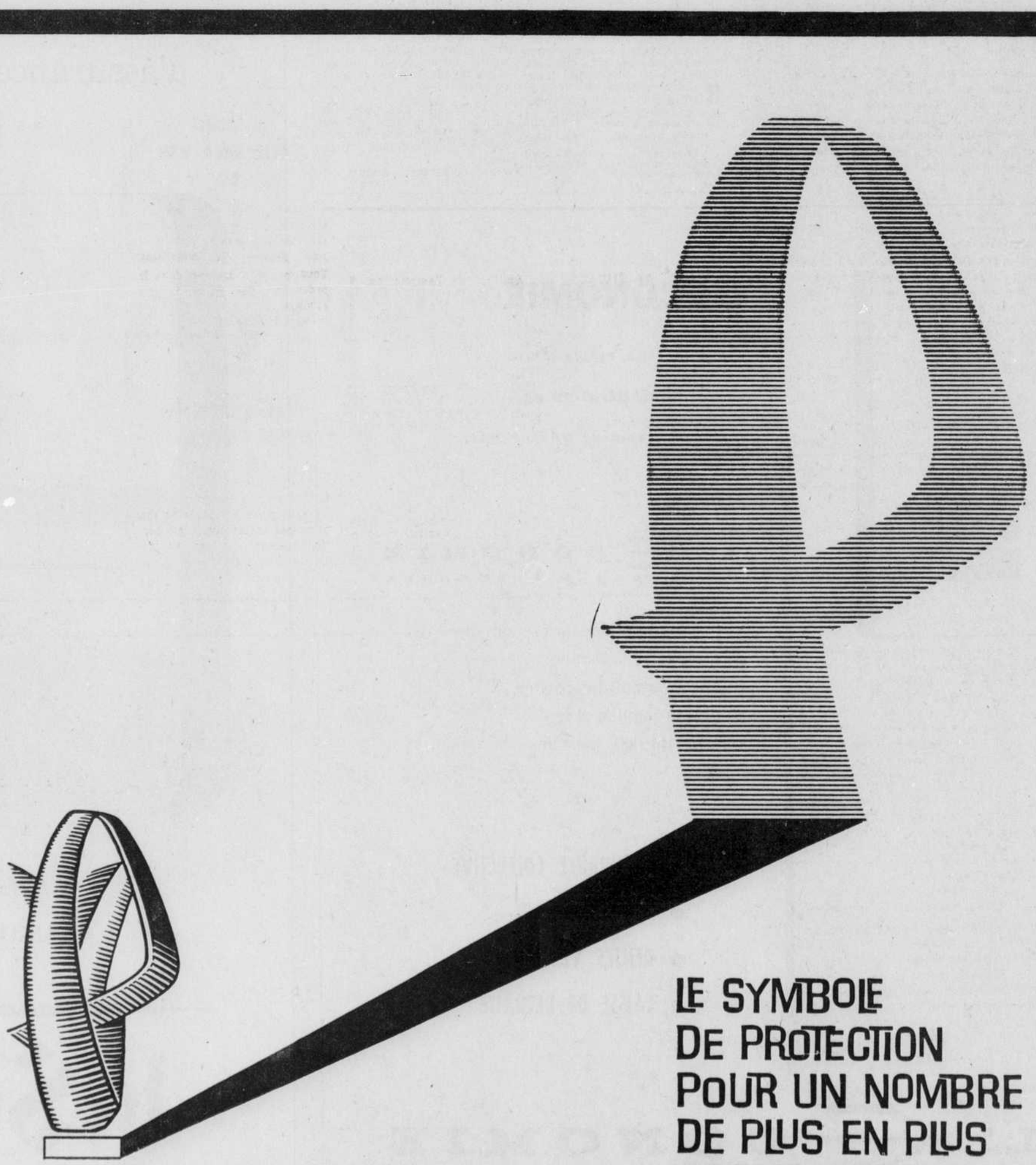
Bureau de Montréal

Gérant - Félix GAGNON

2125 est, rue Jean-Talon, Suite 4 **Tél.: RAymond 5-3691**

Représentants :

Daniel Brisebois — Adrien Pelletier
Pierre Camirand — Jean-Guy St-Amand
Camille Desjardins — André Taillefer



LE SYMBOLE DE PROTECTION POUR UN NOMBRE DE PLUS EN PLUS GRAND DE CANADIENS

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

Siège Social: Québec, P.Q.

Quelques réflexions . . .

(Suite de la page 17)

surance générale ne disposent pas des puissantes réserves accumulées pendant des générations par les sociétés britanniques et américaines qui font affaire chez nous. Cette situation ne leur permet pas de faire face à des années de vaches maigres avec autant de facilité que leurs concurrentes. Elles doivent en conséquence, redoubler de prudence, de vigilance et d'habileté administrative afin d'éviter de prendre des engagements qui auraient l'air d'accroître leur chiffre d'affaires mais qui auraient pour effet réel d'augmenter leurs responsabilités au-delà des normes permises par la prudence administrative et par la loi. Nous avons montré dans beaucoup d'autres domaines que nous savions bâtir des entreprisse/ mais que nous éprouvions de grandes difficultés à en assurer la continuité. Il n'en tient qu'à nous de montrer, dans le domaine de l'assurance, que cela n'est aucunement inhérent à notre tempéramment latin, comme on dit trop souvent dans certains milieux.

LE ROLE SOCIAL DE L'ASSURANCE

L'année 1963 à sûrement marqué une grande défaite pour les plus importantes compagnies d'assurance-vie du Canada. Ces compagnies s'étaient lancées dans une campagne inconsidérée afin de mettre en échec les projets gouvernementaux de caisse de retraite à caractère universel. En ce qui touche le Québec, M. Lesage trancha définitivement le débat dans le discours mémorable qu'il prononça lors de l'inauguration de l'immeuble La Laurentienne à Québec en octobre 1963.

Cette décision gouvernementale, de même que les décisions plus récentes annoncées par M. Gordon au Parlement fédéral, indiquent qu'une époque nouvelle commence pour le monde de l'assurance. Les immenses capitaux déposés entre les mains des dirigeants de nos sociétés d'assurance devront remplir à l'avenir un rôle social de plus en plus prononcé. Une partie des fonds qui s'acheminaient jusqu'à maintenant vers les sociétés privées devront plutôt être canalisés vers des systèmes publics visant à assurer une protection maximum à tous les citoyens, sans égard à leur fortune. On pourrait discuter longtemps sur l'opportunité de systèmes publics à caractère universel. Mais il nous semble que ce débat est maintenant dépassé. L'opinion a opté pour des systèmes à caractère universel, et non plus simplement pour des systèmes à caractère supplétif complémentaire. Le rôle de l'Etat n'est plus seulement, de nos jours, de venir en aide à des citoyens qui se trouvent dans une situation pénible, mais d'assurer à tous les citoyens, sans égard à leur situation sociale, une protection minimale qui les mette à l'abri des risques les plus élémentaires de l'existence.

Le rôle traditionnel des compagnies privées d'assurance s'en trouvera réduit d'autant. Mais il demeure considérable. La protection élémentaire dont jouiront tous les citoyens grâce aux systèmes publics qui seront établis bientôt fera naître chez les citoyens le désir d'une protection beaucoup plus grande qu'ils verront à s'assurer en recourant aux sociétés privées. Des statistiques établissent qu'un contrat moyen d'assurance avait, il y a vingt ans, une valeur d'environ $2,000. Le même contrat moyen a aujourd'hui une valeur de plus de $7,000. C'est dire que de nouveaux horizons s'ouvriront pour les compagnies d'assurance et que celles-ci n'auraient rien à gagner à vouloir s'arc-bouter dans ces conceptions sociales qui sont définitivement dépassées.

Les gouvernements compteront de plus en plus, au cours des années à venir, sur les réservoirs d'épargne que constituent les compagnies d'assurance pour aider au développement d'une industrie canadienne. Un des principaux malaises de l'économie canadienne provient du fait que notre industrie secondaire n'est pas développée de manière suffisamment équilibrée. Ce fait se complique d'une autre donnée non moins inquiétante: plus des 3/5 de notre industrie secondaire est présentement sous le contrôle de capitaux étrangers. Afin d'opérer le redressement auquel doit viser toute notre nation adulte, il est normal que les pouvoirs publics songent à une utilisation mieux coordonnée des capitaux disponibles au pays même. Les compagnies d'assurance disposaient déjà, de par les lois existantes, d'une certaine latitude d'action, quand même très limitée, à ce chapitre: l'expérience enseigne qu'elles ne se sont prévalues de cette liberté limitée que d'une manière très restreinte. Espérons que les dernières ouvertures annoncées par M. Gordon apporteront bientôt des résultats sensibles.

LE MANQUE DE COORDINATION

En lisant le compte rendu de la table ronde sur l'assurance-automobile, on pourra constater qu'il existe, dans ce secteur particulier de l'assurance, un manque évident de coordination à l'échelle provinciale. Nos invités ont été avares de renseignements quant à la qualité des services présentement mis à la disposition du public par le service provincial des assurances. L'un d'entre eux a ouvertement préconisé la création d'un organisme provincial de coordination dans ce secteur.

Le problème ne serait-il pas encore plus général et ne se poserait-il pas à l'ensemble du domaine de l'assurance? Dans un mémoire qui fut remis l'an dernier à M. Lesage, un important groupe d'hommes d'affaires de la métropole préconisait l'an dernier une meilleure coordination de tout le domaine de l'assurance dans la province. Il proposait que l'on augmente les pouvoirs du surintendant des assurances en vue de lui permettre d'intervenir davantage et de façon plus efficace lorsque le besoin s'en fait sentir. Il proposait que l'on redéfinisse certaines exigences financières auxquelles doivent se soumettre les entreprises engagées dans le commerce de l'assurance. Il proposait que l'action des "ajusteurs" soit soumise de manière plus directe à la juridiction du surintendant des assurances.

Ce mémoire se terminait par une recommandation de caractère plus général dont l'opportunité nous paraît évidente. On suggérait la création "d'un Conseil provincial des assurances qui serait formé des représentants d'un certain nombre d'organismes professionnels intimement liés à l'industrie de l'assurance, et qui agirait à titre consultatif au bénéfice du surintendant des assurances".

L'organisme proposé aurait compris des représentants du Barreau de la province de Québec, de l'Institut des comptables agréés, de l'Association des courtiers d'assurance, de l'Association des assureurs-vie, de la Quebec Insurance Adjustors' Association, de l'Association des actuaires du Canada, de la Canadian Life Insurance Officers' Association, de la Canadian Underwriters' Association, de l'Independent Insurance Conference et de la All Canada Insurance Federation.

Cette simple momenclature nous permet de constater que déjà un important travail de déblaiement a été réalisé au cours des années passées. Nous comptons, dans la province, des organismes professionnels dont l'ensemble forme une somme imposante d'énergie et de compétence. N'y aurait-il pas lieu de songer à grouper toutes ces énergies dans une sorte de conseil supérieur, dont le rôle serait pour commencer consultatif, et qui achèverait de conférer à ce secteur de l'assurance le caractère professionnel et social complet qui serait le gage le plus sûr de l'importante fonction que remplit l'assurance dans notre société?

REMERCIEMENTS

En publiant ce supplément, nous voulons faire connaître le travail de nos sociétés d'assurance et rendre nos lecteurs plus conscients de l'importance de l'assurance dans la vie d'une société moderne. A tous ceux qui nous ont permis de réaliser ce supplément, en particulier à nos annonceurs, aux auteurs d'articles spéciaux et aux participants de la table ronde sur l'assurance-automobile, nous adressons nos remerciements cordiaux.

Claude RYAN

L'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec; 50 ans de progrès

par Pierre MORIN

directeur et publiciste de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec

L'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec célèbre cette année le 50e anniversaire de sa fondation. Le public en général la connaît peu ou ne soupçonne même pas son existence. La raison en est bien simple : le travail de l'Association jusqu'à maintenant a surtout porté sur la valorisation de l'agent d'assurances pour en faire un courtier d'assurances, un conseiller professionnel.

Il y a un demi-siècle, une poignée d'agents d'assurances sérieux prenait conscience de la situation du "vendeur" d'assurances tant aux yeux du public qu'à l'intérieur de ce monde mi-clos que représente le domaine de l'assurance. Une multitude de personnes vendaient alors de l'assurance, entre mille et une autres choses. Leur ambition se limitait à un revenu supplémentaire. Les assureurs acceptaient les affaires qu'un "agent d'assurances" improvisé pouvait leur apporter; que de telles affaires soient limitées à des assurances personnelles ou contrôlées par leurs intérêts dans d'autres domaines importait peu. Certains sollicitaient le public à la façon d'un colporteur qui vend un produit et qui, une fois l'argent peru, n'a plus rien à voir avec son client. Il faut cependant remarquer que la simplicité des contrats à l'époque pouvait rattacher son occupation à celle d'un vendeur de produits quelconques.

Aujourd'hui, le monde a bien changé . . . et l'assurance aussi. L'évolution de ce "vendeur," de cet "agent à temps partiel" très souvent, pour en arriver au courtier d'assurances, s'est effectuée graduellement grâce à l'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec. Le dynamisme des hommes qui l'ont dirigée et la ténacité d'un directeur général qui compte quelque quarante années de service, ont permis de franchir de rudes étapes et d'assurer le progrès de leurs démarches en dépit de tous les obstacles que l'on a dressés sur leur route.

PRINCIPES DE LA PROFESSION

Ce résultat n'a pu être obtenu que par une application rigoureuse des principes dont la nécessité ne faisait aucun doute. L'obligation pour un courtier d'assurances de se consacrer uniquement à son travail sans autre occupation est maintenant reconnue. On ne saurait trop souligner l'acharnement qu'il a fallu déployer pour convaincre tous les éléments en cause de ce principe, sans lequel l'Association n'aurait jamais été édifiée.

Le second principe, qui demeure une préoccupation constante de l'Association, est celui de la compétence. Cette compétence ne pouvait être atteinte que par l'obligation pour un candidat à un permis de se soumettre à un examen volontaire, et il a fallu peu de temps pour que le gouvernement reconnaisse que c'était la seule voie possible pour qualifier l'agent d'assurances dans l'exercice de sa fonction.

AGENT ET COURTIER

Le travail gigantesque entrepris par cet organisme provincial devait, et parfois malgré les assureurs eux-mêmes, aboutir à la Loi des courtiers d'assurances du Québec, accordée par la législature québécoise en juillet 1963. La portée de ce bill privé 157 est considérable. Elle explique d'abord la différence entre l'agent et le courtier :

Le courtier d'assurances autres que sur la personne — pour le distinguer immédiatement de l'agent d'assurance-vie qui n'est pas du ressort de l'association — est l'"agent d'assurances générales d'autrefois, mais à temps complet et indépendant. Cette indépendance tient à la définition même du courtier d'assurances dans le texte de la loi. Elle s'exerce par le fait que le courtier a le choix de représenter plusieurs assureurs ou compagnies d'assurances qui veulent bien transiger par son entremise. Qui dit courtier d'assurances, membre de l'association, dit aussi qu'il n'est pas lié à une seule compagnie d'assurances ou à un seul groupe d'assureurs.

L'agent d'assurances, depuis juillet 1963, signifie celui qui représente exclusivement un assureur. La signification des mots "courtier" et "agent" est maintenant distincte et elle a un sens clair et précis.

Au sein de l'association, il y a différentes catégories de membres qui s'identifient par un titre selon l'examen de compétence qu'ils ont subi avec succès.

Il y a d'abord le courtier d'assurances proprement dit qui s'est joint à ce corps professionnel en raison d'un droit acquis vu qu'il détenait avant juillet 1963 une licence d'agent du Service des assurances depuis un certain nombre d'années.

Souvent, le nom de courtier d'assurances est suivi du sigle C. d'A. As. Il s'agit d'un courtier d'assurances associé, titre qui lui a été accordé pour avoir réussi l'examen élémentaire qui s'y rattache. Ce pouvoir a été accordé à l'Association par la législature en 1946.

Le courtier d'assurances agréé est le titre le plus élevé de compétence que peut décerner l'Association. Le candidat ne l'obtient qu'après avoir réussi un examen beaucoup plus élaboré comprenant toutes les branches de l'assurance générale. Sa réussite indique qu'il possède une expérience plus approfondie de sa profession.

Ces distinctions caractérisent la situation d'aujourd'hui. Que sera celle de demain ?

En conformité de la loi des courtiers, les nouveaux règlements généraux de l'Association ont reçu la sanction du lieutenant-gouverneur en conseil en juillet dernier. A compter de cette date, tout nouveau candidat à la profession de courtier se doit de devenir membre de l'Association, et doit subir un examen élémentaire pour devenir courtier d'assurances.

Le titre de courtier d'assurances associé ne pourra être décerné à un membre stagiaire que plusieurs mois après sa demande d'adhésion, à la faveur d'un examen plus élaboré que le premier, basé sur un cours conçu expressément pour lui.

Cette récente exigence n'est que le début du travail que poursuit l'Association pour rehausser le niveau de compétence de ses membres, souci constant et encore plus présent devant la responsabilité qui incombe au courtier d'assurance de par son caractère professionnel.

SPECIALITE COMPLEXE

Cette préoccupation majeure de l'Asociation l'est en fonction du rôle que le courtier d'assurance doit assumer envers le public. L'assurance générale est devenue une spécialité dont la complexité est indiscutable. Il n'y a qu'à rassembler quelques contrats d'assurances pour se rendre compte de la diversité de la protection dans son étendue, de la flexibilité des clauses qui peuvent y être ajoutées ou enlevées pour convenir aux besoins particuliers d'un assuré.

Le courtier d'assurances donne alors un service qui peut se comparer à celui des autres professions. Il s'enquiert du besoin de ses clients, qu'il s'agisse du danger d'incendie, de celui découlant de la responsabilité envers les tiers, de transport de biens à tous les échelons de la propriété, qu'elle soit personnelle, commerciale ou industrielle. Il faut ici songer au rôle que joue le courtier d'assurances pour la protection la plus complète possible d'un chef d'entreprise qui pourrait être ruiné faute d'une protection sufisante en assurance-incendie, interruption des affaires, vol, responsabilité qu'il encourt sans le savoir souvent, transport terrestre, et même maritime. Le couriter examine donc tous les aspects du problème pour obtenir une protection la plus complète possible. Il cherche à obtenir pour le client le marché nécessaire chez les assureurs, au coût le plus avantageux pour le futur assuré, mais en ayant constamment conscience de la responsabilité morale de pourvoir un contrat d'une compagnie d'assurances bien établie.

INTERVENTION DU COURTIER

Le courtier d'assurances, conscient de sa responsabilité, doit expliquer à l'assuré exactement où commence et où finit la protection accordée par la ou les polices d'assurances qu'il lui procure. Un contact fréquent doit se nouer entre le courtier et l'assuré afin que le premier soit tenu au courant des changements qui peuvent altérer la nature de la garantie accordée par ses polices. Lors d'un sinistre ou d'un accident quelconque, le courtier d'assurances devient le conseiller professionnel et presque "l'avocat" de son client pour qu'un règlement équitable soit obtenu pour toutes les parties en cause. On pourrait élaborer davantage sur l'apport important du courtier qui est devenu l'homme de confiance de l'assuré et qui est considéré par les assureurs avec lesquels il transige.

CARACTERE PROFESSIONNEL

Peut-on nier maintenant le caractère professionnel de sa fonction ?

Le symbole choisi par l'Association résume bien ce que le courtier doit être. Le Sagittaire stylisé, son emblème, est le signe du sage et du conseiller. Le slogan adopté illustre aussi le premier souci de cette profession : **"conseiller professionnel, le courtier d'assurances est votre homme de confiance".**

L'Association des Courtiers d'Assurances de la Province de Québec qui a vu ses efforts couronnés par la reconnaissance professionnelle du courtier est consciente du fait qu'une autre phase non moins importante de son travail commence, et elle entend poursuivre avec autant d'acharnement la double tâche qui provient de la responsabilité du courtier envers l'assuré et de la responsabilité de donner à ses membres les moyens de continuer à élever constamment le niveau de cette belle et nouvelle profession.

Les associés père et fils

Les fils associés à l'entreprise assurent souvent la vie de leur père, quan dil s'agit d'une société à fonds limités.

L'apport de l'assurance-vie à une succession

L'assurance-vie, disent-ils, apporte à une succession la liquidité nécessaire, sans nécessairement augmenter les droits de succession, si l'on prend les dispositions appropriées.

Le souci d'assurance une succession

L'absence est trop souvent évidente du souci de pérennité des successions. Elle peut être prévue par testament. Tous peuvent trouver dans la protection des actifs d'une succession, le moyen d'assurer la mise sur pied de fondations, dont il y en a encore trop peu chez nous.

L'assurance-vie évite une liquidation

Il y a lieu d'apprécier jusqu'à quel point l'assurance-vie peut éviter la liquidation d'une entreprise au décès de son principal animateur. C'est particulièrement le cas d'entreprises familiales.

L'UNION-VIE

Compagnie Mutuelle d'Assurance

SIÈGE SOCIAL, DRUMMONDVILLE, QUÉ.

grâce à...

la gamme complète des contrats : VIE • DOTATION • TERME PROTECTION FAMILIALE

et combinaisons : VIE-TERME • VIE-RENTE

auxquelles se greffent les clauses additionnelles de : DOUBLE INDEMNITE EXONERATION • INVALIDITE

vous assure...

EPARGNE! SECURITE! PROTECTION!

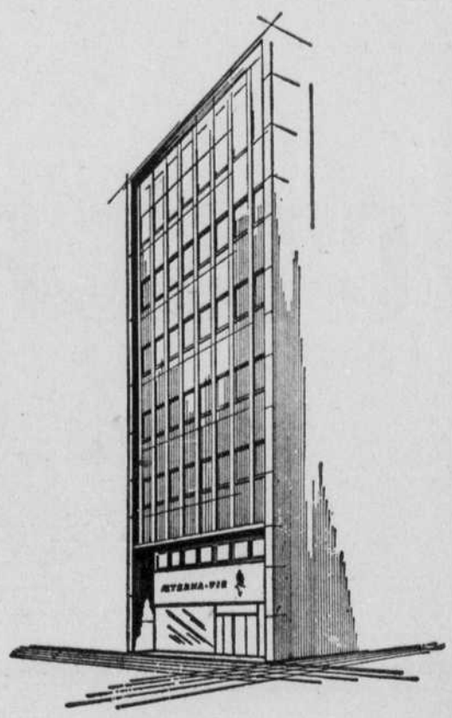
La Compagnie où tous les assurés sont "CO-PROPRIETAIRES"

ÆTERNA-VIE

COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE

Plus de $10,000,000.00 d'Actif investis chez nous

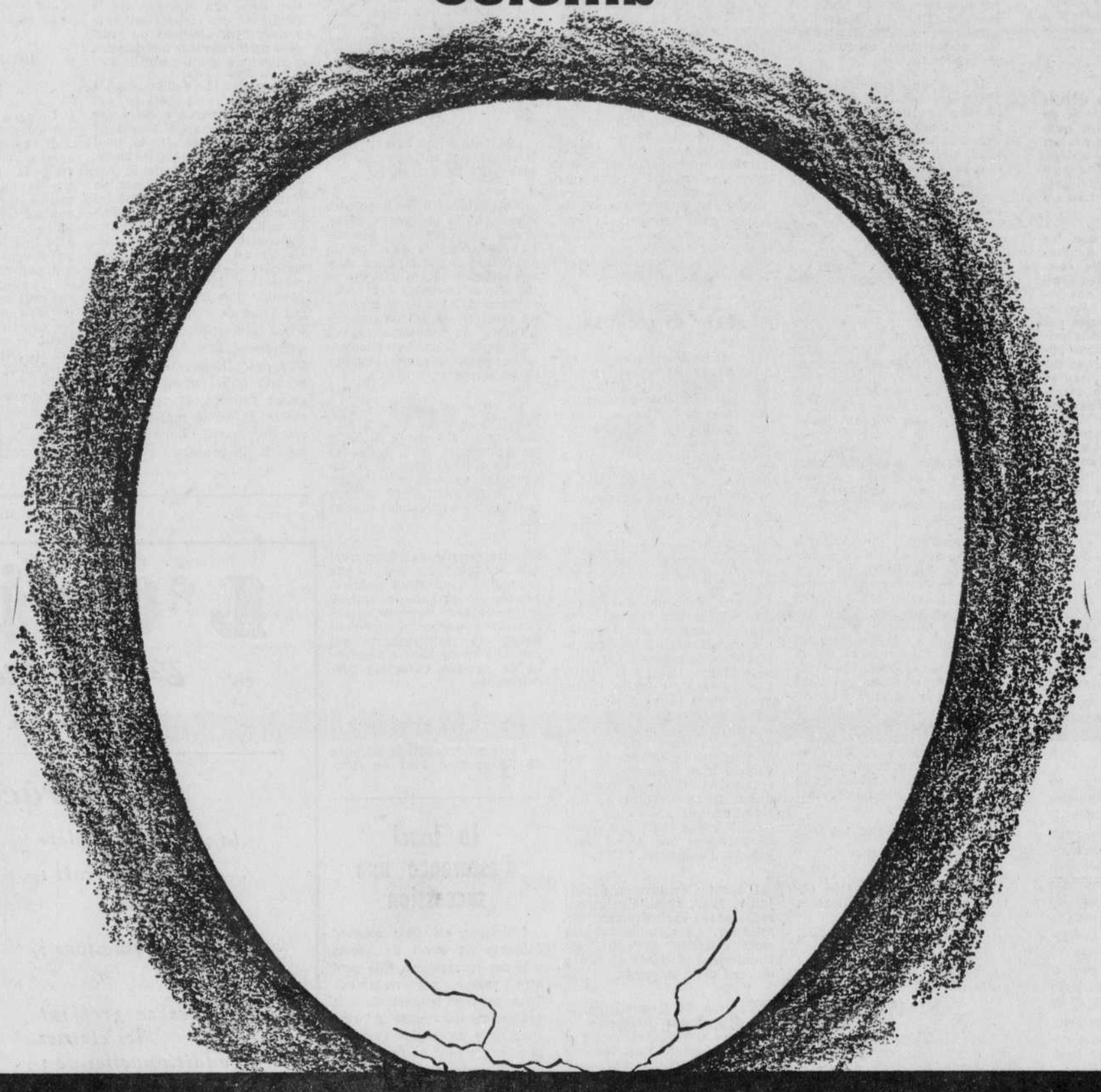
UN SYMBOLE DE SÉCURITÉ QUI S'IDENTIFIE AVEC L'EXPANSION ECONOMIQUE DU QUÉBEC



Siège social : 1184 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal

Succursales : Montréal (4), Québec, Granby, Chicoutimi, Sherbrooke, Trois-Rivières

comme pour l'oeuf de Colomb



il s'agit d'y penser...

Obtenir d'une institution d'assurance-vie, à la fois:

- protection financière adéquate
- services d'experts en analyse de successions
  en programmes d'assurance
  en assurance en groupe (employés, étudiants, etc.)
  en sécurité de la retraite
- participation à la gestion de l'entreprise
- ristournes en espèces et en avantages additionnels
- réserve de capitaux pour le développement économique des siens
- services corollaires (Prêts Étudiants Artisans, Comités Économiques Artisans, etc.)

C'EST FACILE... IL S'AGIT DE PENSER À

LA SOCIÉTÉ DES ARTISANS
COOPÉRATIVE D'ASSURANCE-VIE

54 systèmes d'assurance individuelle et familiale • Systèmes d'assurance en groupe et de pension • Assurances en vigueur, $400 millions • Actif, $50 millions • Ristournes en 1963, plus de $½ million.

CENTRALE: 333 est, rue Craig, Montréal 18 • UN 1-6371